

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère du Budget
**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2020**

**DOCUMENT N°8
PROJETS ANNUELS DE
PERFORMANCE**

Kinshasa, Octobre 2019

CONTEXTE DE LA REFORME DES BUDGETS-PROGRAMMES DANS LE CADRE DE LA GESTION AXEE SUR LES RESULTATS

Avec la promulgation de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques, la République Démocratique du Congo s'est enrichi d'un cadre légal moderne, impliquant une réforme en profondeur de la pratique budgétaire. Les principales innovations introduites par cette Loi sont notamment : l'adoption de la gestion axée sur les résultats au moyen de budgets programmes, impliquant l'élaboration des Projets annuels de performance et des Rapports annuels de performance.

Pour atteindre les objectifs fixés par ce mode de gestion et répondre au rendez-vous du basculement du Budget des moyens au Budget programme, le Ministère du Budget a opté pour une approche progressive, en identifiant chaque année, les Institutions et Ministères éligibles à la gestion axée sur les résultats, à travers le budget-programme, dans le respect des prescrits de l'article 230 de la loi sus évoquée.

Avec le moratoire accordé d'une durée de cinq ans par le Parlement pour la mise en œuvre intégrale de la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques, la République Démocratique du Congo a l'obligation de disposer de tous les référentiels, instruments et textes nécessaires à la mise en application de toutes les dispositions de cette loi en général, et de faire basculer la gestion des finances publiques en mode budgets-programmes pour tous les ministères, en particulier.

Suivant cette approche, la mise en œuvre des politiques publiques s'effectue à travers les programmes budgétaires. Les allocations budgétaires sont faites dans une perspective pluriannuelle dont la première tranche constitue le budget de l'année. L'action de l'État fait désormais l'objet d'une évaluation systématique, mesurée à travers des objectifs et des indicateurs de résultats préalablement définis.

Le Projet annuel de performance (PAP) rend compte de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique. En outre, il constitue un document d'information pour les tiers sur les engagements à la performance. Ainsi, il décline pour chaque programme budgétaire du secteur, la stratégie, les objectifs, les indicateurs et les cibles de résultats.

Ainsi, pour l'exercice 2020, ce document présente les PAP de trente-six (36) secteurs pilotes dans la perspective d'un budget à blanc en mode programme, et accompagne à titre informatif, le Projet de Loi de finances 2020. Il s'agit de :

1. La Chancellerie des Ordres Nationaux (Section 15)
2. La Décentralisation et Réformes Institutionnelles (Sections 24 Et 35)

3. Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières (Sections 25, 26 Et 83)
4. Défense Nationale et Anciens Combattants (Sections 27 Et 28)
5. Économie Nationale (Section 29)
6. Finances (Section 30)
7. Budget (Section 31)
8. Plan (Section 32)
9. Justice Et Garde Des Sceaux (Section 34)
10. Sante (Section 37)
11. Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (Sections 38 Et 39)
12. Formation Professionnelle, Arts Et Métiers (Section 78)
13. Enseignement Supérieur Et Universitaire (Section 40)
14. Recherche Scientifique Et Innovations Technologiques (Section 41)
15. Infrastructures Et Travaux Publiques (Section 42 Et 33)
16. Urbanisme Et Habitat (Section 43)
17. Aménagement Du Territoire (Section 84)
18. Agriculture (Section 44)
19. Pêche et Élevage (Section 82)
20. Développement Rural (Section 45)
21. Commerce Extérieur (Section 47)
22. Mines (Section 48)
23. Hydrocarbures (Section 49)
24. Ressources Hydrauliques et de l'électricité (Section 50)
25. Transports et Voies de Communication (Section 51)
26. Postes, Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (Section 52)
27. Droits Humains (Section 54)
28. Affaires Foncières (Section 55)
29. Environnement et Développement Durable (Section 56)
30. Fonction Publique (Section 61)
31. Emploi, Travail Et Prévoyance Sociale (Sections 62 Et 63)
32. Affaires Sociales (Section 64)
33. Genre, Famille et Enfant (Section 65)
34. Actions Humanitaires et Solidarité Nationale (Section 70)
35. Portefeuille (Section 74)
36. Cour des Comptes (Section 85)

En ce qui concerne les Provinces et ETD, il est prévu un mécanisme d'accompagnement et d'assistance technique en vue de les doter des outils de budgétisation par programme.

**BUDGET-PROGRAMME
A BLANC POUR
L'EXERCICE 2020**

PRESENTATION PAR SECTION - PROGRAMME

Section	Progr amme	LIBELLE PROGRAMME	2017		2018		2019	2020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
15		CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX	6 267 083 497	1 164 002 559	8 511 467 468	3 085 400 303	10 082 831 658	59 652 873 433
	8	Chancellerie des Ordres Nationaux	6 267 083 497	1 164 002 559	8 511 467 468	3 085 400 303	10 082 831 658	59 652 873 433
24		DECENTRALISATION	12 680 397 258	1 516 270 988	7 118 543 816	5 116 225 667	29 135 346 084	16 149 436 723
	18	Administration Générale de la Décentralisation	11 584 075 079	1 511 770 988	6 020 155 044	5 066 645 067	27 712 620 914	14 061 870 205
	20	Décentralisation	1 096 322 179	4 500 000	1 098 388 772	49 580 600	1 422 725 170	2 087 566 518
25		INTÉRIEUR ET SECURITE	7 061 000 233 079	0	457 947 651 163	0	778 513 135 763	653 169 892 297
	21	Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité	2 882 142 887 355	0	142 669 918 166	0	355 952 883 010	87 094 473 575
	22	Mise en œuvre de la Politique de la Sécurité intérieure et Extérieure	4 076 628 517 374	0	297 090 982 116	0	398 979 403 957	525 033 046 514
	23	Administration du Territoire	102 228 828 350	0	18 186 750 881	0	23 580 848 796	41 042 372 208
26		RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES	9 721 976 022	0	1 658 580 160	0	2 112 825 270	5 107 793 419
	21	Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité	9 018 521 174	0	1 434 187 756	0	1 912 282 286	4 243 041 659
	24	Gouvernance Démocratique	703 454 848	0	224 392 404	0	200 542 984	864 751 760
27		DEFENSE	7 180 656 133 918	0	475 711 062 452	0	580 260 806 923	623 587 438 414
	26	Administration Générale de la Défense	6 092 847 955 968	0	361 031 296 713	0	479 932 153 503	486 220 819 644
	27	Formation et entraînement	42 564 344 924	0	5 244 235 980	0	6 077 882 932	13 029 965 844
	28	Equipement	784 290 009 920	0	83 810 964 297	0	66 843 652 597	82 491 245 369
	29	Infrastructures	8 092 685 394	0	921 111 096	0	1 517 111 096	3 845 384 994
	30	Opérations militaires	252 861 137 712	0	24 703 454 366	0	25 890 006 795	38 000 022 563
28		ANCIENS COMBATTANTS	16 825 446 711	0	2 517 693 424	0	3 130 233 336	5 364 080 511
	26	Administration Générale de la Défense	16 013 445 685	0	2 210 118 529	0	2 782 559 614	4 801 688 281
	32	Anciens combattants	812 001 026	0	307 574 895	0	347 673 722	562 392 230
29		ÉCONOMIE NATIONALE	15 470 921 740	824 646 941	14 431 243 038	5 966 156 591	17 753 414 995	27 342 562 039
	33	Administration Générale	7 583 315 854	715 439 891	6 523 536 698	2 137 255 488	9 359 324 942	18 517 790 982
	34	Régulation de l'Economie	7 887 605 886	109 207 050	7 907 706 340	3 828 901 102	8 394 090 053	8 824 771 057
30		FINANCES	943 667 124 060	512 690 756 610	1 258 804 399 619	600 849 236 411	1 383 489 310 945	2 708 358 710 356
	35	Administration Générale des Finances	73 713 237 047	48 090 786 413	94 694 591 028	59 152 182 656	97 924 743 182	208 738 623 687
	36	Stabilisation du cadre macroéconomique	102 239 626 214	62 869 203 777	117 450 487 208	77 250 259 794	131 836 203 997	152 519 602 398
	37	Mobilisation des Ressources Publiques	518 111 709 010	188 746 548 377	604 921 698 962	332 119 299 211	654 304 368 408	1 657 825 119 936
	38	Comptabilité, gestion de la trésorerie, dette publique et secteur financier	245 393 206 676	211 035 064 713	434 041 036 712	131 683 102 863	490 870 727 352	681 053 160 528
	197	Gestion des réformes (Conduite de la réforme des finances publiques et du secteur financier)	4 209 345 113	1 949 153 330	7 696 585 709	644 391 887	8 553 268 006	8 222 203 807
31		BUDGET	171 514 587 862	23 994 336 501 725	249 426 169 335	136 054 728 381	372 674 053 482	443 505 032 669
	39	Administration Générale du Budget	84 614 066 568	125 241 557 868	123 775 225 130	80 871 362 810	215 760 454 419	234 376 507 102
	40	Programmation, budgétisation et Suivi de performance	4 868 851 808	2 276 181 192	7 558 146 921	2 746 978 351	13 514 963 535	11 084 130 597
	41	Contrôle et gestion de la dépense	78 095 628 551	23 863 321 606 984	111 377 460 552	46 262 996 228	135 990 146 656	182 280 415 958
	42	Provisions	1 282 346 092	3 464 502 671	1 282 346 092	3 254 846 340	971 440 655	1 668 103 436
	153	Gestion des approvisionnements et impression	2 653 694 843	32 653 010	5 432 990 640	2 918 544 651	6 437 048 217	14 095 875 576
32		PLAN	68 567 943 634	14 053 578 970	63 830 312 223	15 092 291 829	46 027 704 521	119 691 767 593
	43	Administration Générale du Plan	52 920 429 759	7 249 029 290	36 810 411 913	3 781 606 385	18 432 016 394	47 960 308 916
	44	Etudes économiques et planification du développement	11 087 747 471	3 723 232 082	12 634 200 950	8 598 152 326	14 952 004 696	38 589 467 171

Section	Progr amme	LIBELLE PROGRAMME	2017		2018		2019	2020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
	45	Programmation des investissements et partenariat au développement	4 559 766 404	3 081 317 598	14 385 699 360	2 712 533 119	12 643 683 431	33 141 991 506
33	RECONSTRUCTION		1 308 934 895	22 361 330	2 591 513 355	191 593 485	2 506 283 834	4 664 093 776
	47	Reconstruction	1 308 934 895	22 361 330	2 591 513 355	191 593 485	2 506 283 834	4 664 093 776
34	JUSTICE		251 492 826 909	0	34 518 209 878	0	60 337 890 606	82 099 560 283
	48	Administration Générale de la Justice	210 017 701 945	0	26 740 802 245	0	51 304 835 492	71 478 247 113
	49	Affaires Juridiques et Judiciaires	1 809 137 598	0	686 958 630	0	716 416 805	1 087 133 589
	50	Affaires pénitentiaires et assistance aux victimes	28 087 473 631	0	5 005 424 213	0	5 730 079 490	6 637 782 116
	51	Contentieux de l'Etat	1 827 098 140	0	905 419 628	0	970 199 548	1 310 199 548
	52	Modernisation du droit des affaires	9 751 415 595	0	1 179 605 162	0	1 616 359 271	1 586 197 917
35	REFORMES INSTITUTIONNELLES		27 528 061 509	1 520 914 626	9 938 538 369	1 404 980 240	18 629 523 005	4 396 953 114
	18	Administration Générale de la Décentralisation	11 436 571 650	1 218 107 210	7 106 193 449	1 266 631 960	10 560 180 045	
	193	Mise en œuvre des réformes institutionnelles	16 091 489 859	302 807 416	2 832 344 920	138 348 280	8 069 342 960	4 396 953 114
37	SANTE		790 859 567 032	156 251 877 574	681 714 620 461	183 384 038 911	983 939 068 748	854 892 796 385
	58	Administration Générale de la Santé	767 322 446 881	145 124 813 128	648 863 460 879	172 086 341 108	948 957 925 890	821 537 908 766
	59	Offres des soins et des Services de Santé	4 093 563 299	4 631 160	4 096 259 043	15 306 872	5 283 148 494	8 137 775 197
	60	Lutte contre les maladies épidémiques et endémiques	19 207 963 782	10 999 933 285	28 519 307 469	11 233 390 932	29 462 401 294	24 981 519 352
	61	Accès aux soins et services de santé	235 593 070	122 500 000	235 593 070	49 000 000	235 593 070	235 593 070
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE		900 643 562 669	28 606 900 481	1 103 559 233 149	486 070 825 185	1 144 226 177 609	2 751 766 624 192
	62	Administration Générale de l'Enseignement Primaire Secondaire	886 542 656 961	26 564 295 840	1 087 855 497 252	485 468 369 174	1 111 908 109 108	2 700 129 257 689
	63	Enseignement Pré-primaire, Primaire et Secondaire Général	8 146 023 278	695 000 000	8 046 023 278	0	19 944 798 293	33 042 060 149
	64	Evaluation pédagogique et Formation continue	4 991 961 052	1 347 604 642	6 694 791 241	602 456 011	7 912 618 420	10 871 353 070
	66	Enseignement Technique	962 921 378	0	962 921 378	0	4 460 651 788	7 723 953 284
39	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL		82 856 029 478	1 009 060 299	138 250 543 541	2 024 271 288		
	65	Administration Générale	76 922 837 116	756 435 699	131 150 840 617	2 024 271 288		
	66	Enseignement Technique	4 273 987 980	252 624 600	4 914 838 164	0		
	194	Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion professionnelle	1 659 204 382	0	2 184 864 760	0		
40	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE		3 571 059 818 194	0	802 555 433 721	0	1 152 419 390 603	1 245 695 378 453
	67	Administration Générale de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	171 385 417 744	0	24 619 311 134	0	57 596 064 743	76 077 837 287
	68	Enseignement Universitaire	464 954 310 600	0	94 981 128 417	0	151 200 517 190	149 564 660 160
	69	Enseignement Supérieur Technique Professionnel, Artistique et Technologique	834 297 171 180	0	190 711 287 700	0	265 983 388 020	295 223 403 252
	70	Enseignement Supérieur Pédagogique	1 053 881 457 015	0	249 988 225 040	0	341 989 947 975	359 107 481 283
	182	Enseignement Postuniversitaire et Professionnel	1 046 541 461 655	0	242 255 481 430	0	335 649 472 675	365 721 996 471
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE		195 306 115 002	0	43 836 475 058	0	60 786 634 192	67 485 326 019
	71	Administration Générale de la Recherche Scientifique	69 179 210 221	0	7 542 442 085	0	15 080 352 438	15 357 170 854
	72	Recherche-Développement Experimental et Innovation	104 341 300 611	0	32 043 900 324	0	40 740 448 659	47 021 665 613
	73	Valorisation des résultats de recherche	4 957 068 606	0	898 152 658	0	1 045 716 116	992 092 640
	183	Protection contre les dangers des rayonnements ionisants (Nucléaires et radiologiques)	16 828 535 564	0	3 351 979 991	0	3 920 116 979	4 114 396 912
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS		1 479 121 686 781	63 454 489 410	430 367 380 624	32 168 633 153	260 199 129 828	609 080 329 191

Section	Programme	LIBELLE PROGRAMME	2017		2018		2019	2020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
	74	Administration Générale des Infrastructures et Travaux publics	1 443 575 729 843	62 003 574 081	389 608 581 273	13 993 322 118	215 099 516 109	559 808 775 701
	75	Routes et voiries	32 903 957 806	440 687 194	37 875 616 953	16 653 497 592	41 810 282 904	44 252 137 634
	76	Parc immobilier et automobiles de l'Etat	2 641 999 132	1 010 228 135	2 883 182 398	1 521 813 443	3 289 330 815	5 019 415 856
43	URBANISME ET HABITAT		186 480 747 653	0	57 344 931 213	0	22 651 928 007	77 462 432 194
	77	Administration Générale de l'Urbanisme et Habitat	176 052 435 957	0	55 597 900 501	0	14 330 261 351	67 290 837 305
	79	Amélioration de l'habitat	3 253 248 689	0	642 640 064	0	7 040 650 474	8 476 234 361
	185	Viabilisation de zones urbaines , peri-urbaines et rurales	7 175 063 007	0	1 104 390 648	0	1 281 016 182	1 695 360 528
44	AGRICULTURE		779 903 916 416	8 648 344 547	140 483 012 253	17 730 815 003	323 265 285 500	230 660 861 467
	80	Administration Générale de l'Agriculture	777 508 115 185	8 626 732 467	137 634 538 932	16 973 038 531	318 947 701 099	225 634 998 645
	81	Développement des Filières végétales	2 395 801 231	21 612 080	2 848 473 321	757 776 472	4 317 584 401	5 025 862 822
45	DÉVELOPPEMENT RURAL		207 247 994 105	33 185 194 874	167 391 346 636	7 877 257 726	150 971 286 164	436 252 973 993
	84	Administration Générale du Développement Rural	200 017 695 665	31 925 479 868	145 357 123 397	5 081 800 599	129 423 907 071	407 443 104 397
	85	Développement des Infrastructures rurales	2 299 435 890	623 000 296	2 345 515 184	1 075 561 205	13 592 093 532	20 223 403 381
	180	Accompagnement des populations paysannes	4 930 862 550	636 714 710	19 688 708 055	1 719 895 922	7 955 285 561	8 586 466 215
47	COMMERCE EXTÉRIEUR		14 598 647 141	3 330 137 720	18 481 662 034	3 970 741 653	20 430 376 392	38 108 705 798
	89	Administration Générale du Commerce Extérieur	13 124 703 544	1 636 668 317	15 707 718 437	3 878 232 082	15 655 342 268	29 839 826 013
	90	Commerce extérieur	1 473 943 597	1 693 469 403	2 773 943 597	92 509 571	4 775 034 124	8 268 879 785
48	MINES		22 348 307 751	12 917 337 048	36 519 313 447	4 299 602 080	56 165 324 092	60 943 672 128
	91	Administration Générale des Mines	13 907 600 372	6 738 600 129	30 865 152 879	2 087 749 441	49 739 483 266	53 227 831 302
	92	Recherches Géologiques et Minières	8 159 319 772	6 178 736 919	5 169 219 772	2 211 852 639	5 854 559 901	7 229 559 901
	93	Gestion et Contrôle des Activités minières	281 387 607	0	484 940 796	0	571 280 925	486 280 925
49	HYDROCARBURES		5 460 086 287	435 829 586	26 017 903 179	384 351 544	38 814 819 236	24 139 943 779
	94	Administration Générale des Hydrocarbures	5 129 011 029	431 248 586	25 566 549 133	384 351 544	38 160 868 490	23 286 917 377
	95	Amont Pétrolier	249 134 172	4 581 000	338 343 263	0	548 227 442	682 511 877
	96	Aval Pétrolier	81 941 086	0	113 010 783	0	105 723 304	170 514 525
50	RESSOURCES HYDRAULIQUE ET DE L'ELECTRICITE		368 971 580 239	62 518 353 448	426 721 094 554	8 174 239 095	180 297 867 061	481 613 476 910
	97	Administration Générale	364 838 801 966	61 287 892 583	422 435 619 000	7 611 974 935	171 216 021 671	465 113 652 015
	98	Développement de Ressources Energetiques et Gestion de Combustibles	1 434 840 433	615 000 000	1 637 537 714	562 264 160	4 121 200 209	6 509 556 695
	99	Eau potable	2 697 937 840	615 460 866	2 647 937 840	0	4 960 645 181	9 990 268 200
51	TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION		144 572 221 678	39 012 660 813	161 484 695 483	29 923 598 625	124 210 519 911	376 737 856 589
	101	Administration Générale des Transports et Voies de communication	133 879 733 661	30 223 267 593	120 735 378 223	22 666 255 274	33 365 063 280	240 305 705 370
	102	Réglementation et développement des plateformes de transports multi-modales	10 692 488 017	8 789 393 221	40 749 317 260	7 257 343 351	90 845 456 631	136 432 151 219
52	POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'IN		1 554 263 938 553	0	135 473 819 826	0	51 285 227 857	64 310 950 126
	104	Administration Générale des Postes, télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication	390 690 187 846	0	33 928 258 660	0	12 758 686 622	17 102 117 957
	105	Développement du secteur postal	4 189 983 042	0	3 388 025 531	0	3 943 758 995	4 253 821 282
	106	Développement des télécommunications et NTIC	1 159 383 767 665	0	98 157 535 635	0	34 582 782 240	42 955 010 887
54	DROITS HUMAINS		27 752 641 252	0	4 956 566 130	0	5 145 109 778	9 000 000 000
	110	Administration Générale des Droits Humains	27 318 984 001	0	4 838 351 943	0	5 012 175 167	8 824 667 238
	111	Promotion et protection des Droits Humains	433 657 251	0	118 214 187	0	132 934 611	175 332 762

Section	Programme	LIBELLE PROGRAMME	2017		2018		2019	2020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
55	AFFAIRES FONCIERES		6 839 813 698	1 043 438 674	10 901 866 983	3 044 190 352	13 024 221 479	18 712 005 945
	112	Administration Générale des Affaires Foncières	5 656 427 773	851 438 513	8 937 285 910	2 827 399 552	10 844 381 388	15 713 327 482
	113	Accès au Foncier	1 141 659 863	192 000 161	1 922 855 011	216 790 800	2 054 835 592	2 507 991 663
	114	Domaine foncier privé de l'Etat	41 726 062	0	41 726 062	0	125 004 499	490 686 800
56	ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE		229 998 204 452	10 835 519 381	51 481 030 368	11 670 797 771	32 282 652 640	93 323 911 774
	115	Administration Générale de l'Environnement et Conservation de la nature	223 553 661 722	9 408 547 467	44 945 906 197	8 916 750 369	23 477 427 224	85 458 220 735
	116	Environnement et cadre de vie	1 699 011 259	1 186 162 174	1 699 688 926	578 785 952	1 901 877 719	2 356 529 682
	117	Gestion des Ressources Forestières	994 215 452	151 123 440	1 006 334 227	312 500 062	1 118 162 165	958 137 155
	118	Gestion des Ressources en eau	422 321 802	29 380 860	455 074 646	94 826 816	498 979 925	589 688 804
	119	Conservation de la diversité biologique	3 328 994 217	60 305 440	3 374 026 372	1 767 934 572	5 286 205 607	3 961 335 398
61	FONCTION PUBLIQUE		130 586 711 739	24 997 946 623	175 480 169 901	52 615 315 220	169 121 839 395	203 769 494 111
	129	Administration Générale de la Fonction Publique	59 167 031 855	24 387 833 253	97 995 461 906	40 167 305 521	98 426 664 761	130 444 195 919
	130	Amélioration de la Gestion des ressources humaines des services publics de l'Etat	1 138 343 359	0	1 275 282 251	0	2 276 517 322	3 683 379 839
	131	Gestion des Retraités et Rentiers de l'Etat	70 281 336 525	610 113 370	76 209 425 744	12 448 009 699	68 418 657 312	69 641 918 353
62	EMPLOI, TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE		67 576 850 860	0	26 190 271 264	0	34 926 388 998	29 812 434 111
	132	Administration Générale de l'Emploi et Travail	34 520 902 211	0	8 263 899 915	0	6 571 855 078	9 921 501 706
	133	Formation Professionnelle	1 302 339 168	0	386 041 068	0	698 474 985	728 474 985
	134	Promotion de l'Emploi et du Travail	31 753 609 481	0	17 540 330 281	0	27 656 058 935	19 162 457 420
63	PREVOYANCE SOCIALE		26 872 625 140	0	6 872 657 166	0	8 987 812 105	11 208 346 707
	132	Administration Générale de l'Emploi et Travail	18 699 849 553	0	3 100 610 844	0	4 472 390 767	6 061 505 803
	136	Protection Sociale	8 172 775 587	0	3 772 046 322	0	4 515 421 338	5 146 840 904
64	AFFAIRES SOCIALES		331 059 835 273	0	117 591 938 259	0	129 999 355 963	197 994 901 475
	156	Assistance sociale	36 831 575 599	0	26 847 866 386	0	35 273 517 723	23 939 665 139
	169	Administration Générale des Affaires Sociales	175 572 988 973	0	36 779 393 201	0	28 483 496 265	38 468 417 668
	179	Promotion sociale des personnes vulnérables	118 655 270 701	0	53 964 678 672	0	66 242 341 975	135 586 818 668
65	GENRE, FAMILLE ET ENFANT		47 917 883 193	3 282 060 240	52 126 890 948	3 363 309 167	20 635 519 219	60 374 752 668
	137	Administration Générale du Genre, Famille et Enfant	44 788 598 429	3 211 419 650	46 590 946 795	2 415 484 525	13 901 883 713	53 696 199 838
	138	Statut de la Femme et Egalité de genre	2 827 547 691	67 553 150	5 028 201 326	930 315 955	6 203 894 858	5 847 847 832
	139	Promotion et Protection des droits de la femme, de l'enfant et stabilité de la famille	301 737 073	3 087 440	507 742 827	17 508 687	529 740 648	830 704 998
70	ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE		138 687 939 340	0	29 116 476 826	0	32 861 969 282	101 759 683 473
	158	Prévention et Réduction des risques des catastrophes et de déplacements internes	7 847 378 579	0	1 757 623 848	0	2 167 247 540	3 477 355 821
	171	Administration Générale des Actions Humanitaires et Solidarité Nationale	121 138 350 413	0	25 620 640 276	0	28 781 541 342	95 245 524 198
	199	Préparation et organisation de la réponse humanitaire d'urgence	9 702 210 348	0	1 738 212 702	0	1 913 180 400	3 036 803 454
74	PORTEFEUILLE		8 161 230 220	719 716 798	19 718 560 125	2 988 277 371	17 623 259 305	20 830 213 899
	140	Administration Générale du Portefeuille	2 147 204 743	229 209 879	2 855 711 555	685 040 001	4 940 686 316	6 980 146 449
	141	Gouvernance des entreprises du Portefeuille	3 720 939 534	10 337 946	4 555 359 282	1 441 817 266	4 865 410 703	5 178 193 953
	142	Restructuration du Portefeuille et Désengagement de l'Etat	2 293 085 943	480 168 973	12 307 489 288	861 420 104	7 817 162 286	8 671 873 497
78	FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS		2 131 452 758	1 264 798 088	2 984 282 946	396 750 000	120 509 875 511	149 367 974 097

Section	Programme	LIBELLE PROGRAMME	2017		2018		2019	2020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
	65	Administration Générale	2 131 452 758	1 264 798 088	2 984 282 946	396 750 000	107 234 076 357	134 508 651 684
	194	Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion professionnelle					4 326 884 450	6 170 210 054
	195	Métiers et Artisanat					1 189 407 934	2 284 298 849
	196	Evaluation pédagogique, technique, professionnelle et formation continue					7 759 506 770	6 404 813 510
82	PECHE ET ELEVAGE		1 714 566 996 853	21 707 315 686	68 226 072 630	20 118 188 737	56 201 255 941	23 485 147 630
	82	Développement des Filières animales	198 555 451	21 183 655	130 391 076	84 045 286	669 654 496	1 015 923 799
	83	Développement des Filières Halieutiques et aquacoles	438 969 268	0	454 567 900	9 882 052	1 029 382 882	9 118 740 421
	163	Administration Générale de la Pêche et élevage	1 713 929 472 134	21 686 132 031	67 471 204 455	19 991 641 651	52 853 760 220	10 489 730 271
	187	Lutte contre les maladies animales			169 909 199	32 619 748	1 648 458 343	2 860 753 139
83	AFFAIRES COUTUMIERES				8 961 003 370	0	15 247 522 279	24 781 677 499
	19	Gestion des affaires administratives et Coutumières			7 444 005 680	0	12 562 454 382	19 147 035 718
	21	Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité			1 516 997 690	0	2 585 067 897	5 481 116 605
	198	Intégration et la Promotion des Peuples Autochtones /Pygmées					100 000 000	153 525 176
84	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		18 912 370 686	0	7 256 203 237	0	10 263 974 657	15 064 190 856
	78	Aménagement du territoire	855 064 102	0	216 632 944	0	337 524 669	406 593 087
	175	Administration Générale de l'Aménagement du Territoire	17 708 901 680	0	6 881 385 091	0	5 475 714 466	6 184 988 753
	186	Rénovation de la Ville	348 404 904	0	158 185 202	0	4 450 735 522	8 472 609 016
85	COUR DES COMPTES		5 756 940 058	566 343 314	8 336 940 058	2 583 093 248	8 933 328 952	15 858 055 523
	152	Contrôle juridictionnel et de gestion des finances publiques	5 756 940 058	566 343 314	8 336 940 058	2 583 093 248	8 933 328 952	15 858 055 523
TOTAL GENERAL			28 827 217 385 594	24 999 916 358 354	7 547 407 779 692	1 640 548 909 037	8 550 080 481 125	13 047 584 311 619

PRESENTATION PAR SECTION - PROGRAMME - TITRE

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
15	CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX		6 267 083 497	1 164 002 559	8 511 467 468	3 085 400 303	10 082 831 658	59 652 873 433
	8	Chancellerie des Ordres Nationaux	6 267 083 497	1 164 002 559	8 511 467 468	3 085 400 303	10 082 831 658	59 652 873 433
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	2 563 431 428	537 845 961	3 344 824 135	1 439 018 227	4 018 431 527	10 979 912 802
		4 BIENS ET MATERIELS	808 474 120	16 956 975	1 013 800 000	241 418 030	1 211 556 798	25 011 890 345
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 647 683 333	518 199 623	1 647 483 333	544 256 146	1 847 483 333	14 786 101 054
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	373 573 333	91 000 000	1 505 360 000	860 707 900	1 705 360 000	6 750 000 000
		7 EQUIPEMENTS	373 921 283	0	373 921 283	0	300 000 000	351 719 305
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	500 000 000	0	626 078 717	0	1 000 000 000	1 773 249 927
24	DECENTRALISATION		12 680 397 258	1 516 270 988	7 118 543 816	5 116 225 667	29 135 346 084	16 149 436 723
	18	Administration Générale de la Décentralisation	11 584 075 079	1 511 770 988	6 020 155 044	5 066 645 067	27 712 620 914	14 061 870 205
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	7 713 249 709	230 943 109	673 752 083	4 304 967 647	9 586 780 081	7 993 835 957
		4 BIENS ET MATERIELS	213 601 697	410 750 000	213 601 697	418 189 420	474 384 858	782 227 514
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 352 503 473	232 549 928	2 275 283 755	343 488 000	2 228 941 992	2 704 288 509
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	207 517 509	0	1 857 517 509	0	305 084 778	850 084 778
		7 EQUIPEMENTS	2 097 202 691	637 527 951	1 000 000 000	0	15 117 429 205	180 430 844
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE						1 551 002 603
	20	Décentralisation	1 096 322 179	4 500 000	1 098 388 772	49 580 600	1 422 725 170	2 087 566 518
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	164 171 781	0	164 171 781	0	168 386 980	283 296 661
		4 BIENS ET MATERIELS	203 452 057	4 500 000	203 452 057	49 580 600	181 769 688	168 911 750
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	728 698 341	0	730 764 934	0	1 072 568 502	1 635 358 107
25	INTÉRIEUR ET SECURITE		7 061 000 233 079	0	457 947 651 163	0	778 513 135 763	653 169 892 297
	21	Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité	2 882 142 887 355	0	142 669 918 166	0	355 952 883 010	87 094 473 575
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	413 158 263 494	0	35 212 915 187	0	36 332 383 884	64 873 459 668
		4 BIENS ET MATERIELS	414 004 706 003	0	1 111 827 070	0	1 272 872 490	2 527 237 940
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	831 422 076 794	0	4 874 519 725	0	7 240 233 983	8 543 651 543
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	407 852 613 688	0	1 983 557 211	0	6 928 839 604	9 975 358 448
		7 EQUIPEMENTS	611 778 920 532	0	99 487 098 973	0	303 978 553 049	980 589 782
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	203 926 306 844	0			200 000 000	194 176 194
	22	Mise en œuvre de la Politique de la Sécurité intér	4 076 628 517 374	0	297 090 982 116	0	398 979 403 957	525 033 046 514
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	548 861 343 720	0	226 253 604 295	0	318 658 863 766	416 407 327 217
		4 BIENS ET MATERIELS	780 884 495 728	0	17 419 848 851	0	17 472 867 125	21 514 697 836

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020	
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION	
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	1 584 494 000 171	0	25 019 245 788	0	37 277 329 648	45 012 491 744
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	495 618 334 871	0	17 236 583 182	0	4 254 386 548	14 009 339 492
		7	EQUIPEMENTS	174 273 709 935	0	5 869 213 750	0	8 440 000 000	15 417 530 616
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	492 496 632 949	0	5 292 486 250	0	12 875 956 870	12 671 659 609
	23	Administration du Territoire		102 228 828 350	0	18 186 750 881	0	23 580 848 796	41 042 372 208
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	16 315 340 962	0	4 202 858 948	0	4 592 358 618	8 441 679 181
		4	BIENS ET MATERIELS	27 015 178 570	0	1 462 556 644	0	1 562 169 389	1 927 018 253
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	29 537 460 044	0	4 542 530 053	0	5 485 164 038	8 486 124 818
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	4 981 937 889	0	1 317 945 236	0	1 150 000 000	761 675 041
		7	EQUIPEMENTS	20 975 563 663	0	1 976 460 000	0	4 372 864 151	8 846 782 501
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	3 403 347 222	0	4 684 400 000	0	6 418 292 600	12 579 092 414
26	RELATIONS AVEC LES PARTIS POLITIQUES			9 721 976 022	0	1 658 580 160	0	2 112 825 270	5 107 793 419
	21	Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité		9 018 521 174	0	1 434 187 756	0	1 912 282 286	4 243 041 659
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	878 187 756	0	513 823 653	0	829 040 014	1 638 811 248
		4	BIENS ET MATERIELS	1 606 432 358	0	221 725 019	0	145 154 093	323 648 474
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	4 332 113 080	0	498 639 084	0	538 088 179	1 097 523 649
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	440 357 596	0				60 000 000
		7	EQUIPEMENTS	1 321 072 788	0	200 000 000	0	300 000 000	650 191 640
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	440 357 596	0			100 000 000	472 866 648
	24	Gouvernance Démocratique		703 454 848	0	224 392 404	0	200 542 984	864 751 760
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	87 931 856	0	66 323 157	0	60 180 681	272 856 366
		4	BIENS ET MATERIELS	175 863 712	0	75 012 430	0	55 369 954	169 851 838
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	439 659 280	0	83 056 817	0	84 992 349	422 043 556
27	DEFENSE			7 180 656 133 918	0	475 711 062 452	0	580 260 806 923	623 587 438 414
	26	Administration Générale de la Défense		6 092 847 955 968	0	361 031 296 713	0	479 932 153 503	486 220 819 644
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	712 952 123 421	0	340 099 267 264	0	427 787 831 554	399 968 002 619
		4	BIENS ET MATERIELS	1 103 249 960 893	0	3 181 501 763	0	3 928 693 670	8 722 989 544
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	1 831 093 940 329	0	11 474 565 265	0	36 251 290 441	31 866 196 569
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	707 265 243 236	0	4 275 962 421	0	3 407 962 838	6 715 600 421
		7	EQUIPEMENTS	1 042 972 012 854	0			1 500 000 000	2 393 188 500

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	695 314 675 236	0	2 000 000 000	0	7 056 375 000	36 554 841 991
	27	Formation et entrainement	42 564 344 924	0	5 244 235 980	0	6 077 882 932	13 029 965 844
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 591 405 791	0	1 073 634 856	0	1 242 714 856	2 941 756 320
		4 BIENS ET MATERIELS	17 676 882 617	0	1 513 681 113	0	2 188 609 452	3 148 575 110
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	20 296 056 516	0	2 656 920 011	0	2 646 558 624	6 939 634 414
	28	Equipement	784 290 009 920	0	83 810 964 297	0	66 843 652 597	82 491 245 369
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	83 749 211 656	0	914 696 450	0	1 220 201 410	2 241 314 099
		4 BIENS ET MATERIELS	260 001 878 400	0	80 061 363 527	0	62 328 199 676	74 013 437 241
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	440 538 919 864	0	2 834 904 320	0	3 295 251 511	6 236 494 029
	29	Infrastructures	8 092 685 394	0	921 111 096	0	1 517 111 096	3 845 384 994
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	899 187 266	0	167 132 864	0	267 132 864	891 576 480
		4 BIENS ET MATERIELS	2 697 561 798	0	437 022 714	0	667 022 714	1 103 222 846
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	4 495 936 330	0	316 955 518	0	582 955 518	1 850 585 668
	30	Opérations militaires	252 861 137 712	0	24 703 454 366	0	25 890 006 795	38 000 022 563
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	24 703 454 346	0	3 556 937 562	0	4 035 318 762	6 720 243 473
		4 BIENS ET MATERIELS	82 465 320 728	0	4 363 192 936	0	4 938 063 966	8 100 179 297
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	128 961 979 307	0	14 734 457 790	0	15 917 757 989	21 133 034 259
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	16 730 383 331	0	2 048 866 078	0	998 866 078	2 046 565 534
28		ANCIENS COMBATTANTS	16 825 446 711	0	2 517 693 424	0	3 130 233 336	5 364 080 511
	26	Administration Générale de la Défense	16 013 445 685	0	2 210 118 529	0	2 782 559 614	4 801 688 281
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	2 593 910 654	0	581 013 335	0	1 353 238 255	1 596 343 397
		4 BIENS ET MATERIELS	4 108 396 726	0	501 492 961	0	340 894 297	438 653 808
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	4 988 833 437	0	627 612 233	0	663 427 062	741 691 076
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 080 576 217	0				25 000 000
		7 EQUIPEMENTS	1 080 576 217	0				500 000 000
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	2 161 152 434	0	500 000 000	0	425 000 000	1 500 000 000
	32	Anciens combattants	812 001 026	0	307 574 895	0	347 673 722	562 392 230
		4 BIENS ET MATERIELS	427 149 790	0	262 958 738	0	257 351 811	459 221 060
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	384 851 236	0	44 616 157	0	90 321 911	103 171 170
29		ÉCONOMIE NATIONALE	15 470 921 740	824 646 941	14 431 243 038	5 966 156 591	17 753 414 995	27 342 562 039
	33	Administration Générale	7 583 315 854	715 439 891	6 523 536 698	2 137 255 488	9 359 324 942	18 517 790 982
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 272 441 732	50 188 328	3 258 477 841	1 731 126 895	4 585 755 351	8 759 962 213
		4 BIENS ET MATERIELS	74 107 273	376 150 600	98 107 273	354 575 000	122 244 557	499 849 801
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 455 652 453	254 100 963	1 962 437 188	51 553 593	2 291 174 754	3 078 914 559
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT					400 000 000	535 000 000

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		7 EQUIPEMENTS	2 781 114 396	35 000 000	1 204 514 396	0	1 960 150 280	5 644 064 409
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE						
	34	Régulation de l'Economie	7 887 605 886	109 207 050	7 907 706 340	3 828 901 102	8 394 090 053	8 824 771 057
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	6 840 250 319	14 207 050	6 848 950 319	3 821 364 561	6 891 418 844	6 980 743 490
		4 BIENS ET MATERIELS	99 407 864	0	107 407 864	0	123 744 762	152 837 293
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	847 947 703	95 000 000	851 348 157	7 536 541	978 926 447	1 491 190 274
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	100 000 000	0	100 000 000	0	400 000 000	200 000 000
30	FINANCES		943 667 124 060	512 690 756 610	1 258 804 399 619	600 849 236 411	1 383 489 310 945	2 708 358 710 356
	35	Administration Générale des Finances	73 713 237 047	48 090 786 413	94 694 591 028	59 152 182 656	97 924 743 182	208 738 623 687
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	33 700 771 235	20 192 803 196	43 248 093 831	39 382 138 102	83 033 263 902	152 064 924 303
		4 BIENS ET MATERIELS	581 396 692	9 140 546 902	681 396 692	5 452 097 784	726 341 795	1 211 904 563
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 627 131 796	11 462 941 769	4 072 941 908	6 161 809 612	4 125 205 551	9 114 163 029
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	634 753 601	966 010 702	753 158 597	102 441 204	753 158 597	1 848 734 124
		7 EQUIPEMENTS	36 069 183 723	5 839 546 598	45 730 606 857	8 053 695 955	9 078 383 194	33 932 242 408
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	100 000 000	488 937 246	208 393 143	0	208 390 143	10 566 655 260
	36	Stabilisation du cadre macroéconomique	102 239 626 214	62 869 203 777	117 450 487 208	77 250 259 794	131 836 203 997	152 519 602 398
		2 FRAIS FINANCIERS	100 000 000 000	62 690 028 252	114 400 000 000	76 571 794 333	129 024 096 000	146 613 019 113
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 556 611 474	19 873 525	1 367 472 468	587 215 461	1 416 756 813	2 718 814 666
		4 BIENS ET MATERIELS	33 549 537	159 302 000	33 549 537	52 500 000	34 630 127	26 796 176
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	649 465 203	0	1 649 465 203	38 750 000	1 160 721 057	2 966 796 249
		7 EQUIPEMENTS					200 000 000	194 176 194
	37	Mobilisation des Ressources Publiques	518 111 709 010	188 746 548 377	604 921 698 962	332 119 299 211	654 304 368 408	1 657 825 119 936
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	17 492 393 630	72 298 383	17 578 596 372	10 275 892 423	21 732 153 048	40 937 267 591
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	497 764 315 380	188 674 249 994	580 488 102 590	321 843 406 788	627 172 215 360	1 604 283 666 724
		7 EQUIPEMENTS	265 000 000	0	265 000 000	0	1 000 000 000	1 627 198 568
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	2 590 000 000	0	6 590 000 000	0	4 400 000 000	10 976 987 053
	38	Comptabilité, gestion de la trésorerie, dette public	245 393 206 676	211 035 064 713	434 041 036 712	131 683 102 863	490 870 727 352	681 053 160 528
		1 DETTE PUBLIQUE EN CAPITAL	214 233 265 055	173 601 428 351	388 547 360 000	105 902 699 724	352 996 408 000	626 035 049 903
		2 FRAIS FINANCIERS	22 516 237 035	21 921 827 874	36 864 608 600	15 586 025 668	126 463 366 000	32 859 846 131
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 828 342 234	9 317 986 941	4 625 090 679	8 168 866 717	5 948 911 492	13 321 174 349
		4 BIENS ET MATERIELS	393 801 961	1 458 236 340	393 801 961	662 475 000	768 485 846	365 982 585
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 795 394 105	4 567 319 786	2 795 394 105	1 348 051 554	2 978 774 647	2 779 181 693

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020	
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION	
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	526 166 286	20 977 880	714 781 367	14 984 200	714 781 367	4 163 932 701
		7	EQUIPEMENTS						230 308 404
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	100 000 000	147 287 541	100 000 000	0	1 000 000 000	1 297 684 762
	197	Gestion des réformes (Conduite de la réforme des		4 209 345 113	1 949 153 330	7 696 585 709	644 391 887	8 553 268 006	8 222 203 807
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	1 956 598 754	217 111 525	1 843 839 350	575 775 087	2 047 378 437	5 174 210 383
		4	BIENS ET MATERIELS	122 511 554	128 660 240	122 511 554	68 616 800	84 307 495	73 233 349
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	1 980 234 805	879 575 522	4 980 234 805	0	5 718 248 741	2 325 507 793
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	50 000 000	723 806 044	650 000 000	0	300 000 000	160 575 527
		7	EQUIPEMENTS	100 000 000	0	100 000 000	0	200 000 000	291 264 291
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					203 333 333	197 412 464
31	BUDGET			171 514 587 862	23 994 336 501 725	249 426 169 335	136 054 728 381	372 674 053 482	443 505 032 669
	39	Administration Générale du Budget		84 614 066 568	125 241 557 868	123 775 225 130	80 871 362 810	215 760 454 419	234 376 507 102
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	47 421 869 264	19 636 382 444	56 695 538 873	49 569 972 227	138 314 594 664	155 707 294 305
		4	BIENS ET MATERIELS	92 990 829	5 072 112 785	92 990 829	3 189 759 758	522 374 378	707 366 925
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	4 152 702 802	2 863 899 909	10 669 408 436	10 388 665 638	11 156 198 385	14 646 552 605
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	26 718 709 211	96 093 297 631	50 000 000 000	16 812 602 660	65 000 000 000	62 479 759 431
		7	EQUIPEMENTS	756 891 808	0	917 286 992	39 162 528	567 286 992	641 357 642
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	5 470 902 654	1 575 865 100	5 400 000 000	871 200 000	200 000 000	194 176 194
	40	Programmation, budgétisation et Suivi de perform		4 868 851 808	2 276 181 192	7 558 146 921	2 746 978 351	13 514 963 535	11 084 130 597
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	4 350 995 755	1 961 534 462	5 658 420 490	2 640 482 445	11 252 165 397	8 852 621 992
		4	BIENS ET MATERIELS	123 848 764	138 008 503	123 848 764	75 780 000	294 725 112	282 132 796
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	234 007 289	117 619 498	234 007 289	5 715 906	598 073 026	664 844 455
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	100 000 000	0	600 000 000	25 000 000	500 000 000	367 625 879
		7	EQUIPEMENTS	60 000 000	59 018 729	741 870 378	0	670 000 000	528 553 087
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			200 000 000	0	200 000 000	388 352 388
	41	Contrôle et gestion de la dépense		78 095 628 551	23 863 321 606 984	111 377 460 552	46 262 996 228	135 990 146 656	182 280 415 958
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	8 456 038 434	8 266 418 272	10 480 799 764	10 196 049 286	11 189 134 483	12 632 216 297
		4	BIENS ET MATERIELS	2 540 379 833	5 885 598 482	5 189 411 092	4 611 363 900	7 016 873 749	10 836 310 169
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	56 379 087 955	18 334 290 139	82 789 176 246	14 856 418 131	94 457 384 374	128 513 994 506

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020	
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION	
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	10 720 122 329	23 830 835 300 091	12 918 073 450	16 599 164 911	16 981 593 450	26 126 731 928
		7	EQUIPEMENTS					845 160 600	742 879 866
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					5 500 000 000	3 428 283 192
	42	Provisions		1 282 346 092	3 464 502 671	1 282 346 092	3 254 846 340	971 440 655	1 668 103 436
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	737 561 602	110 750 000	737 561 602	0	459 629 986	1 258 782 414
		4	BIENS ET MATERIELS	84 048 890	153 007 671	84 048 890	0	109 354 710	59 354 710
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	460 735 600	3 200 745 000	460 735 600	3 254 846 340	402 455 959	349 966 312
	153	Gestion des approvisionnements et impression		2 653 694 843	32 653 010	5 432 990 640	2 918 544 651	6 437 048 217	14 095 875 576
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	2 653 694 843	32 653 010	5 432 990 640	2 918 544 651	6 437 048 217	14 095 875 576
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT						
32	PLAN			68 567 943 634	14 053 578 970	63 830 312 223	15 092 291 829	46 027 704 521	119 691 767 593
	43	Administration Générale du Plan		52 920 429 759	7 249 029 290	36 810 411 913	3 781 606 385	18 432 016 394	47 960 308 916
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	5 028 372 908	298 064 780	5 286 501 161	2 587 859 738	10 909 185 186	34 489 635 869
		4	BIENS ET MATERIELS	110 860 103	834 053 200	105 860 103	466 575 000	360 120 456	612 571 546
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	1 755 422 976	303 004 795	2 161 586 107	631 316 647	2 278 135 265	4 084 275 864
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	316 187 484	531 392 810	584 854 542	95 855 000	784 854 542	1 287 480 421
		7	EQUIPEMENTS	44 849 490 000	5 282 513 705	25 433 530 000	0	2 630 680 945	4 427 427 291
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	860 096 288	0	3 238 080 000	0	1 469 040 000	3 058 917 925
	44	Etudes économiques et planification du développe		11 087 747 471	3 723 232 082	12 634 200 950	8 598 152 326	14 952 004 696	38 589 467 171
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	6 431 750 196	123 172 300	6 478 203 675	3 247 464 609	8 239 748 478	9 075 142 884
		4	BIENS ET MATERIELS	99 442 567	210 000 000	99 442 567	33 371 995	183 343 115	436 042 360
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	657 241 533	0	857 241 533	0	1 343 151 394	2 804 789 820
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	894 313 175	3 023 790 082	1 394 313 175	5 206 916 098	1 295 761 709	2 395 761 709
		7	EQUIPEMENTS	3 005 000 000	366 269 700	3 805 000 000	110 399 624	3 890 000 000	23 877 730 398
	45	Programmation des investissements et partenaria		4 559 766 404	3 081 317 598	14 385 699 360	2 712 533 119	12 643 683 431	33 141 991 506
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	1 538 868 309	183 469 415	1 770 652 010	471 888 909	2 007 611 908	3 579 172 658
		4	BIENS ET MATERIELS	151 292 383	0	151 292 383	0	200 530 816	223 412 566
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	992 568 821	1 583 333	1 092 568 821	14 574 590	1 341 241 311	2 408 051 084
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	877 036 891	2 896 264 850	1 621 186 146	2 226 069 620	2 335 335 396	11 056 960 962
		7	EQUIPEMENTS	1 000 000 000	0	9 275 000 000	0	5 758 964 000	15 460 635 920
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			475 000 000	0	1 000 000 000	413 758 316

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
33	RECONSTRUCTION		1 308 934 895	22 361 330	2 591 513 355	191 593 485	2 506 283 834	4 664 093 776
	47	Reconstruction	1 308 934 895	22 361 330	2 591 513 355	191 593 485	2 506 283 834	4 664 093 776
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	342 019 322	17 640 430	328 182 688	139 680 285	558 182 406	1 313 124 770
		4 BIENS ET MATERIELS	278 910 364	3 088 900	522 864 910	49 748 850	462 441 250	614 650 828
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	638 005 209	1 632 000	1 090 465 757	2 164 350	1 035 660 178	1 772 525 306
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT						90 000 000
		7 EQUIPEMENTS	50 000 000	0	650 000 000	0	450 000 000	873 792 872
34	JUSTICE		251 492 826 909	0	34 518 209 878	0	60 337 890 606	82 099 560 283
	48	Administration Générale de la Justice	210 017 701 945	0	26 740 802 245	0	51 304 835 492	71 478 247 113
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	38 713 368 269	0	8 702 009 016	0	19 671 709 655	18 211 944 881
		4 BIENS ET MATERIELS	38 713 368 269	0	830 200 782	0	730 200 782	1 510 885 782
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	65 562 900 302	0	4 765 085 246	0	3 975 735 068	6 251 847 897
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	20 835 272 314	0	1 007 027 716	0	2 205 852 064	3 212 625 879
		7 EQUIPEMENTS	20 831 610 799	0			990 334 651	9 822 169 737
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	25 361 181 992	0	11 436 479 485	0	23 731 003 272	32 468 772 937
	49	Affaires Juridiques et Judiciaires	1 809 137 598	0	686 958 630	0	716 416 805	1 087 133 589
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	411 358 071	0	114 883 848	0	144 342 023	164 342 023
		4 BIENS ET MATERIELS	411 358 071	0	84 325 675	0	84 325 675	114 325 675
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	710 820 897	0	212 148 548	0	212 148 548	332 865 332
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	275 600 559	0	275 600 559	0	275 600 559	475 600 559
	50	Affaires pénitentiaires et assistance aux victimes	28 087 473 631	0	5 005 424 213	0	5 730 079 490	6 637 782 116
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 727 552 604	0	165 599 728	0	510 994 089	610 994 089
		4 BIENS ET MATERIELS	13 726 944 210	0	619 156 738	0	2 898 417 654	5 151 499 705
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	9 455 105 208	0	4 042 796 138	0	2 042 796 138	526 557 054
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	177 871 609	0	177 871 609	0	277 871 609	348 731 268
	51	Contentieux de l'Etat	1 827 098 140	0	905 419 628	0	970 199 548	1 310 199 548
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	365 419 628	0	43 780 044	0	108 559 964	108 559 964
		4 BIENS ET MATERIELS	365 419 628	0	41 039 922	0	41 039 922	41 039 922
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	730 839 256	0	206 599 662	0	206 599 662	346 599 662
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	365 419 628	0	614 000 000	0	614 000 000	814 000 000
	52	Modernisation du droit des affaires	9 751 415 595	0	1 179 605 162	0	1 616 359 271	1 586 197 917
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 646 655 397	0	854 468 859	0	1 291 222 968	1 261 061 614
		4 BIENS ET MATERIELS	2 034 920 066	0	114 017 802	0	114 017 802	114 017 802
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	4 069 840 132	0	211 118 501	0	211 118 501	211 118 501
35	REFORMES INSTITUTIONNELLES		27 528 061 509	1 520 914 626	9 938 538 369	1 404 980 240	18 629 523 005	4 396 953 114
	18	Administration Générale de la Décentralisation	11 436 571 650	1 218 107 210	7 106 193 449	1 266 631 960	10 560 180 045	
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	5 307 044 936	1 216 375 210	5 157 922 250	535 074 834	6 191 721 070	

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		4 BIENS ET MATERIELS	3 155 839 357	1 732 000	833 803 865	244 141 042	427 754 246	
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 973 687 357	0	1 114 467 334	487 416 084	1 480 966 614	
		7 EQUIPEMENTS					2 459 738 115	
	193	Mise en œuvre des réformes institutionnelles	16 091 489 859	302 807 416	2 832 344 920	138 348 280	8 069 342 960	4 396 953 114
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 726 087 546	301 508 416	1 829 921 187	54 819 712	4 288 201 818	1 651 949 806
		4 BIENS ET MATERIELS	3 441 646 661	1 299 000	495 267 955	28 275 856	880 159 141	592 719 245
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	5 046 187 932	0	507 155 778	55 252 712	1 363 324 845	1 634 661 478
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	959 189 240	0				40 000 000
		7 EQUIPEMENTS	1 918 378 480	0			1 537 657 156	477 622 585
37	SANTE		790 859 567 032	156 251 877 574	681 714 620 461	183 384 038 911	983 939 068 748	854 892 796 385
	58	Administration Générale de la Santé	767 322 446 881	145 124 813 128	648 863 460 879	172 086 341 108	948 957 925 890	821 537 908 766
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	194 905 892 450	2 437 022 733	230 195 158 357	149 049 883 928	385 335 399 873	495 534 754 924
		4 BIENS ET MATERIELS	2 438 537 739	143 587 839	2 891 367 928	112 384 800	5 666 271 334	8 108 611 756
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	3 437 599 537	1 714 492 763	9 278 019 835	820 623 461	7 747 309 121	10 782 160 099
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	15 729 818 184	5 251 339 097	21 989 397 886	549 841 731	17 539 397 886	9 892 385 891
		7 EQUIPEMENTS	510 518 869 592	134 815 798 088	266 344 478 651	20 202 979 940	414 295 295 186	122 603 349 981
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	40 291 729 379	762 572 609	118 165 038 222	1 350 627 248	118 374 252 490	174 616 646 115
	59	Offres des soins et des Services de Santé	4 093 563 299	4 631 160	4 096 259 043	15 306 872	5 283 148 494	8 137 775 197
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	773 712 469	4 631 160	776 408 213	15 306 872	825 516 151	864 355 582
		4 BIENS ET MATERIELS	1 004 104 283	0	1 004 104 283	0	1 668 803 821	2 090 865 627
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	756 408 314	0	937 107 335	0	1 010 189 310	2 263 289 001
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 059 338 233	0	878 639 212	0	778 639 212	600 080 000
		7 EQUIPEMENTS						319 184 987
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	500 000 000	0	500 000 000	0	1 000 000 000	2 000 000 000
	60	Lutte contre les maladies épidémiques et endémiques	19 207 963 782	10 999 933 285	28 519 307 469	11 233 390 932	29 462 401 294	24 981 519 352
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 693 836 807	63 603 788	4 905 180 494	1 760 004 280	5 212 776 484	1 445 467 939
		4 BIENS ET MATERIELS	3 684 582 805	0	3 684 582 805	0	3 668 003 601	4 971 826 906
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	239 923 585	0	239 923 585	0	825 084 684	4 163 495 399
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	11 589 620 585	10 936 329 497	16 689 620 585	9 473 386 652	17 756 536 525	10 246 882 954
		7 EQUIPEMENTS			3 000 000 000	0	2 000 000 000	4 153 846 154
	61	Accès aux soins et services de santé	235 593 070	122 500 000	235 593 070	49 000 000	235 593 070	235 593 070
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	235 593 070	122 500 000	235 593 070	49 000 000	235 593 070	235 593 070
38	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE		900 643 562 669	28 606 900 481	1 103 559 233 149	486 070 825 185	1 144 226 177 609	2 751 766 624 192
	62	Administration Générale de l'Enseignement Primaire	886 542 656 961	26 564 295 840	1 087 855 497 252	485 468 369 174	1 111 908 109 108	2 700 129 257 689

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	715 266 690 311	18 659 707 182	714 941 033 915	423 959 704 013	888 680 466 407	1 804 869 389 408
		4 BIENS ET MATERIELS	6 371 779 005	95 250 000	6 368 779 005	8 018 025 000	7 797 080 407	13 640 207 639
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	13 059 110 108	574 793 235	16 777 110 108	393 640 161	54 526 022 361	74 905 782 991
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	26 271 280 177	4 686 399 906	85 084 280 541	6 931 560 880	13 006 949 323	16 249 676 935
		7 EQUIPEMENTS	69 364 836 789	1 738 408 691	175 934 880 272	46 165 439 121	76 836 469 291	647 290 084 808
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	56 208 960 571	809 736 825	88 749 413 411	0	71 061 121 319	143 174 115 908
	63	Enseignement Pré-primaire, Primaire et Secondaire	8 146 023 278	695 000 000	8 046 023 278	0	19 944 798 293	33 042 060 149
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	846 274 058	0	906 274 058	0	1 413 372 683	1 802 042 990
		4 BIENS ET MATERIELS	51 769 665	0	51 769 665	0	924 307 410	708 479 317
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	7 247 979 555	695 000 000	7 087 979 555	0	13 250 398 200	24 458 443 903
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT					4 356 720 000	6 073 093 939
	64	Evaluation pédagogique et Formation continue	4 991 961 052	1 347 604 642	6 694 791 241	602 456 011	7 912 618 420	10 871 353 070
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 060 891 681	93 525	3 060 891 681	492 286 335	4 927 112 336	4 994 758 736
		4 BIENS ET MATERIELS	139 480 901	0	242 311 090	0	322 822 023	1 027 664 353
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 591 588 470	0	1 591 588 470	110 169 676	1 462 684 061	4 150 796 321
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	200 000 000	1 347 511 117	200 000 000	0	200 000 000	107 050 352
		7 EQUIPEMENTS			1 600 000 000	0	1 000 000 000	591 083 308
	66	Enseignement Technique	962 921 378	0	962 921 378	0	4 460 651 788	7 723 953 284
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	240 174 088	0	240 174 088	0	1 288 704 000	827 704 400
		4 BIENS ET MATERIELS					282 577 788	252 788 750
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	722 747 290	0	722 747 290	0	2 889 370 000	6 643 460 134
39		ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	82 856 029 478	1 009 060 299	138 250 543 541	2 024 271 288		
	65	Administration Générale	76 922 837 116	756 435 699	131 150 840 617	2 024 271 288		
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 187 175 552	129 668 000	1 327 175 552	662 794 000		
		4 BIENS ET MATERIELS	834 461 500	31 517 302	1 134 461 500	0		
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	6 751 113 508	151 074 910	7 983 204 420	971 477 288		
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT			2 000 000 000	390 000 000		
		7 EQUIPEMENTS	7 386 047 516	296 400 000	32 544 277 888	0		
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	60 764 039 040	147 775 487	86 161 721 258	0		
	66	Enseignement Technique	4 273 987 980	252 624 600	4 914 838 164	0		
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	654 161 980	62 959 600	747 012 168	0		
		4 BIENS ET MATERIELS	364 474 000	0	474 474 000	0		
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	3 255 352 000	189 665 000	3 693 351 996	0		
	194	Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion pro	1 659 204 382	0	2 184 864 760	0		
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	173 636 632	0	273 636 632	0		

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		4 BIENS ET MATERIELS	207 865 750	0	353 526 128	0		
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 277 702 000	0	1 557 702 000	0		
40	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE		3 571 059 818 194	0	802 555 433 721	0	1 152 419 390 603	1 245 695 378 453
	67	Administration Générale de l'Enseignement Supér	171 385 417 744	0	24 619 311 134	0	57 596 064 743	76 077 837 287
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	26 575 421 342	0	5 209 059 229	0	28 088 202 352	12 444 120 612
		4 BIENS ET MATERIELS	27 947 433 963	0	764 635 870	0	844 635 870	1 389 074 990
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	55 196 702 172	0	2 128 615 683	0	2 242 334 192	2 954 004 143
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	24 926 606 561	0	5 018 199 007	0	8 018 199 007	34 265 096 504
		7 EQUIPEMENTS	12 246 417 902	0				8 867 526 000
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	24 492 835 804	0	11 498 801 345	0	18 402 693 322	16 158 015 038
	68	Enseignement Universitaire	464 954 310 600	0	94 981 128 417	0	151 200 517 190	149 564 660 160
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	189 064 937 568	0	89 131 324 476	0	142 361 804 503	141 128 370 250
		4 BIENS ET MATERIELS	2 405 578 728	0	283 107 736	0	283 107 736	283 147 236
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	5 157 979 920	0	958 646 308	0	1 038 646 308	1 202 879 172
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	268 325 814 384	0	4 608 049 897	0	7 516 958 643	6 950 263 502
	69	Enseignement Supérieur Technique Professionnel	834 297 171 180	0	190 711 287 700	0	265 983 388 020	295 223 403 252
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	333 718 868 472	0	180 677 320 868	0	243 357 221 188	276 961 685 052
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	500 578 302 708	0	10 033 966 832	0	22 626 166 832	18 261 718 200
	70	Enseignement Supérieur Pédagogique	1 053 881 457 015	0	249 988 225 040	0	341 989 947 975	359 107 481 283
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	421 552 582 806	0	237 388 190 833	0	314 738 866 208	337 981 228 950
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	632 328 874 209	0	12 600 034 207	0	27 251 081 767	21 126 252 333
	182	Enseignement Postuniversitaire et Professionnel	1 046 541 461 655	0	242 255 481 430	0	335 649 472 675	365 721 996 471
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	418 616 584 662	0	229 693 831 001	0	307 710 639 726	343 461 813 860
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	627 924 876 993	0	12 561 650 429	0	27 938 832 949	22 260 182 611
41	RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE		195 306 115 002	0	43 836 475 058	0	60 786 634 192	67 485 326 019
	71	Administration Générale de la Recherche Scientifi	69 179 210 221	0	7 542 442 085	0	15 080 352 438	15 357 170 854
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	9 806 538 628	0	2 382 229 732	0	6 559 103 939	3 263 421 073
		4 BIENS ET MATERIELS	10 408 711 753	0	261 145 314	0	361 145 314	580 648 930
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	26 381 059 695	0	1 321 852 343	0	1 342 159 505	2 183 342 027
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	9 497 416 721	0	627 214 696	0	501 453 680	1 182 034 586
		7 EQUIPEMENTS	8 723 655 616	0	2 450 000 000	0	5 242 880 000	7 556 640 929
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	4 361 827 808	0	500 000 000	0	1 073 610 000	591 083 309
	72	Recherche-Développement Experimental et Innov	104 341 300 611	0	32 043 900 324	0	40 740 448 659	47 021 665 613

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	49 042 019 097	0	21 568 406 685	0	28 118 413 090	31 704 258 801
		4 BIENS ET MATERIELS	2 622 092 166	0	124 108 596	0	164 108 596	143 883 195
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	5 516 858 286	0	707 835 531	0	797 835 531	1 101 354 431
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	46 483 773 808	0	8 786 782 242	0	11 021 915 406	12 179 390 144
		7 EQUIPEMENTS	276 557 254	0			400 000 000	1 661 538 462
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	400 000 000	0	856 767 270	0	238 176 036	231 240 580
	73	Valorisation des résultats de recherche	4 957 068 606	0	898 152 658	0	1 045 716 116	992 092 640
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	708 152 658	0	139 876 638	0	179 876 638	154 307 442
		4 BIENS ET MATERIELS	708 152 658	0	75 403 290	0	115 403 290	50 840 334
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 832 610 632	0	482 872 730	0	550 436 188	479 894 512
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	708 152 658	0	200 000 000	0	200 000 000	307 050 352
	183	Protection contre les dangers des rayonnements ionisants	16 828 535 564	0	3 351 979 991	0	3 920 116 979	4 114 396 912
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 466 805 574	0	1 910 916 732	0	2 329 109 830	2 663 319 126
		4 BIENS ET MATERIELS	2 631 641 472	0	175 361 925	0	235 361 925	94 375 278
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	6 579 103 680	0	1 179 793 782	0	1 269 793 782	1 269 459 042
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	3 150 984 838	0	85 907 552	0	85 851 442	87 243 466
42	INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS		1 479 121 686 781	63 454 489 410	430 367 380 624	32 168 633 153	260 199 129 828	609 080 329 191
	74	Administration Générale des Infrastructures et Travaux Publics	1 443 575 729 843	62 003 574 081	389 608 581 273	13 993 322 118	215 099 516 109	559 808 775 701
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	11 239 975 192	77 650 429	5 606 490 243	5 850 787 607	18 814 727 758	28 390 832 545
		4 BIENS ET MATERIELS	407 294 808	101 217 450	562 961 478	124 264 650	955 611 326	1 044 796 723
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 965 447 051	5 953 969 201	2 752 610 589	194 414 844	3 937 945 614	6 163 610 903
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	442 372 282	8 174 075	442 372 282	0	442 372 282	770 897 458
		7 EQUIPEMENTS	181 955 341 604	44 544 597 938	209 879 543 620	3 671 682 386	10 603 145 107	92 106 908 558
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	1 247 565 298 906	11 317 964 988	170 364 603 061	4 152 172 631	180 345 714 022	431 331 729 514
	75	Routes et voiries	32 903 957 806	440 687 194	37 875 616 953	16 653 497 592	41 810 282 904	44 252 137 634
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	31 599 259 994	310 012 944	36 570 919 141	16 486 330 963	39 953 354 122	42 784 231 346
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 304 697 812	130 674 250	1 304 697 812	167 166 629	1 856 928 782	1 467 906 288
		7 EQUIPEMENTS						
	76	Parc immobilier et automobiles de l'Etat	2 641 999 132	1 010 228 135	2 883 182 398	1 521 813 443	3 289 330 815	5 019 415 856
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 738 510 334	60 263 080	1 848 026 933	838 458 868	1 267 463 557	2 110 779 106
		4 BIENS ET MATERIELS	293 623 003	0	325 289 670	20 426 738	502 799 276	423 458 111
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	403 086 583	949 965 055	503 086 583	662 927 837	872 288 770	1 584 820 251
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	206 779 212	0	206 779 212	0	646 779 212	900 358 388

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
43	URBANISME ET HABITAT		186 480 747 653	0	57 344 931 213	0	22 651 928 007	77 462 432 194
	77	Administration Générale de l'Urbanisme et Habita	176 052 435 957	0	55 597 900 501	0	14 330 261 351	67 290 837 305
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	26 942 941 363	0	2 668 013 788	0	4 724 257 020	6 118 150 036
		4 BIENS ET MATERIELS	28 450 479 725	0	357 210 036	0	416 085 214	700 091 958
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	44 100 884 255	0	2 259 628 010	0	1 513 838 046	2 511 298 548
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	13 704 375 366	0	200 000 000	0	400 000 000	3 266 582 982
		7 EQUIPEMENTS	37 743 545 202	0	39 915 929 788	0	1 169 081 071	52 057 384 096
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	25 110 210 046	0	10 197 118 879	0	6 107 000 000	2 637 329 685
	79	Amélioration de l'habitat	3 253 248 689	0	642 640 064	0	7 040 650 474	8 476 234 361
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	493 002 471	0	101 356 192	0	427 752 635	267 288 071
		4 BIENS ET MATERIELS	986 004 942	0	81 745 198	0	111 182 787	110 989 219
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 774 241 276	0	459 538 674	0	376 715 052	819 540 053
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT					6 125 000 000	7 278 417 018
	185	Viabilisation de zones urbaines , peri-urbaines et r	7 175 063 007	0	1 104 390 648	0	1 281 016 182	1 695 360 528
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 025 009 001	0	361 577 130	0	361 577 130	505 899 381
		4 BIENS ET MATERIELS	2 050 018 002	0	135 821 772	0	135 821 772	147 764 211
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	4 100 036 004	0	606 991 746	0	783 617 280	1 041 696 936
44	AGRICULTURE		779 903 916 416	8 648 344 547	140 483 012 253	17 730 815 003	323 265 285 500	230 660 861 467
	80	Administration Générale de l'Agriculture	777 508 115 185	8 626 732 467	137 634 538 932	16 973 038 531	318 947 701 099	225 634 998 645
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	23 621 742 353	803 667 276	27 827 272 251	12 792 307 196	40 951 074 758	45 949 228 535
		4 BIENS ET MATERIELS	1 698 524 691	162 000 000	1 828 736 676	396 865 730	2 293 722 473	3 699 522 669
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	11 486 692 246	419 561 263	11 992 419 157	314 678 255	11 939 322 713	15 724 939 737
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	5 717 587 816	564 087 935	7 485 980 666	437 171 950	8 288 003 103	10 644 714 768
		7 EQUIPEMENTS	721 975 311 521	2 799 575 526	51 964 317 711	3 032 015 400	188 145 321 467	78 275 286 694
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	13 008 256 558	3 877 840 467	36 535 812 471	0	67 330 256 585	71 341 306 242
	81	Développement des Filières végétales	2 395 801 231	21 612 080	2 848 473 321	757 776 472	4 317 584 401	5 025 862 822
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 484 646 741	21 612 080	1 682 318 831	757 776 472	2 337 089 490	2 269 515 952
		4 BIENS ET MATERIELS	160 460 154	0	315 460 154	0	474 118 371	731 961 608
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	750 694 336	0	850 694 336	0	1 506 376 540	2 024 385 262
45	DÉVELOPPEMENT RURAL		207 247 994 105	33 185 194 874	167 391 346 636	7 877 257 726	150 971 286 164	436 252 973 993
	84	Administration Générale du Développement Rural	200 017 695 665	31 925 479 868	145 357 123 397	5 081 800 599	129 423 907 071	407 443 104 397
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	8 986 150 962	523 371 872	9 742 046 344	3 887 947 239	16 922 978 157	23 143 408 658
		4 BIENS ET MATERIELS	1 351 337 325	95 250 000	1 754 337 325	840 434 459	1 779 883 079	2 864 943 571
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	4 730 519 424	288 784 886	5 452 519 424	283 418 901	5 734 760 711	8 664 325 840
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	3 066 600 000	670 414 250	5 366 600 000	70 000 000	6 566 600 000	9 291 035 953

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		7 EQUIPEMENTS	49 571 521 036	13 376 543 153	12 068 001 744	0	9 237 351 646	113 359 672 768
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	132 311 566 918	16 971 115 707	110 973 618 560	0	89 182 333 478	250 119 717 607
	85	Développement des Infrastructures rurales	2 299 435 890	623 000 296	2 345 515 184	1 075 561 205	13 592 093 532	20 223 403 381
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 799 435 890	623 000 296	1 845 515 184	1 075 561 205	2 332 093 532	2 019 118 236
		7 EQUIPEMENTS	500 000 000	0	500 000 000	0	1 250 000 000	2 427 202 423
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					10 010 000 000	15 777 082 722
	180	Accompagnement des populations paysannes	4 930 862 550	636 714 710	19 688 708 055	1 719 895 922	7 955 285 561	8 586 466 215
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	904 626 520	21 119 910	1 062 472 025	561 320 572	1 361 210 441	1 229 933 311
		4 BIENS ET MATERIELS	319 199 139	0	419 199 139	11 965 450	441 667 668	603 785 229
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	707 036 891	0	707 036 891	0	652 407 452	797 331 131
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	3 000 000 000	615 594 800	17 500 000 000	1 146 609 900	3 000 000 000	3 000 000 000
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					2 500 000 000	2 955 416 544
47	COMMERCE EXTÉRIEUR		14 598 647 141	3 330 137 720	18 481 662 034	3 970 741 653	20 430 376 392	38 108 705 798
	89	Administration Générale du Commerce Extérieur	13 124 703 544	1 636 668 317	15 707 718 437	3 878 232 082	15 655 342 268	29 839 826 013
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 888 660 616	480 453 968	3 986 023 611	1 605 166 031	8 631 249 369	7 193 390 025
		4 BIENS ET MATERIELS	234 886 817	200 250 000	271 912 525	469 569 990	271 912 525	705 269 631
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 013 900 149	734 087 705	2 758 704 630	838 199 615	1 708 704 630	3 296 166 357
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	500 000 000	0	699 589 000	167 555 000	300 000 000	2 245 000 000
		7 EQUIPEMENTS	4 991 488 671	221 876 644	6 191 488 671	500 000 000	2 243 475 744	12 400 000 000
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	1 495 767 291	0	1 800 000 000	297 741 446	2 500 000 000	4 000 000 000
	90	Commerce extérieur	1 473 943 597	1 693 469 403	2 773 943 597	92 509 571	4 775 034 124	8 268 879 785
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 027 269 134	0	1 027 269 134	18 370 000	2 628 359 661	2 942 242 489
		4 BIENS ET MATERIELS	58 197 816	0	58 197 816	6 313 175	58 197 816	165 082 341
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	141 856 647	0	141 856 647	0	141 856 647	855 573 046
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	246 620 000	1 693 469 403	1 546 620 000	67 826 396	1 946 620 000	2 041 931 777
		7 EQUIPEMENTS						721 826 451
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE						1 542 223 681

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
48	MINES		22 348 307 751	12 917 337 048	36 519 313 447	4 299 602 080	56 165 324 092	60 943 672 128
	91	Administration Générale des Mines	13 907 600 372	6 738 600 129	30 865 152 879	2 087 749 441	49 739 483 266	53 227 831 302
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 862 822 238	58 955 428	4 072 670 262	1 743 106 689	9 213 931 668	8 547 687 957
		4 BIENS ET MATERIELS	601 338 456	95 250 000	705 293 002	109 575 000	633 525 115	852 525 121
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 299 840 602	14 017 615	2 565 163 056	37 009 528	2 778 732 969	3 361 021 877
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	600 627 486	396 116 447	1 800 627 486	198 058 224	1 600 627 486	1 696 203 013
		7 EQUIPEMENTS	5 840 130 656	6 174 260 639	20 952 058 139	0	35 446 166 028	38 705 829 749
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	702 840 934	0	769 340 934	0	66 500 000	64 563 585
	92	Recherches Géologiques et Minières	8 159 319 772	6 178 736 919	5 169 219 772	2 211 852 639	5 854 559 901	7 229 559 901
		3 DEPENSES DE PERSONNEL					50 000 000	50 000 000
		4 BIENS ET MATERIELS	97 317 984	0	127 317 984	0	80 000 000	80 000 000
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	71 901 788	0	141 901 788	0	124 559 901	99 559 901
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	7 790 100 000	6 178 736 919	4 900 000 000	2 211 852 639	5 600 000 000	7 000 000 000
		7 EQUIPEMENTS	200 000 000	0				
	93	Gestion et Contrôle des Activités minières	281 387 607	0	484 940 796	0	571 280 925	486 280 925
		3 DEPENSES DE PERSONNEL					210 000 000	150 000 000
		4 BIENS ET MATERIELS	152 414 556	0	293 137 556	0	175 039 344	175 039 344
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	128 973 051	0	191 803 240	0	186 241 581	161 241 581
49	HYDROCARBURES		5 460 086 287	435 829 586	26 017 903 179	384 351 544	38 814 819 236	24 139 943 779
	94	Administration Générale des Hydrocarbures	5 129 011 029	431 248 586	25 566 549 133	384 351 544	38 160 868 490	23 286 917 377
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	510 240 866	54 308 800	910 948 522	147 232 508	1 257 471 191	1 185 037 131
		4 BIENS ET MATERIELS	250 370 805	98 120 000	496 875 237	109 575 000	558 250 940	1 102 790 817
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 406 570 828	69 574 098	1 658 725 374	127 544 036	2 045 146 359	3 177 260 411
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	100 000 000	78 789 288			300 000 000	791 575 527
		7 EQUIPEMENTS	2 861 828 530	130 456 400	22 500 000 000	0	30 500 000 000	13 632 170 097
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					3 500 000 000	3 398 083 394
	95	Amont Pétrolier	249 134 172	4 581 000	338 343 263	0	548 227 442	682 511 877
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	17 426 824	0	39 899 552	0	65 302 605	75 967 000
		4 BIENS ET MATERIELS	41 435 720	4 581 000	65 769 053	0	79 801 798	63 560 834
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	190 271 628	0	232 674 658	0	403 123 039	542 984 043
	96	Aval Pétrolier	81 941 086	0	113 010 783	0	105 723 304	170 514 525
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 902 879	0	13 639 243	0	13 639 243	16 890 000
		4 BIENS ET MATERIELS	24 730 416	0	26 063 749	0	26 063 749	26 364 525
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	55 307 791	0	73 307 791	0	66 020 312	127 260 000
50	RESSOURCES HYDRAULIQUE ET DE L'ELECTRICITE		368 971 580 239	62 518 353 448	426 721 094 554	8 174 239 095	180 297 867 061	481 613 476 910
	97	Administration Générale	364 838 801 966	61 287 892 583	422 435 619 000	7 611 974 935	171 216 021 671	465 113 652 015

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 465 982 174	587 016 033	4 239 038 522	2 181 676 350	5 121 655 980	7 431 602 605
		4 BIENS ET MATERIELS	487 635 380	142 867 100	553 635 380	136 014 550	625 348 716	1 127 899 681
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 783 089 528	490 035 973	3 440 393 075	227 813 302	2 950 927 660	3 611 603 290
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	600 000 000	415 788 391	1 000 000 000	773 271 381	600 000 000	1 235 000 000
		7 EQUIPEMENTS	258 768 661 919	59 230 963 641	241 089 787 534	0	46 532 009 399	76 469 805 823
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	97 733 432 965	421 221 444	172 112 764 489	4 293 199 353	115 386 079 916	375 237 740 616
	98	Développement de Ressources Energetiques et Ge	1 434 840 433	615 000 000	1 637 537 714	562 264 160	4 121 200 209	6 509 556 695
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	250 537 673	0	250 537 673	3 325 800	323 051 009	344 860 680
		4 BIENS ET MATERIELS	108 568 518	0	108 568 518	17 658 360	108 568 077	114 527 800
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	775 431 523	0	778 431 523	1 280 000	946 101 531	1 133 375 462
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	100 000 000	615 000 000	500 000 000	540 000 000	900 000 000	374 676 231
		7 EQUIPEMENTS					100 000 000	
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	200 302 719	0			1 743 479 592	4 542 116 522
	99	Eau potable	2 697 937 840	615 460 866	2 647 937 840	0	4 960 645 181	9 990 268 200
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	16 729 890	0	16 729 890	0	52 986 558	54 190 560
		4 BIENS ET MATERIELS	22 581 542	0	22 581 542	0	22 581 542	28 972 060
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	108 626 408	615 460 866	108 626 408	0	140 912 753	202 182 433
		7 EQUIPEMENTS						1 899 357 551
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	2 550 000 000	0	2 500 000 000	0	4 744 164 328	7 805 565 596
51	TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION		144 572 221 678	39 012 660 813	161 484 695 483	29 923 598 625	124 210 519 911	376 737 856 589
	101	Administration Générale des Transports et Voies c	133 879 733 661	30 223 267 593	120 735 378 223	22 666 255 274	33 365 063 280	240 305 705 370
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	5 193 685 833	104 652 928	6 471 954 160	2 900 884 634	9 162 246 039	13 858 065 330
		4 BIENS ET MATERIELS	244 706 293	572 298 000	284 706 293	502 575 000	307 712 218	678 467 738
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 211 373 496	1 337 212 999	2 118 618 778	884 018 640	1 921 438 205	3 479 798 981
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT					900 000 000	806 726 582
		7 EQUIPEMENTS	83 778 274 893	15 164 534 777	33 548 938 264	0	6 023 416 969	163 423 866 225
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	43 451 693 146	13 044 568 888	78 311 160 728	18 378 777 000	15 050 249 849	58 058 780 514
	102	Réglementation et développement des plateformes	10 692 488 017	8 789 393 221	40 749 317 260	7 257 343 351	90 845 456 631	136 432 151 219
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 979 524 600	43 184 170	5 386 153 843	2 368 129 358	5 955 037 289	6 137 781 125
		4 BIENS ET MATERIELS	183 194 393	0	183 194 393	0	307 046 935	256 994 982

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020	
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION	
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	372 237 328	70 000 000	372 237 328	640 300 800	610 721 133	828 930 226
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	6 157 531 696	8 676 209 051	31 157 731 696	4 248 913 193	43 261 608 696	71 097 623 231
		7	EQUIPEMENTS			3 150 000 000	0	39 501 042 578	54 972 656 594
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			500 000 000	0	1 210 000 000	3 138 165 061
52	POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES			1 554 263 938 553	0	135 473 819 826	0	51 285 227 857	64 310 950 126
	104	Administration Générale des Postes, télécommun		390 690 187 846	0	33 928 258 660	0	12 758 686 622	17 102 117 957
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	60 282 816 443	0	2 847 989 320	0	3 764 155 849	4 634 255 239
		4	BIENS ET MATERIELS	30 651 265 068	0	316 775 004	0	603 620 188	1 067 524 409
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	91 312 967 373	0	1 485 371 192	0	1 081 452 743	1 792 850 654
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	60 072 645 857	0	958 329 026	0	958 329 026	1 598 329 026
		7	EQUIPEMENTS	118 696 394 484	0	27 319 794 118	0	5 851 128 816	7 523 718 143
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	29 674 098 621	0	1 000 000 000	0	500 000 000	485 440 486
	105	Développement du secteur postal		4 189 983 042	0	3 388 025 531	0	3 943 758 995	4 253 821 282
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	1 309 449 800	0	463 766 700	0	947 788 868	1 679 769 480
		4	BIENS ET MATERIELS	142 829 340	0	369 244 434	0	440 955 730	154 350 307
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	2 737 703 902	0	2 555 014 397	0	2 555 014 397	2 419 701 495
	106	Développement des télécommunications et NTIC		1 159 383 767 665	0	98 157 535 635	0	34 582 782 240	42 955 010 887
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	178 699 316 626	0	6 850 259 754	0	10 032 877 699	12 746 219 109
		4	BIENS ET MATERIELS	89 165 125 203	0	426 371 889	0	498 083 185	623 061 844
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	267 119 698 457	0	2 528 679 318	0	1 695 049 196	1 090 432 849
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	179 288 148 064	0	3 392 842 320	0	3 303 385 712	4 467 821 198
		7	EQUIPEMENTS	356 089 183 452	0	81 959 382 354	0	17 553 386 448	22 571 154 429
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	89 022 295 863	0	3 000 000 000	0	1 500 000 000	1 456 321 458
54	DROITS HUMAINS			27 752 641 252	0	4 956 566 130	0	5 145 109 778	9 000 000 000
	110	Administration Générale des Droits Humains		27 318 984 001	0	4 838 351 943	0	5 012 175 167	8 824 667 238
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	4 447 430 187	0	1 216 847 449	0	2 192 095 452	2 006 645 374
		4	BIENS ET MATERIELS	6 808 461 494	0	365 517 000	0	378 310 336	635 466 715
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	12 324 164 900	0	2 755 987 494	0	1 980 219 379	3 131 871 359
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	2 701 884 647	0				2 602 573 679

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	1 037 042 773	0	500 000 000	0	461 550 000	448 110 111
	111	Promotion et protection des Droits Humains	433 657 251	0	118 214 187	0	132 934 611	175 332 762
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	95 214 187	0	42 255 831	0	55 976 255	59 832 946
		4 BIENS ET MATERIELS	214 016 841	0	42 583 360	0	40 083 360	43 490 446
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	124 426 223	0	33 374 996	0	36 874 996	72 009 370
55		AFFAIRES FONCIERES	6 839 813 698	1 043 438 674	10 901 866 983	3 044 190 352	13 024 221 479	18 712 005 945
	112	Administration Générale des Affaires Foncières	5 656 427 773	851 438 513	8 937 285 910	2 827 399 552	10 844 381 388	15 713 327 482
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 823 340 812	136 353 002	4 138 158 223	2 375 864 366	6 662 450 813	10 032 852 983
		4 BIENS ET MATERIELS	278 987 192	191 717 055	545 026 928	152 475 000	625 259 996	1 468 915 468
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 446 660 427	480 601 257	2 166 661 417	299 060 186	1 587 670 579	2 054 894 398
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT						245 000 000
		7 EQUIPEMENTS	107 439 342	42 767 200	1 487 439 342	0	1 369 000 000	1 329 136 050
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			600 000 000	0	600 000 000	582 528 583
	113	Accès au Foncier	1 141 659 863	192 000 161	1 922 855 011	216 790 800	2 054 835 592	2 507 991 663
		4 BIENS ET MATERIELS	19 157 273	0	19 157 273	0	59 157 273	385 672 000
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	35 331 000	0	35 331 000	0	127 311 581	214 750 400
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 087 171 590	192 000 161	1 868 366 738	216 790 800	1 868 366 738	1 907 569 263
	114	Domaine foncier privé de l'Etat	41 726 062	0	41 726 062	0	125 004 499	490 686 800
		4 BIENS ET MATERIELS	16 568 463	0	16 568 463	0	49 469 411	366 682 000
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	25 157 599	0	25 157 599	0	75 535 088	124 004 800
56		ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE	229 998 204 452	10 835 519 381	51 481 030 368	11 670 797 771	32 282 652 640	93 323 911 774
	115	Administration Générale de l'Environnement et Co	223 553 661 722	9 408 547 467	44 945 906 197	8 916 750 369	23 477 427 224	85 458 220 735
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	4 181 072 716	270 554 738	4 229 214 964	2 074 583 562	7 358 430 988	9 837 904 103
		4 BIENS ET MATERIELS	440 293 491	95 250 000	510 293 491	135 254 012	525 293 490	677 026 250
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 289 927 607	431 994 211	1 173 927 607	177 246 759	1 267 155 331	2 936 337 746
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	126 500 000	0	626 500 000	764 097 000	526 500 000	777 982 479
		7 EQUIPEMENTS	217 515 867 908	8 610 748 518	36 229 890 135	5 765 569 036	13 800 047 415	71 228 970 157
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			2 176 080 000	0		
	116	Environnement et cadre de vie	1 699 011 259	1 186 162 174	1 699 688 926	578 785 952	1 901 877 719	2 356 529 682
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 008 733 743	14 915 250	959 411 410	543 785 952	1 161 600 203	1 071 431 720
		4 BIENS ET MATERIELS	221 529 842	0	251 529 842	0	251 529 842	281 453 768
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	162 423 310	0	182 423 310	0	182 423 310	732 137 943

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	306 324 364	1 171 246 924	306 324 364	35 000 000	306 324 364	271 506 251
	117	Gestion des Ressources Forestières	994 215 452	151 123 440	1 006 334 227	312 500 062	1 118 162 165	958 137 155
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	545 637 462	117 523 440	557 756 237	312 500 062	669 584 175	589 573 265
		4 BIENS ET MATERIELS	63 997 251	0	63 997 251	0	63 997 251	67 576 710
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	279 989 889	0	279 989 889	0	279 989 889	196 396 330
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	104 590 850	33 600 000	104 590 850	0	104 590 850	104 590 850
	118	Gestion des Ressources en eau	422 321 802	29 380 860	455 074 646	94 826 816	498 979 925	589 688 804
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	216 807 412	29 380 860	219 560 256	94 826 816	263 465 535	331 870 616
		4 BIENS ET MATERIELS	65 417 197	0	95 417 197	0	95 417 197	85 428 188
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	140 097 193	0	140 097 193	0	140 097 193	172 390 000
	119	Conservation de la diversité biologique	3 328 994 217	60 305 440	3 374 026 372	1 767 934 572	5 286 205 607	3 961 335 398
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	2 985 290 513	60 305 440	3 030 322 668	1 767 934 572	3 942 501 903	3 182 379 936
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	343 703 704	0	343 703 704	0	1 343 703 704	778 955 462
61	 FONCTION PUBLIQUE		130 586 711 739	24 997 946 623	175 480 169 901	52 615 315 220	169 121 839 395	203 769 494 111
	129	Administration Générale de la Fonction Publique	59 167 031 855	24 387 833 253	97 995 461 906	40 167 305 521	98 426 664 761	130 444 195 919
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	32 087 405 835	413 247 989	42 254 028 314	24 471 553 359	69 523 885 731	79 181 625 288
		4 BIENS ET MATERIELS	663 098 621	130 250 000	849 160 261	513 789 440	783 437 069	749 497 011
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 327 320 412	38 837 532	4 270 470 557	170 924 670	4 053 833 577	5 133 546 537
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	2 285 860 763	2 101 356 200	4 408 301 213	2 151 337 395	5 468 301 213	6 384 935 064
		7 EQUIPEMENTS	20 021 340 742	21 699 253 132	44 218 440 742	12 840 147 057	15 925 332 000	34 944 197 806
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	1 782 005 482	4 888 400	1 995 060 819	19 553 600	2 671 875 171	4 050 394 213
	130	Amélioration de la Gestion des ressources humain	1 138 343 359	0	1 275 282 251	0	2 276 517 322	3 683 379 839
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	572 803 392	0	618 034 210	0	1 033 798 078	1 295 824 982
		4 BIENS ET MATERIELS	168 611 424	0	182 925 649	0	282 780 403	449 662 116
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	329 188 321	0	374 322 392	0	709 938 841	1 336 453 922
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	67 740 222	0	100 000 000	0	250 000 000	601 438 819
	131	Gestion des Retraités et Rentiers de l'Etat	70 281 336 525	610 113 370	76 209 425 744	12 448 009 699	68 418 657 312	69 641 918 353
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	2 859 272 194	47 290 797	1 973 875 923	1 082 333 801	5 443 647 253	8 216 499 685
		4 BIENS ET MATERIELS	108 102 477	0	116 628 676	0	116 628 676	111 202 846
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	198 953 640	0	218 663 805	0	275 169 737	862 683 337
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	67 115 008 214	562 822 573	73 900 257 340	11 365 675 898	62 583 211 646	60 451 532 485
62	EMPLOI, TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE		67 576 850 860	0	26 190 271 264	0	34 926 388 998	29 812 434 111
	132	Administration Générale de l'Emploi et Travail	34 520 902 211	0	8 263 899 915	0	6 571 855 078	9 921 501 706
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	8 389 719 485	0	2 718 971 357	0	4 216 068 801	5 236 483 545
		4 BIENS ET MATERIELS	6 708 196 294	0	397 825 734	0	584 639 218	1 112 639 218
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	14 972 600 845	0	1 082 655 987	0	1 192 527 059	2 699 671 571

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020	
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION	
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	4 450 385 587	0	78 620 000	0	578 620 000	872 707 372
		7	EQUIPEMENTS			3 785 826 837	0		
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			200 000 000	0		
	133	Formation Professionnelle	1 302 339 168	0	386 041 068	0	698 474 985	728 474 985	
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	325 584 792	0	84 290 748	0	387 005 649	387 005 649
		4	BIENS ET MATERIELS	325 584 792	0	96 369 627	0	99 473 577	99 473 577
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	651 169 584	0	205 380 693	0	211 995 759	241 995 759
	134	Promotion de l'Emploi et du Travail	31 753 609 481	0	17 540 330 281	0	27 656 058 935	19 162 457 420	
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	14 722 508 678	0	7 676 005 584	0	12 790 009 452	10 544 929 419
		4	BIENS ET MATERIELS	2 456 684 142	0	382 814 633	0	655 553 653	659 553 653
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	3 576 548 582	0	835 001 278	0	1 017 227 044	1 204 085 559
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	9 651 639 047	0	5 646 508 786	0	7 193 268 786	4 571 722 171
		7	EQUIPEMENTS	1 346 229 032	0	3 000 000 000	0	6 000 000 000	2 182 166 618
63	PREVOYANCE SOCIALE		26 872 625 140	0	6 872 657 166	0	8 987 812 105	11 208 346 707	
	132	Administration Générale de l'Emploi et Travail	18 699 849 553	0	3 100 610 844	0	4 472 390 767	6 061 505 803	
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	4 428 854 972	0	1 294 892 345	0	1 917 859 755	2 227 157 412
		4	BIENS ET MATERIELS	2 539 541 085	0	376 564 720	0	377 157 414	417 157 417
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	7 725 774 448	0	929 153 779	0	1 435 988 284	2 057 395 682
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	2 002 839 524	0				639 998 400
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	2 002 839 524	0	500 000 000	0	741 385 314	719 796 892
	136	Protection Sociale	8 172 775 587	0	3 772 046 322	0	4 515 421 338	5 146 840 904	
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	2 082 417 479	0	1 223 116 349	0	1 087 825 658	1 194 097 943
		4	BIENS ET MATERIELS	749 963 896	0	215 936 520	0	272 735 891	361 735 891
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	1 530 577 038	0	844 325 076	0	1 336 689 768	2 186 818 214
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	2 953 415 545	0	1 488 668 377	0	1 559 555 335	1 153 104 778
		7	EQUIPEMENTS	856 401 629	0			258 614 686	251 084 078
64	AFFAIRES SOCIALES		331 059 835 273	0	117 591 938 259	0	129 999 355 963	197 994 901 475	
	156	Assistance sociale	36 831 575 599	0	26 847 866 386	0	35 273 517 723	23 939 665 139	
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	23 412 972 049	0	12 595 425 872	0	17 584 726 965	12 498 943 780
		4	BIENS ET MATERIELS	1 597 890 779	0	424 254 826	0	373 024 012	503 926 715
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	2 958 771 035	0	2 054 859 136	0	2 328 404 947	1 430 457 707
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	8 861 941 736	0	8 293 326 552	0	10 787 361 799	9 506 336 937
		7	EQUIPEMENTS			2 520 000 000	0	3 100 000 000	

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			960 000 000	0	1 100 000 000	
	169	Administration Générale des Affaires Sociales	175 572 988 973	0	36 779 393 201	0	28 483 496 265	38 468 417 668
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	24 387 587 878	0	9 196 303 919	0	14 975 735 967	20 878 607 846
		4 BIENS ET MATERIELS	36 694 150 173	0	534 837 076	0	589 208 809	784 308 809
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	52 029 194 696	0	1 756 034 694	0	1 641 609 276	2 246 243 279
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	12 306 562 295	0			1 421 000 000	1 540 154 128
		7 EQUIPEMENTS	22 712 388 144	0	7 049 556 464	0	399 811 493	440 825 637
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	27 443 105 787	0	18 242 661 048	0	9 456 130 720	12 578 277 969
	179	Promotion sociale des personnes vulnérables	118 655 270 701	0	53 964 678 672	0	66 242 341 975	135 586 818 668
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	31 225 071 237	0	14 440 922 450	0	26 108 731 905	10 368 576 762
		4 BIENS ET MATERIELS	6 245 014 247	0	851 652 225	0	595 498 155	600 000 000
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	37 470 085 484	0	3 772 103 995	0	4 539 833 050	5 013 351 862
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	12 490 028 495	0	17 500 000 000	0	13 998 278 865	7 907 323 096
		7 EQUIPEMENTS	12 490 028 495	0	12 600 000 000	0	15 500 000 000	79 561 628 814
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	18 735 042 742	0	4 800 000 002	0	5 500 000 000	32 135 938 134
65	GENRE, FAMILLE ET ENFANT		47 917 883 193	3 282 060 240	52 126 890 948	3 363 309 167	20 635 519 219	60 374 752 668
	137	Administration Générale du Genre, Famille et Enfa	44 788 598 429	3 211 419 650	46 590 946 795	2 415 484 525	13 901 883 713	53 696 199 838
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 971 198 718	70 440 288	2 095 552 944	897 737 910	2 758 543 375	3 922 511 489
		4 BIENS ET MATERIELS	887 709 832	95 250 000	1 092 005 850	109 575 000	1 101 156 671	1 486 223 857
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	2 455 138 638	985 967 428	2 817 324 325	758 171 615	2 746 423 667	3 688 401 110
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	2 448 600 000	317 797 164	4 698 600 000	650 000 000	3 648 600 000	4 573 634 911
		7 EQUIPEMENTS	35 795 843 531	1 741 964 770	34 498 061 876	0	933 000 000	34 379 652 043
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	1 230 107 710	0	1 389 401 800	0	2 714 160 000	5 645 776 428
	138	Statut de la Femme et Egalité de genre	2 827 547 691	67 553 150	5 028 201 326	930 315 955	6 203 894 858	5 847 847 832
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	2 037 256 479	67 553 150	3 737 910 114	930 315 955	4 825 842 708	4 549 593 516
		4 BIENS ET MATERIELS	128 919 062	0	128 919 062	0	216 680 000	181 442 000
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS						765 440 166
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	361 372 150	0	361 372 150	0	361 372 150	351 372 150
		7 EQUIPEMENTS	300 000 000	0	800 000 000	0	800 000 000	

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
	139	Promotion et Protection des droits de la femme, c	301 737 073	3 087 440	507 742 827	17 508 687	529 740 648	830 704 998
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	71 933 162	3 087 440	72 590 432	17 508 687	81 518 022	77 134 892
		4 BIENS ET MATERIELS	23 345 898	0	23 345 898	0	26 400 000	34 250 000
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	83 070 707	0	288 419 191	0	298 435 320	295 932 800
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	123 387 306	0	123 387 306	0	123 387 306	423 387 306
70	ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE		138 687 939 340	0	29 116 476 826	0	32 861 969 282	101 759 683 473
	158	Prevention et Reduction des risques des catastroph	7 847 378 579	0	1 757 623 848	0	2 167 247 540	3 477 355 821
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 366 981 416	0	289 910 855	0	320 834 802	358 977 662
		4 BIENS ET MATERIELS	1 653 673 627	0	210 184 284	0	346 351 910	338 650 725
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	3 509 203 602	0	1 009 743 309	0	622 684 575	777 997 931
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 317 519 934	0	247 785 400	0	877 376 253	2 001 729 503
	171	Administration Générale des Actions Humanitaire	121 138 350 413	0	25 620 640 276	0	28 781 541 342	95 245 524 198
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	19 437 714 543	0	713 792 184	0	1 041 028 614	1 136 574 105
		4 BIENS ET MATERIELS	22 802 598 570	0	717 024 272	0	732 072 995	1 104 340 533
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	41 908 765 488	0	1 972 639 883	0	1 686 949 733	2 765 476 201
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	9 898 151 894	0	15 900 000 000	0	21 283 990 000	86 319 201 440
		7 EQUIPEMENTS	18 060 746 612	0	1 728 158 937	0	750 000 000	728 160 729
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	9 030 373 306	0	4 589 025 000	0	3 287 500 000	3 191 771 190
	199	Préparation et organisation de la réponse humani	9 702 210 348	0	1 738 212 702	0	1 913 180 400	3 036 803 454
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	1 617 035 058	0	168 101 199	0	243 156 000	270 435 000
		4 BIENS ET MATERIELS	1 617 035 058	0	133 938 903	0	138 250 200	193 519 755
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	4 851 105 174	0	1 436 172 600	0	594 274 200	967 698 699
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 617 035 058	0			937 500 000	1 605 150 000
74	PORTEFEUILLE		8 161 230 220	719 716 798	19 718 560 125	2 988 277 371	17 623 259 305	20 830 213 899
	140	Administration Générale du Portefeuille	2 147 204 743	229 209 879	2 855 711 555	685 040 001	4 940 686 316	6 980 146 449
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	538 290 044	10 337 946	766 372 362	442 262 838	2 665 012 509	1 430 820 664
		4 BIENS ET MATERIELS	221 376 849	95 250 000	245 801 443	122 206 030	281 801 443	866 403 869
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 287 537 850	20 546 933	1 743 537 750	120 571 133	1 303 872 364	3 779 538 635
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	100 000 000	103 075 000	100 000 000	0	100 000 000	398 525 176
		7 EQUIPEMENTS					590 000 000	504 858 105
	141	Gouvernance des entreprises du Portefeuille	3 720 939 534	10 337 946	4 555 359 282	1 441 817 266	4 865 410 703	5 178 193 953
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	2 511 923 618	10 337 946	2 275 117 874	1 081 375 666	2 516 352 026	2 266 241 021
		4 BIENS ET MATERIELS	15 530 256	0	15 530 256	1 341 600	15 530 256	48 300 160
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	48 485 056	0	108 483 056	2 560 000	108 483 056	355 170 812
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	756 228 096	0	1 656 228 096	356 540 000	1 656 228 096	1 956 228 096
		7 EQUIPEMENTS	388 772 508	0	500 000 000	0	568 817 269	552 253 864

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
	142	Restructuration du Portefeuille et Désengagement	2 293 085 943	480 168 973	12 307 489 288	861 420 104	7 817 162 286	8 671 873 497
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	944 056 973	5 168 973	855 630 129	393 415 000	1 025 303 127	869 071 440
		4 BIENS ET MATERIELS	9 223 181	0	9 223 181	0	9 223 181	169 419 683
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	231 623 445	0	334 453 634	2 004 750	374 453 634	957 430 846
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	608 182 344	475 000 000	608 182 344	466 000 354	908 182 344	1 336 106 196
		7 EQUIPEMENTS	500 000 000	0	5 500 000 000	0	3 000 000 000	2 912 642 909
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			5 000 000 000	0	2 500 000 000	2 427 202 423
78	FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS		2 131 452 758	1 264 798 088	2 984 282 946	396 750 000	120 509 875 511	149 367 974 097
	65	Administration Générale	2 131 452 758	1 264 798 088	2 984 282 946	396 750 000	107 234 076 357	134 508 651 684
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	154 410 582	491 812 000	414 410 582	0	1 508 950 458	2 681 735 796
		4 BIENS ET MATERIELS	144 000 000	190 500 000	344 000 000	219 150 000	1 342 674 622	856 458 034
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 833 042 176	582 486 088	2 225 872 364	177 600 000	5 089 556 224	4 166 598 826
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT						2 922 875 000
		7 EQUIPEMENTS					33 561 134 623	55 050 521 242
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					65 731 760 430	68 830 462 786
	194	Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion professionnelle					4 326 884 450	6 170 210 054
		3 DEPENSES DE PERSONNEL					419 696 866	956 937 643
		4 BIENS ET MATERIELS					610 031 000	717 375 464
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS					3 297 156 584	4 495 896 947
	195	Métiers et Artisanat					1 189 407 934	2 284 298 849
		3 DEPENSES DE PERSONNEL					276 993 734	423 796 701
		4 BIENS ET MATERIELS					221 210 000	279 076 303
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS					691 204 200	1 581 425 845
	196	Evaluation pédagogique, technique, professionnelle et formation continue					7 759 506 770	6 404 813 510
		3 DEPENSES DE PERSONNEL					1 156 593 876	1 822 414 806
		4 BIENS ET MATERIELS					872 886 128	479 472 113
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS					5 730 026 766	4 102 926 591
82	PECHE ET ELEVAGE		1 714 566 996 853	21 707 315 686	68 226 072 630	20 118 188 737	56 201 255 941	23 485 147 630
	82	Développement des Filières animales	198 555 451	21 183 655	130 391 076	84 045 286	669 654 496	1 015 923 799
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	198 555 451	21 183 655	130 391 076	84 045 286	359 654 496	180 244 545
		4 BIENS ET MATERIELS					80 000 000	147 472 809
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS					230 000 000	688 206 445
	83	Développement des Filières Halieutiques et aquac	438 969 268	0	454 567 900	9 882 052	1 029 382 882	9 118 740 421
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	112 351 584	0	127 950 216	9 882 052	339 382 882	335 910 287
		4 BIENS ET MATERIELS	105 341 743	0	105 341 743	0	210 000 000	188 437 478
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	221 275 941	0	221 275 941	0	480 000 000	791 515 019

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT					802 877 637
		7	EQUIPEMENTS					5 543 678 544
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE					1 456 321 456
	163	Administration Générale de la Pêche et élevage	1 713 929 472 134	21 686 132 031	67 471 204 455	19 991 641 651	52 853 760 220	10 489 730 271
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	127 242 815 467	854 418 300	8 417 179 121	2 693 392 417	1 440 512 920
		4	BIENS ET MATERIELS	317 427 362 659	12 986 325 000	3 043 901 753	3 249 870 998	1 564 146 446
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	698 474 141 538	3 320 529 231	8 625 323 581	10 259 909 240	3 591 810 080
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	64 417 823 692	0	1 000 000 000	0	3 893 260 825
		7	EQUIPEMENTS	379 531 681 394	4 524 859 500	46 384 800 000	3 788 468 997	20 900 000 000
		8	CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE	126 835 647 384	0		16 000 000 000	
	187	Lutte contre les maladies animales			169 909 199	32 619 748	1 648 458 343	2 860 753 139
		3	DEPENSES DE PERSONNEL			169 909 199	32 619 748	409 646 692
		4	BIENS ET MATERIELS				428 939 601	444 903 851
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS				717 000 000	2 006 202 596
83	AFFAIRES COUTUMIERES				8 961 003 370	0	15 247 522 279	24 781 677 499
	19	Gestion des affaires administratives et Coutumières			7 444 005 680	0	12 562 454 382	19 147 035 718
		3	DEPENSES DE PERSONNEL		7 008 868 865	0	11 504 943 006	16 891 095 002
		4	BIENS ET MATERIELS		68 115 890	0	660 490 451	1 014 050 718
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS		367 020 925	0	397 020 925	1 241 889 998
	21	Administration Générale de l'Intérieur et Sécurité			1 516 997 690	0	2 585 067 897	5 481 116 605
		3	DEPENSES DE PERSONNEL		161 616 135	0	889 262 985	726 240 136
		4	BIENS ET MATERIELS		105 021 850	0	138 834 045	947 522 144
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS		658 824 214	0	812 118 735	2 056 191 566
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT					1 028 000 000
		7	EQUIPEMENTS		591 535 491	0	744 852 132	723 162 759
	198	Intégration et la Promotion des Peuples Autochtones /Pygmées					100 000 000	153 525 176
		6	TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT				100 000 000	153 525 176
84	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		18 912 370 686	0	7 256 203 237	0	10 263 974 657	15 064 190 856
	78	Aménagement du territoire	855 064 102	0	216 632 944	0	337 524 669	406 593 087
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	147 095 446	0	32 904 018	101 236 400	135 331 120
		4	BIENS ET MATERIELS	206 888 882	0	19 325 591	55 117 150	59 327 387
		5	DEPENSES DE PRESTATIONS	501 079 774	0	164 403 335	181 171 119	211 934 580
	175	Administration Générale de l'Aménagement du Te	17 708 901 680	0	6 881 385 091	0	5 475 714 466	6 184 988 753
		3	DEPENSES DE PERSONNEL	2 045 521 424	0	419 189 313	649 971 163	938 606 900
		4	BIENS ET MATERIELS	4 091 042 848	0	374 837 157	377 878 188	656 177 801

Section	Programme	Titre	2017		2 018		2 019	2 020
			PREVISION	EXECUTION	PREVISION	EXECUTION	PREVISION	PREVISION
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	6 749 318 408	0	1 608 158 621	0	1 572 265 115	2 213 782 552
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	1 897 004 750	0	1 700 000 000	0	1 500 000 000	1 040 877 637
		7 EQUIPEMENTS	2 926 014 250	0	2 779 200 000	0	1 375 600 000	1 335 543 863
	186	Rénovation de la Ville	348 404 904	0	158 185 202	0	4 450 735 522	8 472 609 016
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	58 067 484	0	23 500 000	0	161 972 600	162 255 560
		4 BIENS ET MATERIELS	58 067 484	0	10 000 000	0	57 171 000	64 715 400
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	226 702 452	0	124 685 202	0	231 591 922	245 638 056
		7 EQUIPEMENTS	5 567 484	0			4 000 000 000	8 000 000 000
85	COUR DES COMPTES		5 756 940 058	566 343 314	8 336 940 058	2 583 093 248	8 933 328 952	15 858 055 523
	152	Contrôle juridictionnel et de gestion des finances	5 756 940 058	566 343 314	8 336 940 058	2 583 093 248	8 933 328 952	15 858 055 523
		3 DEPENSES DE PERSONNEL	3 820 531 102	90 049 537	3 820 531 102	2 410 812 874	4 401 119 996	9 000 984 719
		4 BIENS ET MATERIELS	381 468 220	33 989 810	381 468 220	33 989 810	381 468 220	659 385 459
		5 DEPENSES DE PRESTATIONS	1 000 503 614	120 302 036	1 000 503 614	124 867 748	1 000 503 614	1 774 164 332
		6 TRANSFERTS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT	554 437 122	322 001 930	554 437 122	13 422 815	554 437 122	2 110 977 840
		7 EQUIPEMENTS			580 000 000	0	1 195 800 000	1 050 397 912
		8 CONSTRUCTION, REFECTION, REHABILITATION, ADDITION D'OUVRAGE ET EDIFICE, ACQUISITION IMMOBILIERE			2 000 000 000	0	1 400 000 000	1 262 145 261
TOTAL GENERAL			28 827 217 385 594	24 999 916 358 354	7 547 407 779 692	1 640 548 909 037	8 550 080 481 125	13 047 584 311 619

**PROJETS ANNUELS DE
PERFORMANCE DE 36 SECTEURS
POUR L'EXERCICE 2020**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère du Budget
**PROJETS DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2020**

**DOCUMENT N°8
PROJETS ANNUELS DE
PERFORMANCE**

Kinshasa, Octobre 2019

1. CHANCELLERIE DES ORDRES NATIONAUX (Section 15)

PRESENTATION DE L'INSTITUTION

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique de l'Institution

❖ Priorités nationales

Les orientations stratégiques de la Chancellerie des Ordres Nationaux visent à récompenser toutes les personnes, nationales ou étrangères, dont les loyaux services rendus à la Nation, les actes de bravoure et les réalisations dans divers domaines de la vie ont contribué au développement et à l'honneur du peuple Congolais.

❖ Politiques sectorielles

La Chancellerie des Ordres Nationaux est une Institution de l'Etat placée sous l'autorité directe du Président de la République, Grand Chancelier des Ordres Nationaux. Elle gère les décorations nationales et les distinctions honorifiques.

Elle a pour missions de :

- remettre au Président de la République, à l'occasion de son investiture, les insignes de Grand Cordon et le Grand collier du Grand Chancelier ;
- rechercher et recenser les récipiendaires en vue de la décoration ;
- exécuter les décisions présidentielles en matière de décoration.

I.2. Organisation et Domaine d'intervention de l'Institution

I.2.1. Domaine d'intervention de l'Institution

La Chancellerie des Ordres Nationaux a pour tâches :

- de récompenser publiquement, de soutenir et d'encourager les efforts de tous ceux qui, d'une manière, d'une autre, contribuent efficacement au développement de la République Démocratique du Congo ;
- d'inciter les compatriotes à poursuivre sans relâche l'élan vers le progrès et de solliciter leur concours dans tous les domaines de la vie nationale en privilégiant l'honneur et la dignité ;
- de recourir aux compétences tant nationales qu'internationales lors des rencontres à caractère historique en vue de réhabiliter des faits et personnages mémorables de la République Démocratique du Congo.

I.2.2. Organisation de l'Institution

La Chancellerie des Ordres Nationaux est organisée comme suit :

- Cabinet du Chancelier ;
- Secrétariat Général ;
- Direction des Décorations ;
- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et de la Planification ;
- Direction de la Documentation Juridique ;

- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés.

I.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs de l'

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi ;
2. Objectif 2. récompenser publiquement, soutenir et encourager les efforts de ceux qui contribuent au développement du pays.

Objectif 1. renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2015	2016		2019	2020	2021
1.1	Taux de formation	%	N/D	N/D	30	50	55	60
Source de données : Rapport d'activités, DSGP								
<i>Modalités de calcul : nombre du personnel formé / nombre total du personnel x 100</i>								
L'indicateur sous examen renseigne sur le volume du personnel ayant bénéficié des séminaires liés au renforcement des capacités.								
Objectif 2. récompenser publiquement, soutenir et encourager les efforts de ceux qui contribuent au développement du pays								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de rendement	%	N/D	N/D	10	20	30	40
Source de données : Rapports d'activités, DEP et DECO								
Mode de calcul : Nbre de dossiers traités/ Nbre de décorations effectuées x100								
1.2	Taux de conformité	%	N/D	N/D	40	60	70	80
Source de données : Rapport d'activités, DEP								
Mode de calcul : Nbre de demandes de déco. Conformes/ Nbre total de demandes de décoration x 100								

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- Evolution des crédits par Programme (2017-2022)

Cf. Budget-programme à blanc

1.3.3. Ventilation des effectifs et masse salariale de l'institution (2019-2020)

Grade	Emplois			Crédits de masse salariale 2018			
	Emplois 2019 (retraite) (1)	Evolutions pour 2020 (actions Nvelles) (2)	Projection Emplois 2020 (3)= (1+2)	Barème / Base (1)	Ancienneté / Échelon (2)	Avancement (3)	Total masse salariale (4)=(1+2+3)
I. Traitement de Base							
Hauts Fonctionnaires							
SG	1	1		164.136	0	0	10.299.792
DG	0	0					
Directeur	07	07		1.129.772			56.526.720
Cadres Supérieurs							
CD	07	0		1.731.356	0	0	90.022.020
CB	09	0		1.389.015			150.346.980
Agents de Collaboration							
ATA1 (ATB1)	12	0		1.789.110			313.659.756
ATA2 (ATB2)	12	0		1.754.208			358.297.836
AGA1 (AGB1)	32	0		4.617.216	0	0	361.386.108
Agents d'exécution							
AGA2 (AGB2)	28	0		4.014.696			238.122.503
AA1	01			142.134			42.856.968
AA2	01			132.208			1.586.496
Huissier		0					0
S/Total I	297						16.863.851
II. 1Primes permanentes							
Hauts Fonctionnaires							
SG	1			694.180			538 334
DG	0						
Directeur	07			3.580.788			1 581 332
Cadres Supérieurs							
CD	07	0		5.770.479			1 532 404
CB	09	0		11.142.900			4 677 415
Agents de Collaboration							
ATA1 (ATB1)	12	0		24.349.203			9 946 179
ATA2 (ATB2)	12	0		28.103.945			9 592 646
AGA1 (AGB1)	32	0		25.498.293			16 682 093
Agents d'exécution							
AGA2 (AGB2)	28	0		15.828.846			11 657 272
AA1	01			3.429.280			1 626 222
AA2	01	0		-			205 483
Huissier		0		-			185 360
S/Total II	297						118.397.914
Total Général (I+II)							1.623.105.239

II. PRESENTATION DU PROGRAMME DU MINISTERE

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Pour accomplir ses missions, la Chancellerie des Ordres Nationaux doit disposer des Médailles, instruments indispensables à son bon fonctionnement.

Ces bijoux sont acquis par commande auprès des fournisseurs basés à l'étranger. A l'avenir, l'idéal serait d'installer localement une usine de fabrication pour raccourcir les délais de livraison et autonomiser l'institution.

Par ailleurs, la Chancellerie des Ordres Nationaux assure la promotion de l'éthique et à ce titre, elle a le devoir d'investiguer en profondeur pour démasquer tout requérant indélicat coupable de mauvaise conduite et donc inéligible à la décoration. C'est le prix de sa crédibilité.

Afin de lui permettre de bien remplir ses missions, il y a lieu que ladite institution:

- 1) Soit déployée sur toute l'étendue du territoire national de manière à servir tous les récipiendaires localisés dans les 4 coins de la République ;
- 2) Soit dotée des Médailles et imprimés de valeur (Brevets, cartes et diplômes) selon les demandes.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme chancellerie des ordres nationaux est mis en œuvre par les structures ci-après :

- Cabinet du Chancelier ;
- Secrétariat Général ;
- Direction des Services Généraux et du Personnel ;
- Direction des Etudes et Planification ;
- Direction des Décorations ;
- Direction de la Documentation Juridique ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés.

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme (Cf. 1.3.1)

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

2. DECENTRALISATION ET REFORMES INSTITUTIONNELLES (Sections 24 et 35)

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur Azarias RUBERWA MANYWA, Ministre d'Etat, Ministre de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles.

I. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

❖ Politiques Sectorielles

La mission du Ministère dans son volet de la Décentralisation est de contribuer à la promotion du développement humain durable en organisant le transfert des compétences, des ressources et des charges aux Provinces et aux ETD.

En vue de mener à bien cette mission, le pays s'est doté d'un Cadre Stratégique de la Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD), stratégie adoptée de manière consensuelle en 2009 par le Gouvernement, les provinces, les ETD, les OSC et les partenaires au développement.

L'ensemble des programmes du Ministère de la décentralisation tend à l'application du cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) qui comprend les 7 axes stratégiques suivants :

- Axe 1 : Appropriation effective du processus de décentralisation.
- Axe 2 : Transfert des compétences et des ressources suivant une démarche de progressivité.
- Axe 3 : Renforcement des capacités.
- Axe 4 : Développement des outils de planification et de gestion.
- Axe 5 : Harmonisation des processus de décentralisation et de déconcentration.
- Axe 6 : Coordination efficace entre l'Etat central et les Provinces.
- Axe 7 : Financement de la décentralisation.

En plus de ces axes, le processus de décentralisation s'appuie sur la technique du (ré) découpage territorial pour rapprocher l'administration des gouvernés.

Il sied de signaler que concernant le deuxième champ du ministère à savoir, « les Réformes Institutionnelles », il ne compte qu'une seule attribution axée sur la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles. Une attribution qui se veut transversale.

Le ministère dispose de quatre programmes qui vont concourir à la mise en œuvre de politiques publique du secteur. Il s'agit de:

- Administration générale à la Décentralisation ;
- Administration générale à la réforme Institutionnelle ;
- Décentralisation ;
- Réforme Institutionnelle.

I.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

I.2.1. Domaines d'intervention

Les missions du Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles, telles que détaillées dans l'Ordonnance n°17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions spécifiques du Ministère, peuvent se résumer en ces termes :

- Mise en œuvre des stratégies et des mécanismes de la politique gouvernementale sur la décentralisation ;
- Mise en œuvre de la caisse nationale de péréquation et suivi de son fonctionnement en collaboration avec les ministères ayant les Finances, le Budget et le Plan dans leurs attributions ;
- Coordination des rapports entre les membres du Gouvernement et les Gouverneurs de Provinces en matière de décentralisation ;

- Suivi de la mise en œuvre du découpage territorial en collaboration avec le ministère ayant l'intérieur dans ses attributions ;
- Mise en œuvre du transfert des compétences et des responsabilités aux entités territoriales décentralisées et aux provinces ;
- Coordination et canalisation des appuis à la décentralisation des partenaires au développement et encadrement de la coopération décentralisée ;
- Collaboration avec la CENI dans la préparation et l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales ;
- Conception et mise en œuvre des réformes institutionnelles.

I.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles est organisé comme suit :

a. Cabinet du Ministre.

Au niveau du Ministre, il y a :

- Membres du Cabinet du Ministre ;
- Comité de Pilotage du Programme Multisectoriel et de Résilience de la Ville de Kinshasa ;
- Comité National de Pilotage et du Suivi des Réformes Institutionnelles en RDC ;
- Conseil National de Mise en Œuvre et de Suivi du processus de la Décentralisation ;
- Comité Interministériel de Pilotage de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Décentralisation dont il est le Vice-Président ; le Premier Ministre en assure la Présidence ;
- Cellule Technique d'Appui à la Décentralisation (CTAD) ;
- Caisse Nationale de Péréquation.

b. Secrétariat Général à la Décentralisation

Il est composé de 10 Directions :

- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux ;
- Direction de Suivi des Investissements et Finances Locales ;
- Direction de la Coopération Décentralisée ;
- Direction de la Coordination de la Décentralisation Sectorielle et des Rapports avec les Provinces et les ETD ;
- Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Direction de Suivi de la Mise en Œuvre du Découpage Territorial ;
- Direction de Suivi et Evaluation de la Mise en Œuvre de la Décentralisation.

Outre les Directions, le Secrétariat Général dispose des structures suivantes : Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics, Cellule Technique d'Appui ainsi que l'Unité d'Appui à la Décentralisation Sectorielle (UADS).

c. Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles :

- Direction des Services Généraux et du Personnel ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction des Archives et NTIC ;
- Direction des Réformes.
- Outre ces Directions, le Secrétariat Général dispose d'une Division Unique.

I.3. Performances antérieures et perspectives

I.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1. Rendre la décentralisation effective								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours		Cibles	
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	
1.1	Taux d'exécution de la feuille de route du Ministère	%	65	65	80	85	90	
Source : Cabinet du Ministre, rapport de la CTAD, Secrétariat Général de la Décentralisation, CNP								
1.2	Nombre de compétences transférées	Nombre	1	0	3	4	4	
Source : CTAD, Secrétariat Général de la Décentralisation								
1.3	Nombre de types et d'actes des recettes transférés aux Provinces et ETD	Nombre	1	0	3	4	4	
Source : Cabinet du Ministre, CTAD, Secrétariat Général de la Décentralisation								
Mode de calcul :								
1.1 : Proportion des actions réalisées sur celles proposées multipliées par 100								
1.2 : La méthodologie utilisée sera le simple décompte								
1.3 : Idem								
Objectif 2. Collaborer avec la CENI dans la préparation et l'organisation des élections provinciales, urbaines, municipales et locales								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours		Cibles	
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	
1.1.	Nombre de provinces disposant des organes provinciaux (exécutif et législatif) élus et installés	Nombre	26	26	26	26	26	
1.2.	Nombre d'ETD disposant des organes locaux (délibérant et exécutif) élus et installés		0	0	1455	1455	1455	
Source : CENI, Cabinet du Ministre, Secrétariat Général Décentralisation								
Mode de calcul : Dénombrement								
- Avant 2015, nous étions à 11 provinces ;								
- 2015 : Installation de 15 nouvelles provinces, de 15 Assemblées et de Gouvernements Provinciaux.								
- 2016 : 26 Provinces, 26 assemblées et Gouvernements Provinciaux.								
- 2018 : Elections législatives Provinciales, Elections de Gouverneurs et de Sénateurs.								
- 2020 : Parachever le processus électoral au niveau urbain, municipal et local.								
Objectif 3 : ASSURER LE SUIVI DU DECOUPAGE TERRITORIAL								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours		Cibles	
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	
1.1	Nombre de provinces installées	Nbre	26	26	26	26	26	
1.2	Nombre de villes créées et opérationnelles	Nbre	35	-	63	-	-	
1.3	Nombre de communes créées et opérationnelles	Nbre	112		508	-	-	
Source : Secrétariat Général Décentralisation								
Il reste à désigner ces animateurs en attendant l'organisation des élections.								
Le nombre de conflits de limites entre provinces ou entre ETD réglés								
Objectif 4 : COORDONNER TOUT PROCESSUS DES REFORMES INSTITUTIONNELLES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours		Cibles	
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022	
1.1.	Nombre de mécanismes de coordination mis en place	Nbre	1	0	2	2	2	
1.2.	Nombre de réunions du Comité National de Pilotage tenues	Nbre	0	0	4	4	4	
Source : Cabinet du Ministre, Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles,								
Mode de calcul : Dénombrement								

I.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- Evolution des crédits par Programme (2017-2022)

Cf. Budget-programme à blanc

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 01 : Administration Générale

Responsable de Programme : Monsieur Guillaume LELE PERO

Fonction : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage, l'orientation, la coordination administrative et le suivi de l'ensemble des activités du Ministère.

1.2. Périmètre du programme

Le programme est mis en œuvre par :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général de la Décentralisation ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction des Etudes et Planification ;
- Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Cellule de Communication,
- Cellule Technique d'Appui ;
- CTAD.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Redynamiser les structures de pilotage, de coordination, de suivi de la mise œuvre de la décentralisation							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre de sessions des conférences des Gouverneurs tenues	Nombre	0	1	2	2	2
2	Nombre de réunions du Conseil National de Mise en œuvre de la Décentralisation tenues	Nombre	0	-	1	1	1
3	Nombre des réunions du Comité Interministériel de Pilotage, de Coordination et de Suivi de la Mise en Œuvre de la Décentralisation tenues	Nombre	0	-	2	3	4

Source : Primature, Cabinet du Ministre, CTAD, UADS, Ministères sectoriels

Mode de calcul :

1. Nombre d'organes de coordination fonctionnels x100/Nombre total d'organes de coordination du secteur.
- **Indicateur 1 :** Cet indicateur mesure non seulement le nombre de réunions, mais aussi l'efficacité, le fonctionnement et l'état d'avancement de la décentralisation pour la période d'une année.
 - **Indicateur 2 :** Cet indicateur mesure le nombre de réunions, le fonctionnement ainsi que la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre la Décentralisation.

Objectif 2. : Renforcer les Capacités Institutionnelles et Humaines

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations	Exercice En cours	Cibles		
			2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom						
1	Nombre de bâtiments administratifs construits et équipés	Nbre	0	0	5	6	6
2	Nombre de matériels roulants acquis	Nbre	0	3	20	20	19
3	Nombre d'agents et cadres formés	Nbre	101	3	150	200	250

Source : Rapport

Objectif 3. Assurer la bonne exécution des ressources financières allouées au secteur de la Décentralisation

Indicateur		Unité de mesure	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2018	2019	2020	2021	2022
1.	Taux d'exécution des crédits du programme Administration générale	%	ND	ND	80	85	90
2.	Taux d'exécution des crédits du programme Décentralisation	%	ND	ND	80	85	90

Source des données : Direction Contrôle Budgétaire

Mode de calcul : Proportion à partir de : Taux de croissance moyen, Taux d'inflation moyen et Taux de change moyen

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 02 : Administration Générale des Réformes Institutionnelles

Responsable du programme : Mr MAKINDU MASONAMA Philippe

Fonction : Secrétaire Général aux Réformes Institutionnelles

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles a pour mission de concevoir et mettre en œuvre les projets des Réformes. Pour mener cette mission à bon escient, il lui faut un capital humain qualifié et pluridisciplinaire.

Pour ce faire, le programme comporte les axes prioritaires ci-dessous :

- Gestion optimale des ressources humaines ;
- Acquisition des ressources financières et matérielles ;
- Promotion de la mission du Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles.

Le Secrétaire Général aux Réformes Institutionnelles assure la coordination, la supervision, le contrôle et l'orientation de toutes les activités du Secrétariat Général conformément à ses attributions et aux directives du Ministre.

1.2. Périmètre du programme

La mise en œuvre de ce programme est assurée par les structures suivantes :

- Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles ;
- Direction des Services Généraux et du Personnel ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- DANTIC.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Renforcer les capacités des agents du Secrétariat Général aux Réformes institutionnelles

Indicateurs		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre d'agents formés	Nbre	-	40	70	100	130	160
Source de vérification : Direction des Services Généraux et du Personnel								
1.2	Nombre d'agents recrutés	Nbre	-	-	58	80	100	56
Source de vérification : Direction des Services Généraux et du Personnel								

Commentaire : Les moyens n'ayant pas suivi, l'Administration des Réformes n'a pas pu faire des séances de renforcement des capacités pour les premières années ; elle espère se rattraper avec l'appui du Gouvernement qui doit lui en fournir les moyens

Objectif 2 : Acquérir des équipements pour un meilleur fonctionnement								
Indicateurs		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
2.1	Nombre d'équipements et mobiliers de bureau acquis	Nbre	0	0	0	100	150	200
2.2	Nombre d'équipements NTIC acquis	Nbre	0	0	0	50	100	150
2.3	Nombre d'équipements de transport acquis	Nbre	0	0	0	4	5	5
Source de vérification : Direction des Services Généraux et du Personnel								
2.2	Taux de financement	%						
Source de vérification : Loi des finances								

Commentaire : Ici aussi l'Administration n'a pas reçue les fournitures durant les premières années, ce qui pourrait s'améliorer avec l'aide du gouvernement.

Objectif 3 : Promouvoir la mission du Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé							
1	Nombre des recueils des textes légaux et réglementaires produits	Nbre	-	0	0	10 000	15 000	20 000
2	Nombre de campagnes de sensibilisation et de vulgarisation organisées	Nbre	-	0	0	2	2	2
Source de vérification : Direction des Réformes								

Commentaire : Le Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles ambitionne de faire connaître ses missions au niveau de tous les services Publics, centraux, provinciaux ainsi que ceux des ETD.

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 03 : Décentralisation

Responsable du programme : Mr MAKINDU MASONAMA Philippe

Fonction : Secrétaire Général aux Réformes Institutionnelles

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Le programme « Décentralisation » a pour but de concrétiser la réforme de l'organisation administrative et territoriale du pays basée sur la décentralisation consacrée par la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi N°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo.

En effet, celle-ci met en place le pouvoir de l'Etat exercé à deux niveaux complémentaires et étroitement imbriqués : le niveau national, où le pouvoir est exercé par les Institutions de la République ; le niveau provincial où le pouvoir est exercé par les Institutions provinciales. Elle institue également trois paliers de gouvernance : l'Etat, la Province et l'Entité Territoriale Décentralisée.

Ce programme a pour objectifs :

- permettre à tous les acteurs de la décentralisation de s'approprier le processus ;
- contribuer à la bonne gouvernance des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées ;
- créer les meilleures conditions juridiques et financières pour les provinces et les entités territoriales décentralisées ;
- assurer la solidarité en corrigeant le déséquilibre de développement entre provinces et entre entités territoriales décentralisées.

1.2. Périmètre du programme

Le programme est mise en œuvre par les structures suivantes :

- Direction de la Coordination de la Décentralisation Sectorielle et des Rapports avec les Provinces et les ETD ;
- Direction de Suivi des Investissements & des Finances Locales ;
- Direction de la Coopération Décentralisée ;
- Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux ;
- Direction de suivi du Découpage Territorial ;
- Direction de Suivi & Evaluation de la Mise en Œuvre de la Décentralisation.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Permettre à tous les acteurs de la décentralisation de s'approprier le processus							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisation	Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre de sessions de sensibilisation organisées	Nombre	3	5	10	15	20
1.2.	Nombre d'acteurs clés atteints	Nombre	3 000	5 000	7 000	9 000	10 000
1.3.	Taux de la population atteinte	%	60	65	70	80	90
Mode de calcul : La méthodologie : décompte.							

Objectif 2. Contribuer à la bonne gouvernance des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisation	Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre de provinces dont les assemblées auront contrôlé l'exécution du plan de développement provincial	Nombre	-	-	12	16	25
1.2	Nombre d'ETD disposant de plans de développement local et/ou de budget participatif	Nombre	30	-	50	100	150
1.3	Nombre de provinces ayant mis en place les conseils provinciaux de la décentralisation	Nombre	-	-	10	10	6
Objectif 3 : Assurer la solidarité pour un développement équilibré entre les provinces et entre les entités territoriales décentralisées							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisation	Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux d'exécution du programme annuel d'actions de la Caisse Nationale de Péréquation (CNP)	%	-	-	70%	80%	90%
1.2	Nombre de projets financés par la CNP en faveur des provinces et des ETD	Nombre	-	-	120	160	220
Source : Cabinet du Ministre, Caisse Nationale de Péréquation							

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 04 : Réformes institutionnelles

Responsable du programme : Mr MAKINDU MASONAMA Philippe

Fonction : Secrétaire Général aux Réformes Institutionnelles

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Pour raison d'efficacité et plus de coopération dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles, il est impérieux de mettre en place un organe politique et technique en vue de fédérer tous les secteurs bénéficiaires des réformes et ainsi assurer un pilotage harmonieux.

Pour ce faire, un organe politique a été créé par un décret n° 18/031 du 19/11/2018 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage, de Mise en Œuvre et du Suivi des Réformes Institutionnelles en République Démocratique du Congo, en sigle **CNMOSRI**.

Un autre organe technique sera créé par un Arrêté portant composition, organisation et fonctionnement de la Cellule Technique d'Appui aux Réformes Institutionnelles, **CTARI** en sigle.

Le premier organe étant politique où se donnent toutes les orientations des réformes institutionnelles et le second reste une structure permanente de suivi et mise en œuvre des décisions et orientations du premier.

1.2. Périmètre du programme

Les services impliqués dans la réalisation de ce Programme sont : la Direction des Réformes et la Direction de la Documentation et vulgarisation. A ces Directions, seront associés les Opérateurs des politiques publiques de chaque institution concernée par la réforme en cours.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Rendre opérationnel le Comité National de Pilotage et de Mise en Œuvre des réformes institutionnelles en République Démocratique du Congo.								
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom							
1.1	Nombre de réunions du Comité National de Pilotage tenues	Nbre	0	0	0	4	4	4
<i>Source : Cab. Min.</i> NB : Le comité a été créé par le Décret du Premier Ministre, fin 2018. De Janvier à Août 2019, il n'y a pas eu de réunions du Gouvernement ni de ses structures.								
2.1	Nombre de Réformes suivies	Nombre		-	0	5	10	15
<i>Source : Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles</i>								
2.2	Nombre d'études d'évaluation réalisées	Nombre		-	0	2	2	3
<i>Source : Secrétariat Général aux Réformes Institutionnelles</i>								

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

**3. INTERIEUR, SECURITE ET
AFFAIRES COUTUMIERES
(Sections 25, 26 ET 83)**



PRESENTATION DU MINISTERE

Gestionnaire des crédits : SE Monsieur **KANKONDE MALAMBA GILBERT**, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières.

I. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1 Politiques Sectorielles

Le cadre stratégique du Ministère de l'Intérieur et Sécurité fixe les enjeux majeurs notamment sur : (i) l'instauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national ; (ii) le maintien de l'ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ; (iii) l'érection d'une territoriale de proximité et de développement ; et (iv) l'accompagnement dans la sécurisation des élections présidentielle, législatives, urbaines, municipales et communales.

1.2. Organisation et Domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

S'inscrivant dans la vision du Chef de l'Etat et à l'Ordonnance n°17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement et l'Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères, les missions du ministère se présentent de la manière suivante :

A. Aspect intérieur :

- la politique d'administration du territoire ;
- la coordination des rapports entre les membres du Gouvernement et les Gouverneurs de Province en collaboration avec le ministère en charge de la Décentralisation ;
- l'organisation, le fonctionnement et l'agrément des partis et regroupements Politiques ;
- l'identification, l'encadrement et le recensement administratif des populations ;
- la migration : suivi et surveillance des mouvements des populations à l'intérieur du pays ;
- le statut des réfugiés ;
- la collaboration avec la Commission Electorale Nationale Indépendante dans la préparation des élections ;
- la coordination de la gestion des catastrophes naturelles en collaboration avec les Ministères concernés ;
- la protection des personnes déplacées internes

B. Aspect sécurité :

- la politique de la sûreté nationale, intérieure et extérieure ;
- le maintien de l'Ordre public, de la sécurité publique et protection des personnes et de leurs biens ;
- la promotion de la hiérarchie sur la Police Nationale et des Services de Sécurité ;
- la politique de lutte contre le terrorisme ;
- la migration et la surveillance des frontières en République Démocratique du Congo ;
- la gestion des matières relatives aux maisons des gardiennages ;
- l'élaboration des rapports périodiques sur l'Etat de la Nation ;
- l'application de la législation sur les armes à feu.

C. Aspect Affaires coutumières

- la gestion des matières relatives aux Affaires Coutumières ;
- l'application du Statut des Chefs coutumiers.

1.2.2. Organisation du Ministère

L'organisation de la Vice-Primature en charge de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières s'appuie sur les structures politiques et administratives relevant des secrétariats généraux à l'Intérieur et sécurité, aux relations avec les partis politiques ainsi que des Affaires coutumières, chapoté par un Ministre délégué. Outre les structures administratives se trouvant sous les tutelles de l'intérieur et sécurité ainsi que de relation avec les partis politiques, il importe de relever éventuellement celles émergeant aux Affaires coutumières comme décrit ci-dessous :

- Cabinet du Ministre Délégué, chargé des Affaires Coutumières ;
- Secrétariat Général aux Affaires Coutumières ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication ;
- Direction Gestion des Affaires Coutumières ;
- Direction Gestion Statut des Chefs Coutumiers ;
- Direction Gestion de Monographies des Entités Coutumières et des Pygmées ;
- Directions des Peuples Autochtones Pygmées ;
- Direction du Patrimoine Coutumier
- Cellule Technique d'Appui ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics
- Cellule Technique d'Appui aux Affaires Coutumières, CTAAC en sigle (rattachée au Cabinet du MINID).

1.3. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

A. Intérieur et sécurité :

Objectifs	Indicateur	Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Renforcer la gestion du territoire national	Nombre des mesures du renforcement de la gestion du territoire national arrêté	5	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Promouvoir la Démocratie	Nombre des mesures de la promotion de la démocratie prises	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Maintenir l'ordre public	Nombre d'équipement de maintien de l'ordre public disponible	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

B. Ministère des Affaires Coutumières :

Objectifs	Indicateur	Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Renforcer la capacité Institutionnelle	Taux de formation des agents	%	ND	1	7	40	30	22
	Taux d'équipements de mobilités	%	0	0	9,6(1)	19,5	38,7	32,2
	Taux d'équipements informatique	%	0	0	9	40	30	21
	Taux de mobilier, équipement du Bureau et Électroménagers	%	0	0	1,84	60	30	8,16
Assurer la bonne gestion des Affaires Coutumières	Taux d'installation CCRCC	%	0	62,3	5	32,7	0	0
	Taux des conflits	%	0	2	2	20	35	41
	Taux de renforcement des capacités des agents et des chefs coutumiers	%	0	7	30	28	20	15
Intégrer et promouvoir les Peuples Autochtones Pygmées	Taux de formation des PAP aux différentes techniques d'exploitation des ressources locales	%	0	0	25	45	20	10
	Taux de sensibilisation des PAP sur l'accès aux services sociaux de base	%	0	0	20	37	25	18
	Taux d'intégration et de promotion des PAP	%	0	0	16,66	42	25	16,34

1.4. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- **Evolution des crédits par Programme (2017-2022)**
Cf. Budget-programme à blanc

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 01 : Administration général à l'intérieur et Sécurité

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Pour rendre effectif ce programme, il importe de cadrer les actions à mener en deux axes d'intervention dont le renforcement des capacités institutionnelles et l'administration du territoire.

1.2. Périmètre ou cartographie du programme

Ce programme ne pourra être réalisé qu'avec le concours de l'ensemble des acteurs dont les secrétariats généraux, la direction des services généraux et du personnel, la direction des Affaires Juridiques et Contentieux, la direction des Affaires Politiques, la direction de la Population, la direction d'Etudes et Planification, la direction de la Protection Civile et celle du Maintien de l'Ordre Public.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer l'autorité de l'Etat							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
N°	Nom						
2.1	Nombre des mesures prise	3	-	3	-	ND	ND
<i>Source : DEP</i>							
2.2	Nombre des structures de la territoriale et services de sécurité implanté sur l'ensemble du pays	178	-	-	-	ND	ND
<i>Source : Services généraux</i>							
2.3	Nombre des cadres affectés	501	0	501	-		
<i>Source : Services généraux</i>							
Objectif 2 : Stabiliser la situation sociopolitique du pays							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.1	Nombre des mesures de stabilisation de la situation sociopolitique prise	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : DEP</i>							
2.2	Nombre des cadres permutés sur l'ensemble du pays	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : services généraux</i>							
2.3	Nombre des cadres nommés sur l'ensemble du pays	ND	ND	ND	ND	ND	ND

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 02 : Administration général des Affaires Coutumières

Responsable : Monsieur MUNGIMI TIAMWENI Augustin le Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Pour mener à bien sa mission, celle de gérer avec efficacité et efficience l'Administration Générale des Affaires Coutumières ; les Directions Standards vont s'atteler dans ce programme, à l'encadrement des Agents et au renforcement de leurs capacités, en vue de les rendre performants et aptes à assurer les tâches, en rapport avec les attributions dévolues aux différentes Directions, conformément au Décret n°15/043 du 28 décembre 2015 portant fixation du cadre organique des Structures Standards à compétences horizontales communes à toutes les Administrations Centrales des Ministères, Institutions et Services Publics.

Pour ce faire, le programme va s'articuler sur les actions suivantes :

- Gestion des Ressources Humaines ;
- Gestion des Ressources Matérielles et Financières ;
- Gestion des Ressources Additionnelles ;
- Gestion de la Coopération et du Partenariat.

1.2. Périmètre ou cartographie du programme

Sous le pilotage du Ministre Délégué, chargé des Affaires Coutumières, ce programme sera mis en œuvre par le Secrétariat Général aux Affaires Coutumières. Ce programme comprend, outre le Cabinet et le Secrétariat général aux Affaires Coutumières, les Directions et Structures d'appui suivantes : (i) Direction des Ressources Humaines, (ii) Direction Administrative et Financière, (iii) Direction Etudes et Planification, (iv) Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication. A ces services normatifs sont rattachées les structures ci-après : (i) la Cellule Technique d'Appui et (ii) la Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de renforcement de capacité	%	0	7	1	40	30	22
Source : Direction des Ressources Humaines								
1.2	Taux de mise en œuvre stratégique	%	20	36	16	15	8	5
Source : Directions Standards, des Métiers et CTAAC								
Mode de calcul des Indicateurs								
- Nombre d'agents formés / nombre total d'agents y compris les chefs coutumiers (7 267 + 94 356 = 101 623) soit 100%								
- Nombre d'actes réglementaires pris / nombre d'actes prévus								

Objectif 2. Promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux des actes de gestion des ressources humaines proposés dans l'année	%	10	15	20	20	20	15
Source : Direction des Ressources Humaines								
1.2	Taux annuel de formation des agents	%	ND	1	7	40	30	22
Source : Direction des Ressources Humaines								

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 03 : Mise en œuvre de la politique de la sécurité intérieure et extérieure

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Ce programme n'a que deux axes stratégiques qui sont le renforcement des capacités des Unité Opérationnelles de services des sécurités et la gestion des ressources humaines, matérielles et financières des services de sécurité.

1.2. Périmètre ou cartographie du programme

La mise en œuvre de la politique de la sécurité intérieur et extérieure concourt de tous les services de sécurité qui accompagnent le Ministère de l'Intérieur et Sécurité dans ses missions spécifiques notamment : l'Agence Nationale de Renseignement (ANR) ; la Direction de Maintien de l'Ordre Public ; la Direction Générale de Migration (DGM) ; la CNC-ALPC ; la Commission Permanente des Frontières ; la Commission Nationale des Réfugiés.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Redynamiser le service de renseignement								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre des services mis en place	%	ND		ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Poursuivre le processus de la réforme de la police								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre des textes élaboré et promulgué	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :								
Objectif 3. Entamer la réforme des autres services de sécurité								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Cadre organique adapté	%						

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 04 : Administration du Territoire

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Le programme de l'administration du territoire consacre sa stratégie sur deux axes d'intervention dont notamment : (i) la gouvernance du territoire dans ses diversifications et (ii) le renforcement des capacités.

A. La gouvernance du territoire

La préoccupation est celle de couvrir l'exécutif du territoire national d'ici 2019-2021 en prenant en compte la nouvelle configuration de l'administration territoriale qui entend doter les nouvelles provinces des infrastructures de base, accompagner les ETD et les entités territoriales déconcentrées, renforcer la législation à travers les textes réglementaires, accompagner les partis politiques et gérer les catastrophes.

Pour renforcer la gestion du territoire national, l'Administration de l'Intérieur et Sécurité dans le cadre du présent programme compte accompagner le Gouvernement de la République dans la mise en œuvre des actions suivantes : les recensements administratifs de la population, la délivrance des cartes d'identité et le renforcement des services de l'Etat-civil, la gestion de mouvement de population et la prévention de catastrophes naturelles ainsi que la Maitrise des mouvements transfrontaliers et internes de la population.

B. Le renforcement des capacités

Pour définir les actions de renforcement des capacités, ce programme se penche sur les différents besoins exprimés par chaque acteur et opérateur (Directions et Services) et d'autres propositions de nos partenaires techniques et financiers en rapport avec la vision du programme.

1.2. Périmètre ou cartographie du programme

L'Administration de développement du territoire ne pourra être effective qu'avec le concours de la Direction de l'Assainissement de l'hygiène et des Routes des dessertes Agricoles ; Direction de gestion de la territoriale ; Direction de la Protection Civile ; la Direction des Affaires politiques ; la Direction de la population ; la Direction d'Etudes et Planification ainsi que de l'Ecole Nationale de Formation Territoriale.

1. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. mettre en place une territoriale de non originaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Territoriale de non originaire mise en place	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Délivrer les actes de l'Etat civil sur l'ensemble du pays								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre d'actes de l'Etat civil délivré	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Objectif 3. Former les Agents et cadres de la territoriale								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre des cadres et agents formés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

2. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 05 : Gouvernance Démocratique

Responsable : SG RELATION AVEC LE PARTIS POLITIQUES

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Pour la mise en œuvre de ce programme, les activités seront menées autour des actions suivantes :

- Renforcer les capacités institutionnelles ;
- Accompagner les partis et regroupements politiques ;
- Promouvoir la démocratie ;
- Subventionner les partis politiques ;
- Assurer la collaboration avec la CENI.

1.2. Périmètre du programme

Le programme sera réalisé avec le concours de l'ensemble des acteurs dont le Secrétaire Général, la Direction des ressources humaines, la Direction administrative et financière, la Direction d' Etudes et Planification, la Direction de Formation, la Direction de Documentation, Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, la Direction des Contacts avec les Partis Politiques, la Direction des Affaires Juridiques et Coopératives, la Direction d'Inspection et les structures rattachées au Secrétariat Général.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Agréer les Partis Politiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de parti agréé	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2. Subventionner les partis politiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de parti subventionné	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 3. Faire les études monographiques des Partis Politiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Les études disponibles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 06 : Gestion des Affaires coutumières

Responsable : Monsieur NZAY YAKWE Blanchard, Fonction : Directeur- Chef de Service de Gestion des Affaires Coutumières

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Pour amener les entités coutumières à jouer leur rôle de pôle de croissance, ce programme est engagé à relever les principaux défis suivants : (i) Améliorer le niveau de vie dans les villages ; (ii) Améliorer les infrastructures socio-économiques de base ; (iii) Réduire les disparités de développement entre les villages et les centres urbains ; (iv) Réduire les conflits dans les entités coutumières ; (v) Améliorer la capacité fiscale des entités locales ; (vi) Améliorer la productivité agricole des entités locales ; (vii) Sauvegarder les patrimoines coutumiers ; (viii) Contenir l'exode rural et la saturation des agglomérations urbaines (ix) Accroître la recevabilité par la participation de la population.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme sera mis en œuvre par :

- la Direction de Gestion des Affaires Coutumières ;
- la Direction Gestion Statut des Chefs Coutumiers ;
- la Direction Monographie des entités coutumières ;
- la Direction Patrimoine Coutumier ;
- la Direction des Peuples Autochtones Pygmées.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Gérer les conflits coutumiers								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de conflits coutumiers	%	ND	2	2	20	35	41
Objectif 2. Gérer l'exploitation des ressources naturelles locales								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux de participation aux réunions	%	ND	25	25	30	15	5
Objectif 3. Produire les Monographies des Entités Coutumières								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Taux de production	%	ND	ND	2	24,46	46	27,51
Objectif 4. Gérer le pouvoir coutumier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Taux de certification	%	NR	20	5	40	25	10
Objectif 5. Gérer le patrimoine coutumier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
5.1	Taux de sauvegarde	%	ND	ND	2	50	31	27

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 07 : Intégration et promotion des Peuples Autochtones Pygmées

Responsable : Directeur- Chef de Service de la Direction des Peuples Autochtones Pygmées

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégique du programme

Ce programme regorge en son sein tous les projets se rapportant à la sécurité, à la participation citoyenne, à l'apprentissage et au développement des techniques rationnelles de l'exploitation des ressources naturelles des PAP. Il s'agit de : (i) Vulgarisation des Textes légaux et Règlementaires relatifs aux PA (ii) Accès des PAP aux services sociaux de base ; (iii) Mise en place du système d'apprentissage pour l'exploitation des ressources locales ; (iv) Employabilité des PAP ; (v) Construction des logements des PAP. Pour y parvenir, les actions ci-après seront menées :

1.2. Périmètre du programme

Sous la supervision de Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Coutumières, ce programme sera mis en œuvre par le Directeur – Chef de Service de la Direction des Peuples Autochtones Pygmées. Il comprend, outre le Secrétariat Général, les Directions suivantes : (i) Direction Monographie des entités coutumières, (ii) Direction Gestion Affaires Coutumières ; (iii) Direction Patrimoine Coutumier ,(iv) Direction Gestion Statut des Chefs Coutumiers et (vi) cellule technique d'appui aux affaires coutumières.

2. Les objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Vulgariser les Textes légaux et Règlementaires relatifs aux PAP								
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom							
2.1	Nombre de réunions tenues	Nbre	0	7	13	40	20	20
<i>Source : DGAC</i>								
2.2	Taux de traduction	%	0	0	2	60	20	18
2.3	Taux de vulgarisation	%	0	10	5	70	10	5
<i>Source : DGAC</i>								

Mode de calcul des Indicateurs :

- Indicateur 1 : Décompte de réunions tenues au cours d'une année
- Indicateur 2 : Nombre de textes vulgarisés/ Nombre total de textes à vulgariser X 100
- Indicateur 3 : Nombre de textes traduits/ Nombre total de textes à traduire X 100

Objectif 2. Accéder aux services sociaux de base								
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom							
2.1	Taux d'accès	%	0	2	0	45	28	25
<i>Source : INS</i>								
2.2	Taux de mise en œuvre d'apprentissage	%	0	0	5	25	40	30
<i>Source : Secrétariat Général</i>								
2.3	Taux d'employabilité	%	0	1,5	0	30	40	28,5
<i>Source : DGPAP</i>								

Mode de calcul des Indicateurs :

- Indicateur 1 : (1) Nombre total de Peuples Autochtones Pygmées (PAP) malades/ Total PAP et (2) (2) Nombre total de PAP scolarisés / Total PAP
- Indicateur 2 : Nombre d'apprentis/ Nombre Total PAP Eligible à l'apprentissage

Objectif 3. Mettre en place un système d'apprentissage pour l'exploitation des ressources locales								
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2	Année N+3
No	Nom							
3.1	Taux de mise en œuvre	%	0	0	0,5	25	40	34,5
<i>Source : DPAP</i>								
3.2	Taux d'amélioration de la Pharmacopée	%	6	7	8	40	30	9
<i>Source : DPAP</i>								
3.3	Taux de prise en charge de la scolarité	%	ND	ND	ND	50	30	20
<i>Source : DPAP</i>								

Commentaire : Ici, nous voulons aider 10 000 enfants PAP dans la prise en charge scolaire d'ici 2022.

Objectif 4. Construire des logements en faveur des PAP								
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2	Année N+3
No	Nom							
4.1	Taux de construction	%	ND	ND	ND	30	40	30
<i>Source : DPAP</i>								
4.2	Taux de sensibilisation	%	ND	ND	ND	40	45	15
<i>Source : DPAP</i>								

3. Evolution des crédits du programme par titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS (Sections 27 ET 28)

PRESENTATION DU MINISTERE

Monsieur le **Pr. Aimé NGOI MUKENA Lusa Diese**, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants.

I. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.2.1. Politiques Sectorielles

Dans le secteur de la Défense, le projet de loi de Programmation Militaire est le pionnier et le socle des lois financières pluriannuelles élaborées au profit de Forces Armées de la République démocratique du Congo. Il constitue un acte d'engagement de toute la Nation, pour appuyer la Réforme qui vise la création d'une armée républicaine, moderne, crédible et dissuasive.

1.2. Domaine d'intervention et organisation du ministère

1.2.2. Domaine d'intervention

Le secteur de la Défense est régi par plusieurs textes légaux et réglementaires, entre autres : la Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 Janvier 2011 ; la loi n°11/012 du 11 Aout 2011 portant organisation et fonctionnement des FARDC ; la loi n°13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du Militaire des FARDC ; l'ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ainsi que le plan de la réforme des FARDC.

Dans le cadre de la réorganisation de nos Forces Armées, il a été élaboré un plan de la réforme définissant la stratégie globale qui repose sur les 10 principes directeurs déclinés ci-dessous :

- Le rajeunissement
- La formation et entraînement
- L'équipement adéquat
- La prise en charge correcte des militaires
- La redéfinition de l'organisation territoriale de la Défense
- La séparation de chaîne de mise en condition et chaîne de mise en œuvre
- La redéfinition de la doctrine d'emploi des Forces
- La réhabilitation et/ou la construction des infrastructures
- Le phasage de la réforme
- Les ressources de la réforme

Ces dix principes sous-tendent les six domaines qui définissent l'architecture de la politique publique du secteur de la Défense.

Ces six domaines représentent les différents programmes du Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, à savoir :

- Administration générale
- Formation et entraînement
- Equipement des FARDC
- Infrastructures des FARDC
- Opérations militaires
- Anciens combattants.

Le ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de :

- Défendre l'intégrité du territoire national ;
- Organiser et structurer les FARDC ;
- Concevoir, exécuter et suivre le mécanisme d'intégration et de formation des FARDC ;
- Administrer et approvisionner les FARDC ;
- Surveillance terrestre, fluviale, lacustre, maritime et aérienne du territoire national ;
- Poursuivre et parachever le processus de démobilisation des combattants ;
- Concevoir, préparer et exécuter toutes les opérations relatives à la démobilisation des militaires des enfants soldats, des ex-combattants et groupes vulnérables non intégrés des Forces Armées en vue de leur réinsertion sociale ;
- Entretenir et suivre les militaires invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants ;
- Gérer et suivre les anciens combattants ;
- Accompagner les démobiliser dans la vie civile afin de leur assurer une réinsertion réussite.

1.2.3. Organisation du ministère

Le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants est composé de structures suivantes :

- Cabinet du Ministre ;
- Cabinet du Ministre délégué aux Anciens combattants.
 - a. Secrétariat Général à la Défense
 - Secrétariat Général ;
 - Etat-Major Général ;
 - Zones de défense militaire ;
 - Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics;
 - AFRIDEX
 - Commandement Général des Ecoles
 - Groupement des Ecoles Supérieures Militaires
 - Académie Militaire
 - Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces
 - Groupement Ecoles Militaires Spécifiques
 - Centres d'Instruction et d'Entraînement
 - Corps Logistique
 - Corps du Génie Militaire
 - Direction des ressources humaines ;
 - Direction des études stratégiques, planification et organisation ;
 - Direction du budget et des finances ;
 - Direction de la coopération militaire ;
 - Direction de l'informatique ;
 - Direction d'acquisition des approvisionnements ;
 - Direction d'administration pénitentiaire militaire ;
 - Direction des services généraux ;
 - Secrétariat administratif général ;
 - Bataillon administratif, logistique et des services.
 - b. Secrétariat Général aux Anciens combattants
 - Direction des services généraux ;

- Direction de la pension et des rentes la direction des œuvres sociales ;
- Direction de l'inspection ;
- Direction des études et planification.

1.3. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1. Améliorer la gestion des ressources humaines							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.1	Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des militaires des FARDC en rapport avec les avantages du militaire	%	ND	ND	ND	50	80
<i>Source : Secrétariat Général à la Défense</i>							
1.2	Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des agents des services publics de l'Etat affectés au MDNAC en rapport avec les avantages du personnel civil	%	ND	ND	ND	50	80
<i>Source : Rapports de Direction des Services Généraux</i>							
Objectif 2. Renforcer les capacités des militaires							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.1	Militaires entraînés	Nbre	ND	ND	39600	128749	128749
<i>Source : Projet de loi de programmation Militaire</i>							
2.2	Troupes et sous-officiers instruits	Nbre	8000	12586	18000	18000	18000
<i>Source : Projet de loi de programmation Militaire</i>							
Objectif 3. Neutraliser les forces négatives							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.	Proportion des forces négatives neutralisées	%	ND	ND	ND	70	80
<i>Source : Projet de Loi de programmation militaire</i>							

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 01 : Administration Générale

Responsable de programme : **le Secrétaire Général à la Défense**

1. Présentation stratégique du programme

1.1.Stratégie du programme

Ce programme constitué de cinq actions, met en exergue l'effectivité de la réforme du secteur de la défense nationale, anciens combattants et réinsertion.

Il a pour finalité :

- Améliorer la gestion des ressources humaines ;
- Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense nationale, anciens combattants et réinsertion ;
- Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat.

Par ailleurs, la gestion du dispositif de coopération militaire permet à la RDC de mettre en œuvre les accords de coopération militaire et de renforcer les relations multilatérales et bilatérales avec les autres Etats sur le plan militaire.

Le programme Administration Générale vise à assurer une gestion stratégique du Ministère de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion à travers cinq axes stratégiques, à savoir :

- Pilotage de la stratégie ministérielle
- Coordination administrative de la défense
- Coordination administrative de l'Etat-Major Générale
- Coordination administrative des anciens combattants
- Rationalisation de la gestion des ressources humaines.

1.2.Périmètre du programme

Le programme Administration Générale est constitué des structures suivantes :

- Cabinet du ministre ;
- Secrétariat General à la Défense ;
- Secrétariat General aux Anciens Combattants ;
- Etat-Major Général :
- Etat-Major chargé d'Administration ;
- Direction des Services Généraux ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction des Etudes Stratégiques Planification et Organisation ;
- Direction du Budget et des Finances ;
- Direction de l'Informatique ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Direction de la coopération militaire ;
- AFRIDEX ;
- Cellule DDR ;
- Direction des Services Généraux aux Anciens Combattants ;
- Direction des Etudes et Planification aux Anciens Combattants ;
- Direction de l'inspection et contrôle.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la gestion des ressources humaines							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.1	Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des militaires des FARDC en rapport avec les avantages du militaire	%	ND	ND	ND	70	80
<i>Source : Secrétariat Général à la Défense</i>							
1.2	Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des agents des services publics de l'Etat affectés au MDNAC en rapport avec les avantages du personnel civil	%	ND	ND	ND	70	80
<i>Source : Rapports de Direction des Services Généraux</i>							

L'application des statuts du militaire et du personnel civil permettra de les rendre efficace..

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des militaires des FARDC en rapport avec les avantages du militaire.

- **Définition :** Ce taux représente le niveau de mise en œuvre des dispositions prévues par la loi n°13/005 du 15 janvier 2013 portant statut du militaire des FARDC, spécialement en son article 124 relatifs aux avantages du militaire.
- **Mode de calcul :** (Nombre des avantages ayant fait l'objet d'une application /nombre total des avantages prévus) x 100.

Indicateur n°2 : Taux de mise en œuvre des dispositions du statut des agents des services publics de l'Etat affectés au MDNAC-R en rapport avec les avantages du personnel civil.

- **Définition :** Ce taux représente le niveau de mise en œuvre des dispositions prévues par la loi n° 16/013 du 15 juillet 2016 portant statuts des agents de carrière des services publics de l'Etat, spécialement en son article 51.
- **Mode de calcul :** (Nombre des avantages ayant fait l'objet d'une application /nombre total des avantages prévus) x 100.

Objectif 2. Assurer une gestion financière axée sur les résultats au sein du Ministère de la Défense Nationale, Anciens Combattants et Réinsertion							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.1	Taux d'application des instructions relatives aux procédures des fonds	%		70	80	90	100
<i>Source : SG DEF/DBF</i>							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Taux d'application des instructions relatives aux procédures des fonds.

- **Définition :** Ce taux représente le degré d'application des instructions relatives aux procédures des fonds.
- **Mode de calcul :** (Nombre des instructions ayant fait l'objet d'une application /nombre total des instructions prévues) x 100.

Objectif 3. Assurer la gestion du dispositif de coopération militaire et de partenariat							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
3.1	Souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat	Nbre	31	31	50	55	60
<i>Source : Rapport de la Direction de la Coopération Militaire</i>							
3.2	Taux d'application du dispositif de coopération militaire et de partenariat	%	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport de la Direction de la Coopération Militaire</i>							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Souscription aux accords de coopération militaire et de partenariat.

- **Définition :** C'est l'ensemble des accords de coopération militaire et de partenariat auxquels le pays a souscrit dans la sous-région et/ou à l'international.
- **Mode de calcul :** Somme arithmétique des accords de coopération militaire et de partenariat auxquels le pays a souscrit au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Taux d'application du dispositif de coopération militaire et de partenariat.

- **Définition :** C'est le niveau d'application du dispositif de coopération militaire et de partenariat.
- **Mode de calcul :** (Nombre des dispositifs ayant fait l'objet d'une application / nombre total des dispositifs prévus) x 100.

Programme 02 : Formation et Entraînement

Responsable de programme : Commandement Général des Ecoles

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme, qui consiste à assurer une formation militaire de qualité, est composé de trois actions, à savoir :

- Instruction militaire de base
- Entraînement des unités
- Spécialisation et le perfectionnement

Ces trois actions ont pour objectifs :

- Transformer les civils en militaires ;
- Renforcer les capacités des militaires ;
- Spécialiser et perfectionner les militaires.

Pour que les FARDC répondent aux impératifs de dissuasion et de professionnalisation, les troupes et les sous-officiers doivent être bien instruits, bien entraînés et que les officiers bénéficient d'une formation continue dans le cadre de la spécialisation et du perfectionnement.

1.2. Périmètre du programme

Le programme a pour périmètre, les structures ci-après :

- Commandement Général des Ecoles :
- Groupement des Ecoles Supérieures Militaires :
- Académie Militaire :
- Groupement des Ecoles Militaires Inter-Forces :
- Groupement Ecoles Militaires Spécifiques :
- Centres d'Instruction et d'Entraînement :

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Renforcer et rajeunir les effectifs des Forces Armées							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.	Nombre des civils recrutés	Nbre	8000	12586	18000	18000	18000
Source : EMG/ EM OPS							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre des civils recrutés

- **Définition** : C'est l'ensemble des civils recrutés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des civils recrutés au cours de l'année.

Objectif 2. Renforcer les capacités des militaires							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.1	Militaires entraînés	Nbre	ND	ND	39600	128749	128749
Source : Projet de loi de programmation Militaire							
2.2	Troupes et sous-officiers instruits	Nbre	8000	12586	18000	18000	18000
Source : Projet de loi de programmation Militaire							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre de Militaires entraînés

- **Définition** : C'est l'ensemble des militaires entraînés au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des militaires entraînés au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Troupes et sous-officiers instruits.

- **Définition** : C'est l'ensemble des troupes et des sous-officiers instruits au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des troupes des officiers et sous-officiers instruits au cours de l'année.

Objectif 3. Spécialiser et perfectionner les militaires							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
3.1	Officiers spécialisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Projet de loi de programmation Militaire							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre des officiers spécialisés

- **Définition** : C'est l'ensemble des officiers spécialisés au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des officiers spécialisés au cours de l'année.

Programme 03 : Equipements

Responsable de programme : Corps Logistique

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le programme a pour actions :

- Acquisition des équipements FARDC
- Maintenance des équipements des FARDC

Ces actions ont deux objectifs à savoir :

- Doter les FARDC en équipements adéquats ;
- Entretien des équipements militaires existants.

C'est ici le lieu d'affirmer la détermination de garantir la montée en puissance des Forces Armées en termes de renforcement des capacités d'intervention des forces terrestre, aérienne, navale, de service de renseignements militaires et d'influence.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètre :

- Direction d'Acquisition des Approvisionnements : prépare les dossiers relatifs aux commandes à passer par le ministre ayant la Défense dans ses attributions et procède aux achats, au dédouanement et à la réception des approvisionnements.
- Etat-major Logistique : élabore le plan de développement de la force du point de vue en dotation en matériel, en équipement et en infrastructures.
- Corps Logistique.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Doter les FARDC en équipements adéquats							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.1	Equipements individuels acquis	Nbre			200.000	200.000	200.000
1.2	Equipements collectifs acquis	Nbre			3000	3000	3000
1.3	Equipements majeurs (engins blindés) acquis	Nbre					756
Sources : Projet de loi de programmation Militaire							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Equipements individuels acquis

- **Définition** : C'est l'ensemble des équipements individuels acquis au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des équipements individuels acquis au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Equipements collectifs acquis

- **Définition** : C'est l'ensemble des équipements collectifs acquis au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des équipements collectifs acquis au cours de l'année.

Indicateur n°3 : Equipements majeurs (engins blindés) acquis

- **Définition** : C'est l'ensemble des équipements majeurs (engins blindés) acquis au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des équipements majeurs (engins blindés) acquis au cours de l'année.

Objectif 2. Entretenir les équipements militaires existants							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.1	Nombre d'équipements collectifs maintenus	Nbre	ND	ND	3000	3000	3000
2.2	Nombre d'équipements majeurs (engins blindés) maintenus	Nbre	ND	ND	ND	ND	756
Source : Etat-major logistique							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre d'équipements collectifs maintenus

- **Définition** : C'est l'ensemble des équipements collectifs maintenus au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des équipements collectifs maintenus au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Nombre d'équipements majeurs (engins blindés) maintenus

- **Définition** : C'est l'ensemble des équipements majeurs (engins blindés) maintenus au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des équipements majeurs (engins blindés) maintenus au cours de l'année.

Programme 04 : Infrastructures

Responsable de programme : le Corps de Génie Militaire

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Les objectifs spécifiques de ce programme consistent à réhabiliter, construire et à entretenir :

- les centres d'instruction, d'entraînement et les écoles militaires;
- les quartiers généraux des groupements aériens et navals;
- la base aérienne de WALIKALE ;
- la plate-forme aérienne de BIRUWE ;
- l'hôpital militaire de la 3^{ème} Zone de défense ;
- les casernements des Régiments de la 3^{ème} Zone de défense ;
- les casernements de NEUF Bataillons de DEUX Brigades de Réaction rapide, et UNE Brigade de Défense Principale (de la 3^{ème} Zone de Défense) ;
- le Quartier Général de l'Etat-Major Force Navale ;
- l'Etat-Major de la Base Navale de BANANA ;
- le Quartier Général Corps de Troupe de Transmission ;
- les Quartiers Généraux de 06 Régions Militaires (11-12-13-22-33-34) ;
- le Quartier Général de la Force Aérienne ;
- le Quartier Général de Corps de Santé Militaire ;
- le Quartier Général et Etat-Major Bataillon Service de Communication et d'Information des Forces Armées ;
- le Quartier Général du Service d'Education Civique, Patriotique et d'Actions Sociales ;
- le quartier Général 11^{ème} Groupement Naval ;
- le quartier Général 32^{ème} Régiment Génie ;
- les bases logistiques des Zones de défense ;
- l'hôpital Militaire à BUNIA et à KIKWIT.

1.2. Périmètre du programme

Le programme infrastructures a pour périmètre le Corps du Génie Militaire, qui a pour mission l'entretien du patrimoine et des infrastructures des Forces Armées ainsi que l'assurance de la mobilité et la protection des troupes.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Pour mettre les recrues dans des bonnes conditions, il importe de réhabiliter des infrastructures existantes. Il s'agit en effet, des écoles, Centres d'instruction (CI) et Centres d'entraînement (CE).

Objectif 1. Réhabiliter les infrastructures militaires							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.1	Ecoles, Centres d'instruction, et Centres d'entraînement réhabilités	Nbre	ND	ND	12	12	ND
Source : <i>Projet de loi de programmation Militaire</i>							

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Ecoles, Centres d'instruction, et Centres d'entraînement réhabilités

- **Définition** : C'est l'ensemble des écoles, CI et CE réhabilités au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des écoles, CI, CE réhabilités au cours de l'année.

Objectif 2. Construire les infrastructures militaires							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.1	Etats-majors et bases militaires construits	Nbre	ND	ND	15	14	20
Source : <i>Projet de loi de programmation Militaire</i>							

Indicateur n°1 : Etats-majors et bases militaires construits

- **Définition** : C'est l'ensemble des états-majors et bases militaires construits au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des états-majors et bases militaires construits au cours de l'année.

Programme 5 : Opérations militaires

Responsable de programme : Etat-major chargé des opérations

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme a pour actions :

- La mise en œuvre des opérations ;
- L'appui renseignement et opérations d'influence ;
- Le Commandement et le contrôle de la mise en œuvre des opérations ainsi que le fonctionnement des structures de mise en œuvre.
- Partant de ces actions, ce programme a trois objectifs à savoir :
- Neutraliser les forces négatives ;
- Appuyer le renseignement militaire ;
- Mener les opérations d'influence.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme est mis en œuvre par les structures suivantes :

- Etat-major chargé des opérations;
- Etat-major chargé des renseignements ;
- Première Zone de Défense ;
- Deuxième Zone de Défense ;
- Troisième Zone de Défense.

Objectif 1. Neutraliser les forces négatives							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.	Proportion des forces négatives neutralisées	%	ND	ND	ND	70	80

Source : *Projet de Loi de programmation militaire*

Indicateur n°1 : Proportion des forces négatives neutralisées

- **Définition** : C'est la proportion des forces négatives neutralisées au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : (Nombre des forces négatives neutralisées sur le total des forces négatives) x 100.

Objectif 2. Appuyer le renseignement militaire							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
2.	Renseignements produits	%	ND	ND	100	100	100

Source : *Projet de Loi de programmation militaire*

Indicateur n°1 : Renseignements produits

- **Définition** : C'est la proportion des renseignements produits au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : (nombre des renseignements produits / total des renseignements prévus) x 100.

Objectif 3. Mener les opérations d'influence							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
3.	Activités culturelles organisées	%			ND	70	80

Source : *Projet de Loi de programmation militaire*

Indicateur n°1 : Activités culturelles organisées

- **Définition** : C'est le nombre d'activités culturelles organisées au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : somme arithmétique des activités culturelles organisées au cours de l'année / le total des activités.

Programme 6 : Anciens Combattants

Responsable de programme : Le Secrétariat Général aux Anciens Combattants

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le Secrétariat Général aux Anciens Combattants connaît des problèmes récurrents qui se résument de la manière suivante :

- Non application des dispositions du Titre 3 de l'après carrière de la Loi 13/005 du 15 Janvier 2013 portant statut du militaire des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;
- Non maîtrise des effectifs des Anciens Combattants, pensionnés militaires et leur dépendants ;
- Lourdeur dans l'exécution et traitement des dossiers ;
- Faible taux de la pension et non uniforme sur l'ensemble du Pays ;
- Conflits de compétence de gestion des Anciens Combattants, Pensionnés et leur dépendants entre le Secrétariat Général aux Anciens Combattants et Secrétariat Général à la Fonction Publique en charge de passif ;
- Détérioration très avancée et insuffisance des bâtiments ;
- Obsolescence et insuffisance des matériels ;
- Carence du charroi automobile ;

- Faiblesse dans la prise en charge des soins médicaux, d'inhumation et autres interventions sociales ;
- Spoliation du patrimoine des Anciens Combattants ;
- Vieillesse, manque de motivation et sous qualification du personnel.

Suivant l'Ordonnance N° 13/075 du 17 Juin 2013 portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Général aux Anciens Combattants, celui-ci est chargé essentiellement de :

- Gérer les dossiers pensions, rentes et allocation dites de vieillesse ;
- Tenir les statistiques des Anciens Combattants, Retraités et leur dépendants ;
- Contrôler la conformité des dossiers Anciens Combattants, Retraités et Rentiers militaires ;
- Assurer la gestion des actions sociales ;
- Assurer l'assistance sociale et sanitaire, remboursement des frais des soins médicaux et funéraires ;
- Analyser les rapports de paie.

Ce programme a pour actions :

- Protection sociale des invalides de guerres, retraités militaires et des anciens combattants
- Gestion des infrastructures et équipements des Anciens Combattants.
- Partant de ces actions, ce programme a trois objectifs à savoir :
- Améliorer les conditions de vie des Anciens Combattants ;
- Rationaliser la gestion des tributaires ;
- Assurer la gestion du patrimoine, construire, réhabiliter et acquérir les équipements.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme a pour périmètres :

- Direction Pension et Rente : assure la gestion des anciens combattants, des militaires retraités et leurs dépendants ;
- Direction des Œuvres Sociales : assure la gestion des actions sociales et la promotion des activités culturelles.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer les conditions de vie des Anciens Combattants							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.	Pension des invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants améliorée	%	ND	ND	3	100	100
2.	Tributaires assistés	Nbre			40996	44816	44816
Source : SG/ Anciens combattants							

Indicateur n°1 : Pension des invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants améliorés

- **Définition** : C'est taux d'accroissement de la pension des invalides de guerre, des retraités militaires et des anciens combattants au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : (variation de la pension constatée au cours de l'année / le total de la variation projetée)

Indicateur n°2 : Tributaires assistés

- **Définition** : C'est le nombre des tributaires assistés au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : somme arithmétique des tributaires assistés au cours de l'année.

Objectif 2. Rationaliser la gestion des tributaires							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
1.	Cartes biométriques distribuées	Nbre	ND	ND	4911	44816	44816
Source : Feuille de route de redynamisation des activités de l'administration des AC.							

Indicateur n°1 : Cartes biométriques distribuées

- **Définition** : C'est le nombre des Cartes biométriques distribuées au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : somme arithmétique des Cartes biométriques distribuées au cours de l'année.

Objectif 3. Assurer la gestion optimale du patrimoine des anciens combattants par la construction, la réhabilitation et l'acquisition des équipements et matériels							
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021
No	Nom						
3.1	Bâtiments construits et réhabilités	Nbre			1	15	15
3.2	Equipements et matériels acquis	Nbre				43	43
Source : Feuille de route de redynamisation des activités de l'administration des AC							

Indicateur n°1 : Bâtiments construits et réhabilités

- **Définition** : C'est le nombre des Bâtiments construits et réhabilités au cours de l'année
- **Mode de calcul** : somme arithmétique des Bâtiments construits et réhabilités au cours de l'année

Indicateur n°2 : Equipements et matériel acquis

- **Définition** : C'est le nombre d'équipements et matériel acquis au cours de l'année ;
- **Mode de calcul** : somme arithmétique d'équipements et matériel acquis au cours de l'année.

5. ECONOMIE NATIONALE (Section 29)

PRESENTATION DU MINISTERE

Gestionnaire des crédits: SE. Madame Acacias BANDUBOLA MBONGO, Ministre

I. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation Stratégique du Ministère

❖ Politiques Sectorielles

La politique du Ministère de l'Économie Nationale consiste à assurer la régulation entre les différents compartiments du marché intérieur mais également de formuler des politiques et stratégies économiques idoines devant déboucher à la création des richesses en même temps à sa redistribution équitable au sein des couches sociales dans le but de réduire la pauvreté.

A l'heure actuelle, le Ministère de l'Économie Nationale s'attèle à jeter les bases de la transformation structurelle de notre économie nationale au travers une stratégie d'appui au programme de la diversification des sources de production et de la transformation de la production locale.

Le cadre légal régissant le Ministère de l'Économie Nationale découle de l'ordonnance n°89 -175 du 7 août 1989 qui fixe le cadre organique des services centraux et l'ordonnance n°17/025 du 10 Juillet 2017 fixant les attributions des Ministères. A ce propos, le Ministère de l'Économie Nationale est chargé de :

- La politique économique nationale sous ses divers aspects, notamment la politique générale de la production ainsi que la politique et la réglementation du marché intérieur par le contrôle et le suivi à priori des prix des produits locaux de base et par le contrôle à posteriori pour les autres produits importés, et des tarifs de prestation des services ;
- La mise en valeur de l'ensemble de l'espace productif national, en collaboration avec les Ministères de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- L'évaluation des besoins de l'Économie Nationale ;
- L'identification nationale, la reconfirmation et le recensement des agents économiques ;
- Émettre les avis sur diverses questions de politiques économiques et financières ayant un impact sur les approvisionnements, la production et les prix (fiscalité, parafiscalité, douane, exonération, autorisation d'import-export, tarification) ;
- La politique, législation et réglementation de la concurrence sur toute l'étendue du territoire national ;
- L'élaboration des statistiques économiques courantes (production, importations, ventes et services) au niveau régional et national, sectoriel et global, conjoncturel et structurel et en assurer la conservation et la publication périodique ;
- La réalisation des études techniques et économiques concernant l'orientation économique et le comportement des agents économiques ;
- L'encadrement des activités économiques ;
- La gestion du stock de sécurité, en collaboration avec le Ministère en charge des Finances.

Il sied de noter que ces attributions peuvent être regroupées à trois principales missions à savoir :

- Les missions d'orientation économique ;
- Les missions de régulation des activités économiques ;
- Les missions d'études économiques.

1.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

Conformément à l'Ordonnance n°17/025 du 10 Juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, le Ministère de l'Economie Nationale est chargé de :

- la politique économique nationale sous ses divers aspects, notamment la politique générale de la production, la politique et la réglementation du marché intérieur, par le contrôle a priori et le suivi des prix des produits locaux de base et, par le contrôle a posteriori, des produits importés et des tarifs de prestation des services ;
- la mise en valeur de l'ensemble de l'espace productif national, en collaboration avec les Ministères de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- l'évaluation des besoins de l'Economie Nationale ;
- l'identification nationale, la confirmation et le recensement des agents économiques ;
- l'émission des avis sur diverses questions des politiques économique et financière ayant un impact sur les approvisionnements, la production et les prix (fiscalité, parafiscalité, douane, exonération, autorisation d'import-export, tarification) ;
- l'élaboration de la politique nationale en matière de la concurrence ;
- la production, la publication et l'archivage des statistiques économiques courantes (production, importations, ventes et services) ;
- la réalisation des études techniques et économiques relatives à l'orientation économique et au comportement des agents économiques ;
- l'encadrement des activités économiques ;
- la gestion du stock de sécurité, en collaboration avec le Ministère en charge des Finances.

Partant des missions déclinées ci-haut, la politique du Ministère de l'Economie Nationale consiste à assurer la régulation du marché intérieur et à formuler des politiques et stratégies économiques idoines.

Cette politique vise à :

- Renforcer les capacités du Secrétariat Général à l'Economie Nationale ;
- Promouvoir la diversification de l'économie nationale ;
- Contribuer à l'amélioration du climat des affaires;
- Renforcer le système d'informations statistiques pour une meilleure prise de décisions;
- Formuler des politiques appropriées dans le secteur de l'économie nationale ;
- Renforcer les mécanismes de surveillance du marché intérieur;
- Formaliser l'économie informelle.

1.2.2. Organisation du Ministère

Les structures de mise en œuvre des actions du Ministère sont les suivantes :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général comprenant :
 - la Direction des Services Généraux (DSG) ;
 - la Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
 - la Direction des Approvisionnements, Consommation et Concurrence et (DACC) ;
 - la Direction de la Législation Economique, Commerciale et Industrielle (DLECI) ;
 - la Direction de l'Identification des Opérateurs Economiques (DIOE);
 - la Direction de l'Inspection Economique, Commerciale et Industrielle (DIECI) ;
 - la Direction de l'Economie Informelle (DEI) ;
 - la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés publics (CGPMP) ;
 - les services déconcentrés.

- Autres services :
 - le Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE) ;
 - la Commission Nationale de la Concurrence (CONAC).

1.3. Objectif et Indicateurs les plus représentatifs

Objectif 1 : promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Taux d'assiduité	%	ND	ND	+5	+23	+27	+70
Source : DEP et DSG								
Commentaire : Le Taux d'assiduité au travail reprend la moyenne des rapports des actes de gestions des ressources humaines (présence et cotation) proposés dans l'année : Le taux est la somme des moyennes des actes de gestion.								
Objectif 2 : Promouvoir le développement économique par le secteur privé et la diversification de l'Économie								
2.1.	Textes légaux et réglementaires pris et vulgarisés	Nbre	ND	ND	4	7	7	7
Source : DLIC								
Mode de calcul : le produit du nombre des opérateurs programmés par province multiplier par 26 (nombre de provinces)								
Commentaire : Il s'agit de s'assurer à travers la vulgarisation de la réglementation économique et commerciale nouvelle et ancienne de son impact ainsi que de son appropriation auprès des agents et opérateurs économiques du pays.								
2.2	Taux d'exécution des PNSD Sectoriel	%				55	65	70
2.3	Nombre d'opérateurs économiques sensibilisés sur les aspects de la réglementation économique en vigueur	Nbre			300	1300	2000	2500

1.4. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- **Evolution des crédits par Programme (2017-2022)**
Cf. Budget-programme à blanc

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 01 : Administration générale

Responsable du Programme :

Grade : Secrétaire Général

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative des services.

Le programme portant sur l'Administration Générale du Ministère de l'Economie Nationale vise à renforcer les capacités institutionnelles, aux travers deux volets, à savoir :

- La gestion des ressources humaines ;
- La gestion des ressources matérielles et financières.

L'action du programme est renforcée par la création des nouvelles Divisions Provinciales dans les Provinces issues du démembrement territorial.

Il a pour objectif de :

- Renforcer les performances fonctionnelles des services centraux ;
- Promouvoir une gestion performante des ressources humaines ;
- Garantir une gestion efficiente des Ressources Matérielles et financières.

1.2. Périmètre du Programme

Les structures de mise en œuvre des actions du programme sont : Le Cabinet du Ministre ; le Secrétariat Général ; la Direction des Services Généraux (DSG) ; la Direction d'Études et Planification (DEP) ; la Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés publics (CGPMP) ; le Cadre Permanent de Concertation Économique (CPCE) et la Commission de la Concurrence (COMCO).

2. Objectifs et Indicateurs de Performance

Objectif 1 : promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux d'utilisation efficient des agents des services centraux	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2.	Taux annuel de formation du personnel	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3.	Taux d'assiduité	%		15	5	23	27	70
Source : DEP et DSG								
Commentaire : reprend la moyenne des rapports des actes de gestions des ressources humaines (présence et cotation) proposés dans l'année								

Objectif 2 : Renforcer la performance fonctionnelle des services centraux								
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice 2019	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2020	2021	2022
2.1.	Taux de rendement de réalisation des missions par services centraux	%			50	50	60	70
Source : DSG								
Objectif 3 : Garantir une gestion efficiente des ressources matérielles et financières								
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice 2019	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2020	2021	2022
3.1.	Taux d'exécution des crédits du programme administration Générale	%	ND	ND	ND	85	90	95
Commentaire : Il sied de constater que le taux d'exécution des crédits alloués au fonctionnement est faible pour les trois dernières années antérieures. De ce fait, il ne permet pas à l'Administration Centrale d'exécuter son programme.								
3.2.	Taux d'exécution des crédits du programme de régulation économique	%				85	90	95

Programme 02: Régulation de l'économie

Responsable du Programme :

Fonction :

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Ce programme vise à réguler les activités économiques à travers une orientation des politiques économiques publiques d'une part, et d'autre part à garantir un fonctionnement harmonieux du marché intérieur, garantir l'équilibre des marchés qui stimule la loi de l'offre et la demande et de créer un environnement économique incitatif aux investissements publics ou privés.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère dispose des divers instruments dont : l'orientation des politiques publiques économiques, la réglementation du Marché intérieur et le contrôle à posteriori des prix.

En outre, Il fait également usage d'autres mécanismes de régulation économique, tels que la subvention, le contingentement des importations, la péréquation, la stabilisation des prix, la gestion de stock de sécurité pour les produits pétroliers, etc.

Ainsi, ce programme se décline en sept actions :

- La protection des Consommateurs ;
- L'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires ;
- La diversification de l'économie;
- Promouvoir la transformation de la production locale du secteur primaire ;
- La mise en valeur de l'espace productif ;
- La promotion de l'entrepreneuriat national ;
- Le renforcement du système d'informations économiques.

1.2. Périmètres du programme

Les structures organiques du Ministère de l'Économie Nationale concernées par le programme « Régulation de l'Économie » sont la Direction des Approvisionnements, Consommation et Concurrence et (DACC) ; la Direction de la Législation Économique, Commerciale et Industrielle (DLECI) ; la Direction de l'Identification des Opérateurs Économiques (DIOE); la Direction de l'Inspection Économique, Commerciale et Industrielle (DIECI) ; la Direction de l'Économie Informelle (DEI).

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Promouvoir le développement économique par le secteur privé et assurer une croissance durable portée par la diversification de l'offre intérieure

Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2020	2021	2022
1.1	Nombre de secteurs économiques à diversifier	Nbre	ND	ND	4	6	10	20

Source : Journal Officiel de la République, ANAPI, Code des investissements, DEP ECONOMIE, Rapport BCC,

Mode de calcul :								
1.2.	Nombre des textes légaux à vulgariser	Nbre	ND	ND	3	5	2	10
Source : Journal Officiel de la République, ANAPI, Code des investissements, DEP ECONOMIE, Rapport et BCC								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
1.3.	Nombre d'investisseurs dans le secteur secondaire	Nbre	ND	ND	ND	100	150	250
Source : Journal Officiel de la République, ANAPI, Code des investissements, DEP ECONOMIE, Rapport BCC								
Objectif 2. Renforcer les mesures de protection des consommateurs								
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice 2019	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2020	2021	2022
2.1.	Nombre des missions de surveillance des marchés	Nbre	ND	ND	4	4	4	12
2.2	Nombre de mesures de lutte contre la fraude et la contrebande	Nbre	ND	ND	3	8	9	20
2.3.	Nombre des campagnes de sensibilisation des associations des consommateurs	Nbre	ND	ND	4	4	4	12
Objectif 3 : Améliorer l'efficacité des politiques économiques								
Indicateur		Unité de Mesure	Réalizations		Exercice 2019	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2020	2021	2022
3.1.	Nombre des mesures exécutées	Nbre	ND	ND	ND	8	10	18
Commentaire : Il s'agit d'un indicateur d'impact socio-économique. Le suivi de l'indicateur se fait sur base des mesures prises et exécutées. La cible est atteinte, lorsqu'on réalise le nombre arrêté d'action à entreprendre pour améliorer l'efficacité des politiques économiques ainsi que son impact sur le social de la population.								

6. FINANCES

(Section 30)

Ministre : SE Monsieur SELE YALAGHULI, Ministre des Finances

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

❖ *Priorités Nationales*

La République Démocratique du Congo aspire, à l'instar de la plupart des pays en développement, rejoindre le club des pays développés. Pour y parvenir le Gouvernement de la République entend consolider la paix, garantir davantage la sécurité et la justice, renforcer la gouvernance et la démocratie grâce à une amélioration soutenue de la qualité des institutions afin de créer un cadre propice à la croissance.

Cependant, sa dépendance au secteur minier le rend vulnérable aux chocs extérieurs ; d'où la diversification est la clé permettant d'absorber les effets des chocs extérieurs sur l'économie congolaise.

Ainsi la gestion rigoureuse des finances publiques semble être déterminante pour atteindre cet objectif du développement ; il s'agira d'élargir considérablement l'espace fiscal (grâce à une meilleure collecte des impôts) en vue d'une prise en charge des dépenses publiques. Par ailleurs, la crédibilité, la prévisibilité et la transparence budgétaire devront être renforcées. Outre les ressources internes, le Gouvernement devra également recourir aux appuis budgétaires, dons et emprunts projets des partenaires bis et multilatéraux.

La RDC devra également fournir des efforts dans le cadre de l'amélioration de climat des affaires en vue d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) et accroître l'investissement local ; grâce notamment à une politique fiscale attrayante et des facilités d'investissements à travers les codes d'investissement et minier.

❖ *Politiques Sectorielles*

En vue d'améliorer la contribution du secteur dans le développement socio-économique de la République Démocratique du Congo, le Ministère des Finances a amorcé le processus d'élaboration de sa stratégie sectorielle. Ledit processus visera à arrimer les priorités sectorielles au Plan National Stratégique de Développement(PNSD) en cours de finalisation.

Dans l'attente de la finalisation de la stratégie sectorielle, les principales actions du Ministère devront concourir :

- au renforcement de la gouvernance à travers la réforme budgétaire ;
- à la modernisation des instruments fiscaux et le renforcement des administrations fiscales et douanières pour élargir l'espace fiscal sans préjudice au climat des affaires ;
- à l'amélioration de la gestion de la dépense ;
- au renforcement du contrôle des finances publiques ; et
- au renforcement des capacités de gestion des engagements financiers (dette) du pays vis-à-vis des tiers afin de parvenir à moyen terme à une gestion efficace et viable.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère des Finances telles que détaillées dans l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- Politique monétaire, douanière, fiscale, parafiscale, comptable et des assurances de l'Etat ;
- Questions monétaires, Banques, organismes de crédit et microfinance ;
- Suivi de la gestion de la Banque Centrale du Congo et particulièrement la situation du compte général du Trésor ;
- Contrôle du marché des assurances ;
- Mobilisation des ressources propres de l'Etat et des ressources extérieures ;
- Gestion des ressources propres et extérieures de l'Etat et encadrement des dépenses publiques ;
- Politique et gestion de la dette publique directe et indirecte, intérieure ou extérieure de l'Etat ;
- Tenue, arrêt et consolidation des comptes de l'Etat et tenue de la Comptabilité publique ;
- Règlement définitif du budget, en collaboration avec le Ministère ayant le budget dans ses attributions ;
- Ordonnancement des dépenses de l'Etat ;
- Contrôle, à travers les audits externes, de la gestion financière des entreprises du portefeuille de l'Etat en collaboration avec le Ministère ayant le portefeuille dans ses attributions ;
- Autorisation préalable aux établissements publics, aux Entités Territoriales Décentralisées et autres services publics, d'emprunter à l'extérieur lorsqu'il y a garantie de l'Etat ;
- Contentieux relatif aux mesures de zaïrianisation et de rétrocession ;
- Enregistrement des établissements des jeux de loterie ;
- Gestion des relations de coopération multilatérale du pays en matière financière ;
- Suivi de la gestion de tous les Traités, Accords, Conventions, Protocoles d'Accords et Arrangements conclus avec les partenaires extérieurs et les organisations internationales en matière financière ;
- Assistance aux autres Ministères dans la recherche et la négociation des ressources extérieures dans le cadre de la coopération multilatérale.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère des Finances comprend :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat Général ;
- Direction Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- Direction Etudes et Planification (DEP) ;
- Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Direction Réglementation Financière (DRF) ;
- Direction Audit et Contrôle de Gestion (DAC) ;
- Direction Préparation de la Loi portant Reddition des Comptes (DPRC) ;
- Direction Systèmes d'Information (DSI) ;
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- Direction Générale de l'Ecole Nationale de Finances (DGENF) ;
- Direction de la Chaine de la Recette et des Imprimés de Valeur (DCRIV) ;
- Divisions provinciales ;

Les Services Spécialisés du ministère sont :

- Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA) ;
- Direction Générale des Impôts (DGI) ;
- Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) ;
- Direction Générale de la Dette Publique (DGDP) ;
- Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC)

Le Ministère des Finances comprend en son sein quatre (4) Services sous – tutelle, à savoir :

- Caisse d'Épargne et de Crédit du Congo (CADECO) ;
- Fonds National de la Microfinance (FNM) ;
- Autorité de Régulation et Contrôle des Assurances (ARCA) ;
- Société Nationale de Loterie (SONAL)

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

Objectif 1 : Améliorer la coordination des services et assurer la mise en œuvre des programmes du Ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Cadre de concertation	Unité	ND	ND	ND	1	-	-
1.2	Nombre de réunions de concertation entre le cabinet et l'ensemble de services	Nombre	ND	ND	ND	4	4	4
1.3	Taux d'exécution des plans d'actions	%	ND	ND	ND	50	75	90

Explication :
Indicateur 1.1 : indicateur permettant de vérifier l'existence et la mise en place du cadre de concertation ;
Indicateur 1.2 : permet d'évaluer l'opérationnalisation du cadre de concertation ;
Indicateur 1.3 : indicateur permettant d'évaluer le niveau d'exécution des activités prévues dans le plan d'actions du Ministère
Mode de calcul :
Indicateur 1.1 : Constat
Indicateur 1.2 : Comptage
Indicateur 1.3 : (Nombre d'activités réalisées/nombre d'activités prévues)*100
Source : DEP (Rapport d'activités du ministère des finances)

Objectif 2 : Appuyer la stabilisation du cadre macro-économique, monétaire et de change								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux d'inflation fin période	%		54,7	20,0	16,8	13,5	10,5
2.2	Taux de change fin période	%		1592,2	1751,4	1879,3	1956,7	1990,5
2.3	Taux de croissance	%		3,7	5,2	6,0	6,9	8,3
2.4	Niveau de réserves en couverture d'importations des biens et services	%						

Explication :

Indicateur 2.1 : Est la variation de l'indice du mois t par rapport à celui du mois $t-1$;

Indicateur 2.2 : Est la variation de la monnaie locale au mois t par rapport à celle du mois $t-1$;

Indicateur 2.3 : Est la mesure de variation du PIB réel entre l'année t et l'année $t-1$;

Indicateur 2.4 : Niveau de réserve en monnaie étrangère permettant de couvrir les importations pendant une période donnée.

Mode de calcul :

$$\text{Indicateur 2.1 : } T_x = \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} - 1 \right) * 100 ;$$

$$\text{Indicateur 2.2 : } TC = \left(\frac{TC_t}{TC_{t-1}} - 1 \right) * 100$$

$$\text{Indicateur 2.3 : } Tc \text{ écon} = \left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}} - 1 \right) * 100 ;$$

Indicateur 2.4 : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante

Source : CPCM, mai 2018

Objectif 3 : Accroître le niveau de mobilisation des ressources publiques

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Taux de réalisation des recettes publiques	%	82,45	ND	ND	100	100	100
3.2	Taux d'accroissement des recettes publiques	%	-12,08	ND	ND	ND	ND	ND

Explication :

Indicateur 3.1 : le rapport des recettes réalisées par rapport aux assignations ;

Indicateur 3.2 : la variation des recettes publiques d'une année à une autre

Mode de calcul :

$$\text{Indicateur 3.1 : } (Recettes \text{ réalisées} / \text{assignations}) * 100 :$$

$$\text{Indicateur 3.2 : } [(Recettes \text{ réalisées au temps } t - \text{recettes réalisées au } t-1) / \text{recettes réalisées au } t-1] * 100$$

Source : Loi portant reddition des comptes de la loi des finances rectificative du pouvoir central /exercice 2016

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 1 : Administration Générale

Responsable du Programme : (Nom ; Monsieur le Secrétaire Général)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Les études diagnostiques nationale et internationale menées à la demande du Gouvernement ont révélé que l'Administration Publique Congolaise en général et celle des Finances en particulier, souffre d'un problème de gouvernance caractérisé notamment par: (i) des incohérences dans la définition des missions, des structures et des emplois; (ii) l'inexistence d'un document de politique sectorielle; (iii) l'absence d'une unité de coordination au sein de l'Administration des Finances; (iv) l'asymétrie de l'information et de la communication; (v) la faiblesse de la transparence et de la redevabilité; (vi) les mauvaises conditions de travail (vétusté de l'outil de travail, faible motivation etc.) qui contribue à sa contre-performance.

Eu égard à ce qui précède, la mise en place de ce programme vise essentiellement à améliorer les performances des services du ministère, en vue de leur permettre d'assurer de façon coordonnée, efficace et efficiente les missions et attributions qui leur sont assignées.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Le programme administration générale du ministère des Finances comprend les chapitres budgétaires ci-après :

- Cabinet du ministre ;
- Secrétariat Général ;
- Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
- Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- Direction des Etudes et Planification (DEP) ;
- Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (DANTIC) ;
- Direction Audit et Contrôle de Gestion (DAC) ;
- Direction Systèmes d'Information (DSI) ;
- Direction Générale de l'Ecole Nationale de Finances (DGENF)
- Bureau Central de Coordination (BCeCo) ;
- Cellule Nationale de Renseignements Financiers (CENAREF) ;
- Comité Consultatif de Lutte contre le Blanchiment (COLUB)

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Cinq (5) objectifs principaux concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

Objectif 1 : Améliorer la coordination des activités des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère ;

Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;

Objectif 3 : Renforcer le système de planification et de production des statistiques du secteur ;

Objectif 4 : Assurer l'audit et contrôle des procédures et processus ayant trait à la gestion des structures, des moyens et des fonctions ;

Objectif 5 : Améliorer la gestion des archives, des systèmes d'information et de communication du Ministère ;

Pour évaluer l'atteinte de ces objectifs, les indicateurs et leur mode de calcul ainsi que les cibles sont présentés dans les tableaux ci-après :

Objectif 1 : Améliorer la coordination des activités des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Cadre de concertation	Unité	ND	ND	ND	1	ND	ND
<p>Explication : Indicateur 1.1 : indicateur permettant de vérifier l'existence et la mise en place du cadre de concertation Mode de calcul : Indicateur 1.1 : Constat Source : Cabinet du Ministre</p>								
1.2	nombre de réunions de concertation entre le cabinet et l'ensemble de services	nombre	ND	ND	ND	4	4	4
<p>Explication : Indicateur 1.2 : permet d'évaluer l'opérationnalisation du cadre de concertation Mode de calcul : Indicateur 1.2 : Comptage Source : Cabinet du Ministre</p>								
1.3	Taux d'exécution des plans d'actions/Feuille de route/PTBA	%	ND	ND	ND	50	75	90
<p>Explication : Indicateur 1.3 : indicateur permettant d'évaluer le niveau d'exécution des activités prévues dans le plan d'actions du Ministère Mode de calcul : Indicateur 1.3 : (activités réalisées /activités prévues)*100 Source : Rapport d'évaluation du plan d'actions du ministère des finances, Rapport d'activités, etc.</p>								
Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Ratio des effectifs organiques par rapport aux effectifs en place	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRH								
2.2	Taux d'exécution des crédits des services	%	73,59	110,52	44,02	85	88	91
Source : DAF								
2.3	Taux des services du Ministère logés dans un bâtiment public	%	33,33	33,33	41,67	43	50	75
Source : DAF								
<p>Explication : Indicateur 2.1 : c'est le pourcentage des postes occupés sur les postes prévues par le cadre organique ; Indicateur 2.2 : le pourcentage des crédits exécutés sur les crédits prévus au cours d'une période donnée ; Indicateur 2.3 : pourcentage de services logés dans un bâtiment public sur le total des services Mode de calcul Indicateur 2.1 : (Effectifs en place par rapport aux effectifs organiques) ×100 Indicateur 2.2 : (paiement effectué sur crédits votés×100 Indicateur 2.3 : (Services du Ministère logés dans un bâtiment public sur le total de services du Ministère) ×100</p>								

Programme 2 : Appui à la stabilisation du cadre macroéconomique, monétaire et de change

Responsable du Programme : (Nom ; Coordonnateur de CTR)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Dans le cadre de sa mission, le Ministère des Finances doit, entre autres, veiller à la stabilité du cadre macroéconomique. Celui-ci est constitué de l'ensemble de comptes qui retracent l'état de l'économie. Il vise à donner une image fidèle de l'économie, qui sert d'analyse et de formulation de politiques publiques. Il constitue également un outil d'évaluation de l'impact des chocs liés à certaines variables sur l'économie nationale.

Ce programme a pour objectif de consolider la stabilité du cadre macroéconomique, monétaire et de change ainsi que toutes les réformes y afférentes. Ses indicateurs sont analysés afin de déboucher sur les propositions de mesures correctives qui visent à préserver la stabilité des prix intérieurs dans un régime de change flottant et de créer un cadre approprié pour le développement économique.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

L'unique Service intervenant dans le cadre de ce programme est le **Comité Technique de Suivi et Evaluation des réformes « CTR »**.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Préserver la stabilité des prix intérieurs, relancer la croissance économique et consolider les réserves de change

Objectif 2 : Assurer le suivi de l'évolution des indicateurs macroéconomiques

Objectif 3. Améliorer l'efficacité des politiques publiques et la gouvernance

Objectif 1 : Préserver la stabilité des prix intérieurs, relancer la croissance économique et consolider les réserves de change

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours 2019	Cibles	
			2016	2017	2018		2020	2021
1.1	Taux de croiss. % du PIB	%	2,4	3,7	5,8	5,6	6,4	7,2
1.2	Taux d'inflation	%	23,6	54,7	7,23	3,9	6,1	5,6
1.3	Taux de change moyen	CDF	1011,5	1465,91	1613,91	1647,83	1669,98	1699,31
1.4	Réserve de change (Semaine d'importation)	Millions CDF	3,73	3,71	5,0	3,4	5,6	7,2

Explication :

Indicateur 1.1 : est la mesure de variation du PIB réel entre l'année t et l'année $t-1$;

Indicateur 1.2 : C'est la variation de l'indice du mois t par rapport à celui du mois $t-1$;

Indicateur 1.3 : C'est la variation de la monnaie locale au mois t par rapport à celle du mois $t-1$;

Indicateur 1.4 : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante

Mode de calcul

Indicateur 1.1 : $T_x = \left(\frac{IPC_t}{IPC_{t-1}} - 1 \right) * 100$;

Indicateur 1.2 : $TC = \left(\frac{TC_t}{TC_{t-1}} - 1 \right) * 100$;

Indicateur 1.3 : $T_c \text{ écon} = \left(\frac{PIB_t}{PIB_{t-1}} - 1 \right) * 100$;

Indicateur 1.4 : réserves internationales/prévisions des importations mensuelles des biens et services (hormis les importations liées à l'aide) de l'année suivante

Source : CPCM								
Objectif 2 : Assurer le suivi de l'évolution des indicateurs macroéconomiques								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles	
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
2.1	Nombre des réunions hebdomadaires de suivi de la conjoncture (réunions de troïka)	Nombre	16	24	24	12	24	24
2.2	Nombre des rapports hebdomadaire de suivi de l'évolution de la conjoncture économique	Nombre	52	52	52	26	52	52
Explication :								
<i>Indicateur 2.1 : renseigne sur la fréquence des réunions hebdomadaires de suivi de la conjoncture économique</i>								
<i>Indicateur 2.2 : renseigne sur la fréquence des rapports hebdomadaires de suivi de la conjoncture économique</i>								
Mode de calcul:								
<i>Indicateur 2.1 : Comptage</i>								
<i>Indicateur 2.2 : Comptage</i>								
Source : CTR								
Objectif 3. Améliorer l'efficacité des politiques publiques et la gouvernance								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Niveau d'exécution des mesures prises lors de réunions de mise en œuvre des réformes dans le cadre du Groupe thématique Gouvernance économique et statistique	%	ND	ND	ND	50%	75%	90%
3.2	Niveau d'exécution des mesures prises lors de l'évaluation des politiques publiques	%	ND	ND	ND	50%	75%	90%
3.3	Niveau de mise en œuvre des critères de performance des politiques et institutions	%	2,9	2,8	2,9	3,5	4,0	4,0
Explication :								
<i>Indicateur 3.1 : renseigne sur le niveau d'exécution des mesures prises lors des réunions de mise en œuvre des réformes dans le cadre du groupe thématique gouvernance économique et statistique</i>								
<i>Indicateur 3.2 : renseigne sur le niveau d'exécution des mesures prises lors de l'évaluation des politiques publiques</i>								
<i>Indicateur 3.3 : cet indicateur sert à évaluer le niveau de performance des politiques et institutions</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 3.1 : (les mesures exécutées ÷ les mesures prises) × 100</i>								
<i>Indicateur 3.2 : (les mesures exécutées ÷ les mesures prises) × 100</i>								
<i>Indicateur 3.3 : (les critères remplis par rapport aux critères prévus) × 100</i>								
Source : CTR								

Programme 3 : Mobilisation des Ressources Publiques

Responsable du Programme : (Nom & Fonction)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

L'élargissement considérablement de l'espace fiscal en vue d'une meilleure prise en charge des dépenses publiques et, pour ce qui est particulièrement de la mobilisation des ressources extérieures, de renforcer le portefeuille des projets et programmes. Cette fonction souffre du manque d'exploitation optimale du potentiel disponible, tant au niveau interne qu'externe. Elle est caractérisée par un faible taux de pression fiscale, une fraude multidimensionnelle, une faiblesse dans l'organisation et l'informatisation des services fiscaux, entachant ainsi la capacité de recouvrement des ressources par les services attitrés.

S'appuyant sur les trois administrations financières, les services de mission commis à la mobilisation des ressources extérieures, les actions seront orientés vers l'élargissement de l'assiette fiscale, la promotion du civisme et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales pour les recettes intérieures, une meilleure coordination avec les partenaires techniques et financiers en vue de l'accroissement de la capacité d'absorption des ressources extérieures.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

- Direction Générale De Douane Et Accises (DGDA)
- Direction Générale Des Impôts (DGI)
- Direction Générale Des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales Et De Participations (DGRAD)
- Cellule pour le Financement en Faveur des Etats Fragiles (CFEF)
- Cellule D'appui A L'ordonnateur Du Fonds Européens De Développement (COFED)
- Cellule De Suivi Des Projets Et Programmes (CSPP)

1.3. Les objectifs et Indicateurs de performance

Deux objectifs concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

- Objectif 1 : Accroître le niveau de mobilisation des recettes publiques
- Objectif 2 : Améliorer la qualité de l'offre des services mobilisateurs des ressources publiques

Pour évaluer l'atteinte de ces objectifs, les indicateurs et leurs modes de calcul ainsi que les cibles sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 1 : Accroître le niveau de réalisation des recettes publiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de réalisation des recettes internes	%	71,47	ND	ND	ND	ND	ND
Source : loi portant reddition des comptes de l'exercice clos								
1.2	Taux de réalisation des recettes extérieures	%	37,51	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Loi portant reddition des comptes de l'exercice clos, PTBA des projets, PGAI, CSPP, DTMF, DEP/Finances								
Explication :								
Indicateur 1.1 : le rapport des recettes internes réalisées par rapport aux assignations ;								
Indicateur 1.2 : le rapport des recettes externes réalisées par rapport aux assignations ;								
Mode de calcul :								

Indicateur 1.1 : réalisation sur prévision multiplié par 100									
Indicateur 1.2 : réalisation sur prévision multiplié par 100									
Objectif 2. : Améliorer la qualité de l'offre des services mobilisateurs des ressources publiques									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles			
			2017	2018	2019	2020	2021	2022	
No	Nom de l'indicateur								
2.1	Nombre de procédures fiscales simplifiées	nombre	2	2	3	3	3	3	
Source : Rapport des régies financières, journal officiel, lois des finances									
2.2	Nombre de procédures administratives simplifiées	nombre	3	0	0	5	11		
Source : Rapport des régies financières, journal officiel, lois de finances									
2.3	Taux d'informatisation des services mobilisateurs des ressources publiques	%	25	35	55	75	100	100	
Source : Régies financières									
<u>Explication :</u>									
Indicateur 1 : renseigne sur le niveau de mise en œuvre de la simplification des procédures fiscales par les services mobilisateurs									
Indicateur 2 : renseigne sur le niveau de mise en œuvre de la simplification des procédures administratives par les services mobilisateurs									
Indicateur 3 : sert à vérifier les services du Ministère disposant d'équipements informatiques									
<u>Mode de calcul :</u>									
Indicateur 1 : comptage									
Indicateur 2 : comptage									
Indicateur 3 : Nombre de services dotés d'un système intégré de gestion des recettes sur le nombre total des services mobilisateurs des ressources									

Programme 4 : Comptabilité, gestion de la trésorerie, dette publique et secteur financier

Responsable du Programme : (Nom & Fonction)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Eu égard aux avancées significatives intervenues en terme d'adoption et de vulgarisation de certains textes légaux et réglementaires, régissant les Finances Publiques, notamment la LOFIP (2011); le RGCP ; le PCE et le Règlement d'Administration applicable aux Comptables Publics (2015), il paraît évident que certaines faiblesses énumérées dans le PAP ont été corrigées, en l'occurrence l'inadaptation du cadre juridique et institutionnel.

S'appuyant sur les services sus évoqués, les actions sont orientées vers l'optimisation de la gestion de la trésorerie, la production et l'arrêt des comptes de qualité, le renforcement des dispositifs du contrôle des finances publiques et l'encadrement du secteur financier pour le financement de l'économie nationale, en vue d'améliorer la gestion des ressources financières et contribuer à l'évaluation de la redevabilité.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Le programme Comptabilité, Trésorerie, Dette Publique et Secteur Financier est mis en œuvre au travers des activités de neuf (9) services suivants :

- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
- Direction Préparation de la Loi Portant Reddition des Comptes (DPRC)
- Direction Générale de la Dette Publique (DGDP)
- Conseil Permanent de la Comptabilité au Congo (CPCC)
- Société de Financement et de Développement (SOFIDE)
- Caisse d'Épargne et de Crédit du Congo (CADECO)
- Fonds National de la Microfinance (FNM)
- Autorité de Régulation et Contrôle des Assurances (ARCA)
- Société Nationale de Loterie (SONAL)

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Cinq objectifs concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

Objectif 1 : Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables

Objectif 2 : Assurer et améliorer la qualité de la reddition des comptes de l'exercice clos

Objectif 3 : Rationaliser la gestion de la Trésorerie

Objectif 4 : Financer les besoins de l'Etat aux moindres coûts et risques et préserver la viabilité de la dette publique

Objectif 5 : Renforcer et soutenir le développement du secteur financier, de la Microfinance, de la loterie et des jeux du hasard.

Pour évaluer l'atteinte de ces objectifs, les indicateurs et leurs modes de calcul ainsi que les cibles sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 1 : Améliorer l'exhaustivité, la sincérité, la fiabilité et la régularité des enregistrements comptables								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux d'opérations financières de l'Etat échappant à la comptabilisation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRQC								
1.2	Taux des comptabilités produites et transmises dans le délai par les comptables publics par an	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRQC								
1.3	Proportion de feuilles d'observations émises	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRQC								
1.4	Taux des comptabilités transmises à la Cour des Comptes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DRQC								

Explication :

- **Indicateur 1.1** : taux des opérations de l'Etat non prises en compte par la Comptabilité Publique
- **Indicateur 1.2** : renseigne sur le pourcentage des comptabilités produites et transmises par les Comptables Publics
- **Indicateur 1.3** : le pourcentage des observations émises
- **Indicateur 1.4** : renseigne sur le pourcentage des comptabilités transmises à la cour des comptes par rapport aux comptabilités attendues

Mode de calcul :

- **Indicateur 1.1** : Comptage
- **Indicateur 1.2** : Taux des comptabilités produites et transmises dans le délai par les comptables publics par an : Nombre de comptabilités produites et déposées X100/Total des comptabilités attendues ;
- **Indicateur 1.3** : Proportion de feuilles d'observations émises : Nombre de feuilles d'observations émises x 100/Total des comptabilités déposée ;
- **Indicateur 1.4** : Taux des comptabilités transmises à la Direction de la Reddition Générale des Comptes : Nombre des comptabilités transmises à la Direction de la Reddition Générale des comptes/Total des comptabilités attendues.

Objectif 2 : Assurer et améliorer la qualité de la reddition des comptes de l'exercice clos

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Délai de transmission de projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice clos du pouvoir central	Date	ND	ND	ND	15 mai	15 mai	15 mai
2.2	Nombre des observations négatives formulées par la cour de comptes	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : DPRC**Mode de calcul :**

- Indicateur 2.1** : Délai de transmission de projet de loi portant reddition des comptes de l'exercice clos: Décompte ;
Indicateur 2.2 : Comptage

Objectif 3 : Rationaliser la gestion de la Trésorerie

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Proportion des restes à payer de l'exercice clos	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : DGTCP/ACCT

3.2	Volume des titres à court terme (Bons de Trésor, etc.) émis par exercice	Montants en CDF	ND	ND	ND	ND	ND	ND
-----	--	-----------------	----	----	----	----	----	----

Source : DGTCP/ACCT

3.3	Taux des comptes bancaires qui échappent au compte général du Trésor	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
-----	--	---	----	----	----	----	----	----

Source : DGTCP/ACCT

3.4	Délai de captage d'informations sur les opérations relatives aux recettes publiques	Date	ND	ND	ND	ND	ND	ND
-----	---	------	----	----	----	----	----	----

Source : DGTCP/ACCT

Explication :								
Mode de calcul								
<i>Indicateur 3.1 : Reste à payer X 100/ Volume total des OP donnés à la BCC</i>								
<i>Indicateur 3.2 : Volume des titres à court terme (Bons de Trésor, etc.) émis par exercice : Montants en USD ou CDF</i>								
<i>Indicateur 3.3 : Nombre des comptes non consolidés au CGT/Nombre Total des comptes identifiés</i>								
<i>Indicateur 3.4 : Constat</i>								
Objectif 4 : Financer les besoins de l'Etat aux moindres coûts et risques tout en préservant la viabilité de la dette publique								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Valeur actualisée de la dette sur les recettes d'exportation	%	46,3	48,8	54,0	56,0	57,0	ND
Source : DGDP								
4.2	Valeur actualisée de la dette sur les recettes budgétaires (hors dons)	%	165,7	142,5	219,0	228,0	239,0	ND
Source : DGDP								
4.3	Service de la dette sur recettes d'exportations	%	10,07	5,44	3,0	3,0	3,0	ND
Source : DGDP								
Mode de calcul								
<i>Indicateur 4.1 : VAN Dette/Exportations</i>								
<i>Indicateur 4.2 : VAN Dette/Recettes Budgétaires (hors dons)</i>								
<i>Indicateur 4.3 : Service de la dette/ Recettes d'exportations</i>								
Objectif 5 : Renforcer et soutenir le développement du secteur financier et de la Microfinance								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalisations	Exercice en cours		Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
5.1	Nombre de personnes incluses dans le système financier (ayant eu accès à un service financier adapté : épargne, crédit, transfert de fonds, assurance)	Nombre	7 481	6 346	2 098	11 000	12 500	ND
Source : FNM, BCC								
5.2	Volume de crédits octroyés	Montant	1 306 520 500	1 057 519 708	926 905 144	1 921 096 845	2 183 064 597	ND
Source : BCC et FNM								
5.3	Nombre d'institutions financières agréées et antennes opérationnelles en milieu rural et urbain	Nombre	15	18	18	23	36	ND
Source : FNM, CADECO								
5.4	Taux de suivi d'institutions financières de l'Etat	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : FNM, ARCA, CADECO, SOFIDE, BCC								

Mode de calcul

- **Indicateur 5.1** : Nombre de personnes incluses dans le système financier (ayant eu accès à un service financier adapté : épargne, crédit, transfert de fond, assurance) : Nombre
- **Indicateur 5.2** : Volume de crédits octroyés : Montants en USD ou en CDF
- **Indicateur 5.3** : Nombre d'institutions financières agréées et antennes opérationnelles en milieu rural et urbain : Nombre
- **Indicateur 5.4** : Taux de suivi d'institutions financières de l'Etat : Nombre d'institutions financières de l'Etat dont les états financiers ont été analysés X100/Total d'institutions financières de l'Etat

Programme 5: Gestion des réformes

Responsable du Programme : (Nom & Fonction)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Le programme Gestion des réformes est mis en œuvre par le Comité d'orientation de la réforme des finances publiques (COREF)

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Deux objectifs concourent à la mise en œuvre de la stratégie du programme, à savoir :

- Objectif 1 : Assurer le développement conceptuel et opérationnel de la gestion des finances publiques
- Objectif 2 : Assurer le développement conceptuel et opérationnel du secteur financier

Pour évaluer l'atteinte de ces objectifs, les indicateurs, leurs modes de calcul ainsi que ses cibles sont présentés dans le tableau ci-après :

Objectif 1 : Assurer le développement conceptuel et opérationnel de la gestion des finances publiques

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Niveau de réalisation des activités du plan d'actions triennal des réformes pour la modernisation des finances publiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : COREF

Explication :

Indicateur 1.1 : cet indicateur renseigne sur le niveau de réalisation des activités du Plan d'Actions triennal de la Réforme des Finances publiques sur l'ensemble d'activités prévues.

Mode de Calcul :

Indicateur 1.1 : Nombre d'activités réalisées / Nombre d'activités prévues x 100

Objectif 2 : Assurer le développement conceptuel et opérationnel du secteur financier.

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Plan d'action du secteur financier		ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2	Niveau de réalisation des activités et de l'implémentation du plan d'actions de la réforme du secteur financier	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : ARCA,....

Explication :

Indicateur 2.1 : il renseigne sur la disponibilité ou non d'un plan d'actions du secteur financier ;

Indicateur 2.2 : cet indicateur permet d'apprécier le niveau de réalisation des activités prévues et implémentées sur l'ensemble d'activités prévues.

Mode de calcul :

Indicateur 2.1 : Constat

Indicateur 2.2 : (Nombre d'activités réalisées / nombre d'activités prévues) X 100

7. BUDGET

(Section 31)

I. PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Me Jean Baudouin MAYO MAMBEKE

Fonction : Vice-Premier Ministre et Ministre du Budget

1. Présentation de la Programmation pluriannuelle

1.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

L'action gouvernementale sur la gestion macroéconomique et le développement de l'activité économique consistera d'une part à rendre soutenable les finances publiques et à améliorer la politique monétaire et de change et d'autre part améliorer le climat des affaires en vue de stimuler les investissements et financer adéquatement l'économie, en développant une base fiable des statistiques. Pour y parvenir, le Gouvernement visera à :

- l'espace budgétaire et améliorer la qualité de la dépense notamment en gérant rationnellement la dette ;
- garantir la stabilité du cadre macroéconomique et améliorer les perspectives de croissance économique. Un bon mix politique budgétaire – politique monétaire et la constitution des stabilisateurs macro-budgétaires seront envisagés pour pouvoir réagir promptement aux éventuels chocs exogènes et créer un ensemble de conditions favorables au développement du secteur financier et de l'activité économique ;
- élargir considérablement l'espace fiscal (grâce à une meilleure collecte des impôts) en vue d'une meilleure prise en charge des dépenses publiques. Ces dernières devront voir leur qualité et leur efficacité s'améliorer pour que l'action publique ait une incidence sur le développement socioéconomique du pays.
- Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales
- Renforcer la crédibilité, la prévisibilité et la transparence budgétaire grâce une meilleure participation citoyenne dans le processus de la gestion des finances publiques.

❖ Politiques sectorielles

Créé par Ordonnance présidentielle n°86-263 bis du 31 Octobre 1986, le Département du Budget est né des cendres de l'ancienne Direction du Budget-Contrôle du Département des Finances. L'objectif poursuivi était d'améliorer la gestion des finances publiques en assurant une nette séparation entre les attributions du Département des Finances et celles du Département du Budget.

Le Ministère du Budget prépare les lois de finances, élabore le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) global en fonction des hypothèses macroéconomiques préalablement définies par le ministre ayant le plan dans ses attributions.

Face aux résultats mitigés maintes fois enregistrés par le passé, les grandes Caractéristiques de la nouvelle architecture fonctionnelle en phase avec les exigences de la LOFIP sont :

- La budgétisation fondée sur une logique de résultats au travers des budgets programmes,
- le programme devenant l'unité de spécialisation des crédits ;
- l'approche La sincérité des comptes de l'Etat.
- budgétaire pluriannuelle à travers la pratique des autorisations
- D'engagement et des crédits de paiement;
- La légalité des recettes et des dépenses ;

La nouvelle loi relative aux Finances Publiques vient consacrer et renforcer le rôle transversal du Ministère du Budget, appelé à accompagner les sectoriels et les Organismes publics rattachés dans la fixation des objectifs et des cibles à atteindre par les programmes. Elle établit également des liens entre la formulation des politiques, la Programmation, le budget, la gestion ainsi que le suivi et l'évaluation aux trois niveaux de l'exercice du pouvoir conformément aux dispositions constitutionnelles.

Pour mettre en œuvre le nouveau système de gestion publique axée sur les résultats par la performance, le cadre institutionnel du ministère a été modifié pour intégrer principalement deux Directions Générales, la première chargée des Politiques et Programmation Budgétaire, la seconde du développement et Suivi des Performances en vue de restaurer le rôle du budget de l'Etat, en tant qu'instrument de développement. A cet effet, les structures retenues dans ce nouveau cadre institutionnel devraient déjà réfléchir sur les nouvelles compétences du Ministère du Budget en vue de faciliter la migration vers le budget programme à l'expiration du moratoire.

Pour consolider la contribution du Ministère du Budget au développement socioéconomique du pays, trois actions phares vont être menées, il s'agit de :

La poursuite de la réforme budgétaire à travers :

- La systématisation des stratégies sectorielles et de leurs déclinaisons en programmes ministériels ;
- La généralisation des CDMT et des budgets programmes en vue d'améliorer la qualité de la dépense publique et de relever les recettes publiques à un niveau compatible avec le potentiel économique du pays ;
- La vulgarisation et sensibilisation sur les outils de la GAR pour une meilleure Appropriation (CBMT, CDMT, PAP et RAP) ;
- Le renforcement du rôle de Contrôleur Général dévolu au Ministre en charge du Budget, en sa qualité de valideur final des résultats réalisés et déclarés par les sectoriels;
- l'accompagnement des sectoriels et les organismes publics rattachés dans la fixation des objectifs et des cibles à atteindre;
- la mise en place d'un programme de renforcement des capacités relatives à l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats dans le cadre de la migration du budget vers le budget programme ;
- la vulgarisation de tous les référentiels de la mise en œuvre du budget programme.

1.2. Organisation et Domaine d'intervention

1.2.1. *Domaine d'intervention du Ministère*

Conformément a l'Ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, celles du Ministère du Budget sont les suivantes :

- Elaboration, suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat ;
- Règlement définitif du budget de l'Etat, en collaboration avec le Ministère ayant les Finances dans ses attributions ;
- Elaboration de l'état des plafonds d'autorisation des emplois rémunérés par le pouvoir central ainsi que de création d'emplois ;
- Avis préalable aux établissements publics, aux Entités Territoriales
- Décentralisées et autres services publics pour emprunter à l'extérieur lorsqu'il y a garantie de l'Etat;
- Etudes et programmation budgétaires ;
- Contrôle des marchés publics ;
- Approbation des marchés conclus à l'issue des appels d'offres nationaux ;
- Encadrement de toutes les dépenses publiques ;
- Liquidation de toutes dépenses sur ressources propres et ressources Extérieures inscrites au budget de l'Etat;

- Liquidation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, des services de budgets annexes, des membres des Institutions Politiques et Coutumières, de l'Armée, de la Police Nationale, des Services de Sécurité et des Diplomates, et des pensions de retraite et rentes de survie ;
- Gestion administrative et du personnel de la Chaîne de la Dépense ;
- Gestion des crédits centralisés ;
- Visa préalable à tout projet de décision, de convention, d'acte d'administration ou toute autre opération financière susceptible d'avoir une incidence sur les recettes ou les dépenses publiques ;
- Cadrage macro-économique en collaboration avec le Ministère ayant le plan dans ses attributions ;
- Rationalisation de la politique salariale à travers le cadre budgétaire à moyen terme défini sur base du cadrage macro-économique indiquant le plafond de la masse salariale ;
- Suivi de l'exécution de recettes propres et extérieures inscrites au budget de l'Etat en collaboration avec le Ministère ayant les finances dans ses attributions.

1.2.2. Organisation du Ministère

En attendant la mise en œuvre du nouveau cadre organique du Ministère du Budget, l'organisation ministérielle du budget se présente comme suit :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général ;
- La Direction Générale de contrôle des marchés publics ;
- La Direction des Services Généraux ;
- La Direction des Etudes et Programmation budgétaire ;
- La Direction de la Préparation et du Suivi du Budget ;
- Direction de Contrôle budgétaire ;
- La Direction de la Paie ;
- Direction de l'Intendance Générale et des Crédits Centralisés ;
- Coordination Informatique Interministérielle (CII) ;
- Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP) ;
- SENAPI ;
- Les structures standards (DANTIC, DAF, DRH, DEP, ...) ;
- Les services déconcentrés : 11 divisions et 132 bureaux

1.3. Performance antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles et managériales du ministère ;
- Objectif 2. Concevoir, élaborer et suivre la mise en œuvre des politiques publiques
- Objectif 3. Améliorer qualitativement la gestion annuelle du budget de l'Etat.
- Objectif 4. Améliorer la qualité des prévisions budgétaires

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles et managériales du ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation.	%	ND	ND	ND	25	35	50
1.2	Nombre des textes légaux et réglementaires revus et publiés	Nbre	ND	ND	ND	2	3	4
1.3	Taux de la mise en œuvre du nouveau cadre organique et des structures équipées	Taux	ND	ND	ND	50	80	100
Source : Direction des Services Généraux								
Objectif 2. Concevoir, élaborer et suivre la mise en œuvre des politiques publiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017		2018	2019	2020
2.1	Taux de mise en œuvre des politiques publiques et stratégies associées.	%	ND	ND	ND	30	35	50
Source : DPSB								
Objectif 3. Améliorer qualitativement la gestion annuelle du budget de l'Etat								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017		2018	2019	2020
3.1	Taux d'exécution annuelle du budget amélioré.	%				80	85	90
3.2	Taux de mise en œuvre du CDMT central amélioré.	%	ND	ND	ND	45	50	60
Source : Rapport d'exécution du budget/DPSB								

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

La structuration des politiques publiques du ministère budget doit rester conforme à ses missions spécifiques découlant de nouvelles orientations contenues dans la LOFIP, à savoir :

- Concevoir, élaborer et mettre en œuvre les politiques du gouvernement en matière budgétaire ;
- Elaborer les référentiels définissant les principaux concepts et les orientations pour la mise en œuvre et le suivi des budgets programmes ;
- Accompagner les sectoriels dans le découpage de leurs politiques publiques en programme et action, et dans la formulation des objectifs et indicateurs ;
- Préparer et élaborer le budget de l'Etat dans une stratégie pluriannuelle en mode programme ;
- Contrôler et suivre l'exécution du budget de l'Etat dans une stratégie pluriannuelle en mode programme.

Ces orientations dévolues comme missions du Ministère du Budget telles que précitées par l'ordonnance relative à la création du Ministère, modifiées et complétées à ce jour, les politiques du Ministère vont se réaliser à l'aide de cinq programmes, ci-après :

- Programme 01 : Administration Générale du Budget ;
- Programme 02 : Programmation, Budgétisation et Suivi de performance ;
- Programme 03 : Contrôle et gestion de la dépense ;
- Programme 04 : Provisions ;
- Programme 05 : Gestion des Approvisionnements et Impression.

Programme 01 : Administration Générale

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Pour assurer l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes du Ministère et servir véritablement de support, les actions- clés de ce programme seront centrées sur :

- La promotion de la notion de résultats à la suite de la nécessité de réajuster au sein du Ministère, des nouvelles pratiques fondées sur la culture de programmation, de Planification, de budgétisation et de suivi-évaluation axées sur les résultats de développement.
- La déconcentration des centres d'ordonnancement de la dépense publique, conformément aux exigences de la loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques qui introduit également la notion de Budget-Programme et de Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;
- La transparence, la rationalité, l'efficacité et l'efficience dans l'exécution de la dépense publique pour la gestion des marchés publics conformément aux normes et procédures définies dans la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics ;
- La réduction de la lourdeur administrative, le gain de temps par la réduction des délais de traitement des dossiers administratifs, l'amélioration des conditions d'efficacité et d'accès des citoyens aux documents administratifs et budgétaires, le renforcement du degré d'ouverture de l'Administration du budget aux usagers;

Le passage d'une gestion simple du personnel vers une gestion rationnelle et durable des ressources humaines en adéquation avec les ressources financières et budgétaires permettant la maîtrise des effectifs et de la masse salariale y afférente

La réalisation de cette stratégie est confrontée à un certain nombre de défis ou difficultés à relever dans le cadre du renforcement des capacités managériales du ministère qui se caractérisent par la lenteur dans la mise en œuvre des réformes et par la faible qualité de la formation des ressources humaines ;

- appui financier insuffisant du trésor public pour la poursuite de la réforme budgétaire ;
- faible appropriation par les acteurs des Finances Publiques de la réforme du passage et du basculement du budget en mode programme ;
- faible volonté politique sur la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au travers le budget programme.

1.2. Périmètre du programme

Les structures qui concourent à la mise en œuvre de ce programme se présentent de la manière suivante :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général ;
- La Direction des Services Généraux ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- La Direction Administrative et Financière ;
- La Direction des Etudes et Planification ;
- La Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics(CGMP) ;

Les services déconcentrés : 11 divisions et 132 bureaux.Le

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles et managériales du ministère ;

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles et managériales du ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre des textes légaux et réglementaires revus et publiés	Nbre	ND	ND	ND	2	3	4
Source des données : Rapport d'activités DEPB								
Modalités de calcul : Nombre de textes revus et publiés par rapport à la mise en œuvre de la réforme prévue par la LOFIP dans le cadre de la gestion axée sur les résultats au travers le budget-programme.								
2.	Taux de la mise en œuvre du nouveau cadre organique et des structures équipées	%	ND	ND	ND	50	80	100
Source des données : Rapport d'activités Direction des Services Généraux								
Modalités de calcul : Nombre des structures organiques opérationnelles et équipées / Nombre des structures administratives prévues dans le nouveau cadre organique x 100								

Objectif 2 : Améliorer le système de communication et d'information des services pour la garantir l'atteinte des résultats.								
1.	Proportion des structures disposant d'un manuel de procédure validé.	%	ND	ND	ND	30	50	100
Source des données : Rapport d'activités de la DPEB								
Modalités de calcul : Nombre des services disposant d'un manuel de procédures validé / total de services du ministère x 100								
2.	Proportion de services disposant d'un site / réseau informatique fonctionnel et connecté à l'internet	Nbre	ND	ND	ND	30	50	100
Source des données : Rapport d'activités CII et DANTIC								
Modalités de calcul : Nombre de services dotés d'un réseau / site informatique et connecté à l'internet / nombre total de services du ministère.								
Objectif 3 : Promouvoir une gestion performante des Ressources Humaines ;								
1.	Taux de mise en œuvre du plan annuel de formation.	%	ND	ND	ND	25	35	50
Source des données : Rapport d'activités Direction de Services Généraux								
Modalités de calcul : Nombre de formations organisées / nombre de formations prévues dans le plan annuel de formation suivant la réforme en cours x 100								
2.	Proportion de dossiers traités conformément à la procédure en la matière dans le délai réglementaire	%	ND	ND	ND	60	70	100
Source des données : Rapport d'activités Direction de Services Généraux								
Modalités de calcul : Nombre des dossiers traités dans le délai / nombre total de dossiers administratifs reçus x 100								
3.	Proportion des agents ayant reçu la mention élite ou très bien lors de la cotation annuelle du personnel	%	ND	ND	ND	30	40	70
Source des données : Rapport d'activités/ Direction des Services Généraux								
Modalités de calcul : Nombre du personnel ayant reçu la mention élite ou très bien / nombre total du personnel x 100								

Programme 02 : 040 Programmation, Budgétisation et Suivi de Performance

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

En matière de programmation et budgétisation des politiques publiques ainsi que du suivi du budget, le programme 040 a la charge d'arrimer les politiques publiques aux orientations, axes et objectifs stratégiques de la stratégie nationale de développement en l'occurrence le Plan National Stratégique de Développement.

Ainsi, ce lien entre les politiques publiques sectorielles sera traduit à travers les outils de planification et de programmation budgétaire qui sont les programme d'actions prioritaires sectoriel, le CBMT, les CDMT central et sectoriel. Les actions phares sont envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme consisteront :

- au respect de l'application de la chaîne PPBS (Planification- Programmation- Budgétisation et Suivi évaluation) dans la mise en œuvre de gestion des finances publiques ;
- à la systématisation des stratégies sectorielles et de leurs déclinaisons en programmes budgétaire ministériel ;
- au recours du TOFE prévisionnel issu du cadrage macro-économique, du CBMT et du CDMT Central dans la fixation de la trajectoire des finances publiques et la détermination des grands agrégats budgétaires en recettes et en dépenses ainsi que leur affectation extra-ministérielle ;
- la généralisation de CDMT Sectoriel dans tous les services dépensiers pour la détermination des coûts des programmes, actions, activités et tâches afin d'améliorer la qualité de la dépense publique ;
- restaurer la crédibilité budgétaire par l'instauration des autorisations d'engagement et des crédits de paiement et d'instaurer in fine la pluri annualité budgétaire ;
- à l'accompagnement des sectoriels dans la structuration de leurs politiques publiques en programmes budgétaires et dans la détermination de leurs cadres de performance (fixation des objectifs, indicateurs, cibles et résultats à atteindre) ainsi qu'à l'élaboration de leurs Projets Annuels de Performance.

Eu égard à ce qui est dit ci-haut, la mise en œuvre de la stratégie du programme est appelée à veiller à un meilleur suivi de la migration de la gestion des finances publiques vers la gestion axée sur les résultats au travers le budget – programme. Il est alors recommandé pour chaque année à opérer un choix pour les ministères éligibles à la démarche de la performance pour l'appropriation des outils et techniques de la gestion du budget-programme et de déterminer le chronogramme pour la migration totale vers le budget-programme à l'horizon 2023.

En ce qui concerne le suivi de la performance, ce programme vise à accompagner les sectoriels dans l'élaboration de leurs Projets Annuels de performance et d'en assurer périodiquement le développement qualitatif de leurs cadres de performance et leurs budgets programmes qui sont sanctionnés par le contrôle qualité du Ministère du Budget. Cette validation du Ministère du Budget vise l'institutionnalisation de la gestion axée sur les résultats dans la gestion des finances publiques.

1.2. Périmètre du Programme

La mise en œuvre de ce programme, actuellement est sous la responsabilité de la Direction de la Préparation et du Suivi du Budget, les bureaux chargés de la préparation et suivi du budget de 11 divisions provinciales en collaboration avec les sectoriels sous les orientations du Ministre du Budget. Avec l'opérationnalisation du nouveau cadre organique validé par le ministère de la fonction publique, cette direction sera élevée à la Direction Générale des Politiques, Programmes et Budgétisation (DGPPB).

2. Objectifs et Indicateurs du Programme

Objectif 1 : Renforcer la budgétisation fondée sur les politiques publiques et la crédibilité budgétaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Projection		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'arrimage des politiques publiques aux lois de finances	%	ND	ND	ND	30	35	50
Source des données : CBMT et CDMT / DPSB, Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre des ministères sectoriels disposant de stratégies sectorielles opérationnelles et arrimées au budget / nombre total des ministères sectoriels x 100								
2	Taux d'exécution des recettes et dépenses réelles du budget voté	%	ND	ND	ND	85	90	95
Source des données : Rapport d'exécution, DPSB / Ministère du Budget ; - Loi de la reddition de comptes / Ministère des Finances								
Modalités de Calcul : Dépenses et recettes hors dette / total recettes et dépense hors dette conforme aux autorisations de parlement contenues dans le budget voté x 100								
3	Proportion de stock des arriérés dans le circuit d'exécution de la dépense publique	%	ND	ND	ND			
Source des données : Rapport d'exécution, DPSB / Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre des dossiers de dépenses non payées dans le délai / nombre total des dossiers de dépenses introduits dans la chaîne de la dépense x 100								
4	Proportion de la participation des sectoriels et de toutes les instances de validation dans le processus budgétaire	%	ND	ND	ND	60	80	100
Source des données : Calendrier budgétaire, DPSB/ Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre d'activités exécutées impliquant la participation de sectoriels et des instances de validation activités dans le calendrier budgétaire / nombre total d'activités prévues								
Objectif 2 : Améliorer la couverture, l'exhaustivité et la transparence budgétaire								
1	Proportion de ressources extrabudgétaires rapportées dans le budget	%	ND	ND	ND			
Source des données : Loi de finances / Ministère du budget								
Modalités de Calcul : Nombre d'organismes et établissements disposant de ressources et activités extrabudgétaires (non rapportées dans le processus budgétaire) captés dans le budget / nombre total des organismes et établissements disposant des ressources et activités extrabudgétaires x 100								
2	Nombre de documents et rapports budgétaires publiés dans le délai	Nbre						
Source des données : Rapport d'activités, DPSB / Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre de documents et rapports budgétaires publiés dans le délai conformément aux lois et textes réglementaires qui régissent la gestion de finances publiques en RDC								
3	Niveau d'accès du public aux principales informations budgétaires et de participation de la société civile dans le processus budgétaire	%	ND	ND	ND	80	90	100

Source des données : Rapport annuel d'activités / Ministère du Budget								
Modalités de Calcul : Nombre de documents, rapports et décisions budgétaires postés dans le site internet du ministère ou publié aux différents médias dans le délai / nombre total de documents, rapports et décisions budgétaires produits x 100								
4	Proportion de communication des informations fiables aux sectorielles et aux administrations décentralisées sur leurs allocations budgétaires	%	ND	ND	ND	50	60	90
Source des données : Rapport d'activités DPSB/Budget								
Modalités de Calcul : nombre des documents et rapports budgétaires contenant des informations et les statistiques fiables sur les allocations budgétaires et les transferts aux provinces et ETD transmis aux sectoriels et aux administrations décentralisées avant la finalisation de leurs prévisions budgétaires / nombre des documents et rapports budgétaires contenant les informations et statistiques fiables à transmettre aux sectoriels et aux provinces et ETD x 100								
5	Degré de consolidation de données budgétaires de l'administration centrale et de provinces ETD	%	ND	ND	ND	50	60	80
Source des données : Rapport d'activités DPSB/Budget								
Modalités de Calcul : Informations budgétaires (rapports et documents budgétaires) consolidés avec les informations budgétaires des administrations décentralisées avant les dix mois suivant la clôture de l'exercice budgétaire / les informations budgétaires à consolider x 100								
Objectif 3 : Renforcer la surveillance du risque budgétaire global, imputable aux autres entités du secteur public								
1	Proportion des rapports budgétaires et comptes annuels vérifiés, présentés par les établissements publics, entreprises publiques et les agences publiques autonomes à l'administration centrale et consolidés chaque année	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : Rapport d'activités du ministère du budget								
Modalités de Calcul : Nombre des établissements publics, entreprises publiques et les agences publiques autonomes ayant déposés leurs rapports financiers et des comptes annuels vérifiés et consolidés par l'administration centrale / nombre des établissements publics, entreprises publiques et les agences publiques autonomes x 100								
2	Proportion des engagements contrôlés de l'administration décentralisée entraînant des obligations sur la situation budgétaire de l'administration centrale	%	ND	ND	ND	50	60	80
Source des données : Rapport d'activités du ministère du budget								
Modalités de Calcul : Nombre des rapports annuels transmis par les provinces et ETD et consolidés par l'administration centrale / nombre des provinces et ETD x 100								
Objectif 4 : disposer d'un budget annuel compatible avec le potentiel économique du pays et reflétant la tranche annuelle des politiques publiques à exécuter								
1	-Taux de pression fiscale amélioré	%			10.6	11.7	15	18
Source Des Données : Note de Cadrage Macroéconomique, CPCM/Ministère du Plan								

Modalités de Calcul : Recettes projetées / PIB X 100									
Objectif 5 : Réglementer le processus d'élaboration du budget de l'Etat en mode programme									
1	Pourcentage de ministères dotés PAP et des budgets programmes	%	0	40	80	90	95	100	
Source des données : Rapport d'activités DPSB/ Budget									
Modalités de Calcul : Nombre de ministères disposant de PAP / nombre de ministères									

PROGRAMME 03 : CONTROLE ET GESTION DE LA DEPENSE PUBLIQUE

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme est issu de la mission de contrôle et de suivi de l'exécution du budget attribuée au Ministère du Budget par l'ordonnance n°86-263 bis du 31 octobre 1986 portant création d'un Département du Budget et le Décret n° 03/027 du 16 septembre 2003 fixant les attributions des ministères. Dans la vision de développement à imprimer au budget de l'Etat, ce rôle est appelé à fonctionner dans un contexte de programmation pluriannuelle des actions.

La loi relative aux Finances publiques en son article 105 Reconnaît au Ministre en charge du Budget le rôle de Contrôleur général du budget qu'il exerce par les Contrôleurs budgétaires affectés à toutes les structures sectorielles dont il ne peut être passé outre le visa pour qu'une dépense soit exécutée.

Dans le système de gestion axée sur les résultats, le programme 03 établit périodiquement la comptabilité budgétaire qui retrace toutes les opérations d'exécution du Budget infra-annuelles et pluriannuelles dans l'optique d'améliorer le processus de prise de décision. Non seulement, il permettra d'anéantir les pratiques de la gestion laxiste du passé, mais également à travers le rôle transversal du Ministère du Budget, ce programme est appelé à transformer le budget de l'Etat en un véritable levier de développement.

Le programme 03 « Contrôle et gestion de la dépense » a pour objectif fondamental d'asseoir l'orthodoxie budgétaire aussi bien en recettes qu'en dépenses selon la logique du budget-programme et d'ancrer les pratiques de la gestion des moyens en vue de promouvoir la transparence, la visibilité et la redevabilité par un contrôle et un suivi de l'exécution comptable du budget orientés vers la soutenabilité budgétaire et la notion de résultats.

La stratégie du programme 03 s'articule autour des axes majeurs ci-après :

- Contrôler l'exécution du budget de l'Etat des organismes publics rattachés et des CDMT sectoriels dans la logique de la pluri annualité budgétaire;
- Suivre, centraliser et exploiter les opérations des rémunérations des agents de carrière des services publics de l'Etat et des assimilés dans le cadre de la régulation des dépenses des rémunérations et d'aider à la fixation d'une politique salariale rationnelle;
- Engager, liquider et ordonnancer les dépenses des charges communes et celles à crédits centralisés en vue de renforcer le rôle de liquidateur général dévolu au ministre en charge du budget;
- Assurer l'approvisionnement de l'Etat en fournitures et imprimés de valeur ;
- Assurer la gestion informatique de la chaîne de la dépense publique et de celle de la recette publique.

1.2. Périmètre du Programme

Son architecture opérationnelle se présente comme suit :

- Direction Général de Contrôle des Marchés Publics
- Direction de Contrôle budgétaire ;
- Direction de la Paie ;
- Direction de l'Intendance Générale et des Crédits Centralisés ;
- Coordination Informatique Interministérielle (CII).

2. Objectifs et Indicateurs du Programme

Objectif 1 : Renforcer l'efficacité de la liquidation et les contrôles des états de la paie et du personnel.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Projection		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Proportion des secteurs de la fonction publique inscrit sur les états de la paie, établi t à partir de la base de données (Fichier nominatif) permettant la paie dans le délai	%	ND	ND	50	70	80	90
Source des données : Rapport d'activités, Direction de la paie/ Ministère du budget								
Modalités de calcul : Nombre des secteurs de la fonction publique disposant des états de paie générés par le fichier paie / nombre des secteurs de la fonction publique x 100								
2.	Degré de pouvoir de modifications de la base de données et des états de la paie susceptible de vérification et d'audit	%	ND	ND	30	20	10	5
Source des données : Rapport d'activités, Direction de la paie/ Ministère du budget								
Modalités de calcul : Modifications apportées au fichier nominatif (base de données) et aux états de la paie / sur le nombre des états de la paie x 100								
Objectif 2 : Améliorer qualitativement la gestion des charges communes et de celles à crédits centralisés								
1	Proportion des contrats et des charges communes conformes aux lois, textes et procédures en vigueur	%	ND	ND	ND	60	70	80
Source des données : Rapport d'activités de la DIGCC								
Modalités de calcul : Nombre de contrats et charges communes conformes aux procédures en vigueur / nombre de contrats et dossiers de charges communes traités et payés x 100								
2	Fréquence de la tenue de la comptabilité matière et le taux de la couverture	%	ND	ND	ND	40	50	60
Source des données : Rapport d'activités de la DIGCC								
Modalités de calcul : Nombre des matières couvertes par la comptabilité matière / nombre total des matières à couvrir par la comptabilité matière								
Objectif 3 : Réduire le volume de dépenses hors chaîne								
1	Taux de dépenses et de recettes hors-chaîne et hors budget.	%	ND	ND	ND	15	5	3
Source des données : Rapport d'activités, CII								
Modalités de calcul : Nombre des dossiers exécutés hors chaîne / nombre total des recettes ou des dépense exécutés								

Objectif 4 : Améliorer qualitativement et quantitativement la commande publique								
1	Proportion des dossiers de passation de marché faisant appel à la concurrence	%	ND	ND	ND	60	80	90
	Source des données : DGCMP et CGPMP							
2	Modalités de calcul : Nombre des marchés faisant appel à la concurrence payés / nombre total des dossiers des marchés publics x 100							
	Accès du public à des informations sur la passation des marchés complets fiables et dans le délai	%						
	Source des données : DGCMP et CGPMP							
	Modalités de calcul : Nombre des dossiers des marchés publics publiés à temps opportun / nombre total des dossiers des marchés publics							
	Source des données :							
Modalités de calcul :								

PROGRAMME 153 : PROVISIONS

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme a pour vocation de permettre le financement des mesures générales liées aux dépenses dont la répartition par programme, ne peut être déterminée avec précision au moment de vote des crédits ou qui n'ont pu être repartis par programme lors de la prévision budgétaire initiale.

Les crédits ouverts à ce programme peuvent être destinés à provisionner une augmentation des dépenses dont les négociations seraient toujours en cours au moment de la discussion budgétaire ou peuvent être également employés dans le cadre des mouvements des interventions spéciales, des dépenses accidentelles, imprévisibles et urgentes. Ces crédits peuvent relever du titre 3 ou d'un autre titre concourant aux dépenses de fonctionnement.

Les crédits ouverts au titre de provisions sont repartis par l'arrêté du ministre ayant le budget dans ses attributions suivant les orientations du Gouvernement :

1.2. Périmètre du Programme

La gestion de ce programme relève de la DPSB en sa qualité de la structure qui prépare le budget et qui veille sur les équilibres des agrégats budgétaires et responsable technique des réserves budgétaires de précaution et d'arbitrage.

1.3. Objectifs et Indicateurs du Programme

Objectif 1 : Améliorer la qualité d'intervention de l'Etat lors de la Survenance des événements imprévus.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Projection		
No	libellé		2016	2017		2018	2019	2020
	Taux de couverture des événements imprévus	%	ND	ND	ND	50	60	65
Source des données : Rapport d'exécution, DPSB								
Modalités de calcul : Nombre des événements imprévus pris en charge / nombre total des événements imprévus survenus								

PROGRAMME 05: GESTION DES APPROVISIONNEMENTS ET IMPRESSIONS

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Après avoir constaté la disparité des sources d'approvisionnement et la pluralité des documents utilisés par des administrations, établissements et services publics de l'Etat ainsi que les établissements d'enseignement, l'Etat congolais avait résolu de créer le SENAPI en lui confiant des missions que voici :

- De produire et d'acheter les fournitures des bureaux, imprimés divers ainsi que toutes les autres fournitures, aux fins d'approvisionner, à des conditions avantageuses, les administrations et autres services publics ainsi que les établissements d'enseignement de l'Etat ou les collectivités publiques. Standardiser les articles et les imprimés nécessaires à ces administrations, services et établissements publics.
- D'exécuter dans ses ateliers, les commandes des travaux à façon portant sur les articles visés ci-dessus,
- De vendre ceux des articles ci-dessus excédant les besoins desdits administrations, services et établissements publics.
- D'effectuer toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à ses missions.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme « Approvisionnement et impression » est sous la responsabilité du SENAPI en collaboration avec toutes les administrations publiques, les établissements et services publics de l'Etat ainsi que les établissements d'enseignement en RDC.

1. Objectifs et Indicateurs du Programme

Objectifs 1. Maîtriser et renforcer les capacités humaines, matérielles et institutionnelles								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours 2018	Cibles		
	Nom de l'indicateur		2016	2017		2019	2020	2021
1.	Taux annuel de formation des agents	%	ND	ND	ND	50	60	70
Source des données :								
Modalités de Calcul :								
1.	Taux de couverture de texte Juridique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données :								
Modalités de Calcul :								
1.3	Proportion de renouvellement des machines d'impression à technologie de pointe	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données: SENAPI								
Modalités de Calcul :								
1.3		%	ND	ND	ND	50	60	70
Source des données : SENAPI								
Modalités de Calcul :								

Objectif 2 : améliorer qualitativement les services d'approvisionnement des fournitures et imprimés de valeur								
1	Taux de rotation de stocks amélioré							
	Source des données : SENAPI							
	Modalités de calcul :0							
	Nombre de centres d'approvisionnement créés et opérationnels	Nbre	ND	ND	ND	2	4	6
	Source des données : SENAPI							
Modalités de calcul : la volonté du gouvernement est d'installer un centre d'approvisionnement par province et par grande ville.								

8. PLAN (Section 32)

Ministre : SEM Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan

PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation du ministère

1.1.1 Priorités nationales

L'ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères confère au Ministère du Plan la mission générale de traduire en termes de plan et programmes la politique de développement socio-économique de la République Démocratique du Congo.

C'est dans ce cadre que le Ministère du Plan a conduit depuis une décennie, l'élaboration et la mise en œuvre de deux documents de stratégie dits « Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR-1 et DSCR-2) avec comme principaux résultats :

- l'atteinte du point d'achèvement de l'I-PPTE (Initiative Pays Pauvres Très Endettés) en 2010 avec comme conséquence l'annulation de plus de 90% du fardeau de la dette et la poursuite de la croissance économique, (DSCR-1 : 2006-2010) ;
- le renforcement des acquis du DSCR-1 à travers le Programme d'Actions du Gouvernement qui a permis la consolidation de la stabilité macroéconomique, une croissance remarquable et une baisse du taux de pauvreté (DSCR-2 : 2011-2015).

1.1.2 .Priorités Sectorielles

S'agissant des priorités sectorielles, le Ministère du Plan est porté prioritairement à rendre opérationnelles les différentes réformes nécessaires entreprises dans le cadre de la rationalisation de ses missions, notamment en ce qui concerne:

- la Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le secteur de la planification stratégique du développement et de Programmation des investissements publics;
- la Préparation des projets de Traités, Conventions et Accords Internationaux, de Lois, d'Ordonnances-Lois, d'Ordonnances, de Décrets et d'Arrêtés d'exécution en rapport avec la planification et le développement socio-économique de la RDC;
- la Gestion des relations avec les organisations internationales et nationales s'occupant des matières relatives à la planification et programmation des investissements et partenariats au développement ;
- la Gestion des agents de carrière des services publics de l'Etat du Secteur Plan en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique ;
- la Mobilisation des recettes assignées à ses services ;
- l'Engagement de dépenses prévues au budget de l'Etat suivant le crédit lui alloué par l'autorité budgétaire;
- l'Avis préalable à l'agrément des Organisations Non Gouvernementales (ONG) évoluant dans le secteur de planification et programmation des investissements.

1.2. Domaine d'intervention du ministère

Le Ministère du Plan est intervient dans des actions prioritaires ci-après :

- la systématisation des stratégies sectorielles et leur déclinaison en programmes d'actions ministériels ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du Plan National stratégique de Développement ;
- la généralisation des Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;

- l'instauration systématique des plans de développement pour les provinces et les Entités Territoriales décentralisées,
- l'accompagnement des Ministères sectoriels dans la maturation de leurs projets d'investissement à réaliser dans le cadre du Plan National Stratégique de Développement ;
- le renforcement de la coordination dans l'élaboration et suivi des Programmes d'Investissements Publics (PIP) central et provincial.
- le renforcement du suivi du dialogue avec le secteur privé sur le climat des affaires dans le cadre de partenariat Public privé pour la réalisation des investissements ;
- l'appui à la coordination de la mobilisation et suivi des financements extérieurs conformément aux principes de la Déclaration de Paris; ...

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que les indicateurs les plus représentatifs du Ministère se présentent comme suit :

Objectif stratégique 1 : Renforcer les capacités managériales du ministère

Objectifs opérationnels et indicateurs de réalisation

- (i) Renforcer la coordination des services et la bonne mise en œuvre des programmes opérationnels
 - **Indicateur** : Taux d'accroissement de l'exécution des activités planifiées au Plan de Travail Annuel ministériel (PTA).
- (ii) Améliorer le fonctionnement de la chaîne de PPBS (Planification-Programmation, Budgétisation-Suivi-évaluation) de la stratégie de manière à assurer la production et le suivi-évaluation des documents attendues
 - **Indicateurs** : Nombre de documents stratégiques, programmatiques et opérationnels produits dans les délais (Documents / outils de politiques et stratégies sectorielles produits annuellement dans le délai (*Stratégie, CDMT, PAP, RAP, Rapports de revue des programmes ...*),
 - **Taux** de mise en œuvre des recommandations issus des revues projets / Programmes;
- (iii) Améliorer la qualité de ressources humaines du Ministère
 - **Indicateur** : Taux de mise en œuvre du Plan de Renforcement des Capacités du personnel du Ministère,
- (iv) Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources financières et matérielles du Ministère
 - **Indicateurs** : - Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés,
 - - **Taux** d'exécution du Budget comptable ;
 - - **Taux** de recommandations issues des missions de contrôle et suivi.
- (v) Optimiser les échanges des données administratives et améliorer le système d'archivage des structures/Services du Ministère
 - **Indicateurs** : - Proportion des sites/Bâtiments abritant les services du Plan connectés
 - - **Taux** d'informatisation de services du Ministère.

Objectif stratégique 2 : Améliorer les études et la planification du développement

Objectifs opérationnels et indicateurs de réalisation

- (i) Améliorer la connaissance de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale à court et à moyen terme (Indicateur = nombre de publications produites annuellement);
- (ii) Suivre la mise en œuvre du PNSD (Indicateur = - taux de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de suivi de la mise en œuvre du PNSD) ;
- (iii) Accroître les capacités techniques, financières et matérielles des provinces et ETD (Indicateur = Provinces et ETD disposant d'un plan de développement arrimé au PNSD et le mettant en œuvre.
- (iv) Disposer des stratégies sectorielles et thématiques arrimées aux objectifs du PNSD (Indicateur = Nombre de stratégies sectorielles et thématiques arrimés aux objectifs du PNSD)
- (v) Fournir des données de veille stratégique et de prospective économique (Indicateur = Nombre annuel d'articles de veille stratégique et de bulletins de prospective économique produits)
- (vi) Développer des outils d'aide à la planification d'un développement inclusif, participatif et durable (Indicateur= - Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte les questions de populations, de genre et/ou de vulnérabilité sociale

Objectif stratégique 3 : Améliorer la programmation des investissements publics et promouvoir le partenariat au développement

Objectifs opérationnels et indicateurs

- (i) Permettre au budget de l'Etat d'être un véritable levier pour la croissance (Indicateur =-Taux d'exécution du Budget d'investissement);
- (ii) Mesurer la performance dans l'exécution du Budget d'Investissement Public « BIP » (Indicateur = - Proportion d'administrations attendues, dont les rapports de suivi et d'évaluations du BIP sont produits et validés) ;
- (iii) Accroître le volume de financements issus de l'APD (prêts et dons) pour la réalisation des programmes d'investissement publics en tenant compte de la soutenabilité de la dette (Indicateur = - Volume des financements du Partenariat au développement mobilisé à travers la signature des conventions)
- (iv) Accroître le volume des échanges aux niveaux sous régional et régional (Indicateurs : Nombre de conventions conclues entre les entreprises privées congolaises et paraétatiques avec les bailleurs de fonds internationaux)
- (v) Accroître la participation du privé dans les projets publics (Indicateur = - Nombre de contrats PPP signés).

Indicateurs de réalisation et des résultats

Axes	Indicateurs	Unité	Valeurs				
			Historiques		Exercice	Cibles	
			2018	2019	2020	2021	2022
AXE1: ACCROITRE LESCAPACITES MANAGERIALES DU MINISTERE							
Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières, et matérielles du Ministère	Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés,	Pourcentage	16	20	30	40	60
	Taux d'exécution du Budget comptable ; -	Proportion					
	Proportion des sites / bâtiments abritant les services du Ministère du Plan qui disposent d'un réseau informatique fonctionnel et connecté à internet	Proportion					
	Taux de mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités du personnel du Ministère	Proportion					
	Taux d'exécution des recommandations issues des missions de contrôle de performances	Pourcentage					
	Taux d'exécution financière	Pourcentage					
Programme 1.2 Améliorer la gestion stratégique	Nombre de documents stratégiques et opérationnels produits (stratégie ministériel, CDMT, PAP, RAP)	Proportion					
	Taux d'exécution des actions planifiées	Pourcentage					

AXE 2: AMELIORER L'EFFICACITE DE LA PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT/ETUDES ET PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT							
Programme 2.1 Renforcer les capacités institutionnelles nationales	Nombre d'institutions Etatiques et services publics dont les capacités ont été renforcé	Proportion					
	Proportion d'administrations dont les rapports de suivi-évaluations attendues sont produits et validés	Proportion					
Programme 2.2: Formuler et définir des orientations nationales	Nombre de stratégies sectorielles et thématiques arrimés aux objectifs du PNSD	Proportion					
Programme 2.3 Elaborer la mise en œuvre des stratégies de développement	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de suivi de la mise en œuvre du PNSD	Pourcentage					
	Proportion des provinces et ETD disposant d'un plan de développement arrimé au PNSD et le mettant en Œuvre	Proportion					
Programme 2.4: Appuyer le dispositif de planification et du système statistique national	Rapport du recensement général de la population produit et disséminé	Proportion					
	Nombre d'annuaires des statistiques générales et des statistiques du commerce extérieur produites	Proportion					
	Nombre d'enquêtes EDS (enquête démographique et de santé) et MICS produites et disséminées	Proportion					
	Enquête sur l'état de la population congolaise et la vulnérabilité des jeunes et des enfants	Proportion					

AXE 3: COORDONNER LA RECHERCHE DU FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT/ PROGRAMMATION ET PROMOTION DES INVESTISSEMENT ET DU PARTENARIAT AU DEVELOPPEMENT							
Programme 3.1: Améliorer les mécanismes de recherche et actions de mobilisation des ressources extérieures	Volume des financements du Partenariat au développement mobilisé à travers la signature des conventions						
	Nombre de contrats PPP (Partenariat Public-Privé)	Proportion					
	Nombre de conventions conclues entre les entreprises privées congolaises et les bailleurs de fonds internationaux	Proportion					
Programme 3.2: Améliorer l'efficacité de l'aide	Nombre de rapports d'enquêtes réalisées	Proportion					
	Nombre d'axes de la Feuille de route du partenariat mondial évalués réalisés,	Proportion					
TOTAL GENERAL							

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

PRESENTATION PAR PROGRAMME

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable du Programme : *Daniel EPEMBE MOSANGO*

Fonction : Secrétaire Générale

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Périmètre du programme

Le Programme administration générale porte la fonction « support » des programmes opérationnels portés par les directions métiers du Ministère. Il supporte pour ce faire, le Cabinet ministériel et le Secrétariat Général respectivement pour porter l'action de pilotage stratégique et la responsabilité de la coordination administrative du Ministère.

La fonction de coordination administrative du Secrétariat général est prise en charge par les directions « Support » en charge de ressources humaines (DRH), de l'Administration et Finances (DAF), des Etudes et Planification (DEP) des Archives et Nouvelles Technologies d'Information.

1.2. Objectifs Et Indicateurs De Performance

Axes	Indicateurs	Unité	Valeurs				
			Historiques		Exercice	Cibles	
			2018	2019	2020	2021	2022
AXE1: ACCROITRE LESCAPACITES MANAGERIALES DU MINISTERE							
Assurer la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, financières, et matérielles du Ministère	Taux d'exécution du Plan de passation des Marchés,	Pourcentage	16	20	30	40	60
	Taux d'exécution du Budget comptable ; -	Proportion					
	Proportion des sites / bâtiments abritant les services du Ministère du Plan qui disposent d'un réseau informatique fonctionnel et connecté à internet	Proportion					
	Taux de mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités du personnel du Ministère	Proportion					
	Taux d'exécution des recommandations issues des missions de contrôle de performances	Pourcentage					
	Taux d'exécution financière	Pourcentage					
Améliorer la gestion stratégique	Nombre de documents stratégiques et opérationnels produits (stratégie ministériel, CDMT, PAP, RAP)	Proportion					
	Taux d'exécution des actions planifiées	Pourcentage					

Source :

PROGRAMME 2 : PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT

Responsable de programme : Directeur de Planification et Stratégies de Développement, Jean-Pierre BOKELI

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Dans le domaine de la planification du développement en RDC, il y a certes plusieurs avancées mais des efforts considérables sont à fournir en vue de relever les défis ci-énumérés, notamment, l'arrimage entre les Plans de Développement et le budget de l'Etat. C'est dans cette optique que le Gouvernement compte renforcer le processus Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi évaluation (PPBS) tant au niveau national, provincial que local, à travers ce programme.

Ce qui permettra au pays de :

- Réduire les écarts entre les planifications et les réalisations des programmes à 8% au niveau national, 15% au niveau provincial et 18% au niveau local ;
- assurer la cohérence des statistiques nationales de différents secteurs ;
- consolider les outils de planification, de programmation ainsi que de suivi-évaluation à tous les niveaux ;
- promouvoir le développement durable et inclusif et enfin,
- relever simultanément et résolument tous les défis économique et social majeurs, d'intégration nationale que traverse le pays et d'accélération de la marche du pays vers l'émergence et l'industrialisation de manière participative.

1.3. Périmètre du programme

Le programme « *Etude et planification du développement* » est un outil opérationnel du Ministère qui prend en compte la dimension globale de planification stratégique nationale. Il englobe l'élaboration des outils de planification aux niveaux central, provincial et local.

En effet, le poids de ce programme réside à la place qu'il occupe au sein du Ministère du Plan, soit 2/3 des missions du ministère sont inscrites dans ce programme, notamment : la mise en place des instruments de planification permettant d'appréhender la situation économique et sociale de la RDC dans l'ensemble des secteurs de la vie nationale, l'organisation d'un système rationnel d'information devant permettre la visibilité de la situation socio-économique du pays, la définition d'une politique cohérente en matière de population et le suivi de son exécution et l'élaboration du plan et des programmes de développement national.

En outre, les résultats attendus de ce programme dépendent d'un nombre important de services du ministère du Plan qui doivent travailler en forte synergie pour assurer la performance des actions. Nous pouvons citer : la Direction de Planification et Stratégies de Développement (DPSD), la Direction de la Population et des Secteurs Sociaux (DPSS), la Direction des Secteurs Productifs (DSP), la Direction d'Appui à la Planification Provinciale et Locale (DAPPL), l'Institut National de la Statistique (INS), l'Etude Nationale Prospective (ENP), l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), le Programme National de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC), le Bureau Central de Recensement (BCR), le Secrétariat d'Appui à la Coordination des Groupes Thématiques (SACGT)

1.4. Objectifs du programme

Objectif 1 : Améliorer la performance de la planification, de la programmation et du suivi-évaluation du développement tant au niveau national, provincial que local

- | | |
|----------|--|
| Action 1 | Développement des études et des outils de planification et de programmation. |
| Action 2 | Renforcement des études d'éveil et de prospective économique |
| Action 3 | Amélioration du système de suivi-évaluation du PNSD et des Programmes de |

- développement
- Action 4 Accompagnement des Ministères dans l'élaboration et le suivi-évaluation de leurs politiques sectorielles
- Action 5 Développement des études et du mécanisme d'accompagnement des exécutifs provinciaux et locaux dans l'élaboration de leurs Plan Stratégique de Développement

Objectif 2 : Renforcer l'appareil statistique national

- Action 6 Elaboration et mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de développement de la statistique

Axes	Indicateurs	Unité	Valeurs				
			historiques		de base	cibles	
			2016	2017	2018	2019	2022
AXE 2: AMELIORER L'EFFICACITE DE LA PLANIFICATION ET PROGRAMMATION DU DEVELOPPEMENT/ETUDES ET PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT							
Programme 2.1 Renforcer les capacités institutionnelles nationales	Nombre d'institutions Etatiques et services publics dont les capacités ont été renforcé	Proportion					
	Proportion d'administrations dont les rapports de suivi-évaluations attendues sont produits et validés	Proportion					
Programme 2.2: Formuler et définir des orientations nationales	Nombre de stratégies sectorielles et thématiques arrimés aux objectifs du PNSD	Proportion					
Programme 2.3 Elaborer la mise en œuvre des stratégies de développement	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de suivi de la mise en œuvre du PNSD	Pourcentage					
	Proportion des provinces et ETD disposant d'un plan de développement arrimé au PNSD et le mettant en Œuvre	Proportion					
Programme 2.4: Appuyer le dispositif de planification et du système statistique national	Rapport du recensement général de la population produit et disséminé	Proportion					
	Nombre d'annuaires des statistiques générales et des statistiques du commerce extérieur produites	Proportion					
	Nombre d'enquêtes EDS (enquête démographique et de santé) et MICS produites et disséminées	Proportion					
	Enquête sur l'état de la population congolaise et la vulnérabilité des jeunes et des enfants	Proportion					

PROGRAMME 3: COORDINATION DE LA RECHERCHE DU FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT/ PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS ET PARTENARIATS AU DEVELOPPEMENT

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

1.2. Périmètre du programme

2. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Objectif	Indicateur	Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2	Année N+3
Objectif 1 Permettre à l'investissement d'être un véritable levier de croissance	Nom indicateur : Taux des projets du PIP pris en compte dans le budget)	%	0	0	0	0%	60%	70%
Objectif 2 : Accroître le niveau des investissements privés	-Nom indicateur : Nombre de contrat PPP (Partenariat Public Privé) -Taux d'Investissement Direct Etranger (IDE)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 3 : Mesurer la performance dans l'exécution des projets d'investissement public	Production du rapport sur l'exécution du PIP	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source des données : Directions du Plan

9. JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX (Section 34)

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Monsieur Célestin TUNDA YA KASENDE, Vice-Premier Ministre, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux.

I.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités Nationales

L'action du gouvernement en matière de Justice consistera à améliorer l'accès à la justice et à garantir la protection des Droits de l'homme pour « aboutir à une Justice qui protège et rassure le citoyen ».

Partant du PNSD, la modernisation du cadre juridique et l'environnement judiciaire, la lutte contre la corruption et l'impunité, et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles constitue le leitmotiv du secteur de la justice.

Pour parvenir à une justice impartiale et un appareil judiciaire doté des pouvoirs, des ressources financières, du matériel et des compétences nécessaires pour combattre l'impunité et protéger les droits humains, le gouvernement envisage de focaliser ses actions sur les axes stratégiques ci-après :

- Renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire (axe 1) ;
- ré-calibrage de l'organisation, de la compétence et des procédures judiciaires (axe 2) ;
- Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des professions judiciaires et du personnel administratif et auxiliaire de justice (axe 3);
- Humanisation et la redynamisation de l'administration pénitentiaire (axe 4);
- et Promotion de l'accès à la justice équitable pour tous (axe 5).

La réalisation de ces objectifs tiendra compte de la nécessité de l'implication des autres institutions du secteur de la justice, notamment, la police, l'administration pénitentiaire ainsi que le Barreau qui ont également un rôle essentiel à jouer dans la dispensation d'une justice juste et équitable.

❖ Politiques Sectorielles

La vision du Ministère est de mettre en place une justice pour tous, indépendante, fondée sur le respect de la Dignité Humaine.

Sa Mission principale est d'instaurer un Etat de Droit fondé sur la Justice sociale, indépendante, impartiale, efficace, socle d'une société véritablement démocratique.

Ses missions spécifiques sont :

- (i) Définir les orientations de la politique du gouvernement en matière de la justice et arrêter les mesures pour l'accomplissement de ces orientations retenues ;
- (ii) Rapprocher la justice des justiciables et surveiller le fonctionnement des institutions publiques ;
- (iii) Adopter la législation, définir les normes et les règles de la bonne administration de la justice, délivrer les actes juridiques authentiques et en assurer le respect ;
- (iv) Contribuer à la coopération judiciaire internationale.

I.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

I.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n°17/015 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères spécialement à son article 1^{er}, litera B point 4 ; les attributions du Ministère de la Justice et Garde des Sceaux se présentent de la manière ci-après :

- Administration de la Justice ;
- Exercice des prérogatives conférées par notamment ;
- Questions relatives à la nationalité ;
- Notariat ;
- Séquestres d'intérêt général ;
- Police des cimetières
- Cultes, Association sans but lucratif (ASBL) et Etablissements d'utilité publique, Régime pénitentiaire, libération conditionnelle
- Recours en grâce ;
- Conservation des copies des textes légaux et réglementaires, des Traités ou Accords Internationaux, Protocoles d'accords et arrangements signés au nom de l'Etat ;
- Conservation des spécimens des sceaux de la République ;
- Défense des intérêts de l'Etat devant les juridictions nationales, étrangères et internationales ;
- Gestion de la Commission de censure des chansons et spectacles en collaboration avec les Ministères ayant les médias ainsi que la culture et les arts dans leurs attributions ;
- Gestion des Services spécialisés

I.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de Justice et Garde des Sceaux est composé du Cabinet du Ministre et d'une Administration. En outre, le Ministère est assisté par trois services techniques en l'occurrence les Greffes des Cours et Tribunaux, Secrétariat des Offices des Parquets et Police judiciaire des Parquets.

I.3. Performances antérieures et perspectives

I.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Garantir la performance du ministère de la Justice
- Adapter la politique pénitentiaire aux standards internationaux et professionnaliser les Ressources humaines
- Renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs ci-haut sont déclinés de la manière suivante :

Objectif 1 : Garantir la performance du ministère de la justice								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre des juridictions opérationnelles	Nombre			290	300	320	370
Source : Plan d'Action Prioritaire de la PNRJ, statistiques judiciaires								
1.2	Nombre d'agents formés au sein du Secrétariat	Nombre	-	-	-	100	150	350
Source : Direction des services administratifs, financiers et ressources humaines								
1.3	Taux d'augmentation de la Rémunération des agents du Ministère	%	-	-	-	40	70	100
1.4	Nombre d'agents mécanisés	Nombre						
Source : Direction des Services Administratifs, Financiers et des Ressources Humaines (DSAFRH)								
Objectif 2 : Adapter la politique pénitentiaire aux standards internationaux et professionnaliser les Ressources humaines								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre des textes légaux réglementaires relatifs au régime pénitentiaire validés et publiés	Nombre	5	5	2	3	3	3
Source : DSP								
2.2	Nombre d'agents affectés dans des centres pénitentiaires	Nombre	2500	2500	4800	5000	5000	5000
Source : DSP								
2.3	Taux d'exécution du curricula de cours des agents pénitentiaires au sein de l'INAFORFJ	%	-	-	20	50	70	100
Source : Groupe Thématique Justice et Droits Humains, Instituts National Formation Judiciaire								
Objectif 3 : Renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre de décisions judiciaires sur les infractions de corruption	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source								

3.2	Taux de victimes de crimes internationaux et de corruption bénéficiant d'une réparation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source								
3.3	la coordination et l'harmonisation des activités et le renforcement des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption assurés	Coordination, harmonisation et renforcement faits	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source								

Commentaire : *l'Institut national de formation judiciaire (INAFORJ) est destiné non seulement à la formation des magistrats mais aussi à celle du personnel judiciaire (greffier etc.)*

- 1.3.3. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale**
- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
 - Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

2.1. PROGRAMME 048 : Administration Générale

Responsable :

Fonction :

Code Programme : 048

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégies du Programme

La performance du Ministère de la Justice est la clé de ce service public de qualité. Elle tient à l'améliorer en misant sur la mise en place d'une politique nationale de réforme de la justice axée sur les résultats.

Cette politique générale œuvrant dans l'adaptation de tous les besoins du secteur dont le renforcement de la sécurité juridique, la réhabilitation, le développement et la modernisation des infrastructures et de l'équipement du système judiciaire sur toute l'étendue du territoire national ainsi que le renforcement des capacités des acteurs de la justice et des fonctionnaires au sein du ministère.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme est piloté par le Secrétariat Général accompagné des services qui lui sont rattachés tels que la DEP, la DNTIC, la Direction des Services Administratifs, Financiers et Ressources Humaines (DSAFRH), l'Institut National Formation Judiciaire, la Direction de la communication, la Direction des Cultes et associations, la Direction de Chancellerie et Garde des Sceaux, la Direction de Censure et la Direction des services Pénitentiaires.

2. Objectif et Indicateurs (Tableaux)

Objectif 1 : Garantir la performance du ministère de la justice								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre des juridictions opérationnelles	Nombre			290	300	320	370
Source : Plan d'Action Prioritaire de la PNRJ, statistiques judiciaires								
1.2	Nombre d'agents formés au sein du Secrétariat	Nombre	-	-	-	100	150	350
Source : Direction des services administratifs, financiers et ressources humaines								
1.3	Taux d'augmentation de la Rémunération des agents du Ministère	%	-	-	-	40	70	100
1.4	Nombre d'agents mécanisés	Nombre						
Source : Direction des Services Administratifs, Financiers et des Ressources Humaines (DSAFRH)								

Objectif 2 : Adapter la politique pénitentiaire aux standards internationaux et professionnaliser les Ressources humaines								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre des textes légaux réglementaires relatifs au régime pénitentiaire validés et publiés	Nombre	5	5	2	3	3	3
Source : DSP								
2.2	Nombre d'agents affectés dans des centres pénitentiaires	Nombre	2500	2500	4800	5000	5000	5000
Source : DSP								
2.3	Taux d'exécution du curricula de cours des agents pénitentiaires au sein de l'INAFORFJ	%	-	-	20	50	70	100
Source : Groupe Thématique Justice et Droits Humains, Instituts National Formation Judiciaire								
Objectif 3 : Développer, réhabiliter et moderniser les infrastructures et les équipements du système judiciaire pénitentiaire								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Taux de réalisation du programme décennal de réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires	%	-	-	-	20	45	45
Source : DSAFRH								
3.2	Taux de recouvrement des biens du patrimoine de la Justice	%	20	25	25	40	70	100
Source : DSAFRH								
3.3	Taux d'actualisation de carte judiciaire et pénitentiaire révisée	%	-	-	20	70	100	100
Source : DSP, DSAFRH								

PROGRAMME 049 : AFFAIRES JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

Responsable : Monsieur KILALA PENE AMUNA Gabriel,

Fonction : Coordonnateur du Groupe Thématique Justice et Droits Humains

Code Programme : 049

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégies du Programme

Parmi les objectifs prioritaires poursuivis par la PNRJ, il y a l'effectivité de la garantie des droits fondamentaux et libertés individuelles d'assurer l'effectivité de cette disposition constitutionnelle. Une attention particulière sera portée sur la protection des droits de l'homme, singulièrement ceux de l'enfant et de la personne détenue qui en ont le plus besoin. La lutte contre l'impunité, y compris des crimes internationaux, des violences basées sur le genre et de la corruption comptera également au nombre des priorités.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme est piloté par le Groupe Thématique Justice et Droits Humains, accompagné de la Direction des services judiciaires, de la Direction des services de documentation et étude (SDE), l'Inspectorat General des Services Judiciaires et Pénitentiaire, en ce qu'il est le forum de concertation de tous les acteurs du secteur de la justice et harmonisation de toutes leurs interventions, la Cellule de lutte contre l'impunité et la Brigade d'anti-fraude.

2. Objectif et Indicateurs (Tableaux)

Objectif 1: Recourir aux cliniques juridiques et aux Mécanismes alternatifs des règlements des conflits								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre des mécanismes alternatifs de résolution de conflit opérationnels soutenus par l'Etat	Nombre						
Source								
1.2	Nombre de cliniques juridiques mettant en œuvre une méthodologie commune d'intervention	Nombre						
Source								
1.3	Nombre de formateurs formés pour diffuser les meilleures pratiques en matière de résolution alternative des conflits	Nombre						
Source								

Objectif 2 : Renforcer la lutte contre l'impunité et la corruption								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre de décisions judiciaires sur les infractions de corruption	Nombre						
Source								
3.2	Taux de victimes de crimes internationaux et de corruption bénéficiant d'une réparation	%						
Source								
3.3	la coordination et l'harmonisation des activités et le renforcement des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption assurés	Coordination, harmonisation et renforcement faits						
Source								

PROGRAMME 050 : Affaires Pénitentiaires et assistance aux victimes

Responsable du programme : Zéphirin MATA MBALA, Directeur

Fonction : Directeur

Code Programme : 050

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégies du Programme

Ce programme permet à l'Etat d'avoir une bonne orientation sur la gestion de la chaîne pénale plus particulière en mettant l'aspect sur le volet pénitentiaire et assistance aux victimes en renforçant la notion des cliniques juridiques et des modes alternatif des règlements des conflits

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme est principalement piloté par la Direction des Service pénitentiaires (DSP) chargée de la gestion de toutes les affaires pénitentiaires civiles. Au-delà de la DSP, il y a l'Inspectorat des services judiciaires et pénitentiaires dans ces commissions mixtes lors des inspections semestrielles ou annuelles qui concoure aussi à la réalisation des affaires pénitentiaires et assistance aux victimes

2. Objectif et Indicateurs (Tableaux)

Objectif 1: Garantir les droits des personnes détenues								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux d'occupations des prisons	%	30	50	62,8	20	9	1,2
Source : DSP								
1.2	Nombre de personnes représentées devant les tribunaux sur la régularité de la détention	Nombre	4.358	8.961	13.596	15.50	16.000	20.000
Source : DSP, DSAFRH								
1.3	Nombre de détenus bénéficiant d'un programme individualisé de réinsertion sociale et professionnelle	Nombre	05	05	02	03	03	03
Source : DSP								

Objectif2: Renforcer la protection de l'enfant en faisant bénéficier les enfants en conflit avec la Loi, les enfants victimes et témoins et les enfants en danger, d'une aide judiciaire effective et de qualité								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre d'enfant ayant eu accès à la protection judiciaire spécialisée	Nombre	8190	2479	1659	3250	4500	5700
Source : Direction de la protection pour l'enfant								
2.2	Nombre d'institutions opérationnalisées (mandat/locaux/équipement/budget/personnel)	Nombre	3 EGEE	3 EGEE	3 EGEE	8 EGEE	8 EGEE	8 EGEE
Source : Direction de la protection de l'enfant								
2.3	Taux d'enfants en conflit avec la loi ayant bénéficié des mécanismes extra judiciaires (Médiation, placement social, etc.)	%	N /D	N /D	N /D	N /D	N /D	N /D
Source								
Objectif3 : Renforcer la protection des droits humains								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre des lois promulguées	Nombre	-	-	-	-	-	-
Source : Commission permanente de réforme de droit congolais (CPRDC)								
3.2	Nombre des condamnations pour torture et autres violations de DH	Nombre	N /D	N /D	N /D	N /D	N /D	N /D
Source :								
3.3	Existence d'une étude sur la rationalisation de l'architecture institutionnelle des DH	L'étude existe	-	-	-	Une commission mise en place pour proposer une étude		
Source : Groupe Thématique Justice et Droits humains								

PROGRAMME 051 : Contentieux de l'Etat

Responsable du programme : Christophe KABONGO

Fonction : Directeur

Code Programme : 051

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégies du Programme

Parmi les stratégies du Ministère on compte la création d'un cadre de concertation permanente entre les avocats conseils de la République, le cabinet du Ministre et l'Administration pour une meilleure défense des intérêts de l'Etat en justice. Il est sans ignorer que le lancement du corps des mandataires des intérêts constitue une stratégie clé dans la recherche de la représentation optimale des intérêts de l'Etat en justice.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme est essentiellement conduit par la Direction des contentieux et documentation du Ministère de la justice.

2. Objectifs et indicateurs

Objectif1 : créer un cadre de concertation permanente entre les avocats conseils de la République, le cabinet du ministre et l'Administration (contentieux) et un corps des mandataires des intérêts de l'Etat en justice								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre des mandataires recrutés	Nombre	-	-	10	10	15	15
Source								
1.2	Nombre des avis juridiques émis sur des litiges opposant la République	Nombre	3	8	5	-	-	-
Source : direction des contentieux								
Objectif 2: Mettre en place une commission interministérielle justice-budget-finance								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux de paiement des honoraires des avocats	%	20	19	18	50	70	100
Source : Direction des contentieux et documentation								
2.2	Taux de paiement des dommages et intérêt	%	19	16	40	60	70	100

Programme 052 : Modernisation du Droit des affaires

Responsable du programme : Prof MASAMBA MAKELA

Fonction : Président de la Commission Nationale OHADA

Code Programme : 052

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Depuis l'entrée en vigueur du droit OHADA en République Démocratique du Congo, le 12 septembre 2012, d'intenses actions de vulgarisation et de promotion du droit et comptabilité OHADA ont été entreprises par la Commission Nationale OHADA-RDC (CNO-RDC). Dans la perspective de la mise en œuvre optimale et de la pérennisation de l'OHADA en RDC, le plan révisé et réactualisé reprend, dans ses grandes lignes : les quatre composantes essentielles du plan initial. Il s'agit de la mise en œuvre et les relations avec les institutions de l'OHADA ; la promotion du droit OHADA ; le fonctionnement de la Commission Nationale OHADA ; et le développement du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme est piloté par la Commission nationale du Droit Ohada, un service spécialisé du Secrétariat Général à la Justice chargé de la conduite des réformes du Droit des Affaires en RDC, accompagné du Guichet Unique de Création d'Entreprise (GUCE) .

2. Objectifs et indicateurs

Objectif1 : Renforcer les capacités et améliorer des performances des acteurs de la justice sur le droit des affaires OHADA								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre du personnel judiciaire formé sur le Droit des affaires	nombre	-	-	50	100	500	1000
Source : CNO								
1.2	Nombre des professionnels de comptabilité formés sur les nouvelles normes comptabilités OHADA	Nombre	-	-	50	100	150	200
Source : CNO								
Objectif2 : Contribuer sensiblement à l'amélioration du climat d'investissement en simplifiant les formalités de création des sociétés commerciales et en vulgarisant des nouvelles sûretés sur toute l'étendue de la RDC								
Indicateur		Unité de mesure	réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux de couverture de l'extension du GUCE en province	%	-	-	9	18	36	50
Source : GUCE								

2.2	Taux de sensibilisation des acteurs économiques sur l'existence et la fiabilité du Droit Ohada	%	20	40	35	70	70	80
Source : CNO								
2.3	Taux de publication des décisions des cours et tribunaux sur le site internet de la CNO	%	-	-	30	50	50	70
Source : CNO								

Commentaire : CNO : Commission Nationale d'OHADA

10. SANTE (Section 37)

Gestionnaire des crédits : SE. ETENI LONGONDO, Ministre d'Etat, Ministre de la Santé

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités Nationales

La mission du Ministère de la santé est détaillée dans plusieurs textes organiques du Gouvernement, notamment l'ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères

La mission du Ministère de la Santé Publique est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population congolaise en organisant des services de santé de qualité et équitables en vue de restaurer la santé des personnes et de promouvoir le meilleur statut sanitaire pour les communautés.

❖ Politiques sectorielles

En vue de mener à bien cette mission, le pays s'est doté d'une Politique Nationale de Santé ; adoptée en 2001 par le Gouvernement, mettant l'accent sur les soins de santé primaires et définissant la zone de santé (516 Zones de Santé) comme unité opérationnelle de mise en œuvre de celle-ci. En outre, le Ministère de la Santé Publique et ses partenaires ont élaboré de manière consensuelle une stratégie sectorielle dénommée « Stratégie de Renforcement du Système de Santé » (SRSS). Cette stratégie adoptée en 2006 qui a eu pour but d'améliorer l'offre et l'utilisation des soins de santé de qualité par l'ensemble de la population congolaise comprend les axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Développement des zones de santé et continuité des soins.

Axe 2 : Stratégies d'appui au développement des zones de santé.

Axe 3 : Renforcement de la gouvernance et du leadership.

Axe 4 : Renforcement de la collaboration intra et inter sectorielle.

1.2. Organisation et Domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Au regard de ses attributions susmentionnées, le Ministère de la Santé est chargé de :

- L'organisation, création et contrôle des Services publics médicaux et pharmaceutiques ;
- L'organisation de l'enseignement technique médical du niveau secondaire ;
- L'agrément et le contrôle technique des établissements privés médico-sanitaires, pharmaceutiques, laboratoires et d'enseignement médical technique ;
- L'hygiène et santé publique ;
- L'Inspection et prévention sanitaires et médicales et actions médicales humanitaires ;
- La Police sanitaire aux frontières (quarantaine humaine internationale) ;
- L'organisation, réglementation et promotion de la médecine traditionnelle, y compris le domaine des plantes médicinales ;
- L'organisation du système de santé ;
- La Gestion du personnel mis à sa disposition ;
- L'Elaboration du programme de formation du personnel de santé, en collaboration avec le Ministère ayant l'Enseignement Supérieur et Universitaire dans ses attributions ;
- L'Elaboration de normes à la salubrité du milieu humain, en collaboration avec le Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions : Elaboration des normes relatives à la santé ;
- L'analyse et contrôle des aliments, des médicaments et des produits phytosanitaires ;

- La Collaboration avec l'Ordre des médecins, l'Ordre des pharmaciens et les autres Associations des professionnels de santé pour l'assainissement du milieu médical ;
- Le Contrôle des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.

1.2.2. Organisation du Ministère

Pour assurer la mise en œuvre de son plan sectoriel, le Ministère de la Santé s'appuie sur les services et structures suivants :

- Lutte contre les Maladies
- Développement des Soins de Santé Primaire
- Laboratoires
- Hygiène
- Santé de la Famille et des Groupes Vulnérables
- Formation Continue
- Programme National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA
- Programme Élargi de Vaccination
- Fonctionnement des Programmes Spécialisés
- Programme Nationale de Promotion de la Médecine Traditionnelle et des Plantes M.
- Établissements Spécialisés de la Santé(Annexe1)
- Programme National de lutte contre le SIDA(PNLS)
- Programme National de la Santé de Reproduction (PNSR)
- Programme National de la Santé Oculaire et de la vision
- Centre de Recherche Médicale sur le VIH/sida
- Appui aux Hôpitaux Généraux de Référence (voir annexe 1)
- Appui aux Structures Spécialisées (Annexe 2)
- Programme National Nutritionnel
- Programme National d'élimination de la lèpre
- Centre Hospitalier Saint Gabriel /Lemba
- Forum Sida
- Hôpital Général de Kinshasa
- Centre Mère et Enfant Barumbu / Bumbu
- Centre de Santé Pilote de Masina
- Centre de dépistage de Tuberculose de Kabinda /Kinshasa
- Centre Hospitalier Christ-Santé
- Centre de Santé Pilote de KITOKIMOSI
- Centre pour Handicapés Physiques / Livulu

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux indicateurs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont inscrits dans le tableau ci-dessous :

Objectifs	Indicateurs	Unité	2016	2017	2018	2019
Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact	Proportion de la population, dans un rayon de 5km, couverte par un CS offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes nationales	%	15	40	45	50
Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)	Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux normes nationales	%	40	45	55	60
Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences	Proportion des épidémies ripostées dans les 48 heures	%	60	80	80	80

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 1. Administration générale

1. Présentation stratégique du programme

❖ Stratégie du programme

Ce programme couvre l'axe stratégique numéro trois du PNDS et prend en compte le renforcement de la gouvernance et du système de santé.

Pour remplir efficacement sa mission de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population congolaise, le Ministère de la Santé doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Les hommes qui la compose doivent être compétent.

Pour y parvenir, ce programme comporte les actions suivantes :

- Renforcement des capacités institutionnelles du MSP
- Renforcement des mécanismes d'inspection-contrôle pour un meilleur suivi de l'application des normes et directives du secteur
- Renforcement de la coordination du secteur de la santé.
- Renforcement des mécanismes de suivi-évaluation et de redevabilité
- Implication du MSP dans la mise en œuvre des stratégies des autres secteurs.

❖ Périmètre du programme

Sous le pilotage du Ministre de la Santé, ce programme sera mis en œuvre par le Secrétaire Général à la Santé ainsi que les directions et structure d'appui rattachées. Il s'agit notamment de la Direction des Ressources Humaines, la Direction administrative et financière, la Direction des études et planification, la cellule de gestion de projets et des marchés publics.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique

Le renforcement des capacités institutionnelles est important pour rendre les prestations du secteur efficaces et efficientes. Il s'agit, notamment, d'améliorer la gestion des ressources du Ministère, de réorganiser les structures du ministère, de renforcer le cadre légal et réglementaire et aussi mettre en œuvre les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur, en l'occurrence la poursuite de l'exécution du programme de la réforme des sociétés minières du portefeuille de l'État.

A cet effet, les indicateurs permettant de suivre l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- Taux de couverture des organes, égal à : Nombre d'organes fonctionnant de manière effective/Nombre total d'organes prévu ;
- Taux de fonctionnement des organes, égal à : Nombre d'organes réellement opérationnels/Nombre total d'organes existants ;
- Taux de couverture juridique, égal à : Nombre de textes juridiques pris/Nombre de textes juridiques prévus.

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de couverture des organes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								
1.2	Taux de fonctionnement des organes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								
1.3	Taux de couverture juridique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>								
- Xxx								
- Xxxx								
- Xxxxx								

Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines

La gestion performante des ressources humaines est un des gages de l'atteinte des résultats attendus dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par le Ministère.

A cet effet, les indicateurs suivants doivent être élaborés :

- Taux des actes de gestion des ressources humaines (avancements...) proposés dans l'année ;
- Taux annuel de formation des agents.

Objectif 2. Promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2015	2016		2017	2018	2019
1.1	Taux des actes de gestion des ressources humaines proposés dans l'année	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								
1.2	Taux annuel de formation des agents	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>								
- Xxx								
- Xxxx								

Programme 2 : Prestations de services de santé et continuité des soins de qualité aux différents niveaux du système de santé

1. Présentation stratégique du programme

❖ Stratégie du programme

Pour accomplir sa mission le ministère de la Santé publique doit accomplir, entre autres, la fonction de fournir les prestations des soins de santé tant préventifs, curatifs que promotionnels à l'ensemble de la population vivant sur le territoire national.

A cette fin les prestations suivantes sont attendues : dispensation des soins préventifs et curatifs dans les formations sanitaires ; dispensation des soins promotionnels ; organisation des soins curatifs au niveau des familles et de la communauté ; régulation des soins traditionnels ; assurance qualité des soins ; gestion de l'information de routine/suivi performances des services ; hygiène dans le milieu des soins ; mise en place des laboratoires médicaux et de l'imagerie médicale ; assurance de la surveillance épidémiologique et de la riposte aux épidémies.

L'ensemble des formations sanitaires du pays ont un faible indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux, soit à seulement 27%, en considérant des Formations Sanitaires qui disposent de tous les équipements essentiels, les éléments traceurs de diagnostic et les aménagements de confort¹. La disponibilité moyenne des services standards est de 58% et celle des médicaments essentiels est de 20%. Cette situation est plus criante en ce qui concerne les médicaments pour les maladies chroniques qui ne sont disponibles qu'à 20% essentiellement dans les hôpitaux. De manière globale la disponibilité et l'accès aux soins de santé primaires de qualité est insuffisante dans la plupart des provinces du fait de la faiblesse de la couverture sanitaire et du mode de paiement pratiqué qui ne sont pas basés sur les principes de la couverture universelle des soins.

Le programme a trois objectifs : (i) Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact ; (ii) Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN) et (iii) Elaborer et diffuser les ordinogrammes, les programmes, les guides et protocoles thérapeutiques pour les CS et les HGR.

❖ Périmètre du programme ou cartographie du programme

Les entités couvertes par le programme « offre des soins et des services de santé » comprennent la direction des établissements de soins, la direction de l'équipement et matériels médico-sanitaires la direction de la pharmacie et du médicament, la direction de l'enseignement des sciences de santé, la direction des laboratoires de santé, la direction de la formation continue, les centres de santé, les hôpitaux, l'Institut national pilote d'enseignement des sciences de la santé (INPESS), l'Institut national de la recherche biomédicale, le laboratoire pharmaceutique de Kinshasa (Laphaki).

- La Direction des Etablissements des Soins
- La Direction Pharmacie et Médicaments
- La Direction de l'Enseignement des Sciences de Santé

Objectif 1 Améliorer la couverture de la population et la qualité en soins et service de santé de premier contact

N°	Indicateurs	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
1	Proportion de la population, dans un rayon de 5km, couverte par un CS offrant un paquet minimum d'activités conforme aux normes nationales	%	30	15	40	45	50

Source : DEP, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2015

Objectif 2 : Améliorer la qualité des soins offerts dans les structures de santé de référence (HGR, HP, HN)

N°	Indicateurs	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
1	Proportion de la population couverte par un HGR offrant un paquet complémentaire d'activités conforme aux normes nationales	%	32	40	45	55	60

Source : Rapport Evaluation

Objectif 3. Elaborer et diffuser les ordinogrammes, les partogrammes, les guides et protocoles thérapeutiques pour les CS et les HGR

N°	Indicateurs	Unité	2015	2016	2017	2018	2019
1	Proportion des CS et HGR disposant des guides et protocoles thérapeutiques actualisés	%	20	40	60	80	85

Source : DEP, Tableau synoptique du suivi du PNDS, 2015

Programme 3: Lutte contre les maladies épidémiques et endémiques

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le programme vise à la promotion de la santé de la population par le contrôle des maladies endémo-épidémiques et non transmissibles.

Le programme dispose d'un certain nombre d'atouts : un document de politique nationale de surveillance intégrée et un guide technique pour la surveillance intégrée de la maladie et la riposte sont disponibles et utilisés par le personnel de santé depuis 2003. Le guide technique couvre 34 maladies transmissibles ou non :

- Un système de sites sentinelles est fonctionnel pour le VIH/Sida (27 sites) et pour la grippe saisonnière et grippe aviaire, (50 sites actuellement, appelés à être réduits) ;
- des réunions de coordination se tiennent entre la direction de lutte contre la maladie et les programmes spécialisés ;
- une base de données partielle en matière de surveillance épidémiologique (14 maladies) fonctionne.

Toutefois il souffre d'un certain nombre de faiblesses :

- le financement des activités de lutte contre la maladie est insuffisant ;
- la maintenance des matériels roulants et équipement informatique n'est pas satisfaisante et le système de communication fonctionne mal ;
- l'absence de protocole standardisé pour la prise en charge de certaines maladies (dont le diabète, le cancer, et la riposte contre les épidémies) nuit à l'efficacité des opérations ;
- la coordination technique entre la direction de lutte contre la maladie et les programmes en matière de reporting des données est insuffisante, malgré les réunions de coordination susmentionnées ;
- certaines maladies jugées peu prioritaires, bien que présentes ne disposent pas de financement ;
- le mécanisme de surveillance épidémiologique est peu performant, les ripostes étant tardives.

Il existe en principe un consensus des diverses parties prenantes (PTF, programmes spécialisés et DLM) pour renforcer la coordination au sein du programme et améliorer la disponibilité des données épidémiologiques et leur diffusion, malgré des résistances aux changements induits par la rationalisation du personnel (recrutement par le processus de sélection sur base d'un concours).

Compte-tenu de l'insuffisance des mesures de surveillance, des conditions sanitaires précaires, du retard dans la riposte, et de l'absence de kits pré-positionnés en province, le programme a à faire face à des flambées d'épidémies actuellement difficiles à maîtriser.

Un des principaux défis auquel il est confronté est de parvenir à une meilleure maîtrise de ces flambées. A cette fin le programme a deux objectifs : (1) assurer la surveillance épidémiologique ; et (2) renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences.

1.2. Périmètre du programme ou cartographie du programme

Le programme est mis en œuvre par la direction de lutte contre la maladie et 28 programmes verticaux supervisés techniquement par cette direction et rattachée administrativement au secrétariat général du ministère. La direction nationale de l'hygiène participe aussi au programme.

Les programmes verticaux de lutte contre la maladie comprennent les programmes suivants :

- Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) ;
- Programme National d'Élimination de la Lèpre (PNEL) ;
- Programme National de Lutte contre la Trypanosomiase Humaine Africaine (PNLTHA) ;
- Programme National de Transfusion Sanguine (PNTS) ;
- Programme National de l'Hygiène aux Frontières (PNHF) ;
- Programme National de Lutte contre le Diabète (PNLD) ;
- Programme National de Nutrition (PRONANUT) ;
- Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
- Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ;
- Programme Elargi de Vaccination (PEV)
- Programme National des Urgences et Catastrophes (PNUCH)

Objectif 1. Assurer la surveillance épidémiologique des maladies endémiques, épidémiques et des maladies non transmissibles						
Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018	2019
Proportion d'épidémies investiguées dans les 48 heures après la notification	%	60	70	80	90	100
Source : Rapport SNIS						
Taux de complétude des rapports hebdomadaires des MAPEPI (maladies à potentiel épidémique)	%	90	90	95	98	98
Source : Rapport SNIS						
Objectif 2. Renforcer la gestion des épidémies, catastrophes et autres urgences						
Indicateurs	Unités	2015	2016	2017	2018	2019
Proportion des épidémies ripostées dans les 48 heures	%	50	60	80	80	80
Source : Rapport SNIS						

Programme 4: Accès aux soins et services de santé

2. Présentation stratégique du programme

2.1. Stratégie du programme

2.2. Périmètre du programme ou cartographie du programme

Ce programme est placé sous la coordination de la direction de la famille et groupes spécifiques. La direction du développement des soins de santé primaires et le Programme National de Promotion des Mutuelles de Santé participent aussi au programme.

Objectif 1 : Accroître la protection financière du couple mère et enfant dans l'utilisation des services de santé afin de réduire les décès évitables							
Indicateur		Unité	2015	2016	2017	2018	2019
No	Nom						
1.	Proportion du groupe mère-enfant bénéficiant d'un mécanisme subventionné de partage des risques maladies ou gratuité des soins	%	7	10	20	30	50
Source des données: Enquête Démographique et de Santé (EDS)							
Objectif 2. Accroître la couverture de la population par des mécanismes de partage des risques maladies							
Indicateur		Unité	2015	2016	2017	2018	2019
No	Nom						
1	Part des dépenses de santé supportées par les ménages en paiement direct	%	90	90	95	70	50
Source : Comptes Nationaux de la Santé 2013							

11. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE (Sections 38 et 39)

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU MINISTERE DE

Ministre : SE. Monsieur Willy BAKONGA WILIMA

1.1. Présentation du Ministère

1.1.1. *Priorités Nationales*

Le Ministère de l'EPST a plusieurs missions qui se résument en organisation de l'enseignement primaire, secondaire et technique sur toute l'étendue du territoire national et dans les pays où notre système éducatif est organisé (écoles consulaires).

Le Gouvernement avait adopté en décembre 2015 la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (2016-2025) et endossé par les Partenaires Techniques et Financiers en janvier 2016 en vue de reformer en profondeur notre système éducatif en faisant de celui-ci un véritable outil pour le développement national. Cette stratégie préconise des réformes visant à la fois à développer l'accès et l'équité, l'amélioration de la qualité des apprentissages et l'amélioration de la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de l'éducation.

La vision du Gouvernement pour le secteur de l'éducation est « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

1.1.2. *Priorités sectorielles*

Afin d'atteindre ces objectifs, quatre programmes ont été définis, à savoir : Administration Générale, Enseignement Pré-primaire, Primaire et Secondaire Général; Evaluation pédagogique et Formation continue ainsi que Enseignement technique professionnelle.

1.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

1.2.1. *Domaine d'intervention*

Les attributions du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique se résument en ces termes :

- Organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire et professionnel ;
- Création et gestion des établissements publics d'enseignement ;
- Agrément et supervision des établissements privés d'enseignement ;
- Définition, conduite et exécution de la politique générale du Gouvernement dans le domaine de l'enseignement ;
- Conception, émission et diffusion du calendrier scolaire dans tous les établissements d'enseignement ;
- Contrôle de la qualité de l'enseignement ;
- Organisation et supervision des épreuves et publication des résultats des examens certificatifs et tests ;
- Conception, émission et contrôle des titres et pièces scolaires ;
- Établissement de l'équivalence des titres et pièces scolaires ;
- Conception, élaboration, impression et diffusion des programmes d'études ;
- Étude et agrément des manuels scolaires ;
- Conception, création et mise en circulation des matériels pédagogiques et supports didactiques ;
- Promotion des activités parascolaires (culturelles, sportives, loisirs et jeux) au sein des établissements d'enseignement ;
- Gestion du personnel administratif et enseignant actif et retraité des établissements publics d'enseignement ;
- Négociation et gestion du partenariat ;
- Étude, diffusion et mise en application des programmes spéciaux d'enseignement ;

- Conception des normes et des directives pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires et suivi de leur mise en application, en collaboration avec le Ministère ayant les travaux publics et infrastructures dans ses attributions ;
- Publication des statistiques scolaires.

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique est également chargé d'organiser :

- l'enseignement préscolaire qui concerne la population éducative dont la tranche d'âge varie entre trois (3) à cinq (5) ans ;
- l'enseignement primaire qui prend en compte la population éducative dont l'âge varie entre six (6) à onze ans (11) ans;
- l'enseignement secondaire général pour la tranche d'âge de 12 à 17 ans et qui s'étend sur une période de 6 ans repartis en deux cycles ;
- l'enseignement Technique et professionnel est assuré dans les écoles techniques en vue de l'appropriation, par les apprenants, des connaissances et compétences qui doivent permettre leurs insertions professionnelles, l'auto-emploi ou la poursuite des études supérieures.

Le Ministère dispose des projets de soutien à la mise en œuvre de sa politique qui bénéficient des fonds de contrepartie du budget national.

Il s'agit des projets suivants :

- Projet d'Amélioration de la Qualité de l'Education(PAQUE)
- Projet (PEQPESU)
- Programme d'Analyse du Système Educatif de la COFEMEN(PASEC).

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique est structuré comme suit :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- Inspection Générale de l'Enseignement ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction des Archives, Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication ;
- Direction de l'Administration scolaire ;
- Direction de l'enseignement Technique ;
- Direction des Programmes, Manuels scolaires et Matériels didactiques ;
- Direction de la Coopération Internationale ;
- Service de Contrôle et de Paie des Enseignants ;
- Direction de l'Organisation et Informatique ;
- Direction des Infrastructures Scolaires ;
- Direction des activités physiques, sportives et parascolaires ;
- Direction de l'Imprimerie Pilote ;
- Direction de l'Enseignement Spécial ;
- Service National d'Identification des Elèves ;
- Direction de la Pension et Rentes ;
- Direction de l'Éducation pour Tous ;

- Direction de l'Enseignement Privé ;
- Direction du Partenariat en matière d'éducation ;
- Direction de l'éducation à la vie courante ;
- Direction de la Francophonie ;
- Direction des réformes et innovations éducatives ;
- Direction de l'Information pour la Gestion de l'Education
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Direction de Formation des Enseignants ;
- Direction du Test National de fin d'Etudes Primaires,
- Direction Nationale d'Orientation Scolaire et Professionnelle,
- Service de Gestion de la Communication ;
- Cellule Indépendante des Evaluations des Acquis Scolaires.

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

Objectif 1 : Améliorer la bonne gouvernance et le pilotage du sous-secteur								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre des provinces éducationnelles vulgarisées sur la Loi cadre de l'Enseignement national	Nombre	10	10	ND	10	10	8
2	Taux de mécanisation des enseignants	%	40	50	60	100	100	100
3	Taux des PROVED ayant élaboré les Plan d'Action Opérationnels	%	ND	58	29	100	100	100
<p>Source: Rapport de la promotion scolaire et la Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 Mode de calcul : Nombre des PROVED ayant produit le PAO sur le nombre total de PROVED multiplié par 100 Commentaires : Il est important d'instaurer la culture de redevabilité et de gestion axée sur les résultats</p>								
Objectif 2 : Garantir l'accès gratuit à l'Enseignement Primaire pour tous les enfants en âge scolaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux Brut de Scolarisation au Primaire (TBS) (106,8% en 2014)	%	100,8	100,8	105,90	104	102	101
2	Taux Brut d'Admission en 1ère année Primaire (TBA) (137,2% en 2014)	%	110,15	111,01	112,54	111,67	111,67	110
3	Nombre d'écoles primaires opérationnelles répondant aux normes	Nombre	53.471	53.471	53.471	54.471	55.471	56.471
4	Nombre d'écoles construites (1.000/an)	Nombre	222	266	ND	1000	1000	2000
Source : annuaire statistique de l'EPST 2017/2018								

Objectif 4 : Assurer le suivi de la qualité et de la pertinence de l'enseignement								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1	Pourcentage d'enseignants formés au primaire	%	45	51	ND	60	70	76
2	Ratio manuel/ élève au primaire (Français, Mathématique et Science)	Nombre	2/5	2/3	ND	1	1	1
3	Pourcentage d'élèves ayant réussi aux épreuves de TENAFEP	%	60,0	63,0	70,0	72,0	72,0	80
4	Taux de réussite à l'Examen d'Etat	%	62	63	65	70	74	78

Source : annuaire statistique de l'EPST 2017/2018 et rapport de la semaine inspectoriale 2019

- 1.3.3. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale**
- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
 - Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 1 : Administration générale

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du Programme

Ce programme assure le pilotage du ministère et sa coordination administrative. Il fournit un soutien aux autres programmes, notamment pour la programmation des activités, la gestion budgétaire et la passation des marchés. Il assure la coordination des projets et des actions de formation. Il édicte les normes.

La stratégie du programme consiste à :

- Mettre en œuvre la nouvelle loi cadre de l'Enseignement National N°14/004 du 14 février 2014 ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines.
- Assurer l'exécution de la politique du Ministère.

Elargir l'espace budgétaire pour permettre au Gouvernement de la République Démocratique du Congo de mieux financer le secteur de l'Education est une nécessité. Toutefois, pour garantir le droit à l'éducation primaire, secondaire et technique à tous les enfants, l'allocation et la bonne utilisation des fonds est nécessaire. Ainsi, il convient de s'assurer que les allocations budgétaires se font de manière équitable et transparente et tiennent compte des défis à relever, particulièrement dans notre secteur de l'éducation, afin de répondre aux attentes des apprenants congolais.

Des progrès significatifs ont marqué la période entre 2012 et 2019 :

- Augmentation de la couverture scolaire à tous les niveaux, en particulier au primaire ;
- Amélioration progressive de l'accès des filles à l'école ;
- Prise en charge des frais scolaires par l'Etat dans le cadre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire ;
- Mise en œuvre de grands programmes de construction et réhabilitation des infrastructures scolaires.

Des défis importants restent à relever par le MEPSP

Un effort largement orienté vers la mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire. Sur la base de cette augmentation de l'effort national pour l'éducation, les autorités se sont évertuées entre 2011 et 2014 à transférer régulièrement les frais administratifs aux écoles et aux bureaux gestionnaires, à mécaniser (inscrire dans la liste de paiement) et à payer régulièrement une partie croissante du personnel, ainsi qu'à uniformiser les zones salariales. Dans le même temps, elles se sont engagées dans la remise en état et la construction de plusieurs infrastructures scolaires dans le cadre du projet «PRRIS ». L'enjeu de ces actions étant à la fois d'élargir l'accès à l'école et de faire diminuer les coûts pesant sur les familles.

Dans le même temps, de fortes contraintes pèsent sur le Ministère de l'Education dans son exercice de gestion budgétaire.

- En dépit de la décentralisation, la plupart des ressources allouées aux secteurs sont sous le contrôle du Gouvernement central. Il y a de fortes disparités entre les allocations entre provinces. Le volume de crédit accordé ne semble pas être corrélé aux besoins, et n'est pas mesuré en termes du nombre d'élèves.
- Les ressources budgétaires allouées au secteur de l'éducation sont essentiellement consacrées au paiement des salaires, des primes et frais de missions (plus au moins 90 % des dépenses engagées en 2012 et 2013). Etant donné que les fonds sont alloués, basés sur les ressources humaines, cet aspect devient de facto le critère principal dans l'allocation.

1.2. Périmètre du Programme

Le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général, Direction des Ressources humaines, la Direction d'Etude et des Planifications, Direction de l'Organisation et Informatique, la direction de la Coopération internationale, la Direction de la Francophonie, la Direction des pensions et Rentes, Direction du Partenariat en matière d'éducation, la Direction de l'imprimerie Pilote, et la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

2. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Améliorer la bonne gouvernance et le pilotage du sous-secteur								
Indicateur		Unité	historique		2019	Projection		
No	Libellé Indicateur		2017	2018		2020	2021	2022
1.	Nombre des provinces éducationnelles vulgarisées sur la Loi cadre de l'Enseignement national	Nbre	-	-	10	10	10	10
Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2016-2025								
2.	Taux de Couverture des annuaires statistiques scolaires (2013 : 79,1%, 2014 : 85,2%)	%	93,2%	100%	100%	100%	100%	100%
Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2016-2025								
3.	Taux de mécanisation des enseignants	%	20%	40%	60%	80%	100%	100%
Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2016-2025								
4.	Taux des bureaux gestionnaires de proximité (BGP) ayant reçu un contrat de performance par le Ministère (2,232)	%	-	-	25%	50%	100%	100%
Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2016-2025								
5.	Taux des bureaux gestionnaires ayant atteint les objectifs du contrat de performance	%	-	-	60%	80%	100%	100%
Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2016-2025								

Objectif 2 : Assurer le suivi de l'accès et de l'équité à tous les niveaux du cycle								
Indicateurs		Unités de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
N°	Indicateurs		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre de classes préparatoires et fonctionnelles	Nbre	-	1.000	1.000	1.000	400	400
2	Taux brut de Préscolarisation (3-5 an)	%	2,2%	4,2%	6,4%	9,0%	8,06%	8,06%
3	Taux de scolarisation (5 ans en classe préparatoire)	%	0%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%	1,2%
4	Pourcentage d'enfants âgés de 5 ans dans les effectifs de nouveaux entrants au Primaire	%	50%	54%	58%	60%	-	-
5	Taux brut de scolarisation (6-11 Ans)	%	110,0%	115,3%	118,8%	122%	121%	121%
6	Proportion des enseignants du Primaire recensés par le SECOPE et payés par l'Etat	%	78,0%	80,0%	82,0%	84%	86%	86%
7	Indice de disparité dans l'affectation des enseignants payés par province éducationnelle	%	31,0%	24,0%	24,0%	20%	18%	18%
8	Indice de parité genre au Primaire	%	0,90%	0,92%	0,92%	0,93%	0,91%	0,91%
9	Taux d'Achèvement des Filles dans le Primaire	%	68%	75,0%	83,0%	97,0%	100%	100%
10	Taux d'Achèvement au Primaire	%	75,0%	82,0%	86,0%	90,0%	92,0%	92,0%
11	Taux de transition du Primaire au Secondaire	%	77,0%	79,0%	80,0%	82,0%	84%	84%
12	Taux de transition des filles du primaire au Secondaire	%	75,0%	77,0%	78,0%	80,0%	82%	82%
13	Indice de Parité au secondaire	%	0,63%	0,67%	0,71%	0,79%	0,80%	0,80%
14	Taux de transition du Secondaire 1 vers le Secondaire 2	%	76,0%	74,0%	72,0%	71,0%	73%	73%
15	Part de l'enseignement normal dans le secondaire 2	%	37,0%	35,0%	33,0%	31,0%	N/D	N/D
16	Pourcentage des filles dans les effectifs de l'Enseignement normal (Second Cycle)	%	37,0%	39,0%	40,0%	42,0%	N/D	N/D

Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2019-2025 (SSEF)

Programme 2. Enseignement Pré-Primaire, Primaire, et Secondaire Général

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

L'éducation de base pour tous est l'ensemble de connaissances acquises par l'enfant dès le niveau primaire jusqu'au secondaire général. Elle s'articule en l'enseignement primaire et les deux premières années du secondaire. Elle assure à tous les enfants un socle commun des connaissances et donne à l'enfant un premier niveau de formation générale. L'éducation de base pour tous vise à satisfaire le besoin d'apprendre des enfants, des jeunes et des adultes, notamment les besoins d'apprendre à écrire, à lire, à calculer, à s'exprimer oralement et par des signes, à savoir résoudre des problèmes et à acquérir le savoir-être, le savoir-faire, le savoir-faire faire, le savoir-devenir et le sens civique. Pour atteindre l'éducation de base pour tous, tout au long de la vie, l'Etat devra :

- garantir la scolarisation primaire obligatoire et gratuite pour tous dans les établissements publics d'enseignement national, en y consacrant des ressources humaines, matérielles et financières appropriées ;
- assurer la démocratisation de l'éducation par la garantie du droit à une éducation de qualité, l'égalité des chances d'accès et de réussite pour tous, y compris les personnes vivant avec handicaps ;
- promouvoir l'éducation physique et sportive, l'éducation non-formelle, la lutte contre les violences sexuelles et les maladies endémiques et épidémiques notamment le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose ainsi que l'utilisation des langues nationales et/ou des langues du milieu.

Le programme national de l'éducation de base pour tous est applicable sur toute l'étendue de la République. Il est enrichi par des apports spécifiques à chaque milieu.

1.2. Périmètre du Programme

Le périmètre du programme est composé des directions suivantes: Direction des Infrastructures Scolaires (DIS) ; Direction de l'Enseignement Spécial (DES) ; Direction de l'Enseignement Général Normal (DEGN) ; Direction des Programmes, Manuels scolaires et Matériels didactiques ; Commission Nationale de Réforme (CNR) ; Service des Contrôles et de Paie des Enseignements (SECOPE) ; Direction de l'Education à la Vie et en Matière de Population à l'Ecole (EVF/EMP) ; Centre Récréatif et Sportif (CRS) ; Direction des activités physiques, sportives et parascolaires ; Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) ; Direction de l'Education pour Tous (DEPT) et Direction du Test National de fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) .

2. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Garantir l'accès gratuit à l'Enseignement Primaire pour tous les enfants en âge scolaire								
No	Nom de l'indicateur	Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux Brut de Scolarisation au Primaire (TBS) (106,8% en 2014)	%	100,8	100,8	105,90	104	102	101
2	Taux Brut d'Admission en 1 ^{ère} année Primaire (TBA) (137,2% en 2014)	%	110,15	111,01	112,54	111,67	111,67	110
3	Nombre d'écoles primaires opérationnelles répondant aux normes	Nombre	53.471	53.471	53.471	54.471	55.471	56.471
4	Nombre d'écoles construites (1.000/an)	Nombre	222	266	ND	1000	1000	2000

Source : annuaire statistique de l'EPST 2017/2018

Objectif 2 : Assurer le suivi de l'accès et de l'équité à tous les niveaux du cycle								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre de classes pré primaires fonctionnelles	Nombre	12678	12678	13722	14722	15722	16722
2	Taux brut de Préscolarisation (3-5 an)	%	4,8%	4,8%	4,8%	5,8	6,8	7
3	Proportion des enseignants du Primaire recensés par le SECOPE et payés par l'Etat	%	80,0	82,0	84	86	100	100
4	Indice de parité genre au Primaire	%	0,9	0,9	0,9	1	1	1
5	Taux d'Achèvement des Filles dans le Primaire	%	75,0	83,0	97,0	100	100	100
6	Taux d'Achèvement au Primaire	%	82,0	86,0	90,0	92,0	92,0	100
7	Taux de transition du Primaire au Secondaire	%	79,0	80,0	82,0	84	84	90
8	Taux de transition des filles du primaire au Secondaire	%	77,0	78,0	80,0	82	82	88
9	Indice de Parité au secondaire	%	0,7	0,70	0,70	0,80	0,80	0,80

Source : annuaire statistique de l'EPST 2017/2018 et rapport de la promotion scolaire 2018

Objectif 4 : Assurer le suivi de la qualité et de la pertinence de l'enseignement								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Année en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Pourcentage d'enseignants formés au primaire	%	45	51	ND	60	70	76
2	Ratio manuel/ élève au primaire (Français, Mathématique et Science)	%	2/5	2/3	ND	1	1	1
3	Pourcentage d'élèves ayant réussi aux épreuves de TENAFEP	%	60,0	63,0	70,0	72,0	72,0	80
4	Taux de réussite à l'Examen d'Etat	%	62	63	65	70	74	78

Source : annuaire statistique de l'EPST 2017/2018 et rapport de la semaine inspecturale 2019

3. Programme 3. Evaluation pédagogique et formation continue

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique de la République Démocratique du Congo (RDC) est entré dans la phase d'opérationnalisation de sa stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (2016-2025). Cette démarche s'inscrit ainsi dans la logique de promotion de l'Education pour tous (EPT) en vue d'atteindre les objectifs du développement durable (ODD). Les résultats des études menées sur les connaissances et compétences des enseignants et des élèves du primaire révèlent des faiblesses dans les disciplines fondamentales que sont la lecture/écriture et les mathématiques. Ces faiblesses constituent un obstacle majeur pour l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages des élèves au primaire.

De ce constat le MEPST s'est engagé à redynamiser le processus du développement professionnel des enseignants à travers la Formation Continue des Enseignants (FCE) qui constitue l'épine dorsale pour le renforcement de capacités des enseignants. C'est pour cette raison que le SSEF précise que l'objectif de qualité passe par une amélioration de la performance des enseignants.

Les options choisies dans la SSEF pour la pratique d'activités de formation continue des enseignants, tiennent compte du contexte spécifique de la République Démocratique du Congo, notamment la large dimension géographique du pays et son environnement naturel rendant les communications difficiles. Afin d'uniformiser la pratique de la FCE en RDC et pouvoir atteindre tous les enseignants, l'élaboration d'une politique nationale de formation continue des enseignants du primaire s'est avérée indispensable.

Face aux insuffisances et aux dysfonctionnements dont souffre son système éducatif, la RDC s'est engagée à mettre en œuvre des réformes (i) pour réduire les inégalités d'opportunités de scolarisation, (filles et enfants de groupes désavantagés), (ii) pour améliorer les résultats d'apprentissage et (iii) pour optimiser la gestion du système. C'est notamment :

- La réforme de la formation professionnelle initiale des enseignants et des encadreurs pédagogiques qui se fera à travers la rationalisation de la section des humanités pédagogiques, l'actualisation des contenus des programmes de formation ainsi que le relèvement du niveau académique des futurs enseignants ;
- La réforme de la formation professionnelle continue des enseignants et encadreurs pédagogiques à travers l'organisation d'un dispositif qui s'implante au niveau de chaque école, la redynamisation et /ou le fonctionnement de cellules de base, de la formation et de l'encadrement pédagogique ;
- La réforme curriculaire et la politique nationale du livre scolaire.

1.2. Périmètre du Programme

L'inspection générale de l'éducation (IGE), la cellule de gestion et de communication (CGC), le Service de Gestion de la Communication ainsi que le service national de formation du primaire et du secondaire (SERNAFOR) sont les structures qui participent à la mise en œuvre du programme.

2. Objectifs et Indicateurs

Objectif 5 : Evaluer, contrôler le corps enseignant								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre d'inspections pédagogiques	Nombre	N/D	N/D	N/D	150	150	150
Source : rapport de la semaine inspectoriale 2019								
Objectif 6 : Former le corps enseignant								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Année en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre de sessions de formation	Nombre	ND	ND	ND	5	5	5
2	Nombre d'enseignants recyclés	Nombre	ND	ND	ND	30 000	20 000	000

4. Programme : Enseignement technique et professionnel

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

La stratégie consiste à améliorer l'accès, l'équité la qualité dans les établissements d'enseignement et formation techniques et professionnels. Ainsi, les efforts seront consacrés d'une part, à la construction et à la réhabilitation des infrastructures, en dotation des équipements adéquats pour la pratique professionnelle, et d'autre part à la sensibilisation sur l'importance de l'enseignement et formation technique et professionnels ainsi qu'à la rétention des apprenants par des subventions.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme concerne la gestion de toutes les écoles techniques et professionnelles existantes et à créer à travers le pays.

2. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1. Améliorer l'accès, l'équité et la rétention à l'enseignement technique et professionnel								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de campagnes de sensibilisation des communautés organisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapports DT et DFP								
1.2	Proportion d'élèves filles et garçons inscrits à l'enseignement technique et professionnel	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Annaires statistiques								
1.3	Taux d'achèvement élèves filles et garçons dans l'enseignement technique et professionnel	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Annaires statistiques								
1.4	Nombre de salles de classe construites/réhabilitées et équipées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Annaires statistiques/rapports DIS								
Objectif 2. Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement technique et professionnel								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux de réussite scolaire des apprenants	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Annaires statistiques								
2.2	Nombre d'élèves qui réussissent au stage	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapports DT et DFP								
2.3	Nombre de programme d'enseignement modernisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction programmes								
2.4	Nombre de formation des enseignants et des inspecteurs (de discipline, itinérant, pool,...) organisées (par an)	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapports IG								
2.5	Nombre de manuels, kits et autres supports produits, distribués et utilisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapports Direction programmes								

Objectif 3. Améliorer la Gouvernance								
Indicateur		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Pourcentage d'écoles ayant des organes de gestion opérationnels (conseil d'administration, comité de gestion, ...)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapports cumulé des ETP/DT et DFP								
2	Nombre de rapports d'audit par an	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport d'audit								

12. FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS (Section 78)

I. PRESENTATION DU MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, ARTS ET METIERS.

Monsieur John NTUMBA PANUMPAKOLE, Ministre de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers.

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1. Priorité Nationales

La vision du Président de la République et partant du Gouvernement est d'organiser la formation professionnelle de sorte qu'elle puisse répondre à la reconstruction du pays et atteindre les Objectifs du Développement Durable et plus spécifiquement les cibles 4.3 et 4.4. de l'objectif du développement durable 4 (ODD4).

C'est dans cette vision que la formation professionnelle devient une des priorités du quinquennat du Président de la République dans le but de : (i) la contribution à la croissance économique et d'appui à la réalisation des orientations stratégiques du pays à travers la fourniture des compétences nationales qualifiées, (ii) amélioration de l'emploi par une meilleure adéquation entre offre et la demande de compétences, et (iii) de réduction de la vulnérabilité des jeunes et adultes qui ont été les plus frappés par le chômage devenu presque un fléau avec des conséquences néfastes dans la société avec les phénomènes « kuluna », enfants de la rue etc.

1.1.2. Priorité sectorielles

En vue de bien remplir pleinement ses missions, le Ministère de la FPAM compte mener les actions suivantes : (i) constructions des écoles professionnelles ; (ii) constructions des centres d'excellence de formation professionnelle, centres d'application et centres de reconversion professionnelle ; (iii) construction des ateliers et laboratoires ; (iv) équipement des ateliers et laboratoires ; (v) mise en place d'un plan de formation continue de formateurs ; mise en place d'une inspection transversale ; (vi) mise en place du Cadre National de Qualification et de certification de la formation professionnelle.

1.2. Domaine d'intervention du Ministère et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Formation Professionnelle, Arts et Métiers est constitué de trois grandes structures. Il s'agit de: Cabinet du Ministre ; Secrétariat Général et Inspection générale. Parmi ces structures ci-haut citées, deux d'entre elles, à savoir : le Secrétariat Général et l'Inspection générale sont composés respectivement au niveau central respectivement de 15 Directions dont 4 standards et de 15 services dont 4 standards. En plus de ces Directions, deux cellules sont rattachées directement au Secrétaire Général à savoir : Cellule Technique d'Appui et cellule de Gestion et de Passation de Marchés Publics ; S'agissant du niveau provincial, les structures suivantes sont organisées: 30 Directions Provinciales ; 30 Directions de Service Effectifs et Eléments de la Paie des Enseignants et Formateurs ; 30 Inspections Principales Provinciales pour la seconde structure. Et au niveau sous-provincial, 315 sous-divisions, 420 cellules SEEPEF, 305 Pools d'Inspections.

1.3. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- **Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc**
- **Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)**

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

PROGRAMME: Administration Générale

Responsable :

Fonction :

Code Programme :

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégies du Programme

Ce premier programme vise alors le renforcement des capacités institutionnelles et managériales des ressources humaines du Ministère.

Il s'agit de la gestion des effectifs de toutes les structures, de la rémunération (salaire et prime) et de la mise en place des structures telles que l'inspection transversale et du cadre national de qualification et de certification (CNQC).

1.2. Périmètre du Programme

2. Objectif et Indicateurs (Tableaux)

Objectif 1 : Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles et managériales des ressources humaines du Ministère

Indicateurs	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1. proportion des agents et cadres payés (salaire et prime)	%	Prime SG :0 Salaire SG ;50/849 soit 5,8% Prime IG : 0 Salaire IG : 16/563 soit 2,8%	Prime SG :0 Salaire SG ;50/849 soit 5,8% Prime IG : 0 Salaire IG : 16/563 soit 2,8%	Prime SG :100% Salaire SG ;50/849 soit 5,8% Prime IG : 0 Salaire IG : 16/563 soit 2,8%	Prime : 100% Salaire : 100% soit 43057 agents et cadres de la FPAM	100%	100%
2. Nombre de textes instituant l'inspection transversale et le Cadre National de Qualification et Certification	Nombre	ND	ND	ND	2	-	-
3. Nombre de structures gérées.	Nombre	?	?	?	?	?	?

Le mode de calcul de ces indicateurs est : i) pour le premier indicateur la prime et le salaire c'est : effectifs des agents et cadres touchant le salaire + agents et cadres touchant la prime sur les effectifs totaux des agents et cadres ; iii) pour le troisième indicateur, les effectifs des agents et cadres formés x 100 sur les effectifs totaux des agents et cadres.

Le deuxième indicateur est en rapport seulement avec le nombre de textes pris pour la mise en place de deux structures.

Source : Rapport de mise en place de la Direction des Ressources Humaines et rapport de paie de la Direction de l'Administration et Finances.

Commentaire :

Il s'agit ici, d'une part, de présenter le pourcentage d'agents et cadres du Ministère qui touchent ou pas le salaire et la prime et envisager la régularisation de ceux-là ne touchant pas à ce jour le salaire et la prime pour les années qui viennent, et ce, à partir de l'exercice 2020 tant au niveau central, provincial que local.

Objectif 2 : RENFOCER LES COMPETENCES DES AGENTS ET CADRES DU MINISTERE								
	Indicateurs	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Proportion des agents et cadres centraux formés sur les 4 modules de base de la planification (%	0%	0%	7,4%	15%	300%	60%
	2. Pourcentage d'inspecteurs formés sur l'utilisation de nouveaux programmes en APC	%	0%	0%	10%	20%	30%	40%
	3. Pourcentage des agents et cadres provinciaux et locaux formés sur les 4 modules de base de la planification	%	0%	0%	0%	15%	35%	50%
Le mode de calcul de ces indicateurs est : i) les effectifs des agents et cadres formés au niveau central x 100 sur les effectifs totaux des agents et cadres du niveau central; ii) les effectifs des agents et cadres formés au niveau provincial x 100 sur les effectifs totaux des agents et cadres provinciaux. la même formule est applicable pour l'autre indicateur.								
Source : Rapport de formation de la Direction des Ressources humaines								
Commentaire : Dans cet objectif, il a été question pour les indicateurs retenus de montrer le nombre d'agents et cadres ayant bénéficié de la formation tant au niveau central, provincial que local et d'envisager la formation d'autres agents et cadres restants pour 2020, 2021 et 2022								
Objectif 3 : Faciliter la mobilité des agents et cadres du Ministère et doter ce dernier des équipements informatiques								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Pourcentage d'équipements informatiques acquis	%	0%	0%	0%	50%	30%	20%
	2. Pourcentage de véhicules acquis	%	0%	0%	20%	50%	30%	20%
Mode calcul : i) le nombre d'équipements informatiques acquis x 100 sur le nombre total des équipements sollicités. La même formule reste applicable pour les véhicules sollicités.								
Source : Bons de livraison des équipements								
Commentaire : les indicateurs retenus dans cet objectif étaient de signaler l'état actuel des équipements et de véhicules pour le Ministère et ce que l'on compte obtenir à partir de 2020.								

PROGRAMME 2: Enseignement et formation Professionnels

Responsable :

Fonction :

Code Programme :

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du Programme

La politique du Ministère relative à ce programme 2 consiste à construire des écoles professionnelles, à les doter des matériels didactiques et des équipements adéquats pour faciliter la pratique professionnelle, gage de l'employabilité des sortants, et ce, dans le but de matérialiser la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui place la professionnalisation de la formation au centre de sa préoccupation.

Il s'agit concrètement de réorganiser ce cycle professionnel pour permettre aux sortants au terme de leur cursus d'être directement utiles à eux-mêmes et à la société en contribuant au développement économique du pays, grâce aux revenus qu'ils auront obtenus à travers l'emploi ou l'auto-emploi.

1.2. Périmètre du Programme

2. Objectif et Indicateurs (Tableaux)

Ce programme est constitué de 3 objectifs, à savoir : i) améliorer la capacité d'accueil ; ii) améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages ; iii) Améliorer la gouvernance au sein des écoles professionnelles.

Objectif 1: AMELIORER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES APPRENANTS								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. nombre d'écoles professionnelles construites	Nombre	ND	ND	ND	52	52	52
	2. nombre d'ateliers construits	nombre	ND	ND	ND	52	52	52
Source	Bons de livraison des ouvrages.							
Mode calcul : i) Le nombre d'écoles professionnelles, ateliers et laboratoires construits x 100 sur le nombre total d'écoles, ateliers et laboratoires envisagés.								
Commentaire : les indicateurs ont consisté à signaler la situation des constructions des écoles de cycle professionnel relevant de la compétence du Ministère au cours des années antérieures et signaler le nombre d'écoles envisagées à partir de 2020, 2021 et 2022. Il en est de même pour les ateliers.								

Objectif 2: AMELIORER LA QUALITE ET LA PERTINENCE DES APPRENTISSAGES								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. pourcentage d'ateliers et laboratoires équipés	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
	2. pourcentage d'enseignants formés (hommes et femmes)	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
	3. Proportion d'apprenants bénéficiant des stages professionnels	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Source	Bons de livraison des ouvrages et des équipements							
Mode calcul : i) Le nombre de matériels et d'équipements acquis x 100 sur le nombre total de matériels et d'équipements envisagés. Il en est de même pour les apprenants.								
Commentaire : par rapport aux indicateurs retenus, il a été question dans cet objectif de relever la situation les matériels et des équipements à acquérir pour les écoles professionnelles en vue d'inférer désormais les compétences et non plus les simples connaissances..								

Objectif 3 : AMELIORER LA GOUVERNANCE AU SEIN DES ECOLES PROFESSIONNELLES								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Proportion d'écoles ayant en leurs seins les structures de gestion.	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
	2. proportion d'écoles ayant les structures de gestion opérationnelles	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Source	Rapport de mise en place des structures de gestion.							
Mode calcul : i) Le nombre d'écoles professionnelles, ateliers et laboratoires construits x 100 sur le nombre total d'écoles, ateliers et laboratoires envisagés.								
Commentaire : il s'agit dans cet objectif d'introduire le nouveau modèle de gestion. les indicateurs révèlent que dans chaque école à partir de 2020 qu'il y aura installation de membres de nouvelles structures de gestion (conseil d'administration, comité de gestion et les unités-formation-emploi) Donc, il sera question des missions d'organisation et d'installation de ces nouvelles structures dans des écoles professionnelles dans les 26 provinces.								

PROGRAMME 3 : Apprentissage, réinsertion scolaire et insertion professionnelle

Responsable :

Fonction :

Code Programme :

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du Programme

En rapport avec ce programme, la politique du Ministère consiste à renforcer les capacités d'accueil des apprentis. Ces derniers sont constitués de plusieurs catégories de personnes, soit des jeunes désœuvrés, filles et garçons, des adultes sans emplois, des diplômés sans emplois.

Ce programme vise non seulement l'encadrement des jeunes et adultes dans les centres d'excellence de formation, centres d'application de formation, et des centres de reconversion professionnelle mais aussi de leur accompagnement à l'insertion professionnelle ou à l'auto-insertion. Il s'agit bien entendu de la construction de différents types de centres de formation professionnelle en vue de répondre aux besoins de différentes catégories des candidats attendus. Car, il faudra désormais s'occuper de toutes les catégories en ne laissant personne derrière par rapport l'agenda 2030. Il s'agira également dans ce programme d'organiser les sortants en coopératives dans le cadre d'octroi des kits d'auto-insertion.

1.2. Périmètre du programme

2. Objectifs et indicateurs du programme

Objectif 1: AMELIORER LA CAPACITE D'ACCUEIL DES APPRENTIS								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. nombre de centres d'excellence, d'application et de reconversion professionnelle ; construits	nombre	ND	ND	ND	342	342	342
	2. nombre d'ateliers et laboratoires construits	nombre	ND	ND	ND	342	342	342
	3. Nombre de centres d'hébergement et restaurants construits	100%	0	0	0	342	342	342
<p>Mode calcul : i) le nombre de centres d'excellence, d'application et de reconversion professionnelle construits x 100 sur le nombre total de centres d'excellence, d'application et de reconversion professionnelle envisagés. La même formule reste applicable pour les centres d'hébergement et les restaurants.</p>								
<p>Commentaire : les indicateurs dans cet objectif signalent d'une part, le nombre de différents centres de formation envisagés à partir de 2020, soit 26 centres d'excellence, 26 centres de reconversion et 290 centres d'application.</p>								

Programme 4 : ARTS ET METIERS

Responsable :

Fonction :

Code Programme :

Objectif 3 : ACCOMPAGNER LES SORTANTS A L'INSERTION OU AUTO-INSERTION PROFESSIONNELLE								
	Indicateurs	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. pourcentage de coopératives mises en place	%	0%	0%	0%	100%	100%	100%
	2. Pourcentages de kits octroyés	Nombre	ND	ND	ND	100	100%	100%
	3. Proportion des sortants bénéficiant des kits d'auto-insertion	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Source : rapport de mises en place des coopératives, rapport de répartition des sortants, bons de livraison et de distribution des kits.								
Mode de calcul : le nombre de coopératives mises en place x 100 sur le nombre total des coopératives planifiées. Il en est de même pour les kits, et les bénéficiaires.								
Commentaire : les indicateurs ont montré dans cet objectif d'une part que les lauréats n'ont jamais été organisés en coopératives pour auto-prise en charge et d'autre part, la planification de cette organisation à partir de 2020.								

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du Programme

En ce qui concerne ce programme, la politique du Ministère est d'accompagner les sortants à l'insertion socioprofessionnelle. Cette insertion devra passer par l'organisation des précités en chambres de métiers. Il sera aussi question pour ce programme d'organiser également les initiatives indépendantes existantes en chambres de métiers.

Ce programme vise l'organisation des sortants aussi bien des écoles professionnelles que des centres de formation en chambres de métiers. De la même manière les bénéficiaires ayant été organisés en coopératives au niveau du programme 3 se constitueront désormais en chambres de métiers suivant les filières. Ce programme étudiera la possibilité d'organiser également les autres initiatives indépendantes existantes en chambres de métiers. Concrètement, la politique consiste à ne plus à abandonner les lauréats à mi-chemin mais à les accompagner à l'insertion ou l'auto-insertion en vue d'une part, de susciter l'intérêt de la part des autres à pouvoir embrasser la formation professionnelle, et de permettre d'autre part, l'atteinte de la finalité de toute formation professionnelle qui est l'emploi, le métier.

1.2. Périmètre du programme

2. Objectifs et indicateurs du Programme

Objectif 2 : RECOUVRER LES TAXES DUES A L'ETAT								
	Indicateurs	unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	3. Taux de recouvrement de taxes	%	0%	0%	0%	0%	20%	30%
Source : rapport de recouvrement des taxes.								
Mode de calcul : le nombre de chambres ayant contribué x 100 sur le nombre total des chambres de métiers.								
Commentaire : il s'est agi dans cet objectif de présenter la possibilité de faire le recouvrement des taxes.								

Objectif 3 : CONSTRUCTION DES BATIMENTS DE SIEGES CENTRAL, PROVINCIAL ET LOCAL DES CHAMBRES METIERS.								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. pourcentage de bâtiments construits	nombre	0	0	0	27	72	73
Source : rapport de livraison des ouvrages								
Mode de calcul : le nombre de bâtiments construits x100 sur le nombre total de bâtiments planifiés.								
Commentaire : il s'est agi dans cet objectif de signaler la situation des bâtiments devant être construits pour les sièges des chambres de métiers.								

Objectif 4 : ORGANISER LES SORTANTS EN CHAMBRES DE METIERS								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. nombre de chambres de métiers du Ministère et des initiatives indépendantes mises en place.	nombre	0	0	0	27	72	73
	2. nombre de bâtiments construits pour les sièges	nombre	0	0	0	26	72	73
Source : rapport de mises en place des Chambres de métiers, rapport de de construction, bons de livraison des ouvrages.								
Mode de calcul : le nombre de chambres mises en place x 100 sur le nombre total des chambres planifiées. Il en est de même pour les bâtiments de sièges.								
Commentaire : il s'est agi dans cet objectif pour les indicateurs retenus de relever l'inexistence des chambres et des bâtiments pour leurs sièges et la situation visée à partir de 2020 à raison de 27 chambres en 2020, 72 en 2021 et 73 en 2022. Par ailleurs, il a été planifié le recouvrement des taxes auprès de ces chambres pour contribuer au développement économique du pays.								

Programme 5 : EVALUATION PEDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

La politique du Ministère en matière d'évaluation consiste non plus à évaluer les connaissances qui sont à la base du chômage des lauréats qui sortent jusqu'hier de nos écoles techniques et professionnelles mais les compétences professionnelles, gages de l'employabilité des sortants.

C'est pourquoi, la nouvelle vision est de consacrer plus d'heures à la pratique professionnelle qu'aux théories.

Ce programme vise l'évaluation des apprentissages aussi bien dans des écoles professionnelles que dans des centres de formation professionnelle. S'agissant des écoles de cycle professionnel (cycle court), le jury national devra se passer dans des centres bien équipés selon les filières pour mesurer les compétences professionnelles qui permettront aux récipiendaires d'être directement utiles à eux-mêmes et à la société. Ce qui ne permettra plus aux communs de mortel de se plaindre d'avoir fait étudier les gens ou d'avoir étudié. Il en sera désormais pour l'évaluation d'autres formations dans des centres et celles de courte durée.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme sera mis en œuvre par l'IGE ainsi que par la Direction d'Examen et Concours

2. Objectifs et indicateurs du programme

Objectif 1 : EVALUER LES APPRENTISSAGES DE DIFFERENTES FORMATIONS ORGANISEES								
	Indicateurs	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Pourcentage de réussites au jury national	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
	2. Pourcentage de réussites aux différentes évaluations annuellement	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Source : rapport des évaluations (de courte durée, de jury national de cycle professionnel)								
Mode de calcul : le nombre de réussites x 100 sur le nombre total de participants aux évaluations. Il en est de même pour le jury national.								
Commentaire : les indicateurs dans cet objectif ont consisté à signaler la non disponibilité des données en rapport avec les différents types d'évaluations dans les années antérieures et à signaler la situation envisagée à partir de 2020.								

Objectif 2 : IMPRIMER LES DIFFERENTS TITRES A DECERNER AUX LAUREATS								
	Indicateurs	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. nombre de titres imprimés	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
	2. Pourcentage des titres décernés annuellement	%	ND	ND	ND	100%	100%	100%
Source : rapport des évaluations (de courte durée, de jury national de cycle professionnel)								
Mode de calcul : le nombre de réussites x 100 sur le nombre total de participants aux évaluations. Il en est de même pour le jury national.								
Commentaire : les indicateurs dans cet objectif ont consisté à signaler la non disponibilité des données en rapport avec les différents types d'évaluations dans les années antérieures et à signaler la situation envisagée à partir de 2020.								

13. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE (Section 40)

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

Ministre : SE. Thomas LUHAKA LOSENDJOLA,

1.1. Priorités Nationales

La communauté internationale a qualifié l'Objectif de Développement Durable relatif à l'éducation de « catalyseur » en ce sens que la réalisation de ce dernier concourt à la réalisation des autres ODD.

Ayant souscrit à l'agenda post 2015, la RDC s'est engagée à s'aligner sur les ODD et, dans le cadre de son Plan National Stratégique de Développement (PNSD), elle se projette d'être pays émergent à l'horizon 2030. Pour y arriver, l'accent devra être mis sur le développement du capital humain à même de soutenir le processus du développement. À ce titre, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire devra jouer pleinement son rôle d'accompagner et d'appuyer les Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, tant du Secteur Public que Privé, dans la réalisation de leur triple mission traditionnelle d'Enseignement, de la Recherche et du Service à la Société face à la mondialisation, caractérisée par la quatrième révolution industrielle.

Ainsi, le Gouvernement confie au Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire comme mission, celle de la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique de l'État en matière d'enseignement supérieur, conformément aux conventions internationales et aux différents textes légaux et réglementaires en vigueur en RDC.

L'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères lui assigne les attributions ci-après :

- Organisation de l'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Création et tutelle des Établissements Publics d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Reconnaissance et validation des diplômes étrangers ;
- Agrément des Établissements Privés d'Enseignement Supérieur et Universitaire et homologation des diplômes y décernés ;
- Création, tutelle et gestion de services de l'Enseignement Supérieur et Universitaire fonctionnant à l'étranger ;
- Suivi de la scolarité des étudiants et de la carrière des enseignants ;
- Négociation, suivi et gestion des dossiers des bourses d'études et de stage à l'étranger en collaboration avec le Ministère ayant les Affaires Étrangères et la Coopération Internationale dans ses attributions ;
- Contrôle de la scolarité et entérinement des diplômes nationaux ;
- Promotion de la recherche scientifique universitaire ;
- Organisation, promotion et supervision des activités culturelles, sportives et de loisirs au sein des Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire publics et privés agréés ;
- Inventaire, suivi et gestion du patrimoine mobilier et immobilier du domaine d'Enseignement Supérieur et Universitaire ;
- Mobilisation des fonds extra-budgétaires.

1.2. Priorités sectorielles

Loi-Cadre N° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National fixe les missions suivantes pour les Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire (EESU) :

1. promouvoir l'esprit d'initiative et de créativité en vue de rendre service à la communauté ;
2. doter le pays des cadres supérieurs ;
3. contribuer au développement de la société par une recherche scientifique organisée en fonction de ses problèmes ;
4. promouvoir la culture nationale tant par la sauvegarde et la valorisation de ses traditions que par la diffusion des nouvelles connaissances ;
5. promouvoir l'écrit et la lecture par la revalorisation des supports de la mémoire collective.

Le secteur de l'Éducation en République Démocratique du Congo a connu plusieurs réformes, lesquelles n'ont pas donné résultats escomptés suite à plusieurs défis liés notamment à la gouvernance et au financement.

En 2014, le Gouvernement de la République a réalisé une étude sur l'état du système éducatif dans son ensemble, de l'enseignement maternel à l'enseignement supérieur et universitaire. Le rapport de cette étude, appelé « Rapport d'État du Système Éducatif National », RESEN en sigle, a établi un diagnostic exhaustif du système éducatif et formulé de pistes d'orientations pour les politiques éducatives. Au cours de la même année, il a été promulgué la Loi-Cadre N° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national préconisant des réformes dans le secteur éducatif pour répondre aux défis de la mondialisation.

En 2015, le Gouvernement a adopté la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation (SSEF) pour la période de 2016-2025 qui a été par la suite endossée par les Partenaires Techniques et Financiers. Cette stratégie définit la vision du Gouvernement en matière de l'éducation à savoir : « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

Elle s'articule autour de trois axes suivants : (i) Développer l'accès et assurer l'équité, (ii) Améliorer la qualité de l'enseignement et des apprentissages, et (iii) Améliorer la gouvernance et le pilotage du secteur. La SSEF a été élaborée concomitamment avec les ODD. C'est ainsi qu'en 2018, le Gouvernement a révisé la SSEF afin de l'aligner sur les ODD, particulièrement sur l'ODD 4 dédié à l'éducation.

1.3. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

Les différentes réformes sur ce secteur ont visé essentiellement : (i) l'arrimage au système LMD, (ii) la promotion de l'Assurance-Qualité, (iii) la Promotion de la recherche-développement, (iv) le développement des compétences numériques et (v) le Renforcement des capacités de gestion et du pilotage.

- 1) Arrimage au système LMD
- 2) Promotion de l'Assurance-Qualité
- 3) Promotion de la recherche scientifique
- 4) Développement des TIC
- 5) Renforcement des capacités de gestion et du pilotage

1.2.2. Organisation du Ministère

En dehors du cabinet du Ministre, l'Administration centrale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire compte 12 Directions normatives ci-après :

1. Services Généraux ;
2. Services Académiques ;
3. Etudes et Planification ;
4. Coopération Internationale et Régionale ;
5. Enseignement Supérieur Privé ;
6. Corps des Inspecteurs ;
7. Sports Universitaires ;
8. Informatique ;
9. Activités Culturelles ;
10. Patrimoine et Infrastructures ;
11. Enseignement Ouvert et à Distance ;
12. Police Universitaire.

1.4. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Objectif 1. Améliorer la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Pourcentage d'Établissements intermédiaires	%	41*	ND***	ND***	40	35	20
Source : Rapport de l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité								
Mode de calcul : Nombre d'EESU classés intermédiaires/Nombre total d'EESU x 100								
Commentaires : L'audit organisationnel et l'enquête de viabilité des EESU conduit à la classification de ces deniers, selon un critérium, en trois catégories. Il s'agit des EESU jugés viables, les EESU jugés intermédiaires devant bénéficier d'un moratoire pour améliorer les conditions ainsi que les EESU jugés non viables devant, par conséquent être fermés.								
1.2.	Pourcentage d'Établissements non viables	%	34*	ND***	ND***	0	0	0
Source : Rapport de l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité								
Mode de calcul : Nombre d'EESU classés non viables/Nombre total d'EESU x 100								
Commentaires : L'audit organisationnel et l'enquête de viabilité des EESU conduit à la classification de ces deniers, selon un critérium, en trois catégories. Il s'agit des EESU jugés viables, les EESU jugés intermédiaires devant bénéficier d'un moratoire pour améliorer les conditions ainsi que les EESU jugés non viables devant, par conséquent être fermés.								

Objectif 2 : Améliorer la qualité de la formation								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1.	Pourcentage d'IESU arrimées au système LMD	%	(9)	(9)	(2)5	20	50	100
Source :								
Mode de calcul :								
Commentaires :								
2.2.	Nombre d'étudiants pour un professeur	Ratio	148**	ND***	ND***	130	125	118
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul :								
Commentaires :								
Objectif 3 : Améliorer l'Accès et promouvoir l'équité								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1.	Nombre d'étudiants pour 100.000 habitants	Nombre	538**	ND***	ND***	722	755	790
Source :								
Mode de calcul :								
Commentaires :								
3.2.	Indice de parité de genre	Ratio	0.54**	ND***	ND***	0,69	0,73	0,77
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul :								
Commentaire :								

(*) Audit organisationnel et enquête de viabilité de 2011

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION DES PROGRAMMES

PROGRAMME : ADMINISTRATION GENERALE

Nom du responsable du programme : **Pontien KAMINA KABANGU**

Fonction : **Secrétaire Général**

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Ce programme vise le Renforcement des capacités de gestion et de pilotage du Ministère de l'ESU pour atteindre les missions qui lui sont dévolues dans le secteur de l'Éducation.

Le Plan Stratégique 2011-2015 de l'Enseignement Supérieur et Universitaire souligne une crise de la gouvernance qui constitue l'un des goulots d'étranglement du développement de ce sous-secteur du système éducatif congolais, et cela tant au niveau de l'administration centrale qu'au niveau des EESU. Cette crise est la conséquence d'une gestion inefficace qui a notamment occasionné la prolifération des EESU non viables, c'est-à-dire ne répondant pas aux conditions minimales exigées d'un EES.

1.2. Périmètre du Programme

- Le Cabinet du Ministre avec les services spécialisés y rattachés suivants :
 - o la Commission Permanente des Études (CPE);
 - o les Presses Universitaires du Congo (PUC);
 - o le Centre de Linguistique Théorique et Appliquée (CELTA).
- Le Secrétariat Général ;
- Études et Planification ;
- Coopération Internationale et Régionale ;
- Corps des Inspecteurs ;
- Informatique ;
- Enseignement Ouvert et à Distance ;

En outre, l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, ANAQ-ESU en sigle qui coordonne les activités relatives aux questions de la qualité dans les EESU

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs poursuivis par ce programme sont : (i) Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, (ii) renforcer la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, (iii) améliorer le pilotage et la gestion académique de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, (iv) améliorer la gestion financière et administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, (v) promouvoir la planification stratégique et la gestion basée sur les performances, (vi) promouvoir l'utilisation des TIC dans la gouvernance, les enseignements et la recherche scientifique.

Objectif 1. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de textes relatifs aux mesures d'application de la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National élaborés	Nombre	8	9	9	15	20	27
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires : La Loi-Cadre de l'enseignement national préconise plusieurs réformes dans le sous-secteur de l'ESU. La mise en œuvre de ces réformes passe par les textes d'application (Décret, Arrêté, Circulaire et autres documents) qu'il faut élaborer. A ce jour, 9 textes d'application ont été élaborés sur un total 27.								
1.2.	Pourcentage d'Établissements viables	%	25*	ND***	ND***	60	65	80
Source : Rapport de l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité								
Mode de calcul : Nombre d'EESU viables/Nombre total d'EESUx100								
Commentaires : la gestion laxiste de l'ESU a occasionné la prolifération des EESU dont la grande majorité ne remplit les conditions minimales pour un enseignement de qualité. Le Rapport de l'audit organisationnel et l'enquête de viabilité organisé en 2011 indique que seul 25% d'EESU remplissaient ces conditions. Il est donc nécessaire de continuer ces enquêtes pour assainir le sous-secteur de l'ESU.								
1.3.	Pourcentage d'Établissements ayant subi l'évaluation externe	%	ND***	ND***	ND***	20	50	100
Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU ayant subi l'évaluation externe/Nombre total d'EESUx100								
Commentaire : par la création de l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité, le MINESU a instauré une culture d'évaluation de la qualité de la formation offerte par les EESU qui doit se faire en interne et en externe. Cet indicateur renseignera sur les évaluations externes des EESU.								
1.4.	Nombre de structures de pilotage de l'ESU renforcées en capacités matérielles	Nombre	ND***	ND***	ND***	ND***	6	19
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								

Objectif 2. Renforcer la coordination administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre des rapports d'évaluation institutionnelle produits (par type et secteur d'enseignement)	Nombre	1	1	ND	6	6	6
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général du Ministère de l'ESU								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la gestion académique de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Objectif 3. Améliorer le pilotage et la gouvernance de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Pourcentage d'EESU respectant les instructions académiques	%	ND	ND	ND	40	70	100
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : Nombre d'EESU respectant les instructions académiques/Nombre total des EESU								
Commentaires : au début de chaque année académique le MINESU signe à l'attention des EESU une instruction académique qui donne des directives à suivre pour un bon déroulement de l'année académique. Ces directives ne sont pas observées entièrement pas les EESU.								
3.2.	Nombre d'autorités académiques ayant suivi la formation sur la gestion académique	Nombre	ND***	ND***	ND***	200	500	1000
Source : Rapport d'activités du Ministère de l'ESU, CabMin								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires : Le diagnostic de sous-secteur de l'ESU relève une certaine faiblesse dans gestion académiques des EESU. Pour remédier à cela, il est nécessaire que les capacités gestionnaires des EESU soient renforcées dans ce domaine.								

Objectif 4. Améliorer la gestion financière et administrative de l'Enseignement Supérieur et Universitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Nombre d'agents et cadres formés sur la gestion administrative et	Nombre	ND	ND	ND	20	30	50
Source : Rapport d'activités de Services Généraux de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								
3.2.	Pourcentage d'EESU dont la gestion financière est informatisé	%	ND***	ND***	ND***	30	50	80
Source : Rapport d'activités de Services Généraux de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU dont la gestion financière est informatisée/Nombre total d'EESU x 100								
Commentaires :								
Objectif 5. Promouvoir la planification stratégique et la gestion basée sur les performances								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
5.1	Pourcentage d'Établissements connectés à la plate-forme du SIGE	%	-	-	-	80	90	100
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU connectés à la plate-forme du SIGE/Nombre total d'EESUx100								

Commentaires :								
5.2.	Pourcentage d'Établissements disposant d'un plan stratégique	%	ND***	ND***	ND***	30	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'EESU disposant d'un plan stratégique/Nombre total d'EESUx100								
Commentaires :								
5.3.	Pourcentage d'Établissements ayant signé les contrats de performance avec le Ministère.	%	3	3	3	6	10	20
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'EESU ayant signé le contrat de performance avec le Ministère/Nombre total d'EESUx100								
Commentaire :								
Objectif 6. Promouvoir l'utilisation des TIC dans la gouvernance, les enseignements et la recherche scientifique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
6.1	Nombre d'EESU connectés à la fibre optique nationale	Nombre	-	5	5	60	200	400
Source : Rapport d'activités de la Direction de l'informatique								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
6.2.	Nombre d'EESU interconnectés	Nombre	-	-	-	0	50	120
Rapport d'activités de la Direction de l'informatique								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								

PROGRAMME : ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

5.

Nom du responsable du programme : **Delly NDIBU KAPUKU**

Fonction : Directeur Chef de Service

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le Diagnostic posé dans le secteur de l'Éducation du Pays a montré qu'il y a une discordance entre la Formation offerte par les Établissements d'Enseignement supérieur et les besoins réels de l'Économie du pays. Le même constat est signalé dans le Rapport de la Banque Mondiale, publié en septembre 2011 qui révèle que sur la base d'un sondage réalisé en 2010.

C'est ainsi que le Gouvernement a aligné parmi les objectifs stratégiques celui qui consiste à améliorer la qualité de la formation offerte par les Universités en l'adaptant aux besoins de l'économie et aux standards internationaux. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans se rassurer de la qualité de tous les processus qui conduisent à la diplomation des étudiants.

Outre les programmes de formation qui doivent être élaborés selon les profils de professionnalité pour assurer la qualité des enseignements, le personnel enseignant constitue un facteur le plus déterminant dans l'amélioration de la qualité de la formation

Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé un objectif, celui consistant à promouvoir l'Assurance-Qualité dans les EES.

1.2. Périmètre du Programme

Des organes qui concourent à la mise œuvre de ce programme sont la Direction des Services Académiques ; la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé ; la Direction du Patrimoine et Infrastructures ; la Direction d'Études et Planification et l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité

2. Objectifs et Indicateurs de référence

Les objectifs poursuivis par ce programme sont : (i) Reconceptualiser l'Enseignement universitaire, (ii) promouvoir la recherche scientifique universitaire, (iii) améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants et (iv) assurer l'insertion professionnelle des sortants des Universités.

Objectif 1. Reconceptualiser l'Enseignement Universitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Pourcentage d'Universités arrimés au système LMD	%				5	12	30
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU arrimés au système LMD/Nombre total d'EESUx100								

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
Commentaires :								
1.2.	Pourcentage d'Établissements ayant réalisé les évaluations internes	%				10	30	80
Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU								
Mode de calcul : Nombre d'EESU ayant réalisé les évaluations internes/Nombre total d'EESUx100								
Commentaires :								
1.3.	Pourcentage d'enseignants des Universités utilisant les TIC dans les enseignements	%				10	30	60
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Nombre d'enseignants des Universités utilisant les TIC dans les enseignements / Nombre total d'enseignants des Universités x100								
Commentaires :								
Objectif 2. Promouvoir la recherche scientifique universitaire <i>Cet objectif a pour visé la promotion des activités de recherche dans les Universités en mettant l'accent sur la recherche appliquée.</i>								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de productions scientifiques selon les catégories (livres publiés, articles scientifiques publiés, thèses de doctorat soutenues)	Nombre				1000	1500	2500
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								

Objectif 3 : Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants

Cet objectif vise l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants dans les Universités. Il s'agit ici d'améliorer les conditions d'apprentissage en rapport avec la capacité d'accueil des Universités, l'octroi des bourses d'études, ...

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre d'infrastructures académiques construites selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, ...)	Nombre	ND***	ND***	ND***	120	200	350
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								
3.2.	Nombre d'infrastructures académiques réhabilitées selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, ...)	Nombre				240	250	280
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
3.3.	Nombre de bourses d'études octroyées	Nombre	-	-	-	4568	46938	49285
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

Objectif 4 : Assurer l'insertion professionnelle des sortants des Universités

Cet objectif vise à assurer l'employabilité des sortants des Universités sur le marché du travail en conciliant l'Université et le monde professionnel à travers les programmes des cours et le stage des étudiants. En effet, le monde professionnel accuse les Universités de former les diplômés qui n'ont pas des profils recherchés. De leur côté, les Universités accusent le monde professionnel de ne pas s'intéresser à ce qui se passe aux Universités et qu'il ne facilite pas les apprentissages des étudiants à travers les stages des étudiants.

Objectif 4. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des Universités								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.1	Pourcentage d'Universités ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises	%	ND***	ND***	ND***	20	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'Universités ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises/Nombre total d'Universitésx100								
Commentaires :								
4.2.	Nombre de programmes de cours révisés en associant le monde professionnel	Nombre	-	-	-	4	4	5
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
4.3.	Nombre d'Enseignants du monde professionnel impliqués dans les enseignements aux Universités	Nombre	ND***	ND***	ND***	750	1050	1500
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

PROGRAMME : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE, PROFESSIONNEL, ARTISTIQUE ET TECHNOLOGIQUE

Nom du responsable du programme :

Fonction :

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le constat est fait au niveau de diagnostic posé dans le cadre du RESEN a montré que la formation offerte par les I.S.T.A. est moins adapté aux besoins de l'économie du pays.

Ainsi, dans les secteurs de forte croissance et surtout d'ingénierie (mines, bâtiment et travaux publics), les opérateurs économiques et les investisseurs ne font pas confiance à la qualité et à l'adaptabilité de formation et des qualifications des ressources humaines formées dans les ISTAT de la RDC, ce qui les conduit à recourir régulièrement à une main- d'œuvre qualifiée internationale ou à la formation en cours d'emploi pour les qualifications à faible exigence.

Outre les programmes de formation qui doivent être élaborés selon les profils de professionnalité pour assurer la qualité des enseignements, le personnel enseignant constitue un facteur le plus déterminant dans l'amélioration de la qualité de la formation. Mais le diagnostic de la SSEF révèle une certaine carence en personnel enseignant qualifié (enseignants détenteur d'une thèse de doctorat), particulièrement dans les disciplines d'ingénierie. Raison pour laquelle, le Gouvernement se propose de renouveler les ressources professorales (Former les enseignants et les chercheurs).

1.2. Périmètre du Programme

En vue de mieux coordonner et gérer les activités d'enseignement et de recherche des ISTAT, les Ministère de l'ESU dispose des structures normatives structures suivantes :

- la Direction des Services Académiques ;
- la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé ;
- la Direction du Patrimoine et Infrastructures ;
- la Direction d'Etudes et Planification ;
- l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1. Reconceptualiser l'Enseignement supérieur technique et professionnel								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Pourcentage d'ISTAT arrimés au système LMD	%				5	12	30
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'ISTAT arrimés au système LMD/Nombre total d'ISTATx100								

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.2.	Pourcentage d'Établissements ayant réalisé les évaluations internes	%				10	30	80
Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU								
Mode de calcul : Nombre d'ISTAT ayant réalisé les évaluations internes/Nombre total d'ISTATx100								
Commentaires :								
1.3.	Pourcentage d'enseignants des ISTAT utilisant les TIC dans les enseignements	%				10	30	60
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Informatique								
Mode de calcul : Nombre d'enseignants des ISTAT utilisant les TIC dans les enseignements / Nombre total d'enseignants des ISTAT x100								
Commentaire :								

Objectif 2 : Promouvoir la recherche scientifique dans les ISTAT

Cet objectif a pour visée la promotion des activités de recherche dans les ISTAT en mettant l'accent sur la recherche appliquée.

Objectif 2. Promouvoir la recherche scientifique ISTAT								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de productions scientifiques selon les catégories (livres publiés, articles scientifiques publiés, thèses de doctorat soutenues)	Nombre				700	1200	1800
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								

Objectif 3 : Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants

Cet objectif vise l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants dans les ISTAT. Il s'agit ici d'améliorer les conditions d'apprentissage en rapport avec la capacité d'accueil des ISTAT, l'octroi des bourses d'études, ...

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre d'infrastructures académiques construites selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, ...)	Nombre	ND***	ND***	ND***	235	315	420
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								
3.2.	Nombre d'infrastructures académiques réhabilitées selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, ...)	Nombre				180	235	265
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
3.3.	Nombre de bourses d'études octroyées	Nombre	-	-	-	4535	44168	46377
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

Objectif 4 : Assurer l'insertion professionnelle des sortants des ISTAT

Cet objectif vise à assurer l'employabilité des sortants des ISTAT sur le marché du travail en conciliant les ISTAT et le monde professionnel à travers les programmes des cours et le stage des étudiants. En effet, le monde professionnel accuse ces Établissements de former les diplômés qui n'ont pas des profils recherchés. De leur côté, les ISTAT accusent le monde professionnel de ne pas s'intéresser à ce qui se passe aux EES et qu'il ne facilite pas les apprentissages des étudiants à travers les stages des étudiants.

Objectif 4. Assurer l'insertion professionnelle des sortants des ISTAT								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.1	Pourcentage d'ISTAT ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises	%	ND***	ND***	ND***	20	50	80
Source : Rapport d'activités de la DEP								
Mode de calcul : Nombre d'ISTAT ayant conclu les partenariats de stage académique avec les entreprises/Nombre total d'ISTATx100								
Commentaires :								
4.2.	Nombre de programmes de cours révisés en associant le monde professionnel	Nombre	-	-	-	4	4	5
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
4.3.	Nombre d'Enseignants du monde professionnel impliqués dans les enseignements aux ISTAT	Nombre	ND***	ND***	ND***	750	1050	1500
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

PROGRAMME : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du Programme

Le bilan du système éducatif sur les dix dernières années présente une évolution extrêmement sensible des effectifs des apprenants à tous les niveaux. Cependant, cette tendance à la hausse de la scolarisation contraste avec la baisse continue de la qualité de la formation à tous les niveaux d'enseignement. Raison pour laquelle, le Gouvernement a prévu, à travers la SSEF, un axe stratégique pour améliorer la qualité de l'enseignement/apprentissage.

Une analyse fine de la situation montre que les enseignants du primaire et du secondaire trainent des lacunes tant sur les compétences professionnelles que sur des savoirs académiques. Aussi, les enseignants se placent-ils à l'épicentre de la baisse généralisée de la qualité des enseignements/apprentissages avec comme conséquence la faible performance des élèves et des étudiants, voir du système éducatif dans son ensemble.

C'est ainsi que le Gouvernement, dans la lettre de politique éducative et dans la SSEF, se propose d'améliorer la qualité de la formation initiale des enseignants à tous les niveaux du système, plus particulièrement celle des enseignants du secondaire qui est offerte par les ISP en l'adaptant aux besoins de l'économie en général et aux besoins du système éducatif congolais en particulier et en les alignant aux standards internationaux. Cet objectif ne pourra pas être atteint sans se rassurer de la qualité de tous les processus qui conduisent à la diplomation des étudiants. Plus particulièrement au processus de construction des programmes de formation (et de sa mise en œuvre) qui doivent articuler connaissances, savoirs et compétences dans le but de préparer à l'activité professionnelle (à la fonction enseignante) en fournissant un grand nombre des ressources humaines solides et variées dans toutes les filières d'enseignement secondaire et professionnel. Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé un objectif, celui consistant à promouvoir l'Assurance-Qualité dans les ISP.

1.2. Périmètre du Programme

Les organes qui concourent à la mise œuvre de ce programme sont la Direction de Services Académiques ; la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé ; la Direction du Patrimoine et Infrastructures ; la Direction d'Études et Planification et l'Agence Nationale d'Assurance-Qualité.

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Les objectifs poursuivis par ce programme sont : (i) Reconceptualiser la formation initiale des Enseignements du secondaire, (ii) promouvoir la recherche scientifique appliquée à la pédagogie, (iii) améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants, (iv) améliorer l'insertion professionnelle des sortants des ISP

Objectif 1 : Reconceptualiser la formation initiale des Enseignements du secondaire

Cet objectif vise à améliorer la qualité de la formation offerte par les ISP notamment en adaptant leurs programmes aux besoins de l'économie en général et aux besoins du système éducatif congolais en particulier et en les alignant aux standards internationaux.

Objectif 1. Reconceptualiser la formation initiale des Enseignements du secondaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Pourcentage d'ISP arrimés au système LMD	%				5	12	30

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Nombre d'ISP arrimés au système LMD/Nombre total d'ISPx100								
Commentaires :								
1.2.	Pourcentage d'ISP ayant réalisé les évaluations internes	%				10	30	80
Source : Rapport d'activités de l'ANAQ-ESU								
Mode de calcul : Nombre d'ISP ayant réalisé les évaluations internes/Nombre total d'ISPx100								
Commentaires :								
1.3.	Pourcentage d'enseignants des ISP utilisant les TIC dans les enseignements	%				10	30	60
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Informatique								
Mode de calcul : Nombre d'enseignants des ISP utilisant les TIC dans les enseignements / Nombre total d'enseignants des ISP x100								
Commentaire :								

Objectif 2 : Promouvoir la recherche scientifique appliquée à la pédagogie

Cet objectif a pour visé la promotion des activités de recherche dans les ISP en mettant l'accent sur la recherche appliquée à la pédagogie.

Objectif 2. Promouvoir la recherche scientifique appliquée à la pédagogie								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de productions scientifiques selon les catégories (livres publiés, articles scientifiques publiés, thèses de doctorat soutenues)	Nombre				320	580	1015
Source : Annuaire statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								

Objectif 3 : Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants

Cet objectif vise l'amélioration des conditions d'apprentissage des étudiants dans les ISP. Il s'agit ici d'améliorer les conditions d'apprentissage en rapport avec la capacité d'accueil des ISP, l'octroi des bourses d'études, ...

Objectif 3. Améliorer les conditions d'apprentissage des étudiants								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Nombre d'infrastructures académiques construites selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, ...)	Nombre	ND***	ND***	ND***	115	185	310
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								
3.2.	Nombre d'infrastructures académiques réhabilitées selon le type (amphithéâtres, salles de cours, laboratoires, ateliers, bibliothèques, ...)	Nombre				160	225	255
Source : Rapport d'activités de la Direction de Patrimoine et Infrastructures								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								
3.3.	Nombre de bourses d'études octroyées	Nombre	-	-	-	1686	17232	18094
Source : Rapport d'activités de Services Académiques								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaire :								

Objectif 4 : Améliorer l'insertion professionnelle des sortants des ISP

Cet objectif vise à assurer l'employabilité des sortants des ISP sur le marché du travail en conciliant la formation offerte par les ISP aux besoins du système éducatif du pays à travers les programmes des cours et le stage des étudiants. En effet, l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique déplore la qualité des Enseignants que les ISP mettent sur le marché du travail et que l'Enseignement Supérieur et Universitaire ne l'associe pas dans l'élaboration des programmes des cours des ISP. De leur côté, les ISP accusent l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique de ne pas s'intéresser à ce qui se passe aux ISP et qu'il ne facilite pas les apprentissages des étudiants à travers les stages académiques.

PROGRAMME 5 : ENSEIGNEMENT POST-UNIVERSITAIRE

Nom du responsable du programme :

Fonction :

1. Présentation Stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le diagnostic fait dans le cadre de la SSEF relève une faible production scientifique des Etablissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire et pourtant elle constitue l'un de facteurs importants qui influent sur la qualité de la formation. Il existe une étroite relation entre l'enseignement et la recherche. En effet, si l'enseignement sert pour former le chercheur, la recherche sert pour nourrir les enseignements mais aussi pour apporter de solutions aux problèmes qui se posent dans la société.

L'approche stratégique de la recherche scientifique universitaire sera axée sur deux axes, l'un répondant aux besoins de la relève académique et l'autre pour soutenir le développement socio-économique du pays. S'agissant de la relève académique, il y a lieu de promouvoir les activités de recherche afin d'inciter les Assistants et les Chefs de travaux à poursuivre les études doctorales en mettant en place des dispositifs de soutien financier surtout pour les filières des sciences et technologies. Concernant le volet de développement socio-économique, il y a lieu de noter qu'il existe une forte corrélation entre la croissance économique et le développement de la recherche scientifique et technologique. Cependant, dans la plupart de pays en développement en l'exemple de la RDC, les activités de recherche réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays. D'où l'obligation de changer le paradigme, de la recherche fondamentale, avec moins de visée d'applications immédiates, à la recherche appliquée portée par une multidisciplinarité et basée sur des besoins de la société et des secteurs porteurs de croissance du pays.

1.2. Périmètre du Programme

En vue de mieux coordonner et gérer les activités de recherche des IESU, les Ministère de l'ESU dispose des structures normatives structures suivantes :

- la Direction de Services Académiques ;
- la Direction de l'Enseignement Supérieur Privé ;
- la Direction du Patrimoine et Infrastructures ;
- la Direction d'Etudes et Planification ;

2. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs poursuivis par ce programme sont : (i) Redynamiser la formation postuniversitaire, (ii) promouvoir la formation professionnelle spécialisée, (iii) promouvoir la recherche-développement.

Objectif 1 : Redynamiser la formation postuniversitaire

La Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation souligne une insuffisance criante des Enseignants qualifiés dans les EESU. Cette situation s'explique notamment par la déficience de l'offre de formation postuniversitaire dans les EESU. C'est ainsi que le Gouvernement a décidé de réorganiser et redynamiser les études postuniversitaires.

Objectif 1. Redynamiser la formation postuniversitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Nombre d'Ecoles doctorales opérationnelles	Nombre	ND***	ND***	ND***	30	40	50
Source : Annuaire Statistique de l'ESU								
Mode de calcul : Comptage								
Commentaires :								
1.2.	Nombre de doctorants ayant bénéficié de la bourse	Nombre	-	-	-	200	500	1000
Source : Rapport d'activités de la Direction des Services Académiques								
Mode de calcul : comptage								
Commentaires :								

Objectif 2 : Promouvoir la formation professionnelle spécialisée

La Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation préconise aux EESU l'organisation de formation des courtes durées dans les différents domaines. Ce sont de formations spécialisées, non diplômantes, allant de 3 à 12 mois.

14. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (Section 41)

Gestionnaire des crédits : SE Monsieur José MPANDA KABANGU

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités Nationales

Le diagnostic de la Recherche Scientifique nécessite une réforme du Système de recherche actuel afin de permettre à ce dernier, dans un contexte de mobilisation de plus en plus orienté vers le transfert de l'économie des ressources vers une économie basée sur le savoir, de mieux répondre à sa principale mission de coordination intersectorielle de toutes les activités de recherche sur l'étendue du territoire national.

La vision est de faire de la science et de la technologie un outil de développement durable pour l'émergence de la République Démocratique du Congo.

1.1.2. Priorité sectorielles

Le but est d'atteindre un développement socio-économique durable à travers la mise en œuvre de la politique scientifique et du développement technologique de la République Démocratique du Congo en vue de résoudre les besoins actuels et à venir de la population, tout en lui garantissant une meilleure qualité de vie.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

L'Ordonnance loi n° 82-040 du 05 Novembre 1982, définit le cadre juridique de la Recherche Scientifique et Technologie, ses organes, les missions de chacun de ses organes et place toute la Recherche du Pays sous une seule autorité.

Les attributions du Ministère de la Recherche Scientifique et Technologie telles que détaillées dans l'ordonnance n° 17/025 du 10 Juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- Négociation et suivi des accords de coopération scientifique et technique, en collaboration avec le Ministère ayant la coopération dans ses attributions ;
- Promotion de la recherche scientifique et technologie ;
- Orientation de la recherche scientifique et technologie vers l'appui aux efforts de reconstruction et de développement du pays ;
- Planification, budgétisation, coordination interministérielle, contrôle et évaluation des activités liées à la recherche scientifique et technologie nationale ;
- Stimulation et promotion d'une éthique et d'une culture de recherche scientifique et technologique ;
- Supervision de la lutte contre le trafic illicite des matières nucléaires sous toutes ses formes ;
- Enregistrement des procédés techniques sous forme de dépôts de brevets et licences auprès des organismes congolais compétents et négociation des modalités de leur exploitation ;
- Publication et diffusion des résultats de la recherche scientifique et technologique, en veillant à ce que sur le plan pratique, ils concourent au développement du pays ;
- Gestion d'un fonds spécial d'intervention en faveur de la recherche.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le ministère de la Recherche scientifique et innovation technologique est composé du Cabinet du Ministre et du Secrétariat Général qui regorge en son sein 07 directions, une celle, ainsi que 2 services sous tutelle. Ils se déclinent de la manière suivante :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- La Direction des Services Généraux ;

- La Direction de la Coordination de la Recherche ;
- La Direction de la Valorisation des Résultats de Recherche ;
- La Direction de la Coopération Scientifique ;
- La Direction des Etudes et Planification ;
- La Direction du Corps des Inspecteurs ;
- La Direction Technique ;
- Cellule de Gestion des Projets des Marchés Publics ;
- Conseil Scientifique National ;
- Les Institutions de Recherche.

I.3. Performances antérieures et perspectives

I.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la stratégie du Ministère telle que contenus dans le PNSD sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du ministère ;

Objectif 2 : Renforcer les capacités d'offre de la Recherche ;

Objectif 3 : Renforcer l'offre des connaissances Scientifiques, Techniques et d'innovation.

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles du ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de Texte légal (loi)	Nbre	ND	ND	1	-	-	-
<p>Explication : Indicateur 1.1 : Mode de calcul : Indicateur 1.1 : élaboration, vote et promulgation Source :</p>								
1.2	Nombre de textes réglementaires	Nbre	ND	ND	2	3	4	5
<p>Explication : Indicateur 1.2 : Mode de calcul : Indicateur 1.2 : élaboration, vote et promulgation Source :</p>								
Objectif 2 : Renforcer les capacités d'offre de la Recherche								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de chercheurs par Millions d'habitant	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p>Explication : Indicateur 2.1 : Mode de calcul : Indicateur 2.1 : Source :</p>								
2.2	Dépenses de Recherche-Développement(R-D) en % de PIB	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Explication :								
<i>Indicateur 2.2 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 2.2 :</i>								
Source :								
2.3	Nombre des infrastructures immobilières des institutions de Recherche construites	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								
<i>Indicateur 2.3 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 2.3 :</i>								
Source :								
2.4	Nombre des infrastructures immobilières des institutions de Recherche réhabilitées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								
<i>Indicateur 2.4 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 2.4 :</i>								
Source :								
2.5	Nombre des équipements scientifiques acquis	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								
<i>Indicateur 2.5 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 2.5 :</i>								
Source :								
Objectif 3 : Renforcer l'offre des connaissances Scientifiques, Techniques et d'innovation								
3.1	Nombre de Programmes de Recherche élaborés dans les domaines prioritaires		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								
<i>Indicateur 3.1 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 3.1 :</i>								
Source : DEP, DSG, DVRR								
3.2	Nombre de Programmes de Recherche mis en œuvre (exécutés) dans les domaines prioritaires		ND	ND	ND	ND	ND	ND

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
Explication :								
<i>Indicateur 3.2 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 3.2 :</i>								
Source : DEP, DSG, DVRR								
3.3	Nombre des résultats de Recherche		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication :								
<i>Indicateur 3.3 :</i>								
Mode de calcul :								
<i>Indicateur 3.3 :</i>								
Source : DEP, DSG, DVRR								

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 071 : Administration Général de la RS & IT

Responsable du Programme : Nom ; Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Pour accomplir de façon efficace les missions qui lui sont assignées, le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologie devra se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficace. Son personnel devra être compétent, maîtrisant ses tâches et bénéficiant des conditions logistiques et matérielles favorables à sa performance.

Pour y parvenir, les actions ci- après sont envisagées :

- Rénovation du cadre légal et institutionnel
- Coordination du secteur de la STI ;
- Développement et amélioration des capacités des Ressources humaines du secteur ;
- Renforcement des infrastructures et équipements des structures de Recherche ;
- Renforcement du financement de la recherche ;
- Planification, Programmation, budgétisation, Suivi et évaluation ;
- Revalorisation de la coopération scientifique et technique
- Contrôle et audit pour garantir une meilleure gouvernance du secteur ;
- Redynamiser la promotion, la vulgarisation et la valorisation des acquis de la recherche.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Piloté par son Excellence Monsieur le Ministre de la Recherche Scientifique et Technologie, ce Programme sera mis en œuvre par le **Secrétariat Général** ainsi que les Directions et Services rattachés. Ce périmètre est composé des services ci-après :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction de la Coordination de la Recherche ;
- Direction de la Coopération Scientifique ;
- Direction des Corps des Inspecteurs ;
- Direction Technique ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Rénover le cadre légal et institutionnel

Objectif 2 : Coordonner la recherche scientifique

Objectif 3 : Développer/renforcer les capacités de ressources humaines du secteur

Objectif 4 : Développer/renforcer les capacités en infrastructures et équipements des structures de recherche

Objectif 5 : Consolider la planification sectorielle

Objectif 6 : Assurer la coopération scientifique et Technique au niveau national, régional et international

Objectif 7 : Assurer le Contrôle et l'audit

Objectif 8 : Redynamiser la promotion, la vulgarisation et la valorisation des résultats de recherche

Objectif 9 : Renforcer le financement de la recherche

Objectif 1 : Rénover le cadre légal et institutionnel								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de Texte légal (loi) actualisé	Nbre	ND	ND	ND	1	-	-
Explication de l'Indicateur 1.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.1 :								
Source : DSG, DT, DEP								
1.2	Nombre de Textes réglementaires (textes d'applications)	Nbre	ND	ND	ND	2	3	5
Explication de l'Indicateur 1.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.2 :								
Source : DSG, DT, DEP								

Objectif 2. Coordonner la recherche scientifique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de textes portant création d'une structure de concertation et d'harmonisation interministérielle	Nbre	ND	ND	ND	1	2	2
Explication de l'Indicateur 2.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.1 :								
Source : Direction de la Coordination de la Recherche (DCR)								
2.2	Nombre de réunions de concertation des acteurs du système STI	Nbre	ND	ND	ND	1	2	3
Explication de l'Indicateur 2.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.2 :								
Source : Direction de la Coordination de la Recherche (DCR)								
2.3	Nombre d'enquêtes du PST	Nbre	ND	ND	1	1	1	1
Explication de l'Indicateur 2.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.3 :								
Source : Direction de la Coordination de la Recherche (DCR)								
2.4	Nombre de missions d'identification et de sensibilisation des assujettis	Nbre	ND	ND	1	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 2.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.4 :								
Source : Direction de la Coordination de la Recherche (DCR)								
2.5	Nombre de parcs scientifiques créés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 2.5 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.5 :								
Source : Direction de la Coordination de la Recherche (DCR)								

Objectif 3 : Développer / renforcer les capacités de ressources humaines du secteur								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations	Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Personnel formé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 3.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 3.1 :								
Source : Direction des Services Généraux								
3.2	Nombre de Formations organisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 3.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 3.2 :								
Source : Direction des Services Généraux								
Objectif 4. Développer / renforcer les capacités en infrastructures et équipements des structures de recherche								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.1	Nombre de Bâtiments construits ;	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 4.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 4.1 :								
Source : Direction des Services Généraux								
4.2	Nombre de bâtiments réhabilités	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 4.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 4.2 :								
Source : Direction des Services Généraux								
4.3	Nombre de structures équipées	Nbre	ND	ND	2	4	4	4
Explication de l'Indicateur 4.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 4.3 :								
Source : Direction des Services Généraux								

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Objectif 5. Consolider la planification sectorielle									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
5.1	Nombre de Documents de planification sectorielle	Nbre	ND	ND	1	2	2	2	
<u>Explication de l'Indicateur 5.1 :</u>									
Mode de calcul :									
Indicateur 5.1 :									
Source : Direction d'Etudes et Planification									
5.2	Nombre d'enquêtes STI organisées en vue de produire les indicateurs de la R-D et de l'Innovation	Nbre	ND	ND	1	1	2	2	
<u>Explication de l'Indicateur 5.2 :</u>									
Mode de calcul :									
Indicateur 5.2 :									
Source : Direction d'Etudes et Planification									
5.3	Nombre de missions de Suivi et Evaluation	Nbre	ND	ND	1	2	2	2	
<u>Explication de l'Indicateur 5.3 :</u>									
Mode de calcul :									
Indicateur 5.3 :									
Source : Direction d'Etudes et Planification									
Objectif 6. Assurer la coopération scientifique et Technique au niveau national, régional et international									
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
6.1	Nombre d'accords de coopération signés et/ ou appliqués	Nbre	ND	ND	2	ND	ND	ND	
<u>Explication de l'Indicateur 6.1 :</u>									
Mode de calcul :									
Indicateur 6.1 :									
Source : DCS, DEP									

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisat ions	Exercice en cours			Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
2	Nombre d'institutions de recherche mis en réseau	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Explication de l'Indicateur 6.1 :									
Mode de calcul :									
Indicateur 6.1 :									
Source : DCS, DEP									
3	Nombre de programmes de recherche élaborés et exécutés conjointement		ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Explication de l'Indicateur 6.1 :									
Mode de calcul :									
Indicateur 6.1 :									
Source : DCS, DEP									
Objectif 7. Assurer le Contrôle et l'audit									
7.1	Nombre de Missions de contrôle et d'audit administratif, financier, patrimonial et activités scientifiques	Nbre	ND	1	1	2	2	2	
Explication de l'Indicateur 6.1 :									
Mode de calcul :									
Indicateur 6.1 :									
Source : DC I, Division Unique									
7.2	Rapports de missions	Nbre	ND	1	1	2	2	2	
Explication de l'Indicateur 6.2 :									
Mode de calcul :									
Indicateur 6.2 :									
Source : DC I, Division Unique									
7.3	Décisions	Nbre	ND	1	1	2	2	2	
Explication de l'Indicateur 6.3 :									
Mode de calcul :									
Indicateur 6.3 :									
Source : DC I, Division Unique									

Objectif 8. Redynamiser la promotion, la vulgarisation et la valorisation des résultats de recherche								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
8.1	Nombre de revues scientifiques créées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 6.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 6.3 :								
Source : DCS, DEP								
8.2	Nombre de campagnes médiatiques		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 6.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 6.3 :								
Source : DCS, DEP								
8.3	Nombre d'entreprises valorisant les résultats de Recherche ayant bénéficié de la subvention de l'Etat	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 6.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 6.3 :								
Source : DCS, DEP								
Objectif 9. Renforcer le financement de la recherche								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1	Dépenses totales de R-D en pourcentage de PIB ;	% de PIB	0,43	ND	ND	1%	1,1%	1,2 %
Explication de l'Indicateur 9.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 9.1 :								
Source : DEP, DSG								
	Pourcentage du Budget de la Recherche dans le Budget de l'Etat	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 9.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 9.2 :								
Source : DEP, DSG								

Programme 072 : Recherche – Développement Expérimental et Innovation (RDEI)

Responsable du Programme : (Nom & Fonction)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme consiste en des activités créatives et systématiques qui sont entreprises en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'humanité, de la culture et de la société, pour concevoir des nouvelles applications à partir des connaissances disponibles. Il s'agit des études et activités de Recherche qui sont réalisées par les institutions de Recherche Publiques, les Universités, les Privés sans but lucratif et les entreprises dans les différents domaines scientifiques en vue de produire des résultats de Recherche.

Ces domaines scientifiques sont notamment : le domaine des Sciences exactes et Naturelles, le domaine des Sciences de l'Ingénieur et Technologiques, domaine des Sciences Médicales et Sanitaires, domaine des Sciences Agricoles et Vétérinaires, de Sciences Sociales et domaines des sciences Humaines et Arts.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Les Services qui concourent à la mise en œuvre de ce programme sont :

- Le Conseil Scientifique National (CSN) ;
- La Direction de Coordination de la Recherche (DCR) ;
- La Direction d'Etudes et Planification (DEP).

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Mener les activités de R-D dans le domaine de Sciences exactes et Naturelles.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de Projets de recherche exécutée	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p>Explication de l'Indicateur 1.1 : Mode de calcul : Indicateur 1.1 : Source : DEP/ RST</p>								
1.2	Nombre de chercheurs personnes physiques(PP) impliqués	Nbre	415	ND	ND	ND	ND	ND
<p>Explication de l'Indicateur 1.2 : Mode de calcul : Indicateur 1.2 : Source : DEP/ RST</p>								
1.3	Nombre de chercheurs Equivalent Temps Plein (ETP)	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Indicateurs		Unité	Réalizations		Exercice	Cibles		

		de mesure			e en cours			
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
Explication de l'Indicateur 9.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 9.2 :								
Source : DEP/ RST								
1.4	Dépenses totales de R-D en Sciences Exactes et Naturelles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 1.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.4 :								
Source : DEP/ RST								
Objectif 2 : Mener les activités de R-D dans le domaine de Sciences de l'Ingénieur et Technologiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de Projets de recherche exécutée	Nbre	ND	ND	ND	50	60	80
	Explication de l'Indicateur 1.4 :							
	Mode de calcul :							
	Indicateur 1.4 :							
	Source : DEP/ RST							
2.2	Nombre de chercheurs personnes physiques(PP) impliqués		82	ND	ND	ND	ND	ND
	Explication de l'Indicateur 1.4 :							
	Mode de calcul :							
	Indicateur 1.4 :							
	Source : DEP/ RST							
2.3	Nombre de chercheurs Equivalent Temps Plein (ETP)		ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Explication de l'Indicateur 1.4 :							
	Mode de calcul :							
	Indicateur 1.4 :							
	Source : DEP/ RST							
2.4	Dépenses totales de R-D	Nbre	0,43	ND	ND	44	54	75
Explication de l'Indicateur 2.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.4 :								
Source : DEP/ RST								

Objectif 3 : Mener les activités de R-D dans le domaine de Sciences Médicales et Sanitaires								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre de Projets de recherche exécutée	Nbre	ND	ND	ND	50	60	80
Explication de l'Indicateur 2.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.4 :								
Source : DEP/ RST								
3.2	Nombre de chercheurs personnes physiques (PP) impliqués	Nbre	113	ND	ND	44	54	75
Explication de l'Indicateur 2.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.4 :								
Source : DEP/ RST								
3.3	Nombre de chercheurs Equivalent Temps Plein (ETP)	Nbre	ND	ND	ND	1	1,1	1,2
Explication de l'Indicateur 2.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.4 :								
Source : DEP/ RST								
Objectif 4 : Mener les activités de R-D dans le domaine de Sciences Agricoles et Vétérinaires								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Nombre de Projets de recherche exécutée ;	%	ND	ND	ND	50	60	80
Explication de l'Indicateur 4.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 4.1 :								
Source : DEP/ RST								
4.2	Nombre de chercheurs personnes physiques(PP) impliqués		264	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 4.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 4.2 :								
Source : DEP/ RST								
4.3	Nombre de chercheurs Equivalent Temps Plein (ETP)	Nbre	11	ND	ND	44	54	75
Explication de l'Indicateur 2.4 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 2.4 :								
Source : DEP/ RST								

Objectif 5 : Mener les activités de R-D dans le domaine de Sciences Sociales								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
5.1	Nombre de Projets de recherche exécutée	Nbre		ND	ND	50	60	80
Explication de l'Indicateur 5.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 5.1 :								
Source : DEP/ RST								
5.2	Nombre de chercheurs personnes physiques(PP) impliqués		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 5.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 5.2 :								
Source : DEP/ RST								
5.3	Nombre de chercheurs Equivalent Temps Plein (ETP)	Nbre		ND	ND	44	54	75
Explication de l'Indicateur 5.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 5.3 :								
Source : DEP/ RST								
Objectif 6 : Mener les activités de R-D dans le domaine de Sciences Humaines et Arts.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur							
6.1	Nombre de Projets de recherche exécutée		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 6.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 6.1 :								
Source :								
6.2	Nombre de chercheurs personnes physiques(PP) impliqués		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 6.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 6.2 :								
Source :								
6.3	Nombre de chercheurs Equivalent Temps Plein (ETP)		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 6.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 6.3 :								
Source :								

Programme 073 : Valorisation des résultats de recherche

Responsable du Programme : (Nom & Fonction)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Pour assurer une meilleure valorisation des résultats de recherche, la Direction s'appuiera sur la Promotion de l'exploitation pratique des Résultats de recherche repris dans la banque des données, l'animation d'un contact suivi avec les utilisateurs potentiels pour une exploitation, la gestion de la banque des données sur les résultats de Recherche ainsi que la protection de la propriété scientifique en initiant les dossiers de brevets ou licence des scientifiques par les services compétents.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Le Programme Valorisation des Résultats sera assuré par « la Direction de la Valorisation des Résultats de la Recherche (DVRR en sigle) »

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Promouvoir l'exploitation pratique des Résultats de recherche repris dans la banque des données et animer un contact suivi avec les utilisateurs potentiels pour une exploitation.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de campagnes médiatiques organisées	Nbre	ND	ND	2	4	8	8
Explication de l'Indicateur 6.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.1 :								
Source : DVRR								
1.2	Nombre de parcs d'expositions et foires organisées	Nbre	ND	ND	1	3	3	3
Explication de l'Indicateur 1.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.2 :								
Source : DVRR								
1.3	Nombre d'incubateurs créés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 1.3 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.3 :								
Source : DVRR								

Objectif 2 : Gérer la banque des données sur les résultats de Recherche								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre des Résultats de Recherche enregistrés	Nbre	4	0	6	156	234	351
Explication de l'Indicateur 1.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.2 :								
Source : DVRR								
Objectif 3 : Assurer la protection de la propriété scientifique en initiant les dossiers de brevets ou licence des scientifiques par les services compétents.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre de certificats de résultat de recherche	Nbre	4	0	6	156	234	351
Explication de l'Indicateur 1.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.2 :								
Source : DVRR								
2	Nombre de dossiers transmis aux Services compétents : a) Chercheurs indépendants b) Chercheurs du secteur public	Nbre	4	0	6	156	234	351
		Nbre	0	0	5	120	180	270
Explication de l'Indicateur 1.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.2 :								
Source : DVRR								

Programme 183 : Protection contre les dangers des rayonnements ionisants

Responsable du Programme : (Nom & Fonction)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Pour assurer une meilleure protection de la population contre les dangers de Rayonnements Ionisants, le Ministère de la Recherche Scientifique et Technologie au travers le Comité National de Protection contre les rayonnements ionisants (CNPRI) en sa qualité d'Autorité réglementaire en matières de la radio- protection devra organiser des campagnes de sensibilisation à travers le pays pour vulgariser la loi n° 017/2002 portant dispositions relatives à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants et à la protection physique des matières et des installations nucléaires ainsi que ses mesures d'application. Le CNPRI prévoit également l'inventaire des matières nucléaires et des sources radioactives dans le pays. Il est aussi prévu des missions d'inspection réglementaire dans toutes les installations radiologiques, utilisant des sources radioactives et des appareils émetteurs des rayonnements ionisants.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

Le Programme Protection Contre les dangers des Rayonnements ionisants sera exécuté par les Services ci-après :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- Direction des Corps des Inspecteurs.

2. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Vulgariser la Loi n° 017/2002 Portant disposition relative à la protection contre les dangers des rayonnements ionisants, à la protection physique de matières, des installations nucléaires ainsi que ses mesures d'application.

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre d'ateliers de sensibilisation	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Explication de l'Indicateur 1.1 :

Mode de calcul :

Indicateur 1.1 :

Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)

1.2	Nombre d'émissions radio-Télé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
-----	-------------------------------	------	----	----	----	----	----	----

Explication de l'Indicateur 1.2 :

Mode de calcul :

Indicateur 1.2 :

Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)

Objectif 2 : Organiser les inspections réglementaires et l'inventaire des matières nucléaires, des sources radioactives utilisées dans les entreprises et les installations médicales.								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de missions d'inspection	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 1.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 1.2 :								
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								
Objectif 3 : Faire le suivi dosimétrique des travailleurs sous rayonnements ionisants (installations radiologiques)								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre d'installations radiologiques suivies.	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 3.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 3.1 :								
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								
3.2	Nombre de travailleurs suivis		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 3.2 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 3.2 :								
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								
Objectif 4 : Faire la surveillance radiologique de l'environnement								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Nombre de zones potentiellement radioactives identifiées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Explication de l'Indicateur 4.1 :								
Mode de calcul :								
Indicateur 4.1 :								
Source : Comité National de Protection Contre les Rayonnements Ionisants(CNPRI)								

15. INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS (Section 42 et 33)

Présentation du Ministère

Monsieur **Willy NGOOPOS SUNZHEL**, Vice-Premier Ministre, Ministre des Infrastructures, Travaux Publics.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

Compte tenu du caractère structurant des infrastructures routières sur l'économie nationale et la réduction de la pauvreté, le ministère a l'objectif de réhabiliter des anciennes routes bitumées et la construction de nouvelles, le rétablissement du trafic par la réouverture du réseau en terre, la protection du patrimoine routier national. La priorité est donnée à l'établissement des liaisons routières entre les chefs-lieux de province.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. *Domaine d'intervention du Ministère*

Les attributions du Ministère des ITPR telles que détaillées dans l'Ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- la construction et l'entretien des routes nationales et des routes provinciales prioritaires ainsi que des ouvrages annexes de drainage des eaux fluviales et de lutte anti érosive ;
- l'élaboration des normes en matière d'édifices publics ;
- le suivi et le contrôle de l'exécution des études et tous les projets de génie civil ;
- l'intervention dans la construction et l'entretien des grands ouvrages ;
- l'agrément et la classification des bureaux d'études et entreprises des travaux publics ;
- la gestion du charroi automobile de l'Etat et des hydrocarbures ;
- la construction et l'entretien des bâtiments publics ;
- la conception de la politique de la reconstruction.

1.2.2. *Organisation du Ministère*

Le Ministère des Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction est composé d'un cabinet politique et de deux Secrétariats Généraux : le Secrétariat Général aux Infrastructures et Travaux Publics et le Secrétariat Général à la Reconstruction. Au secrétariat général aux Infrastructures et Travaux Publics, il est rattaché des Services annexes comme : le Centre de Formation des Agents Voyers (CFAV) ; le Palais du Peuple ainsi que le Nouveau Bâtiment Administratif. Le Ministère comprend également des établissements publics à caractère administratif et les entreprises publiques concourant à la politique du Ministère. Il s'agit notamment de l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT) ; l'Office des Voiries et Drainages (OVD) ; l'Office des Routes (OR) ; le Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ; le Bureau d'Etudes et d'Aménagement Urbain (BEAU) et le Bureau Technique de Contrôle (BTC).

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1. Moderniser le réseau routier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours au 30 juin	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Linéaire du réseau routier bitume	Km	43,61	8,3	0	ND	ND	ND
2	Linéaire des routes revêtues entretenues	Km	85,81	10	0	ND	ND	ND
3	Linéaire des routes en terre réhabilitées ou ré ouvertes	Km	305	0	2414	ND	ND	ND
4	Linéaire des routes en terre entretenues	Km	453,25	552,98	0	ND	ND	ND
5	Ponts jetés	ml	47,72	293,76	9	ND	ND	ND
6	Ponts réparés	MI	562,82	528,72	18	ND	ND	ND
7	Bacs déployés	Nombre	3	18	22	ND	ND	ND
8	Bacs réparés	Nombre	15	15	14	ND	ND	ND
9	Sites érosifs	Nombre	10	2	5	ND	ND	ND
Source : Office des Routes								
Objectif 2. Moderniser la voirie urbaine des chefs-lieux des provinces								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Linéaire de voiries bitumées annuellement réhabilitées	Km	223,27	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Linéaire de voiries annuellement bitumé	Km	1,40	ND	ND	80	80	80
Source : Offices de Voiries et Drainages								

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par Programme (Cf. Budget-programme à blanc)

PROGRAMME 1. ADMINISTRATION GENERALE

Responsable :

Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Le programme vise à assurer la coordination administrative des activités et à appuyer les autres programmes notamment pour la gestion budgétaire et des ressources humaines.

Les réformes en cours devraient permettre de renforcer ce programme d'administration générale, puisque les capacités des directions actuelles des services généraux seront renforcées par leur remplacement par des structures spécialisées, comme la DRH et la DAF.

1.2. Périmètre du Programme

Les services et directions suivants participent au programme :

- Les services directement rattachés au secrétariat général aux ITP :
 - Cellule technique d'appui ;
 - Cellule de Gestion de Marché Public) ;
- Et les Directions d'appui :
 - Direction d'Etudes et Planification ;
 - Direction des Ressources Humaines ;
 - Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication ;
 - Direction Administrative et Financière ;
 - Direction de l'Inspection ;
 - Direction de la Réglementation et normes.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. assurer une bonne exécution des programmes opérationnels								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Taux d'exécution des engagements prévu au plan d'engagement (<i>taux d'exécution des crédits budgétaires sur ressources propres</i>)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source des données : DAF SG ITP								
Mode de calcul : le montant total des ordonnancements sur l'allocation budgétaire X 100								
Objectif 2. Renforcer les capacités des ressources humaines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de séminaires de formation organisés	Nb	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Taux de remise en œuvre du plan annuel de formation.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP SG ITP								

Objectif 3 : Améliorer la coordination des services								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de réunion du comité de coordination	Nb	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP SG ITP								
Objectif 4 : Améliorer le processus budgétaire (plan-budget)								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de livrables de la chaîne de planification produits (stratégie sectorielle, PAP, CDMT, RAP)	Nb	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP SG ITP								
Objectif 5 : Promouvoir les NTIC								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	nombre des bureaux équipés en outils informatiques	Nb	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Proportion des sites/Bâtiments abritant le MIN/ITPR disposant d'un réseau informatique fonctionnel et connecté à l'internet.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP SG ITP								
Mode de calcul :								
Objectif 6 : Promouvoir la bonne gouvernance								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de rapports de missions de l'inspection	Nb	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Proportion des structures contrôlées/auditées par an.	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP SG ITP								

3. Evolution des crédits du programme par Titre (Cf. Budget-programme à blanc)

Programme 2 : Routes et voiries

Responsable :

Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégies du Programme

Le programme a pour but la prise en charge des réseaux routiers et du système de voiries urbaines. Toutefois, les compétences en la matière sont partagées entre l'administration centrale et les provinces, tandis que les routes de desserte agricole sont sous la responsabilité du Ministère chargé du développement rural.

Le territoire congolais est enclavé. Actuellement, seulement cinq chefs-lieux de provinces (Bandundu, Kananga, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi) sont accessibles par route à partir de Kinshasa. Les routes d'intérêt général couvrent 58.129 km. Elles comptent 21,4% des routes en bon état, 7,6% en état moyen et 71% en mauvais état. Les routes prioritaires (« RING national ») ont un linéaire de 30 788 km, dont 11584 km concerne les routes reliant les chefs-lieux de provinces. Début 2012, seulement 2892 km de route étaient bitumés.

Le programme a comme défi principal le désenclavement du territoire national, ce qui impose de résoudre les difficultés susmentionnées. Ce désenclavement sera réalisé par les travaux de construction ou de réhabilitation et un entretien régulier du réseau existant.

1.2. Périmètre du Programme

Les Directions et Entités suivantes interviennent dans le programme :

- la Direction des ponts et chaussées ;
- l'Agence Congolaise des Grands Travaux ;
- le Bureau Technique de Contrôle ;
- la Cellule Infrastructures ;
- le Fonds National d'Entretien Routier (FONER).

2. Objectif et Indicateurs de performance

Objectif 1. <i>Accroître</i> le réseau routier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Routes revêtues accrues	Km	43,61	8,3	196	ND	ND	ND
2	Routes en terre réhabilitées ou réouvertes accrues	Km	0	0	0	ND	ND	ND
3	Ponts jetés accrus	Ml	0	150	0	ND	ND	ND
4	Bacs déployés accrus	Nbre	3	4	0	ND	ND	ND
5	Sites érosifs maîtrisés	Nbre	10	2	0	ND	ND	ND
<i>Source : Office des Routes,</i>								
<i>Mode de calcul : le cyclomètre, rubans ou compteur véhicule. (ici l'opération c'est le mesurage)</i>								

Objectif 2. Entretien du réseau routier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours au 30 juin	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Routes revêtues entretenues	Km	85,81	10	440	ND	ND	ND
2.	Routes en terre entretenues	Km	453,25	552,98	3450	ND	ND	ND
3	Ponts réparés	MI	564,82	653,49	1073	ND	ND	ND
4	Bacs réparés	Nbre	15	14	22	ND	ND	ND
<i>Source : Office des Routes</i>								
<i>Mode de calcul : le cyclomètre, rubans ou compteur véhicule. (ici l'opération c'est le mesurage)</i>								
Objectif 3. Renforcer le réseau des voiries urbaines des chefs-lieux des provinces								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de kilomètres des nouvelles voiries bitumées construites	Km	1,40	ND	ND	80	80	80
2.	Nombre de kilomètres des nouvelles voiries en terre	Km	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Nombre de kilomètres des voiries bitumées entretenues	Km	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4	Nombre de rivières curées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	18
5	Nombre de sites érosifs maîtrisés	Nbre	ND	ND	ND	5	15	5
6	Nombre de kilomètres des voiries en terre entretenues	Km	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Office de Voiries et Drainage</i>								

3. Evolution des crédits du Programme par Tire (Cf. Budget-programme à blanc)

Programme 3 :Parcs immobilier et automobile de l'Etat

Responsable de programme: FAY MUNIMPABI

Fonction: Directeur-Chef de service des Bâtiments Civils

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Ce programme vise à mettre à la disposition des services de l'Etat des bâtiments et édifices, ainsi que du matériel roulant en bon état.

En matière de construction, il vise la vérification des normes de construction ; mais certains ministères construisent sans l'avis technique du MIN ITPR. En matière de gestion du parc automobile, il a pour but la gestion du charroi automobile de l'Etat comprenant l'achat, l'immatriculation, l'entretien, la réparation et les déclassements des véhicules et autres engins de l'Etat sur proposition des entités administratives. Toutefois, plusieurs ministères gèrent eux-mêmes leur parc automobile. Le MIN ITPR n'intervient que lors des accidents et les déclassements des véhicules.

1.2. Périmètre du programme

Les administrations suivantes mettent en œuvre ce programme :

- le Service des Transports Administratifs (STA) qui est chargé de la gestion du parc automobile de l'Etat (immatriculation, entretien et déassement) ; assurer le suivi de l'utilisation des véhicules de l'Etat ; Gérer les hydrocarbures de l'Etat et concevoir les avants projets des politiques en matière de la gestion du charroi automobile de l'Etat et des hydrocarbures
- la Direction des Bâtiments Civils, qui est chargée de la gestion du parc immobilier de l'Etat ;
- la Direction du Palais du Peuple du Congo et la direction du stade des Martyrs qui sont chargées de la gestion de ces édifices ;
- le Bureau Technique de Contrôle.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1.Mettre à disposition de bâtiments publics fonctionnels								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Surface de plancher construite	m ²	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Direction des bâtiments civils</i>								
2.	Nombre des bâtiments publics ayant fait l'objet d'un entretien ou d'une réhabilitation	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Direction des bâtiments civils</i>								

Objectif 2. Assurer une bonne gestion du charroi automobile de l'Etat								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de véhicules ayant bénéficié d'une maintenance	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Direction des services de transport administratifs

Objectif 3. Gérer les hydrocarbures de l'Etat								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Quantité de carburant distribuée par le STA	M3	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Direction des services de transport administratifs

Objectif 4. Assurer le suivi des chauffeurs de l'Etat								
		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre des Ministères couverts par les missions de suivi	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
	Ratio des chauffeurs ayant bénéficiés de suivi sur le nombre total des chauffeurs	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Direction des services de transport administratifs

3. Evolution des crédits du Programme par Tire (Cf. Budget-programme à blanc)

Programme 4 : Reconstruction

Responsable de programme :

Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Le programme vise une planification cohérente de la gestion de ressources humaines, des richesses naturelles, ainsi que la reconstruction des infrastructures dans les nouvelles provinces et les zones post conflit.

La mission du programme concerne de nombreux services administratifs, alors que leurs compétences respectives sont insuffisamment délimitées. Jusqu'ici, le programme ne dispose pas de moyens financiers et matériels suffisant pour mettre en œuvre ses activités, notamment élaborer des plans directeurs pour la reconstruction. A titre d'illustration, le taux moyen d'exécution du budget de fonctionnement (titres IV et V) est estimé à 8%.

1.2. Périmètre du programme

Les directions suivantes mettent en œuvre ce programme :

- Direction des infrastructures chargée des projets d'infrastructures (routes et bâtiments) ;
- Direction des productions industrielles chargée de la conception de la politique industrielle ;
- Direction de la mobilisation des ressources chargée de la supervision de la mobilisation des ressources physiques, en particulier des matériaux de construction ;
- Direction de la Formation ;
- Direction des Etudes et de la planification ;
- Direction des services généraux ;
- Cellule de gestion des projets et marchés.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Produire un plan directeur pour la reconstruction dans chaque province								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de provinces dotées d'un plan directeur	Nbre	0	0	0	0	2	4
<i>Source : Direction des études et planification</i>								
<i>Mode de calcul :</i>								
Objectif 2. Doter des administrations publiques en plans de formation								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre de domaines d'actions publiques dotés d'un plan de formation	Nbre	0	0	0	0	2	4

3. Evolution des crédits du Programme par Tire (Cf. Budget-programme à blanc)

16. URBANISME ET HABITAT

PRESENTATION DU MINISTERE

Ministre : Monsieur Pius MWABILU MBAYU, Ministre d'Etat de l'Urbanisme et Habitat

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. Présentation stratégique

1.1.1. Priorités nationales

Les populations congolaises sont confrontées à une crise liée au délabrement généralisé des tissus d'habitat, à l'absence des infrastructures de desserte, au manque des terrains assainis. Les villes sont caractérisées par l'auto-construction dans des terrains souvent à risque, sans aucune forme de planification et sans les infrastructures d'accompagnement nécessaires. On identifie par là un problème d'aménagement qui se pose avec acuité, au moment où le pays envisage à devenir émergent à l'horizon 2030. Face à cette vision, le secteur doit faire face à des défis majeurs pour ramener la population congolaise au standing de vie des pays émergents.

Les priorités nationales sont définies dans le Plan National Stratégique de Développement du Congo (PNSD). Ce plan se décline en trois axes à savoir:

- Renforcement des capacités institutionnelles;
- Amélioration de l'Habitat;
- Viabilisation des Zones Périurbaines et Rurales

1.1.2. Politiques Sectorielles

En ce qui concerne l'habitat, il y a déficit de plus au moins 5 millions de logements en milieu urbain; le délabrement, la spoliation, la gestion non coordonnée de la plupart des immeubles du domaine privé de l'Etat.

En matière d'urbanisme, nous constatons la caducité des plans existants et absence des plans pour la plupart des villes ; la faiblesse de l'Administration dans le secteur de la gestion et de l'aménagement urbain; la construction anarchique; l'obsolescence et déficience des textes organisant l'occupation des sites.

C'est ainsi que le secteur aura pour tâche d'élaborer les plans d'urbanisme de toutes les villes congolaises, en commençant par la ville de Kinshasa et les Chefs-lieux des provinces, Centraliser la gestion des immeubles du domaine privé de l'Etat, y compris ceux versés dans les quotas de différentes institutions de la République; de certifier les inventaires des immeubles du domaine privé en vue de leur sécurisation; de réhabiliter progressivement les immeubles du domaine privé de l'Etat sur base d'un planning qui tient compte des critères précis des priorités et des études ; de créer des conditions pour encourager les promoteurs immobiliers privés à investir dans le secteur immobilier, y inclus le partenariat Public-Privé ; à défaut des projets immobiliers financés par l'Etat, encadrer l'auto-construction par la promotion des matériaux locaux et la viabilisation des sites ; de mener une étude en vue de la restructuration des quartiers existants pour en déterminer les coûts et les stratégies de mise en œuvre ; d'Informatiser le processus d'octroi du permis de construire; de renforcer les capacités (humaines, financières, et matérielles) des structures œuvrant dans le secteur de l'urbanisme.

En ce qui concerne la spoliation des immeubles du domaine privé de l'Etat : de créer une ligne budgétaire au Ministère en charge de l'urbanisme et de l'Habitat pour payer les frais de vacation et de procédures judiciaires en vue de récupérer et de protéger le patrimoine immobilier privé de l'Etat ; étant entendu que les honoraires des avocats sont pris en charge par le Ministère en charge de la Justice.

I.2. Domaines d'intervention et Organisation du Ministère

I.2.1. Domaine d'intervention

Par Ordonnance n° 88-023 bis du 07 mars 1988, il a été décidé la création d'un Département (Ministère) chargé spécialement d'organiser le secteur de l'Urbanisme et de l'Habitat.

A partir de 2003, après la Conférence pour la réunification du pays tenue à Sun City (Afrique du Sud), l'ordonnance N°12/008 du 11 juin 2012 fixant la répartition des missions dans le gouvernement a attribué au Ministère les tâches suivantes:

- Aménagement de l'espace urbain;
- Gestion et administration du patrimoine immobilier relevant du domaine privé de l'Etat ;
- Etude et promotion des matériaux de constructions locaux ;
- Mise en œuvre du Plan National d'Habitat ;
- Police de règles de l'Urbanisme et Habitat ;
- Apport d'une assistance technique permanente à l'auto-construction ;
- Elaboration des études en vue de la création de nouvelles villes ou de la modernisation des villes existantes ;
- Développement et promotion de la construction des établissements humains tant par le secteur public que privé ;
- Etude et promotion des organismes financiers et banques d'habitat en collaboration avec le ministère ayant les finances dans ses attributions;
- Elaboration des normes en matière de construction des établissements humains ;
- Création et agrément des agences et courtiers immobiliers.

Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat est segmenté en trois (3) programmes qui se présentent comme suit :

- Programme 1 : Administration générale
- Programme 2 : Amélioration de l'habitat
- Programme 3 : Viabilisation des zones urbaines, périurbaines et rurales

I.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère d'Etat, de l'Urbanisme et Habitat est structuré de la manière suivante :

- le Cabinet du Ministre d'Etat;
- le Secrétariat général;
- l'Administration centrale et provinciale;
- les Divisions Urbaines ainsi que les cellules.

I.3. Performances antérieures et perspectives

I.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Nous avons trois objectifs stratégiques avec leurs indicateurs associés dans les secteurs Urbanisme et Habitat. Ils se présentent comme suit:

1. Contribuer au renforcement des capacités managériales du Ministère
2. Contribuer à la stabilité et à la croissance socio- économique par l'amélioration des infrastructures du logement en RDC
3. Contribuer à l'aménagement de l'espace urbain

Objectif 1. Contribuer au renforcement des capacités managériales du Ministère								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017		2018	2019	2020
1.1	Nombre de structures équipées	nombre	0	0	0	0		
1.2	Taux d'efficience des cadres formés	%	0	0	0	0		

Source : Direction des services généraux

Objectif 2. Contribuer à la stabilité et à la croissance socio- économique par l'amélioration des infrastructures du logement en RDC								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017		2018	2019	2020
1.1	Nombre de certificats de conformité délivré	nombre	-	-	-	-		
1.2	Taux de la population ayant accès au logement décent	%	-	-	-	-		

Source : Direction de

Objectif 3. Contribuer à l'aménagement de l'espace urbain								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017		2018	2019	2020
1.1	Nombre de cadres de concertation mises en place	nombre	-	-	-	-		
1.2	Nombre de Plans de développements élaborés	nombre	0	0	0	0		

Source : Direction de

Programme 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme : MABULENA MASSAMBA Adolphe

Fonction : Secrétaire Général

Pour renforcer les capacités institutionnelles de l'Etat congolais à gérer le secteur de l'Urbanisme et Habitat, deux sous-programmes d'action ont été retenus pendant la période 2019-2021.

Le premier sous-programme qui concerne la gestion des ressources traite :

- Les ressources humaines qui nécessitent des formations par des séminaires, des stages, des ateliers, des voyages d'échange d'expériences, des recyclages et des bourses d'études.
- Une attention particulière est aussi accordée à la motivation par la rémunération conséquente faite par l'augmentation des salaires, l'octroi des primes spécifiques, des technicités et de prestation des services spéciaux.
- les ressources matérielles et financières consistent à l'acquisition des immeubles de bureau, des matériels roulants, documentations, appareils informatiques ainsi que la réalisation des prévisions budgétaires, l'octroi des dotations issues des différents partenariats.

Le deuxième sous-programme qui concerne la gestion stratégique consiste à l'organisation efficiente et la maîtrise des facteurs du développement des villes comme suit :

- la planification et programmation c'est-à-dire l'élaboration des audits urbains, la production des plans d'aménagement et des textes réglementaires.
- La gestion de la coopération et du partenariat c'est-à-dire la prise des contacts avec des bailleurs des fonds, l'encadrement efficace des promoteurs immobiliers ainsi que des acteurs sociaux du domaine de tenure.

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le Ministère d'Etat de l'Urbanisme et habitat est confronté aux problèmes du déficit du personnel qualifié au vue de l'étendue du pays et ceux qui sont en fonction sont sous équipés tant pour les bureaux que pour les terrains et ne sont pas motivés pour mieux exercer leurs tâches. Certains textes juridiques et réglementaires datent de l'époque coloniale et ne s'adaptent pas à la situation actuelle.

Le Ministère est organisé en services centraux et provinciaux. Le souci du rapprochement de l'administration aux administrés a poussé le Ministère à créer des divisions de l'urbanisme et de l'habitat au niveau des certaines entités territoriales décentralisées. Ceci permettra à ces administrations de mettre en œuvre toutes les politiques, les stratégies, les programmes et les projets du Ministère en assurant un suivi rapproché des activités.

L'implantation d'une usine des matériaux de construction a été initiée pour renforcer le Ministère en ce qui concerne l'encadrement des prix des matériaux de construction dans le pays. Une insignifiante portion de son financement avait été inscrite dans le budget de fonctionnement comme intervention sociale de l'Etat au ministère pour les années 2010-2017.

Pour améliorer la qualité des services rendus à la population, de produire les outils de planification et d'assurer la qualité des ouvrages réalisés, le Ministère envisage l'acquisition des équipements spécifiques à savoir les appareils topographiques, informatiques et un laboratoire moderne pour l'administration.

Le Ministère doit renouer des relations avec des partenaires et bailleurs des fonds nationaux et internationaux.

Au vue des défis à relever par le Ministère d'Etat en charge de l'Urbanisme et Habitat, exigeant un travail assidu de bureau et de terrain avec risque permanent, une motivation conséquente doit être accordée aux agents et une prise en charge de moyen de transport (acquisition des bus).

En ce qui concerne les ressources humaines, le Ministère cherche à organiser des formations et à octroyer une rémunération motivante aux agents, par le budget de l'Etat et autres dotations.

Pour ce qui est des ressources matérielles et financières le ministère prévoit l'équipement des services en matériels roulants, appareils informatiques topographiques et autres.

Pour les financements des projets le ministère prévoit le recours aux fonds propres, aux bailleurs des fonds, au développement de partenariat public privé et l'assistance à l'auto construction.

1.2. Périmètre du programme

Le Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat a pour attributions de coordonner, planifier et contrôler les activités de l'Administration du Ministère conformément à ses exigences et assure le lien entre le Ministre et ses services.

La Direction des Services Généraux prend en charge la gestion des ressources humaines. Elle élabore, en collaboration avec la DEP, les prévisions budgétaires du Ministère.

La Direction d'Etudes et Planification a, entre autres, pour missions d'élaborer les diagnostics (macro et sectoriel), de définir les politiques et objectifs sectoriels, de programmer et budgétiser les programmes et les projets, ainsi que le suivi-évaluation des politiques sectorielles.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Améliorer les cadres et conditions du travail							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
1.1	Nombre d'équipements acquis	nombre	0	0	0	-	-
<i>Source : Services Généraux du Ministère</i>							
1.2	Nombre de Plans élaborés	nombre	0	0	0	-	-
Source : DEP et Services Généraux du Ministère							

Le premier objectif permet d'améliorer les cadres et conditions du travail et ce dernier a deux indicateurs ceci pour connaître les différents équipements acquis et le plans élaborés

Ce tableau nous montre que durant les deux dernières années, le Ministère n'a doté aucun équipement à l'administration

Objectif 2. Actualiser le cadre institutionnel, juridique, règlementaire et administratif							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
2.1	Nombre de textes juridiques actualisés	nombre	0	3	0	-	-
2.2	Gouvernance urbaine améliorée (respect des procédures)	nombre	0	1	0	-	-
Source : Secrétariat général (pool juridique) et l'Inspection							

Objectif 3. Contribuer à l'effort international pour l'amélioration des conditions de vie							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
3.1	Taux de participation tant physique que financière aux forums internationaux	%	0	0	0	-	-
3.2	Taux d'accroissement des apports extérieurs	%	0	0	0	-	-

Source : Secrétariat général et la Direction de l'Habitat

Programme 2 : Amélioration de l'habitat

Responsable de programme : Directeur de l'Habitat, POMBO MUSIKALUNGA Claude

Fonction: Directeur

1. Présentation stratégique du projet de Performance

1.1. Stratégie du programme

Le Ministère d'Etat de l'Urbanisme et habitat est confronté aux problèmes du déficit en logement décents.

L'estimation des déficits globaux extrapolés à partir d'un échantillon de 12 villes représentant 64 % de la population urbaine était évaluée à 2 917 647 pour la période 1999 - 2010 soit plus ou moins 300 000 unités à construire par an (source : ONU-HABITAT).

Pour résoudre tant soit peu le problème cité ci-dessus, le Ministère d'Etat de l'Urbanisme et Habitat de la RD Congo mets en place une politique visant, entre autre, à rénover les anciens quartiers, à construire suffisamment des logements décents en utilisant des nouvelles technologies, et en octroyant des crédits logements aux ménages et en appuyant l'auto-construction.

Pour ce, le Ministère a créé deux structures dont l'une chargée de collecter le fonds susceptible de répondre aux diverses sollicitations des financements de l'Habitat, l'autre ayant pour objet la construction des logements décents et équipements sociocommunautaires de base. A ce titre, le Ministère recourt à la stratégie visant :

- l'assistance à l'auto-construction ;
- l'approbation et le suivi des opérations immobilières ;
- la conception des plans types des logements et des projets immobiliers ;
- l'approbation, le suivi et l'évaluation des projets immobiliers ;
- la gestion, le suivi et l'évaluation de tous les programmes d'habitat dans le cadre du Partenariat Public-Privé (PPP) ;
- la gestion des unités construites par voie de location, de vente et de location-vente en vue de générer des recettes et permettre la répliquabilité et la pérennisation des projets ;
- la réhabilitation et construction des maisons du patrimoine du domaine privé de l'Etat ;
- la maintenance des unités de logement et les ensembles résidentiels (éco quartiers) construits en vue de leur assurer la longévité, l'hygiène et la salubrité publique ;

Les ressources proviendront de la dotation du budget de l'Etat et des diverses redevances et taxes pour promouvoir et soutenir les actions de régulation et de production menées dans les secteurs des établissements humains.

Les fonds collectés constitueront une garantie de contrepartie de tout financement visant la promotion immobilière en RD Congo. Il permettra la construction de dix mille (10 000) maisons par an dans des nouveaux quartiers qui seront mises en location-vente en faveur des populations à faible revenu. Le produit de cette vente sera recyclé afin de pérenniser le projet.

Celui-ci facilitera également l'octroi des crédits immobiliers dans le cadre de l'assistance à l'auto-construction.

L'augmentation de la production immobilière stimulera la production et la consommation des matériaux locaux de construction. Cela a pour conséquences : la diminution des demandes en devise pour les importations dans le secteur immobilier et l'utilisation d'une main d'œuvre abondante.

Le Ministère doit renouer des relations avec des partenaires et bailleurs des fonds nationaux et internationaux.

Au vue des défis à relever par le Ministère d'Etat en charge de l'Urbanisme et Habitat, exigeant un travail assidu de bureau et de terrain avec risque permanent, une motivation conséquente doit être accordée aux agents et une prise en charge de moyen de transport (acquisition des bus).

Pour les financements des projets le ministère prévoit le recours aux fonds propres, aux bailleurs des fonds, au développement de partenariat public privé et l'assistance à l'auto construction.

Sur le plan stratégique, une action majeure avait été entreprise dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et a consisté à l'élaboration des plans d'aménagement pour la construction de logements dans 13 villes. Les travaux de construction avaient commencé dans certains chantiers mais sont restés bloqués avec la cessation de la restitution PPTTE. Toutes les programmations de ces chantiers dans les budgets de l'Etat sont restées sans exécution depuis l'année 2006. Il y a nécessité d'achever ces chantiers.

Dans le domaine du financement des logements, le constat d'un manque de moyens est général. La plupart des initiatives dans le domaine du crédit a échoué à cause de l'instabilité de la situation macro-économique.

Le parc immobilier de l'Etat est délabré faute d'entretien. Le service responsable de cet entretien (Direction de la Gestion Immobilière – DGI), ne gère pas les loyers qui sont versés directement à la Direction Générale des Recettes Administratives, domaniales et de participations (DGRAD), sans aucune rétrocession effective afin de financer les travaux de réhabilitation. La gestion du parc n'est donc pas liée à ses revenus locatifs.

1.2. Périmètre du programme

Les directions qui couvrent ce programme sont les suivantes :

- La Direction d'Etudes et Planification a, entre autres, pour missions d'élaborer les diagnostics (macro et sectoriel), de définir les politiques et objectifs sectoriels, de programmer et budgétiser les programmes et les projets, ainsi que le suivi-évaluation des politiques sectorielles ;
- La Direction de l'habitat a pour missions de promouvoir et d'améliorer, d'établir et d'élaborer les normes et techniques de l'habitat ;
- La Direction de données urbaines a pour mission d'organiser les enquêtes, des réaliser la cartographie et la photo interprétation et de constituer les archives du ministère et ;
- La Direction de gestion immobilière a pour mission de gérer les maisons du patrimoine du domaine privé de l'Etat ;
- A part les directions, il y a, en outre, les opérateurs qui interviennent dans ce programme, nous citons :
 - le FONHAB ;
 - l'ACOPRIM

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les actions du Ministère sont planifiées par la Direction d'Études et Planification (DEP), en collaboration avec toutes les directions du ministère, en se référant aux documents stratégiques de travail (le PAG, la vision du ministère, les lois de finances, le PAP, les lettres de missions, etc.) pour une période bien déterminée.

Objectif 1 Protéger les propriétés privées et tenure foncière

Objectif 1. Protéger les propriétés privées et tenure foncière							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
1.1	Nombre de titres fonciers sécurisés	nombre	0	0	0	-	-
1.2	Nombre d'opérations immobilières facilités	nombre	0	0	0	-	-

Source :

Objectif 2 Sécuriser les tissus de l'habitat

Objectif 2. Sécuriser les tissus de l'habitat							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
2.1	Nombre de sites inondables et érosifs étudiés	nombre	-	-	-	-	-
2.2	Nombre de quartiers construits et modernisés	nombre	-	-	-	-	-

Source :

Objectif 3 Réhabiliter les maisons du domaine privé de l'état

Objectif 3. Réhabiliter les maisons du domaine privé de l'état							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
3.1	Taux d'exécution du budget de l'état	%	0	0	0		
3.2	Rentabiliser les loyers	%	0	0	0		

Source :

Objectif 4 Loger décentement la population

Objectif 4. Loger décentement la population							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
4.1	Nombre de logements construits	nombre	-	-	-	-	-
4.2	Taux d'exécution du budget de l'état dans la construction	%	-	-	-	-	-

Source :

Programme 3 : Viabilisation des zones périurbaines et rurales

Responsable de programme : Directeur a.i de l'Urbanisme, Madame DIPO KITENGE Claude

Fonction : Directeur a.i

1. Présentation stratégique du projet de Performance

1.1 Stratégie du programme

Pour remédier à l'occupation anarchique et les constructions désordonnées dans les zones d'extension des villes ainsi qu'à la dispersion rurale qui rend très onéreux le coût de la promotion des infrastructures, le ministère vise la promotion des zones d'extension des villes par l'élaboration des plans de développement, la restructuration des voiries et des logements, la facilitation d'accès aux matériaux de construction, la facilitation de l'accès aux sources de financement et enfin, la résolution des problèmes de gouvernance foncière liée aux chefs coutumiers.

Suivant le mot d'ordre de l'amélioration du climat d'Affaires en République démocratique du Congo, le Ministre de l'Urbanisme et Habitat a émis un arrêté[▲] pour réduire à 30 jours la durée de traitement d'un dossier de demande d'Autorisation de Bâtir qui était fixé à 90 jours mais, l'organisation du personnel et les outils de travail à savoir les plans d'aménagement ainsi que les règlements d'urbanisme pour les analyses des dossiers font défaut. Les experts, qui d'ailleurs sont en nombre restreint, sont conviés à des descentes sur terrains ou une navigation à vue et ne peuvent pas opérer dans toutes les villes du pays.

Des campagnes de contrôle d'Autorisation de Bâtir ont été menées dans la capitale, Kinshasa, en vue de la maximisation des recettes ou dans un souci de fiscalité plutôt que celui d'assurer la police d'urbanisation ou l'organisation des bâtisses dans l'environnement.

En ce qui concerne ce programme, le ministère envisage aussi :

- L'appui au redécoupage administratif de la ville de Kinshasa
- L'appui à l'actualisation de numérotation des parcelles dans la ville de Kinshasa
- La Campagne sur l'Autorisation de Bâtir
- La construction d'une usine de maisons préfabriquées pour remédier aux coûts onéreux des matériaux de constructions

1.2 . Périmètre du programme

Les directions qui couvrent ce programme sont les suivantes :

- La Direction d'Etudes et Planification a, entre autres, pour missions d'élaborer les diagnostics (macro et sectoriel), de définir les politiques et objectifs sectoriels, de programmer et budgétiser les programmes et les projets, ainsi que le suivi-évaluation des politiques sectorielles ;
- La Direction de données urbaines a pour mission d'organiser les enquêtes, de réaliser la cartographie et la photo interprétation et de constituer les archives du ministère et ;
- La Direction de l'Urbanisme a pour mission d'examiner les dossiers ayant trait aux avis urbanistiques, aux autorisations de bâtir, aux occupations de sol et à la protection des sites. Elle s'occupe aussi de la nomenclature des équipements et de l'assainissement du milieu.

Outre les directions, il y a les opérateurs qui interviennent dans ce programme, nous citons :

- le FONHAB ;
- l'ACOPRIM

[▲] Arrêté n° 001 CAB/MIN. URB-HAB/CJ/AP/2010 du 11 mars 2010 modifiant l'arrêté n° 013/ CAB. MIN. URB-HAB/2005 du 06 mai 2005 réglementant la délivrance de l'autorisation de Bâtir.

1.3 . Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Contribuer à l'aménagement de l'espace urbain

Objectif 1. Contribuer à l'aménagement de l'espace urbain							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
1.1	Outils de planifications urbains produits	nombre	-	-	-	-	-
1.2	Trames assainis réalisés	nombre	-	-	-	-	-

Source : DEP

Objectif 2 : Améliorer l'accès aux services de base

Objectif 2. Améliorer l'accès aux services de base							
Indicateur		Unité	Année N-2	Année N-1	Année courante	Année N+1	Année N+2
No	Nom						
2.1	Taux de ménage ayant accès aux services de base	nombre	-	-	-	-	-
2.2	Taux de participation des services connexes	nombre	-	-	-	-	-

Source : DEP

16. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (Section 84)

Présentation du Ministère

Monsieur Aggée AJE MATEMBO TOTO, Ministre de l'Aménagement du Territoire.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIJANUELLE

Conformément à l'Ordonnance n°17/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du gouvernement, le Ministre est responsable de son Département. Il applique le programme Gouvernemental dans son Ministère.

La vision du Ministère en matière d'Aménagement du Territoire (AT) est de doter la République Démocratique du Congo (RDC) d'une Loi-Cadre de l'Aménagement du Territoire (LCAT), d'une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) matérialisée sous forme des Schémas National, Régionaux, Provinciaux et Locaux (SNAT, PPAT et PLAT) : un outil nécessaire à son développement.

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1 Priorités nationales

Dans le cadre programmatique national et dynamique actuelle de développement, l'Aménagement du Territoire se focalise dans les orientations organisationnelles spatiales des activités à caractère développemental pour une cohérence et un équilibre entre les différents secteurs d'activités et entités territoriales. Car tout développement d'un pays nécessite d'abord une planification spatiale informée qui soit liée à la programmation des différentes interventions dans un territoire bien précis.

1.1.2 Politiques sectorielles

La République Démocratique du Congo est un Etat à dimension continentale doté d'une biodiversité inestimable, mais miné par des problèmes liés à l'organisation de son espace qui se traduit par ce contraste : d'une part les potentielles ressources naturelles que regorgent son sol et sous-sol, et d'autre part l'extrême pauvreté de sa population dont la majeure partie est encore jeune.

L'aménagement du territoire en tant qu'une politique devant se placer en amont et en aval des politiques sectorielles si seulement si, il est compris comme une combinaison de ces dernières, d'interventions, d'approches, qui doivent toutes concourir à transformer l'espace, et faire de cette transformation un levier de développement économique et de cohésion sociale du territoire.

Ainsi, en vue de relever les défis de l'organisation de l'espace du territoire national, la RD.Congo, dans son Plan National Stratégique de Développement, a pris en compte la dimension "Aménagement du Territoire" entendu comme une politique et une stratégie cohérente d'orientation et d'organisation de son espace à moyen et à long terme, tout en y intégrant les problématiques économiques, sociales, environnementales et culturelles.

Pour atteindre ainsi ce bon équilibre, le Gouvernement de la République à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire a jugé donc nécessaire, en tant que stratégie, de mener une Réforme de l'Aménagement du Territoire ce, dans le cadre de la vision prospective de l'émergence de notre pays à l'horizon 2030. Le processus de cette Réforme a été lancée en date du 15 mai 2017, avec comme axes stratégiques principaux :

- la recherche de l'efficacité territoriale devant conduire à l'élaboration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) et du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) et de Loi-Cadre de l'Aménagement du Territoire (LCAT) en tant qu'instrument et outils de planification, de coordination et de programmation ;
- la planification spatiale ;
- l'accompagnement des provinces en matière de planification urbaine ;
- le développement des Provinces et des ETD par la mise en œuvre effective des Plans d'Aménagement du Territoire national et l'appui à la décentralisation.

1.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, celles du secteur de l'Aménagement du Territoire (AT) se déclinent comme suit :

- 1) Conception et élaboration des plans d'AT et suivi de leur exécution ;
- 2) Exécution des politiques et des stratégies opérationnelles et d'orientations visant la meilleure répartition dans l'espace des activités humaines ;
- 3) Évaluation des potentialités du territoire en ce qui concerne les ressources naturelles renouvelables et non-renouvelables du sol et du sous-sol national ;
- 4) Élaboration des études en vue de la création de nouvelles villes ou de la modernisation des villes existantes, en collaboration avec les ministères ayant dans leurs attributions l'urbanisme et habitat, les infrastructures, travaux publics et reconstruction et les affaires foncières ;
- 5) Contrôle et surveillance de manière permanente de l'utilisation de l'espace physique du pays ;
- 6) Établissement des programmes et des stratégies de mobilisation des ressources tant humaines, institutionnelles que financières pour codifier, implanter et administrer le développement.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire est organisé comme suit :

- Cabinet du Ministre
- Secrétaire Général
 - Cellule Technique d'Appui
 - Cellule gestion des projets et des marchés publics
- Directions standards
 - Direction archives et nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC)
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction Administrative et Financière
 - Direction d'Etudes et Planification
- Directions techniques
 - Direction politiques, réglementation et normes d'aménagement du territoire
 - Direction inventaire et valorisation des ressources naturelles
 - Direction gestion spatiale
 - Direction contrôle et évaluation

Les principaux textes de référence du Ministère sont les suivants :

- Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 ;
- Loi 08/12 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces ;
- Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces ;
- Décret du 20 juin 1957 sur l'urbanisme ;
- Décret n° 011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles en République démocratique du Congo ;
- Plan National Stratégique de Développement 2017-2050 ;
- Ordonnance n°17/025 du 11 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;
- Arrêté Ministériel n°CAB.MIN/FP/PIM/CA/MN/WBC/071/2016 du 10 octobre 2016 portant agreement provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général de l'Aménagement du Territoire.

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Inventorier, cartographier & valoriser les ressources naturelles du territoire national ;
- Veiller à l'utilisation rationnelle des espaces physiques en provinces ;
- Créer une plateforme informatique intersectorielle de l'Aménagement du Territoire

Les indicateurs permettant de mesurer l'atteinte des objectifs ci-haut évoqués sont détaillés dans les tableaux de la manière qui suit :

Objectif 1 : Inventorier, cartographier & valoriser les ressources naturelles du territoire national								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Rapports d'inventaires des provinces disponibles	Nombre	ND	ND	ND	6	12	7
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : comptage								
1.2.	Taux d'accès aux ressources naturelles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : volume exploité sur volume estimé multiplier par 100								
Commentaire : En matière de gestion durable des ressources naturelles : (1) l'inventaire et la valorisation des potentialités en termes des ressources naturelles recueillies : (2) la constitution des réserves stratégiques mise en cohérence des visions sectorielles sur l'utilisation et la consommation d'espace.								
Objectif 2 : Veiller à l'utilisation rationnelle des espaces physiques en provinces								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
2.1.	Plans Provinciaux d'Aménagement du Territoire (PPAT) élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2.	Plans Locaux d'Aménagement du Territoire (PLAT) élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.3.	Plans Particuliers d'Aménagement du Territoire (PPAT) élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale et d'Études et Planification								
Mode de calcul : Comptage								
2.4.	Procédures sectorielles d'intégration de la vie nationale suivant l'approche d'aménagement du territoire fixée	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale et d'Études et Planification								
Mode de calcul :								
Commentaire : En matière d'efficience territoriale : (1) l'élaboration de la PNAT et du SNAT, instruments de coordination, de planification et de programmation incontournable pour une gestion durable de l'espace ; (2) renforcements des capacités et institutionnel du Ministère pour garantir l'atteinte des objectifs des missions qui découlent de la PAT.								

Objectif 3 : Créer une plateforme informatique intersectorielle de l'Aménagement du Territoire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
3.1.	Système Informatisé de Gestion de l'information (SIG) mis en place	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC), d'Etudes et Planification (DEP)								
Mode de calcul								
3.2.	Taux d'accès au Système Informatisé de Gestion de l'information (SIG)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC), d'Etudes et Planification (DEP), de Gestion Spatiale (DGS), de Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN), de Contrôle et Evaluation (DCE), de Politiques, Réglementation Et Normes d'Aménagement du Territoire (DPRNAT), Cellule Technique d'Appui et Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics rattachées au Secrétariat Général.								
Mode de calcul								
Commentaire : En matière de maîtrise de l'information : (1) la production et normalisation des données ainsi que la mise en réseaux des acteurs de l'AT ; (2) l'assise d'une banque des données fiables et l'exploitation d'un système d'informations géographiques à tous les niveaux locaux, régional et national, constituent la démarche clé pour la réussite de l'application de la présente politique.								

1.3.2. Évolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- Evolution des crédits par Programme (2017-2022)

Cf. Budget-programme à blanc.

Programme 1 : Administration Générale

Responsable du programme : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du Programme

Pour le Programme Administration Générale du secteur de l'Aménagement du Territoire, trois actions ont été retenues pendant la période 2018-2022 comme support des Programmes métiers du MATRV.

La première Action concerne le **Recensement et rémunération du Personnel du MATRV** et comprend deux activités qui sont : (1) recensement des agents du MATRV sur toute l'étendue de la République et maîtrise de la masse salariale ainsi que les primes (*permanentes et spécifiques*) ; (2) gestion des ressources matérielles et financières.

La deuxième action est le **Renforcement des capacités managériales du MATRV**. Elle consiste à l'organisation efficiente et à la dynamisation du fonctionnement des services ainsi qu'à la maîtrise par les cadres de commandement du Ministère des concepts, techniques et projets d'aménagement du territoire en mettant en place des modules spécifiques de formation continue et des recyclages.

Elle se subdivise en deux 2 activités à savoir : (1) sélection des modules de formation et identification des prestations, missions et organes de formation ; (2) recensement des candidats à la formation.

Enfin la troisième Action : **Renforcement des capacités institutionnelles**. Il est question de motiver le personnel et équiper les structures institutionnelles du MARTV. Les activités sont : (1) acquisition des biens, du matériel et des équipements ; (2) gestion du matériel et des équipements dotés.

1.2. Périmètre du Programme

Sous le pilotage du Ministre de l'Aménagement du Territoire, ce programme sera mis en œuvre par le Secrétariat Général ainsi que les Directions et Structures d'appui rattachées concernées la Direction d'Etudes et Planification mais aussi la Direction des Services Généraux.

2. Objectif et indicateurs de performance

Objectif 1 : Assurer une gestion efficace des ressources humaines, financières, matériels et d'équipements								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Agents recensés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2.	Agents formés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3.	Agents ayant un bureau de travail	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.4.	Structures équipées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions Administrative et Financière (DAF), des Ressources Humaines (DRH), d'Etudes et Planification (DEP), Cellule Technique d'Appui et Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics rattachée au Secrétariat Général								
Mode de calcul : Comptage								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 2 : Identification des potentialités du territoire national en termes des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du sol et du sous-sol de RD.Congo

Responsable du programme : Directeur d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire met en œuvre les principales interventions déclinées dans ce Programme qui aboutiront sûrement d'une part, à l'identification et la valorisation des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables), suivant une approche phasée et synchronisée avec le processus de planification nationale stratégique (PNSD), lequel s'inscrit dans le cadre de la vision prospective de l'émergence de la RDC à l'horizon 2030. (Cfr Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères).

D'autre part, en matière de maîtrise de l'information, par la production et la normalisation des données cartographiques des ressources naturelles. L'assise de cette base de données fiables et l'exploitation d'un système d'informations géographiques à tous les niveaux locaux, régional et national, constituent la démarche clé pour la réussite de l'application du présent Programme.

1.2. Périmètre du Programme

Les structures qui concourent à la réalisation de ce programme sont :

- Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN),
- Direction de Gestion Spatiale (DGS),
- Direction d'Etudes et Planification (DEP),
- Direction de Contrôle et Evaluation (DCE),
- Direction de Politiques, Réglementation Et Normes d'Aménagement du Territoire (DPRNAT),
- Direction d'Archives et des Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication (DANTIC),
- Cellule Technique d'Appui

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Dresser l'inventaire cartographié des ressources naturelles du territoire national								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Missions effectuées par an	Fréquence	ND	ND	6	12	7	ND
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : Comptage								
1.2.	Rapport de missions effectuées par an	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.3.	Répertoire des ressources naturelles inventoriées dressé	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : Comptage								
Objectif 2 : Valoriser les ressources naturelles du territoire national								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
2.1.	Taux d'accès aux ressources naturelles	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN)								
Mode de calcul : volume exploitée sur volume estimé multiplier par 100								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs concourant la politique du programme

Outre les services administratifs du Ministère, des « opérateurs publics » participent à la réalisation des objectifs de ce programme. Il s'agit de :

- Institution Géographique du Congo (ICG) ;
- Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM) ;
- Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU) ;
- Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

Il sied de noter que tous ces opérateurs cités ci-haut ont des personnalités juridiques et que le Ministère de l'Aménagement du Territoire pourra recourir à leurs compétences en la matière pour arriver à mettre en œuvre ce programme.

Programme 3 : Appui à l'élaboration des PPATet PLAT et disponibilisation de l'Atlas de l'Aménagement du Territoire

Responsable du programme :

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire dans le cadre du processus de la mise en œuvre de la planification nationale stratégique de développement (PNSD), lequel s'inscrit dans le cadre de la vision prospective de l'émergence de la RDC à l'horizon 2030, est appelé en matière de développement des Provinces et des ETD et de Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) à considérer les Provinces comme le niveau idéal de compétences pour un développement territorial intégré qui doivent être dotées de capacités effectives de maîtrise d'ouvrages en disposant d'outils de planification stratégique locale tels que les PPATet PLAT conformément à la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement à l'article 204, alinéa 1er.

Les Provinces doivent également être accompagnées et appuyées dans ses missions pour qu'il y ait transfert de compétences, le renforcement des capacités des services déconcentrés de l'Etat pour enfin consolider la mise en œuvre de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

En matière de maîtrise de l'information, l'exploitation d'un Système Informatisé d'Informations (SII) et la disponibilité de l'Atlas de l'Aménagement du Territoire constituent la démarche clé pour la réussite de l'application de la PNAT.

Un observatoire national d'analyse spatiale devra être développé.

Ces dispositifs sont nécessaires pour le suivi et l'évaluation de l'évolution de l'espace national, la programmation et la coordination des actions territoriales.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme Appui à l'élaboration des PPAT, PLAT et PPAT et disponibilisation de l'Atlas de l'Aménagement du Territoire aura comme structures normatives de sa mise en œuvre les Directions :

- d'Etudes et Planification (DEP),
- d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN),
- de Contrôle et Evaluation (DCE),
- de Politiques, Réglementation et Normes d'Aménagement du Territoire (DPRNAT),
- la Cellule Technique d'Appui et celle de Gestion des Projets et des Marchés Publics rattachées au Secrétariat Général.

Il est piloté par la Direction de Gestion Spatiale (DGS) et d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC).

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Appuyer les provinces à l'élaboration des PPAT, PLAT et PPAT								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Cadres provinciaux de concertation	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la Gestion Spatiale								
Mode de calcul ; Comptage								
1.2.	Conseils Provinciaux de l'Aménagement du Territoire mis en place	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la Gestion Spatiale								
1.3.	Guide méthodologique d'élaboration des Plans d'Aménagement du Territoire (GM/AT) élaboré	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la Gestion Spatiale								
1.4.	Missions de vulgarisation de guide méthodologique effectuées	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la Gestion Spatiale								
1.5.	Monitoring fait	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p>Source : Directions d'Etudes et Planification (DEP), d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN), de Contrôle et Evaluation (DCE), de Politiques, Réglementation et Normes d'Aménagement du Territoire (DPRNAT), la Cellule Technique d'Appui et celle de Gestion des Projets et des Marchés Publics rattachées au Secrétariat Général piloté par la Direction de Gestion Spatiale (DGS) et d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC) avec comme structures techniques d'appui la Cellule d'Appui Technique (CAT) appuyé par des opérateurs publics et privés : Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU), Unité d'Appui à l'Aménagement du Territoire (UAAT) et World Institute Word (USAID/WRI).</p>								
Mode de calcul								

* (i) : pas satisfait/non fait ; (ii) : satisfait/non encore fait, (iii) : globalement satisfait/faît

Objectif 2 : Accompagner les différentes parties prenantes dans l'élaboration des plans provinciaux et locaux d'aménagement (PPAT, PLAT et PPAT)

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
2.1.	PPAT élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.2.	PLAT élaborés	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Comptage								
2.3.	Monitoring fait	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<p>Source : Directions d'Etudes et Planification (DEP), de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC), Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN), de Contrôle et Evaluation (DCE), de Politiques, Réglementation et Normes d'Aménagement du Territoire (DPRNAT), la Cellule Technique d'Appui rattachée au Secrétariat Général, la Cellule d'Appui Technique (CAT) appuyé par des opérateurs publics et privés : Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme (BEAU), Unité d'Appui à l'Aménagement du Territoire (UAAT) et World Institute Word (USAID/WRI).</p>								

Objectif 3 : Disponibiliser l'atlas de l'Aménagement du Territoire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1.	Atlas disponible	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Appréciation								
3.2.	Système informatique et site web dynamique mis en place	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Appréciation								
3.3.	Plan d'administration d'Archives et de gestion des documents mise en place	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source: Direction d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Coût de réalisation sur l'estimation*100								
3.4.	Banque de données du MATRV constituée	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source: Direction d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Coût de réalisation sur l'estimation*100								
3.5.	Administration numérique d'Archives, bibliothèque, etc. (nécessitant un logiciel adéquat) mise en place	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.6.	Système Informatisé de Gestion de l'information (SGI) : Atlas, Archivage et Bibliothèque, Intranet, site Internet mis en place	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul Appréciation								
3.7.	Agents formés au système	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Comptage								
3.8.	Cellule Géomantique mise en place	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Directions de Gestion Spatiale (DGS), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC)								
Mode de calcul : Appréciation (Constat)								
3.9.	Faire le monitoring	Niveau de satisfaction (i)-(ii)-(iii)*	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source: Directions d'Etudes et Planification (DEP), d'Archives et des Nouvelles Technologies (DANTIC), de Gestion Spatiale (DGS), de Direction d'Inventaire et Valorisation des Ressources Naturelles (DIVRN), de Contrôle et Evaluation (DCE), de Politiques, Réglementation Et Normes d'Aménagement du Territoire (DPRNAT), Cellule Technique d'Appui et Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics rattachées au Secrétariat Général								
Mode de calcul : Appréciation								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

18. AGRICULTURE (Section 44)

Présentation du Ministère

Monsieur Jean Joseph KASONGA MUKUTA, Ministre de l'Agriculture.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURUANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1 Priorités nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire 2021, pays émergent 2030 et pays développé en 2050.

Dans la 1ère séquence de développement où il faut faire de la RDC un Pays à revenu intermédiaire ; pour le Gouvernement de la République, le principal levier sur lequel il faudrait agir pour opérer cet important saut est la transformation de l'agriculture. En effet, compte tenu de sa place dans la structure du PIB du pays (40 % du PIB) et du nombre de personnes qui dépendent d'elle pour leur survie (plus ou moins 70 % de la population), l'agriculture a été retenue comme le moteur de la marche vers le statut de pays à revenu intermédiaire. Pour ce faire, sa contribution à la croissance qui était de 0,8 point – en moyenne annuelle – entre 2010 et 2015, soit moins d'un dixième de la croissance, devrait passer à 3,9 points, soit près du tiers de la croissance. Une telle performance demande à ce que plusieurs contraintes soient desserrées et que plusieurs préalables soient satisfaits. Aussi, faudrait-il que l'agriculture cesse d'être une activité de survie et devienne une activité marchande à part entière. Conscient des engagements pris en matière de développement durable, le gouvernement veillera à ce que la transformation de l'agriculture ait un impact limité sur les forêts du pays.

1.1.2 Priorités sectorielles

Durant la première séquence de mise en œuvre du PNSD, la stratégie de développement du secteur sera focalisée sur la redynamisation et la valorisation de l'agriculture grâce au renforcement de l'appui aux paysans producteurs et à la création des centres de développement intégré (CDI) et parc agro industriel (PAI). Les orientations retenues par le gouvernement sont l'amélioration du cadre institutionnel et de la gouvernance, la construction des infrastructures de production et de distribution, l'assainissement du climat des affaires et le développement des programmes adaptés de formation et de recherche.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.1.3 Domaine d'intervention du Ministère

Il est à noter que trois principaux domaines potentiels de développement ont été identifiés :

- Régions ayant un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès élargi ;
- Régions ayant un potentiel agricole élevé, un accès restreint aux marchés et une faible densité de population ;
- Régions ayant un faible potentiel agricole, un accès élargi aux marchés et une faible densité de la population.

Conformément à l'Ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères ; les attributions du Ministère de l'Agriculture se présentent de la manière suivante :

- Production agricole et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture, et de l'agroforesterie ;
- Promotion et encadrement des Associations et Coopératives agricoles ;

- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement agricole ;
- Promotion des produits de l'agriculture destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance phytosanitaire et gestion de la quarantaine végétale à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;
- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de l'agriculture vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques d'agriculture sous forme d'annuaire.

1.1.4 Organisation du Ministère

Le Ministère de l'Agriculture est organisé de la manière ci-après :

- Le Cabinet du Ministre ;
- L'Administration de l'Agriculture au Niveau Central et Provincial ;
- Le Service National des Semences ;
- La Caisse de Stabilisation Cotonnières ;
- L'Office National de Développement et d'Elevage ;
- Le Laboratoire Vétérinaire de Kinshasa (LABOVET) ;
- Le Service National de Vulgarisation agricole ;
- Le Programme National de Riz ;
- Le Service National des Fertilisants et des Intrants Connexes ;
- Le Service National de mécanisation Agricole (SENAMA) ;
- Le Centre de Recherche sur le Maïs (CRM) ;
- Le Service National d'Aquaculture (SENAQUA) ;
- La Caoérie de Bengemisa (CABEN) et
- Le Service National de Statistiques Agricoles.

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Assurer la performance du secteur agricole ;
2. Assurer l'indépendance alimentaire et nutritionnelle de la population ;
3. Améliorer le bien-être de la population par la fourniture d'emplois rémunérateurs

Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs ci-haut sont déclinés de la manière suivante :

Objectif 1 : Assurer la performance du secteur agricole								
Indicateurs		Unité	Réalisations		Exercice en cours	cibles		
N°	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux de renforcement des capacités humaines et institutionnelles	%	43	50	57	65	ND	ND

Objectif 2 : Assurer l'indépendance alimentaire et nutritionnelle de la population								
Indicateurs		Unité	Réalizations		Exercice en cours	cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux de croissance de la production vivrière et industrielle	%	60	70	80	85	ND	ND
Objectif 3 : Améliorer le bien-être de la population par la fourniture d'emplois rémunérateurs								
Indicateurs		Unité	Réalizations		Exercice en cours	cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre de nouveaux emplois créés	Nbre	60	70	80	85	ND	ND

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- Evolution des crédits par Programme (2017-2022)

Cf. Budget-programme à blanc.

Programme 1 : Administration Générale

Responsable de programme :

Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Pour réaliser ses missions principales de Piloter et évaluer les programmes et projets de développement agricole ; de Planifier les objectifs nationaux de production dans les domaines de l'agriculture ; d'Elaborer et définir la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière d'agriculture ; d'Assurer une large diffusion de l'information en collectant, analysant les données statistiques d'agriculture en la publiant sous forme d'annuaires.

Les deux actions du programme support (Administration Générale) sont :

- Pilotage de la stratégie ministérielle du Portefeuille animé par Madame le Ministre du Portefeuille. Cette action consiste à donner des orientations stratégiques conformément au Plan d'actions de Madame le Ministre ;
- Coordination Administrative du Portefeuille assurée par le Secrétaire Général au Portefeuille Périmètre ou Cartographie du Programme.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme « Administration générale » est constitué de (du) :

- Cabinet du Ministre ;
- Secrétariat Général ;
- la Direction d'Etudes et Planification ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Ressources Humaines et
- la DAN-TIC.

2. Objectif et Indicateurs de performance du Programme

Pour parvenir à la stratégie ci-haut, ce programme compte réaliser les objectifs ci-après :

- renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique
- (Améliorer la gestion administrative c'est-à-dire supprimer ou réduire les contraintes administratives et policières qui entravent la production) ;
- promouvoir une gestion performante des ressources humaines
- (Renforcer les capacités techniques et professionnelles du personnel) ;
- garantir une bonne exécution budgétaire
- (Améliorer les conditions de travail du personnel agricole et d'encadrement des organisations agricoles).

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Taux de renforcement des capacités humaines et institutionnelles	%	43	50	57	65	ND	ND
<i>Source : DEP</i>								
Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines (Renforcer les capacités techniques et professionnelles du personnel)								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.								
Objectif 3 : Garantir une Bonne Exécution Budgétaire (Améliorer les Conditions de travail du Personnel Agricole d'Encadrement agricole)								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 2 : Développement des filières végétales

Responsable de programme : Directeur de la Production et Protection des Végétaux

Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du programme

Le Gouvernement de la République vise à assurer la couverture des besoins du pays en produits vivriers, à accroître les exportations des produits traditionnels, et à diversifier la production végétale. Pour y parvenir, il assigne à ce programme les objectifs ci-après :

- (1) Assurer l'indépendance alimentaire et nutritionnelle de la population ;
- (2) Améliorer le bien-être de la population par la fourniture d'emploi rémunérateur.

1.2. Périmètre du Programme

Le Développement des filières végétales est un Programme qui est exécuté par la Direction de Production et Protection des Végétaux (DPPV) reprise dans l'organigramme général du Ministère de l'Agriculture.

2. Objectif et Indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Assurer l'Indépendance alimentaire et Nutritionnelle de la Population								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Taux de croissance de la production vivrière et industrielle	%	60%	70%	80%	85%	90%	ND
Source : Administration territoriale								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
Objectif 2. Améliorer le bien-être de la population par la fourniture d'emplois rémunérateurs								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre d'emplois nouveaux créés	%	60%	70%	80%	85%	90%	ND
Source : Administration territoriale								
Mode de calcul :								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

19. PECHE ET ELEVAGE

(Section 82)

Présentation du Ministère

Jonathan BIALOSUKA WATA, Ministre de Pêche et Elevage.

1. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo vise à accroître la productivité et améliorer la situation substantielle de la qualité nutritionnelle de la population à travers le Ministère de Pêche et Elevage. Il cherche à positionner progressivement la RDC comme un des leaders sur le marché alimentaire mondial.

Pour ce faire il est visé l'amélioration de la productivité de pêche et élevage, la promotion des systèmes financiers décentralisés et adaptés aux besoins du secteur ainsi que l'accroissement de la valeur ajoutée animale, halieutique et aquacole, l'amélioration de l'accès aux marchés, etc.

Ainsi, pour la relance du secteur de pêche et élevage, le Gouvernement entend créer des richesses en milieu rural par une pêche et un élevage du type familial et industriel compétitif.

Les actions menées par le ministère puisent leur source dans certains documents de politique publique tant nationale qu'internationale, notamment :

- Les Objectifs de Développement Durable (objectifs 1, 2, 12)
- Le Plan National Stratégique de Développement en cours de validation ;
- Le Plan National d'Investissement Agricole ;
- La Politique nationale de développement de l'élevage (validation technique) ;
- Le Plan Directeur de Pêche (en révision) ;
- La Politique nationale de Pêche et Aquaculture.

1.2. Organisation du ministère et domaine d'intervention

1.2.1. Domaines d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n° 17/025 du 10 Juillet 2017 fixant les attributions des Ministères du Gouvernement, les missions/attributions du Ministère de Pêche et Elevage sont les suivantes:

- Production animale et halieutique et autosuffisance alimentaire ;
- Planification des objectifs nationaux de production dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la pisciculture et de l'élevage ;
- Agrément et contrôle des dispensaires, cliniques, laboratoires et pharmacies vétérinaires ;
- Promotion et encadrement des paysans, éleveurs, pêcheurs, associations et coopératives avicoles, piscicoles, aquacoles et pastorales ;
- Conception, exécution, suivi et évaluation des programmes et projets de développement avicole, piscicole, aquacole et pastoral ;
- Promotion des produits de la pêche et de l'élevage destinés à l'alimentation intérieure, à l'industrie nationale et à l'exportation ;
- Surveillance zoo-sanitaire et gestion de la quarantaine animale et halieutique à l'intérieur du pays et aux postes frontaliers et mise à jour permanente des mesures réglementaires y relatives ;

- Orientation et appui des opérateurs économiques intéressés à investir dans les secteurs de la pêche et de l'élevage vers les sites à hautes potentialités de production, de manière à minimiser les coûts d'exploitation ;
- Collecte, analyse et publication des données statistiques de pêche et d'élevage, sous forme d'annuaire.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de Pêche et Elevage est organisé de la manière ci-après :

- le Cabinet du Ministre ;
- le secrétariat général créé

Le secrétariat général à la pêche et élevage est structuré comme suit, conformément à son cadre organique agréé par le Ministre de la Fonction Publique à travers l'Arrêté N° 002/ME/MIN.FP/2018 du 11 Janvier 2018 portant agrément provisoire du cadre et des structures organiques du Secrétariat Général à la Pêche et Elevage :

- Le Secrétariat Général auquel sont rattachés :
 - Services rattachés au Secrétaire Général :
 - Cellule technique d'appui
 - Cellule gestion des projets et des marchés publics
 - La Direction des Ressources Humaines ;
 - La Direction d'Etudes et Planification ;
 - La Direction Administrative et Financière ;
 - La Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication ;
 - La Direction de Pêche et Ressources Halieutiques ;
 - La Direction d'aménagement des Pêcheries et des Infrastructures ;
 - La Direction des Services Vétérinaires ;
 - La Direction de Production et Développement de l'Elevage ;
 - La Direction d'Aquaculture ;
 - La Direction de lutte contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques ;
 - La Direction des Organisations Paysannes et Professionnelles de Pêche et Elevage (DOPPE) ;
 - La Direction d'Inspection ;
 - La Direction du Laboratoire Vétérinaire Central ;
 - La Direction de Quarantaine Animale ;
 - Le Service National des statistiques de Pêche et d'Elevage ;
 - Le Service National d'Epidémiosurveillance (SENES) ;
 - Le Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA) ;
 - Le Service National de Promotions de l'Elevage Familial et Intrants Connexes (SENAPEFIC) ;
 - Le Service National de Développement de l'Elevage (SNDE) ;
 - La Cellule Chargée de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle des Produits de Pêche et Elevage (CESANUPE).
- 26 Inspections provinciales (Divisions provinciales) sont opérationnelles et les coordinations provinciales des services spécialisés.

1.3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique du Ministère sont :

- Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage et renforcer les capacités techniques et humaines ;
- Accroître la production et la productivité animale ;
- Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles ;
- Prévenir, contrôler les maladies animales y compris les zoonoses et renforcer les capacités de production locale des vaccins pour lutter contre les maladies animales.

Objectif 1. Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage et renforcer les capacités techniques et humaines								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
	Libellé							
1.1	Nombre du personnel formé	%	-	10	En cours	40	45	50
	Taux d'équipement des bureaux							
1.2.	Nombre de Textes réglementaires, Politiques et stratégies sectorielles élaborées	Nbre	-	-	En cours	2	3	4
Source : Direction des Ressources Humaines (DRH) et Direction d'Etudes et Planification (DEP)								
Commentaire : Le Ministère de Pêche et Elevage étant jeune, nécessite que son personnel soit renforcé en capacités en ce qui concerne les matières spécifiques. Le cadre organique devra être effectif et le personnel renforcé en équipements et matériels nécessaires. Egalement, des lois, politiques et stratégies sectorielles doivent être mises en place pour régir et réglementer plusieurs activités et matières spécifiques.								
Objectif 2. Accroître la production et la productivité animale								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
	Libellé							
2.1	Taux d'importation de la viande	%	nd	nd	En cours	17	10	4
2.2	Quantité de viande produite	Tonne						
Commentaires : Il y a plusieurs années la production animale a sensiblement baissé en RDC. Beaucoup des facteurs ont contribué à cette régression notamment la modicité des allocations financières allouées au secteur. Pour atteindre l'objectif assigné, le ministère de pêche mènera des plaidoyers auprès des autorités du pays pour qu'il soit prévu dans le cadre du budget de l'Etat un crédit suffisant pour le financement du secteur afin d'appuyer la production et la productivité à travers plusieurs actions définies dans le cadre du programme développement des filières animales.								
Ainsi avec l'appui, le taux d'amélioration de la production et la productivité sera en moyenne de 10% jusqu'en 2022.								
Source : Direction de Production et Développement de l'Elevage (DPDE)								

Objectif 3. Contribuer à l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
	Libellé							
3.1	Quantité des poissons capturés	tonne	-	250.000	En cours	270.000	290.000	320.000

Sources : DPRH

Commentaire : Le secteur de pêche de la RDC représente l'un des plus importants potentiels du monde. Cependant, ce potentiel est resté moins exploité suite à certaines contraintes d'ordre technique, socioéconomique et institutionnel. C'est pour cette raison que le Ministère de pêche et élevage envisage mettre en place des actions pour contribuer à l'amélioration de la production dans le secteur de pêche.

Objectif 4. Prévenir, contrôler les maladies animales y compris les zoonoses et renforcer les capacités de production locale des vaccins pour lutter contre les maladies animales

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
	Libellé							
01	Taux de prévention des maladies animales	%	-	38	en cours	50	59	65
	Taux des maladies animales contrôlées et maîtrisées	%	-	38	en cours	50	59	65

Source : DLMA, SENES

Commentaire : La prévention et le contrôle des maladies animales est un grand défi à relever pour améliorer la production dans le secteur de pêche et élevage. A cet effet, le ministère compte développer des actions qui pourront contribuer à la prévention et contrôle des maladies chez les animaux y compris celles transmissibles chez les hommes.

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- **Evolution des crédits par programme (2017-2022)**

Cf. Budget-programme à blanc

Programme 1. Administration générale

Responsable du programme : Secrétaire Général

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

Dans le souci de soutenir durablement le développement de la République Démocratique du Congo, le Gouvernement compte diversifier son économie en s'appuyant sur les autres secteurs productifs du pays, autres que le minier.

Le secteur de Pêche et Elevage, dans son ensemble, occupe une place de choix, devant bénéficier des actions du Gouvernement permettant de capitaliser et soutenir la demande intérieure en réduisant la dépendance du pays en produits de première nécessité d'une part, et d'autre part, diversifier les produits d'exportation et des sources d'entrées des devises pour soutenir et stabiliser l'économie et la création des richesses sur le plan intérieur.

La récente mise en place du Secrétariat Général à la Pêche et Elevage qui découle de la scission du Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, a pour entre autre mission, de prendre en compte et de porter au plus haut niveau, toutes les questions permettant de soutenir et d'appuyer le développement de la production et la productivité animale et halieutique du pays, en permettant au Secteur de Pêche et Elevage de contribuer de manière très significative à l'autosuffisance alimentaire d'une part et d'autre part à l'amélioration du revenu de la population et à la formation du produit intérieur brut.

Ainsi, il est question que le ministère de pêche et élevage se dote d'un appareil administratif réellement en place avec toutes les capacités pertinentes afin de réaliser cette lourde mission.

En effet, le cadre organique doit être revisité pour intégrer d'autres services essentiels à concourir à l'atteinte des objectifs. Cela permet la mise en place tant sur le plan central que provincial et local des structures administratives y afférentes.

Aussi, plusieurs matières et aspects doivent être régis et réglementer. Il s'agit des textes des lois, des Plans, Politiques et Stratégies sectorielles à élaborer et/ou à actualiser.

Ceci exige un personnel qualifié avec des outils et environnement appropriés pour le travail. D'où le besoin en renforcement des capacités humaines, techniques et institutionnelles.

Les principales missions du programme sont :

- Piloter et évaluer les programmes et projets de développement de pêche et élevage en s'appuyant sur les programmes sectoriels ;
- Planifier les objectifs nationaux de production dans les domaines de pêche, élevage et aquaculture ;
- Elaborer et définir la politique nationale et des stratégies globales et spécifiques en matière de pêche et 'élevage ;
- Assurer une large diffusion de l'information en collectant, analysant les données statistiques de pêche et élevage et en la publiant sous forme d'annuaires.
- Assurer la performance des ressources humaines.
- Veiller à la bonne gouvernance du secteur de pêche et élevage.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme « Administration générale » est constitué :

- Cabinet du Ministre,
- Secrétariat Général
 - Cellule technique d'appui ;
 - Cellule gestion des projets et des marches publiques ;

- Directions rattachées et services d'appui :
 - La Direction d'Etudes et Planification ;
 - La Direction administrative et financière ;
 - La Direction des ressources humaines ;
 - La Direction des archives et nouvelles technologies d'information et communication ;
 - Le Service national des statistiques de pêche et élevage (SENSPE) ;
 - La Direction des organisations paysannes et professionnelles de pêche et élevage (DOPPE) ;
 - La Direction d'Inspection ;
 - Cellule chargée de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du secteur de pêche et élevage en république démocratique du Congo (CESANUPE).

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage et renforcer les capacités techniques et humaines

Cet objectif vise la mise en place du cadre organique, des lois, politiques et stratégies régissant différentes matières du ressort.

Il vise également le renforcement des capacités du personnel par la formation, l'aménagement d'un environnement de travail propice et l'acquisition des équipements appropriés.

Deux (02) sous-objectifs sont poursuivis :

- Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage ;
- Renforcer les capacités techniques et humaines.

Sous-objectif 1. Améliorer la gouvernance du secteur de pêche et élevage								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux de mise en œuvre du cadre organique existant	%	ND	ND	ND	35	40	70
Source : DRH								
2	Nombre de lois sur l'aquaculture, la pêche, l'élevage et zoo sanitaire élaborées	%	ND	ND	ND	2	3	4
Source : DA, DPRH, DLMA								
3	Nombre des séances des travaux d'actualisation de la loi sur la pêche	%	ND	ND	ND	10	20	0
4	Politiques et stratégies sectorielles élaborées	Nombre	ND	ND	ND	02	02	03
Source : DPRH								

Commentaire : Les lois et textes réglementaires du secteur de pêche et élevage sont pour certaines activités inexistantes et pour d'autres plus anciens. D'où le besoin de mettre en place et/ou actualiser l'arsenal juridique du secteur.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1, Taux de mise en œuvre du cadre organique existant.

- **Définition** : Ce taux représente le niveau de mise en œuvre du cadre organique en vigueur.
- **Mode de calcul** : (Nombre des structures opérationnelles / nombre total des structures prévus) x 100

Indicateur n°2, Nombre des lois sur l'aquaculture, la pêche, l'élevage et zoo sanitaire

- **Définition** : Travaux en rapport avec la rédaction, l'adoption et la publication des lois sur l'aquaculture, la pêche, l'élevage et zoo sanitaire.
- **Mode de calcul** : (Nombre des lois rédigées, l'adoptées et publiées /nombre total des lois prévus) x 100

Indicateur n°3, Nombre des séances tenues dans le cadre des travaux d'actualisation de la loi sur la pêche

- **Définition** : Ce taux représente l'état d'avancement des travaux en rapport avec l'actualisation de la loi sur la pêche.
- **Mode de calcul** : (Nombre des lois rédigées, l'adoptées et publiées /nombre total des lois prévus) x 100

Indicateur n°4, Politiques et stratégies sectorielles élaborées

- **Définition** : le nombre de documents des Politiques et stratégies sectorielles élaborés
- **Mode de calcul** : la somme arithmétique de documents des Politiques et stratégies sectorielles élaborés au cours d'une année

Sous-objectif 2. Renforcer les capacités techniques et humaines								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Proportion du Personnel formé	%	ND	ND	En cours	25	40	35
2	Proportion des directions et services dotés en matériels et équipements de bureau	%	ND	ND	En cours	35	35	30

Source : DRH

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Proportion du personnel formé.

- Définition : C'est la part du personnel formé au cours de l'année
- Mode de calcul : (Nombre total du personnel formé sur le nombre total du personnel) x 100.

Indicateur n°2, Proportion des directions et services dotés en matériels et équipements de bureau

- **Définition** : elle représente le niveau de dotation des directions et services en matériels et équipements de bureau au cours de l'année
- **Mode de calcul** : (Nombre des directions et services dotés/nombre total des directions et services prévus) x 100

3. Evolution des crédits du programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 2. Développement des filières animales

Responsable du programme : Directeur-Chef de Service de la Production et du Développement de l'Élevage (DPDE)

1. Présentation stratégique du programme

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans la droite ligne de la politique nationale du développement de l'élevage de la RDC. Ce programme cadre aussi avec le Plan National Stratégique du Développement (PNSD) où il est retenu dans le cadre du Bascutage du Budget des moyens en mode du Budget Programme. Son objectif est d'augmenter la production animale afin d'assurer la sécurité sanitaire et nutritionnelle de la population congolaise.

1.1. Stratégie du programme

La République de Démocratique du Congo dispose d'importants atouts dans le domaine de l'élevage : 87 millions d'hectares de savanes herbacées et arborées, une variété climatique permettant l'exploitation d'espèces animales d'origine tropicale et des régions tempérées, offrant ainsi, un potentiel important des fourrages pouvant supporter 40 millions de têtes de Bovins, et un accès aisé à l'eau en toute saison nécessaire pour l'alimentation du bétail à moindre effort.

Cependant, ce secteur de l'élevage se trouve dans une situation catastrophique du fait de la baisse chronique des productions causée par plusieurs facteurs dont le plus important est, entre autres, le délabrement des infrastructures d'élevage.

On estime à ce jour le cheptel animal total à 7 millions de têtes (14% de bovins, 72% de petits ruminants et 14% de porcins) au lieu de plus 40 millions de têtes de bovins et de milliers de centaines de petits ruminants et porcs

Ainsi, au terme de ce programme, non seulement les emplois des jeunes seront créés mais aussi les revenus des éleveurs vont accroître.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme sera mis en œuvre par trois structures :

- la Direction Production et Développement de l'élevage qui assume le leadership de ce programme,
- la Directions des Services Vétérinaires ainsi que
- le Service National de Développement de l'Élevage Familial et d'Intrants connexes (SENAPEFIC).

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif : Accroître la production et la productivité animale

- Appuyer la relance des ranches et fermes abandonnées ;
- Appuyer la mise en place des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs ;
- Accroître la chaîne des valeurs dans l'industrie animale

Sous-objectif 1. Appuyer la relance des ranches et fermes abandonnées

Les Fermes et Ranches qui ont été attribués aux acquéreurs après la zairianisation ont tous été abandonnés. C'est pour cette raison que le ministère envisage de relance ces activités sous forme de Partenariat Public Privé (PPP).

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Nombre des missions effectuées dans le cadre des états des lieux des ranches et fermes	Nombre	ND	ND	En cours	8	6	4
2.2	Proportion des ranches et fermes relancés	%	ND	ND	Nd	15	20	30

Source : Direction Production et Développement de l'Élevage (DPDE)

Précisions méthodologiques :**Indicateur n°1 : Nombre des personnels formés.**

- **Définition** : C'est l'ensemble des missions effectuées au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des rapports de missions effectuées au cours de l'année.

Indicateur n°2, Proportion des ranches et fermes abandonnés relancés

- **Définition** : Ce taux représente la part des ranches et fermes abandonnés relancés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : (Nombre des ranches et fermes relancés / nombre total des ranches et fermes abandonnés) x 100

Sous-objectif 2 : Appuyer la mise en place des centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs.

Il est question ici de sauvegarder ou d'améliorer le potentiel génétique de cheptels animaux en vue d'augmenter le rendement de la productivité de l'élevage dans notre pays.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre des géniteurs améliorés disséminés	Nombre	ND	ND	ND	1500	4000	10000

Source : Direction Production et Développement de l'Elevage (DPDE)

Au terme de ce projet, les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri, Bas Uélé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomami, Kasai-Central, Sankuru, Kongo-Central, Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango et Kinshasa se verront disposées d'au moins 1 ferme moderne opérationnelle.

Précisions méthodologiques :**Indicateur n°1 : Centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs de bovins, petits ruminants, porcs et volaille mis en place**

- **Définition** : C'est l'ensemble des Centres pilotes de production, de multiplication et de diffusion des géniteurs de bovins, petits ruminants, porcs et volaille mis en place au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme des géniteurs de bovins, petits ruminants, porcs et volaille améliorés disséminés au cours de l'année.

Sous-objectif 3 : Accroître la chaîne des valeurs dans l'industrie animale

Pour inciter nos éleveurs à produire plus, l'Etat a la devoir d'améliorer le circuit de commercialisation de leurs produits. C'est pour cette raison, qu'il est préconisé de mettre en place les structures de base pour appuyer l'évacuation des produits des éleveurs dans de bonne condition.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre d'infrastructures opérationnelles	Nombre	Ras	Ras	En cours	15	4	8

Source : DPDE

Commentaires : Pour permettre aux producteurs des bovins d'augmenter leur production viandeuse et laitière, le Ministère de Pêche et Elevage envisage de réhabiliter, selon les cas, les Abattoirs et les laiteries se situant dans les zones de grande production et consommation notamment dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Ituri, Bas Uélé, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Tanganyika, Haut-Lomami, Kasai-Central, Sankuru, Kongo-Central, Kwilu, Mai-Ndombe, Kwango et Kinshasa en vue de

contribuer à l'amélioration du circuit de commercialisation de ces denrées, et par conséquent, de désenclaver ces centres de grande production d'une part et de ravitailler celles de grande consommation d'autre part.

La construction des abattoirs et laiteries, dans les zones à grande production des bovins, pourra aussi jouer un rôle capital dans la commercialisation des viandes et du lait ainsi que de leurs produits dérivés.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Infrastructures réhabilitées

- **Définition** : C'est le nombre des Infrastructures réhabilitées au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des Infrastructures réhabilitées au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Infrastructures construites

- **Définition** : C'est le nombre des **Infrastructures construites** au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des **Infrastructures construites** au cours de l'année.

3. Evolution des crédits du programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs

L'établissement public à caractère administratif dénommé « **Service National du Développement de l'Élevage (SNDE)** » concourt au succès du Programme de Développement de la filière animale.

Programme 3. Développement des filières halieutiques et aquacoles

Responsable du programme : Directeur-Chef de Service de la Direction de Pêche et Ressources Halieutiques

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

La pêche et l'aquaculture procurent un grand nombre d'avantages en car notamment ; elles participent à la diversification et à la croissance économique, procurent un moyen d'existence durable à une grande partie de la population et offrent pour la majorité de la population une des sources principales de protéines alimentaires. Le secteur des pêches y compris l'aquaculture constitue sans nul doute une des principales composantes du développement de notre pays.

Ce programme s'appuie essentiellement sur le plan Directeur des pêches, la politique nationale de pêche et de l'aquaculture ainsi que le plan de Développement de l'aquaculture où une série d'actions, d'activités et des produits aux coûts définis ont été déterminés.

La coordination de toutes ces actions pour assurer le Développement des filières halieutiques et aquacoles doit nous amener à :

- Passer d'une pêche de survie ou de subsistance, à une pêche commerciale rentable à moyenne ou à grande échelle où la production sera améliorée, suivie et contrôlée conformément aux textes légaux et réglementaires par les services publics attirés en vue de prévenir la surexploitation ou la surpêche.
- Passer d'une pisciculture à petite échelle à une pisciculture commerciale rentable.

Les acteurs de chaque maillon de ces deux filières seront identifiés et leurs capacités humaines, techniques et organisationnelles seront renforcées en vue de leur permettre de se regrouper en associations autogestionnaires, en coopératives ou à créer des petites et moyennes entreprises de pêche ou aquacoles.

Ce programme s'inscrit dans les différents documents cadre de politique économique et sectorielle.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme s'appuie sur les activités qui seront menées dans toute la filière par les différents services, notamment :

- La Direction de Pêche et Ressources Halieutiques « DPRH » ;
- La Direction de l'Aménagement des Pêcheries et infrastructures « DAPI » ;
- La Direction de l'Aquaculture « DA » ;
- Le Service National de Développement de Pêche et Aquaculture (SENADEPA).

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Ce Programme vise l'augmentation de la production et à l'amélioration de la productivité des ressources halieutiques et aquacoles.

Trois sous-objectifs sont poursuivis, à savoir :

- Augmenter la production par une exploitation durable des ressources halieutiques ;
- Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche et l'aquaculture ;
- Créer les emplois et améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière.

Sous-objectif 1 : Augmenter la production par une exploitation durable des ressources halieutiques

Cet objectif vise l'accroissement de la production sans compromettre la durabilité des ressources, les écosystèmes aquatiques et la biodiversité en respectant les dispositions légales et réglementaires d'une pêche responsable.

Indicateurs		Unité de mesure	Réalisation s		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2016	2017	2019	2020	2021	2022
1	Quantité totale des ressources capturées	Tonne	Nd	Nd	250.000 t	270.00 t	290.000 t	320.000t
Source : DPRH								
2	Nombre de débarcadères intégrés	Nombre	Nd	Nd	6	11	16	20
Source : DPRH								

Commentaires :

- Le contrôle de l'effort de pêche, des engins de pêche et de période de fermeture de pêche va accroître l'abondance et la production halieutique et induire l'amélioration de la taille des captures.
- Le contrôle de l'effort de pêche, des engins de pêche et de période de fermeture de pêche va accroître l'abondance et la production halieutique et induire l'amélioration de la taille des captures.
- Les unités permettront de lutter efficacement contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée « INN ». Cela contribuera à l'augmentation contrôlée de la production halieutique et à diminuer la capture des juvéniles.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : captures totales

- **Définition** : C'est l'ensemble captures totales des ressources halieutiques au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des rapports produits au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Unité de suivi, contrôle et surveillance de pêche

- **Définition** : C'est la somme des unités de contrôle et surveillance de pêche opérationnelles au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique unités de contrôle et surveillance de pêche opérationnelles au cours de l'année.

Sous-Objectif 2 : Améliorer la chaîne de valeur dans la pêche

Cet objectif vise la valorisation des produits de pêche à toutes les étapes d'activités de production, transformation et commercialisation des produits de pêche.

Indicateur		Unité de mesure	Réalisation s		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2016	2017	2019	2020	2021	2022
1	Nombre des débarcadères intégrés (Point de Débarquement Aménagé)	Nombre	Ras	Ras	11	15	20	25
Source : DAPI, DPRH								

Sous-Objectif 3 : Créer les emplois et améliorer les conditions de vie des acteurs de la filière.

L'organisation de la filière de pêche permettra de générer des emplois rémunérateurs à chaque maillon de la filière et les revenus des acteurs seront améliorés ainsi que les conditions de leur.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2016	2017		2019	2020	2021
1	Nombre d'emplois créés dans la filière	Nombre	Nd	Nd	165000	215000	265000	315000
Source : DPRH DAPI,								

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Nombre des débarcadères intégrés (Point de Débarquement Aménagé)

- **Définition** : C'est l'ensemble des débarcadères construits au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des débarcadères intégrés au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Nombre d'emplois créés dans la filière

- **Définition** : C'est la somme d'emplois créés dans la filière au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique d'emplois créés dans la filière au cours de l'année.

Commentaires :

- L'installation de ces infrastructures permettra l'amélioration de la qualité des produits et l'organisation des circuits de commercialisation. Ce qui entrainera l'augmentation de la valeur ajoutée des produits de pêche et de l'aquaculture ainsi que leur niveau concurrentiel sur le marché national, régional et international.
- Chaque maillon de la filière va générer des emplois (pêcheurs, mareyeurs, transformateurs des produits de pêche, les transporteurs, les vendeurs des produits de pêche, les fabricants des embarcations de pêche, les vendeurs des intrants de pêche, les réparateurs des moteurs hors-bord etc..Il en résultera la création des petites et moyennes entreprises de pêche et d'aquaculture.

3. Evolution des crédits du programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs

L'établissement public à caractère administratif suivant concoure à la réalisation des actions du Programme de Développement des filières halieutiques et aquacoles :

- **Centre de Recherche en Hydrobiologie d'Uvira** (L'entreprise publique suivante a un rôle important à jour dans la lutte contre les Maladies Animales).
- **SOCIETE CONGOLAISE DE PECHE « SOCOPE ».**

Programme 4. Lutte contre les maladies animales

Responsable du programme : Directeur Chef de Service de la Direction de Lutte contre les Maladies Animales (DLMA)

1. Présentation stratégique du programme

La mise en œuvre de ce programme s'inscrit dans la droite ligne du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) de la RDC qui est un document de référence pour la planification des fonds pour le secteur de l'Agriculture et du Développement Rural à l'horizon 2020, et ce, en conformité avec l'esprit du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le Programme de lutte contre les Maladies animales cadre aussi avec le Plan National Stratégique du Développement (PNSD) où il est retenu dans le cadre du Basculage du Budget des moyens en mode du Budget Programme. Son objectif est de contribuer à l'amélioration de la couverture sanitaire sur toute l'étendue du territoire national des animaux terrestres et aquatiques jugées prioritaires, notamment pour le cas d'espèce la Peste des Petits Ruminants, la Maladie de Newcastle, la Grippe Aviaire, la Fièvre Aphteuse, la Fièvre de la Vallée de Rift, la Péripleurmonie Contagieuse Bovine, la Peste Porcine Africaine, la Rage, le Syndrome Ulcératif Epizootique.

1.1. Stratégie du programme

Les états des lieux faits dans le secteur de l'élevage de notre pays, ont dénoncé des gaps criants dans le domaine de la santé animale, notamment l'incapacité du système actuel de lutte contre les maladies animales d'assurer une couverture zoo-sanitaire suffisante sur toute l'étendue du territoire national.

Sachant que les maladies animales sont comptées en premier parmi les facteurs les plus contraignants du développement du secteur de l'élevage, la situation zoo-sanitaire actuelle de notre pays, la RDC, n'a pas permis à ce secteur de jouer normalement son rôle, celui de booster la filière de l'industrie animale pour sa participation effective au développement économique du pays.

Cette assertion est fondée sur le fait que la RDC n'arrive pas à produire suffisamment des viandes et autres produits dérivés pour couvrir les besoins nationaux en protéines animales et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de sa population.

C'est ainsi que le présent programme focalisera son attention sur le renforcement des capacités techniques, fondement d'une stratégie efficace et fiable de lutte contre les maladies animales prioritaires. Ensuite, il veillera à consolider le système de surveillance épidémiologique pour faciliter la détection précoce des cas au niveau des élevages tant traditionnels que commercial, des marchés et des postes frontaliers pour permettre une réponse immédiate et appropriée à une déclaration légitime d'un (des) foyer (s).

A ce jour, il est vraisemblablement inconcevable de constater que la RDC n'arrive pas fournir suffisamment des viandes et produits dérivés à sa population en dépit de tous ses atouts naturels (nature des sols, hydrographie, pluviométrie, végétation, ...) dont elle dispose pour développer le secteur de l'élevage, un des vecteurs potentiels de la diversification des sources de la croissance économique.

Cette contreperformance observée est due à des multiples facteurs contraignants dont les plus importants sont des maladies animales. A cela, s'ajoute le fait que la RDC, partageant ses frontières communes avec neuf pays d'Afrique Centrale, est exposée et expose en même temps ses pays voisins aux multiples pathologies transfrontalières, notamment la Fièvre Aphteuses, la Péripleurmonie contagieuse bovine, la Fièvre de la Vallée de Rift, la Grippe Aviaire, la Maladie de Newcastle, la Peste Petits Ruminants, la Peste Porcine Africaine, pour ne citer que cela.

Aussi, du point de vue épidémiologique, la position qu'occupe la RDC présente des risques sanitaires importants à cause de longues frontières communes (plus de 9200 KM), qu'elle partage avec 9 pays limitrophes (Angola, Burundi, République Centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda et Zambie) ; ce qui complique la conduite de la surveillance et du contrôle des épizooties, en particulier les maladies émergentes et transfrontières.

Pour faire face à tous ces défis, le Gouvernement a jugé impérieux de créer un service spécialisé pour contrer efficacement le fléau qui est à la base de cette contreperformance qui est la Direction de Lutte contre les Maladies Animales dont les attributions lui assignées sont :

- Contribuer à l'élaboration des avant-projets des lois et textes réglementaires ainsi que les normes et les directives ayant trait à la lutte contre les maladies animales, y compris les zoonoses ;
- Assurer la mise en œuvre et le suivi des politiques, des stratégies et des normes de lutte contre les maladies animales, y compris les zoonoses ;
- Mener des études et des recherches relatives à l'amélioration de la riposte contre les maladies animales, y compris les zoonoses ;
- Planifier et coordonner la mise en œuvre des programmes spécialisés de prévention et de contrôle des maladies animales, y compris les zoonoses et en assurer leur suivi et évaluation ;
- Assurer la constitution et la gestion de la base des données ayant trait à la lutte contre les maladies animales prioritaires sous surveillance;
- Contribuer la détection précoce des maladies animales, y compris les zoonoses, en collaboration avec le Réseau National d'épidémiosurveillance et les Laboratoires Nationaux et de référence régionale et mondiale ;
- Contribuer à l'application de la réglementation zoo sanitaire internationale en matière de lutte contre les maladies animales ;
- Contribuer à l'application et à la réparation des projets de Conventions et des Accords sous-régionaux, régionaux et internationaux en matière de lutte contre les maladies animales, y compris les zoonoses.

1.2. Périmètre du programme

Le programme « Lutte contre les Maladies Animales » est un vaste programme qui concourt à assurer le bien-être des animaux et de la population par la protection de leur santé.

C'est ainsi que, dans le cadre de la réforme de l'administration publique, le Gouvernement, après une évaluation du système zoo sanitaire du pays, datant de l'époque coloniale, a jugé impérieux de renforcer le système de lutte contre les maladies animales dont les composantes principales sont la surveillance, la détection et le contrôle, en dotant le Ministère de Pêche et Elevage **d'une Direction normative pour s'occuper spécialement de Lutte contre les Maladies Animales** dont l'appui technique des Services ayant une expertise avérée dans le domaine de santé animale s'avère nécessaire, à savoir :

- Le laboratoire Vétérinaire Central dont la mission essentielle est le diagnostic et les investigations des maladies, la production des vaccins et la recherche ;
- Le Service National d'Epidémio-surveillance qui assume la responsabilité de la surveillance passive et rapportage des maladies animales, y compris les zoonoses sur toute l'étendue du territoire national.
- Le Service de Quarantaine Animale qui joue le rôle d'inspection vétérinaire et de contrôle documentaire à l'entrée et à la sortie des animaux et leurs produits dérivés du pays.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

L'objectif poursuivi par ce programme est de prévenir, contrôler les maladies animales y compris les zoonoses et renforcer les capacités de production locale des vaccins pour lutter contre les maladies animales.

Objectif 1 : Prévenir et contrôler les maladies animales prioritaires, y compris les zoonoses.

Cet objectif vise la vaccination des animaux d'élevage contre les maladies animales à fort impact socio-économique et zoonotiques afin d'éviter la propagation des maladies endémiques et l'introduction des maladies exotiques.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux de maladies animales prévenues	%	Nd	Nd	Nd	60	70	80
Source : Direction Lutte contre les Maladies Animales (DLMA)								
2.2	Taux des maladies animales contrôlées et maîtrisées	%	Nd	Nd	Nd	20%	50%	80%
Source : Direction Lutte contre les Maladies Animales (DLMA)								

Commentaires :

- La prévention des maladies animales est un outil nécessaire pour éviter l'introduction, la propagation, la dissémination et l'établissement des maladies animales exotiques dans notre pays.
- Le contrôle des maladies animales est une des mesures de lutte dont l'objectif est de réduire le taux de prévalence à 80% d'ici 2020 afin de permettre l'accroissement de la production animale susceptible de répondre aux besoins internes, de promouvoir l'industrialisation de ce secteur et de participer compétitivement au marché international.

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Taux de maladies animales prévenues

- Définition :** C'est l'ensemble des maladies animales prévenues au cours de l'année
- Mode de calcul :** Somme arithmétique des maladies animales prévenues au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Taux des maladies animales contrôlées et maîtrisées

- Définition :** C'est l'ensemble des maladies animales contrôlées et maîtrisées au cours de l'année
- Mode de calcul :** Somme arithmétique des maladies animales contrôlées et maîtrisées au cours de l'année.

Objectif 2 : Renforcer la capacité de production locale des vaccins pour lutter contre ces maladies animales

A ce jour, le Laboratoire vétérinaire Central de Kinshasa fabrique le vaccin dans le même bloc où se manipulent les produits infectieux. Cette façon de travailler est proscrite par la réglementation en la matière afin d'éviter la contamination croisée.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Blocs de production de vaccin opérationnel	Nombre	ND	ND	En cours	1	2	3

Source : Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa (LVCK)								
2.1	Vaccins produits	Dose	ND	ND	En cours	18 700 000	+20	+40
Source : Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa (LVCK)								

Commentaires :

- *Le bloc sollicité pour la production de vaccin au sein de l'enceinte du Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa actuelle va permettre la séparation du bloc destiné pour le diagnostic et celui réservé uniquement pour la fabrication de vaccin afin d'éviter la contamination croisée. Suivant l'importance de besoins, il ya lieu d'en construire trois Unités à raison d'une Unité à Kinshasa, une deuxième à Lubumbashi et une autre troisième à Goma.*
- *Actuellement, le Laboratoire Vétérinaire Central de Kinshasa a la capacité de produire annuellement plus de 15 000 000 doses de vaccin toutes catégories confondues. Au terme de ce projet, ce Laboratoire peut produire plus de 18 700 000 doses de vaccin.*

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Blocs de production de vaccin opérationnel

- **Définition :** C'est l'ensemble Blocs de production de vaccin opérationnel au cours de l'année
- **Mode de calcul :** Somme arithmétique Blocs de production de vaccin opérationnel au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Vaccins produits

- **Définition :** C'est l'ensemble vaccins produits au cours de l'année
- **Mode de calcul :** Somme arithmétique vaccins produits au cours de l'année.

Objectif 3 : Renforcer le système de surveillance des maladies et contrôle des mouvements des animaux et leurs produits dérivés à l'intérieur et aux postes frontaliers du pays.

Cet objectif vise d'une part le renforcement de capacité de Service d'Epidémio-surveillance en termes de formation et d'équipement afin de lui permette d'assurer une surveillance à temps réel et d'autre part au Service de Quarantaine animales de renforcer sa capacité de contrôle des animaux et des produits dérivés aux frontières.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Alertes déclenchées	Nombre	ND	ND	En cours	192	384	768
Source : Service National d'Epidémiosurveillance (SENES)								

Commentaires : *Des alertes seront faites régulièrement par ce programme pour surveiller afin de prévenir tout cas d'épidémie.*

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
3.2	Taux de couverture zoonitaire	%	ND	ND	En cours	65 000	+20%	+ 20%
Source : Service National de Quarantaine Animale (SQA)								

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : Alertes déclenchées par semaine

- **Définition** : C'est l'ensemble des Alertes déclenchées par semaine au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique Alertes déclenchées par semaine au cours de l'année.

Indicateur n°2 : Contrôle documentaire et zoo sanitaire des Animaux et Produits dérivés

- **Définition** : C'est l'ensemble des Contrôle documentaire et zoo sanitaire des Animaux et Produits dérivés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Taux de couverture zoo sanitaire des Animaux et Produits dérivés au cours de l'année.

Commentaires :

- *Le renforcement du système de surveillance des maladies animales permet la détection précoce et la remontée rapide des informations. Ceci en vue de déterminer les origines des maladies et orienter la prise de décision des mesures de contrôle appropriées. Par semaine, il est recommandé de déclencher au moins 4 alertes sanitaires.*
- *Le contrôle des animaux et des produits animaux aux postes frontaliers permette de protéger notre pays contre l'introduction des maladies animales exotiques*

Objectif 4 : Renforcer les capacités des Agents Communautaires de Santé Animale (ACSA) et leur installation dans les Territoires de 26 Provinces du Pays.

Le pays ne disposant pas assez du personnel qualifié au niveau opérationnel (*secteurs et groupements*) pouvant assurer la couverture zoo sanitaire en ces milieux, le Ministère de Pêche et Elevage envisage de combler ce déficit par l'installation d'une catégorie du personnel recruté parmi les éleveurs, les leaders d'opinion et les vétérinaires privés pour qu'après leur formation et équipement qu'ils puissent fournir certains services vétérinaires sous la supervision d'une autorité vétérinaire compétente dans leurs lieux d'affectation.

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.1	ACSA formés	Nombre	ND	ND	ND	4000	6000	8000

Source : DSV

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.2	ACSA équipés	Nombre	Nd	Nd	Nd	4000	6000	8000

Source : DSV

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercices en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.3.	ACSA installés	Nombre	Nd	Nd	Nd	4000	6000	8000

Source : DSV

Précisions méthodologiques :

Indicateur n°1 : ACSA formés

- **Définition** : C'est l'ensemble des ACSA formés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des ACSA formés au cours de l'année.

Indicateur n°2 : ACSA équipés

- **Définition** : C'est l'ensemble ACSA équipés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des ACSA équipés au cours de l'année.

Indicateur n°3 : ACSA installés

- **Définition** : C'est l'ensemble des ACSA installés au cours de l'année
- **Mode de calcul** : Somme arithmétique des ACSA installés au cours de l'année.

Commentaires :

- *Indicateur 1 : Pour combler l'insuffisance des agents vétérinaires officiels au niveau opérationnel, Le Gouvernement, par l'entremise du Ministère de Pêche et Elevage s'emploie former au moins 8000 Agents Communautaires de Santé Animale (ASCA) comprenant les éleveurs, les vétérinaires privés et certains leaders d'opinions, sur certaines notions élémentaires de santé animale notamment les soins de santé primaires, la tenue des officines pharmaceutiques, la surveillance à base communautaire des maladies animales.*
- *Indicateur 2 : Pour bien mener leurs tâches, après formation, l'état a le devoir de leur fournir les équipements et matériels adéquats ;*
- *Indicateur 3 : Une fois formés et équipés, les ACSA seront installés dans des stations d'observations zoo sanitaires de 145 territoires du pays pour suppléer, sous la supervision de l'autorité vétérinaire compétente, les insuffisances de secteur vétérinaire officiel.*

3. Evolution des crédits du programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)**4. Opérateurs**

Les établissements publics à caractère administratif concourant au succès du Programme de Lutte contre les Maladies Animales sont **les universités à travers leurs Facultés de Médecine Vétérinaire**.

Les Entreprises publiques ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les Maladies Animales, notamment **le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)**.

20. DEVELOPPEMENT RURAL (Section 45)

Présentation du Ministère

Monsieur Guy MIKULU POMBO, Ministre du Développement Rural.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

1.1.1 *Priorités Nationales*

Conformément aux orientations actuelles du Gouvernement de la République, le Ministère du Développement Rural focalise son intervention sur la vision du Chef de l'Etat qui prône de remettre l'homme au centre de l'action publique.

Conformément aux orientations contenues dans le PNSD (Plan National Stratégique de Développement) qui visent de faire de la RDC un pays à revenu intermédiaire d'ici 2022, un pays émergent à l'horizon 2030 et un pays développé d'ici 2050 avec l'accroissement exponentiel et concomitant du Produit Intérieur Brut qui devrait passer de 1000 \$ à 1200 \$ en fin programme.

Au niveau national, la stratégie retenue est celle de faire du secteur agricole au sein duquel on reconnaît trois sous-secteurs respectifs (Ministère du Développement Rural, Ministère de l'Agriculture et Ministère de Pêche et Elevage) le « moteurs de la croissance » du pays. Autrefois la mission principale du Ministère du Développement Rural était celle « de contribuer à l'améliorer les conditions et le cadre de vie en milieu rural ». Dans le but de permettre au Ministère de bien remplir ses missions et de jouer son rôle, les réformes actuelles en cours au pays la redéfinition des missions dans le cadre de la vision actuelle du PNSD qui voudrait faire passer la RDC successivement de l'état d'un sous développé vers celui d'un pays à revenu intermédiaire, pays émergent et pays développé s'impose.

1.1.2 *Politiques Sectorielles*

Si la constitution de la RDC de 2006, en son préambule et aux articles sur les dispositions relatives aux compétences concurrentes et exclusives entre les niveaux central, provincial et local dispose que la décentralisation est le mode de gestion de la République Démocratique du Congo ; le Ministère du Développement Rural, est chargé de matérialiser la vision de l'Etat en matière du rapprochement du centre de prise des décisions au niveau local qui est un domaine de très haut niveau de décentralisation et mérite de ce fait, d'avoir une stratégie sectorielle.

Au regard du contexte actuel dans le secteur du Développement Rural en RDC, caractéristiques suivants : le milieu rural abrite 70 % des population contre seulement 30 % en ville; le revenu par habitant et par jour est de 0,23 USD ; l'incidence de la pauvreté atteint 75,72% de la population rurale ; moins de 1% de la population rurale à accès à l'électricité ; 83% de la population rurale n'a pas accès à l'eau potable à des distances réduisant les corvées ; plus de 70% du réseau routier local sont dans un état de délabrement très avancé et à l'origine de l'enclavement et de l'isolement de groupes de villages entiers

Face à cette situation plus qu'alarmante de la majorité de la population congolaise, le Gouvernement se trouve dans l'obligation de disposer d'un outil très efficace en milieu rural pour s'attaquer aux défis immenses ci-haut identifiés.

A ce titre, le milieu rural étant actuellement érigé comme source d'accroissement des recettes nationales, les activités qui s'y passent doivent avoir pour finalité l'augmentation des activités productives. A ce titre, la Mission du Ministère devient : « contribuer à l'accroissement de la productivité et de la production des biens vivres et non vivres en milieu rural ».

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Conformément à l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ; les attributions du Ministère du Développement Rural sont les suivants :

- Elaboration et suivi des projets de développement dans les campagnes, milieux ruraux et péri urbains ;
- Organisation et encadrement des paysans dans des coopératives et associations en milieu rural, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;
- Elaboration et conduite des politiques et stratégies de développement rural ;
- Organisation et encadrement de la population rurale pour l'accroissement de la production agricole, en collaboration avec le ministère ayant l'Agriculture dans ses attributions ;
- Aménagement et équipement de l'espace rural ;
- Coordination et intégration des programmes de développement en milieu rural ;
- Promotion du bien-être social des populations rurales par la sensibilisation et l'animation rurales ;
- Promotion et soutien de la pêche en milieu rural ;
- Aménagement, construction, réhabilitation, entretien des infrastructures socio-économiques de base en milieu rural et péri urbain dont :
 - Voies de desserte agricole et cours d'eau ;
 - Sources d'eau, adduction gravitaire et forage des puits ;
 - Electrification rurale, en collaboration avec les ministères ayant les Travaux Publics et Infrastructures ainsi que l'Electricité dans leurs attributions.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de Justice et Garde des Sceaux est composé du Cabinet du Ministre, d'une Administration au niveau central et de province, des services spécialisés ainsi que des Programmes et projet (PAMOVI, PRISE, PADIR...).

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Mise en Œuvre de la Réforme de l'Administration Générale du Développement Rural ;
- Construction, Aménagement et Réhabilitation des Infrastructures Rurales ;
- Accompagnement des populations paysannes.

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- Evolution des crédits par Programme (2017-2022) Cf. budget-programme à blanc

Programme 1 : Administration générale

Responsable : *Secrétaire Général*

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le ministère entend poursuivre dans le cadre de ce programme des objectifs spécifiques liés au renforcement des capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique ; d'accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés. A travers une stratégie de contrôle interne, le ministère veut garantir une bonne gestion des ressources financières en appliquant des méthodes d'analyse institutionnelle et de comptabilité matière.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme est piloté par le Secrétariat Général accompagné des services qui lui sont rattachés il s'agit notamment de :

- Bureau du Secrétaire Général : le Secrétariat Administratif,
- la Direction des Ressources Humaines,
- la Direction Administrative,
- Direction des Etudes et Planification,
- la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics,
- la Cellule Technique d'Appui.

2. Objectifs et Indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux de couverture des organes	%	40	40	60	50	100	100
Source : Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière								
1.2	Taux de fonctionnalité	%	21.8	15	0.199	11.2	ND	ND
Source : Extrait des Archives de la Direction de Préparation et du Suivi Budgétaire								
1.3	Taux de couverture juridique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Extrait des Archives de la Direction de Préparation et du Suivi Budgétaire								

Objectif 2. Promouvoir une gestion performante des ressources humaines							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux des actes de gestion des ressources humaines proposés dans l'année	%	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances</i>							
1.2	Taux annuel de formation des agents	%	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances</i>							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>							
Objectif 3. Garantir une bonne exécution budgétaire							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux d'exécution des crédits du programme « Administration Générale »	%	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Loi de Finances et Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière</i>							
1.2	Taux d'exécution des crédits du programme « Développement des Infrastructures »	%	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Loi Finances et Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière</i>							
1.3	Taux d'exécution des crédits du programme « Accompagnement des populations rurales /Paysannes »	%	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Loi Finances et Direction des Ressources Humaines/ Direction Administrative et Financière</i>							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>							

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 2 : DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Ce programme vise :

- L'ouverture, la réhabilitation et l'entretien des routes, des rivières, des ponts divers et des bacs à vocation de desserte agricole en vue de faciliter la collecte, la conservation et l'évacuation des produits agricoles en milieu rural.
- La construction, l'entretien et la réhabilitation des marchés, des entrepôts et de tout autre infrastructures mécaniques ou en bâtiments qui vise l'amélioration ou la transformation et l'évacuation de la production rurale vers les lieux de consommation.
- La mise en œuvre des activités à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO, en sigle).
- Dans le cadre de sa stratégie d'amélioration du cadre de vie et des conditions de vie en milieu rural,
- Approvisionnement en eau potable en milieu rural; par des actions de maîtrise de l'eau en général, et spécifiquement par le drainage, le forage et éventuellement par l'irrigation au profit des populations rurales.
- Prise en charge de la problématique de l'électrification en milieu rural en utilisant les sources d'énergies nouvelles et émergentes dans le cadre de l'impulsion d'un développement durable en milieu rural.
- Aménagement spatial, la construction et la réglementation en matière de l'habitat en milieu rural.

1.2. Périimètre du programme

Les Directions normatives impliquées dans la réalisation de ce Programme sont les Suivantes :

- la Direction de Génie Rurale,
 - A cette Direction, seront associés les Opérateurs des politiques publiques tels que :
 - La Direction des Voies de Desserte Agricoles (DVDA)
 - le Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR),
 - le Service National des Energies Nouvelles (SENEN),
 - Service National de l'Habitat Rural (SENHARU).
- (Aussi prenant en compte le cadre organique du Ministère en voie de validation : La Direction des infrastructures et Aménagement Rural - DIAR).

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Construction, Réhabilitation et Entretien des infrastructures des voies et moyens d'évacuation de la production par territoire en milieu rural							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux de praticabilité des routes et dessertes agricoles par secteur et par territoires	%	23.9	23.9			
<i>Source : Direction des Voies de Dessertes Agricoles (DVDA)</i>							
1.2	Taux de Dragage des voies de navigation riveraine ou fluviale/lacustre par cours d'eau	%					
<i>Source : Direction des Voies de Dessertes Agricoles (DVDA)</i>							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>							

Objectif 2. Améliorer la Couverture en Eau potable							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	%	16	16	16		
Source : Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR)							
1.2	Taux de fourniture d'eau en milieu rural	%	20 à 32		20 à 32		
Source : DSCRP 2011-2015. SNHR 2014							
1.3	Taux d'utilisation de l'eau potable	%					
1.4	Taux de fonctionnalité des points d'eaux (Irrigation, Forages, Aménagement des points d'eau naturels)						
Source : Service National de l'Hydraulique Rurale (SNHR)							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>							
Objectif 3. Accroître la couverture en électricité par l'exploitation des énergies nouvelles et émergentes							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017	2018	2019	2020
1.1	Taux d'accès à l'électricité en milieu rural ;	%	ND	ND	ND	ND	ND
1.1	Taux de couverture en électricité en milieu rural		ND	ND	ND	ND	ND
Source : Service National des Énergies Nouvelles (SENER)							
1.2	Taux d'utilisation des énergies nouvelles l'eau potable	%	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Service National des Énergies Nouvelles (SENER)							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>							
Objectif 4. Accroître la couverture en électricité par l'exploitation des énergies nouvelles et émergentes							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Pourcentage d'études effectuées et exécutés en vue de l'amélioration de l'habitat.	%					
	Taux de Modernisation de l'Habitat Rural						
Source : Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)							
1.2	Taux d'utilisation des énergies nouvelles l'eau potable	%					
Source : Service National de l'Habitat Rural (SENHARU)							

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 3 : ACCOMPAGNEMENT DES POPULATIONS PAYSANNES

Responsable de programme :

Fonction :

1. Présentation Stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Pour ce programme, la stratégie consiste en l'accompagnement des populations à travers la redynamisation des structures productives en milieu rural et péri-urbain, le renforcement du circuit économique campagne-ville, ville-campagne la communication en milieu rural, le développement de l'horticulture péri-urbain et rurale, l'accompagnement de la réforme agraire et l'accès à la terre ainsi qu'à l'identification des spécificités socio anthropologiques et profil de variances des populations par secteur et par territoire.

1.2. Périmètres

Les structures suivantes sont destinées à mettre en œuvre ce programme :

- Service National des Coopératives et des Organisations paysannes (SNCOOP)
- Service National d'Information Rurale (SNIR)
- Service National d'Horticulture et Urbaine et Périurbaine (SENAHUP)
- Service National des Technologies appropriées (SENATEC)
- Service National d'Encadrement des Jeunes (SENEJER)
- Service National de Développement Intégré (SENDRI)
- Service National de pêche en milieu Rural (PEMERU)
- Programme National d'Appui à la Modernisation des Villages (PAMOVI)
- Aussi, tenant compte des prescrits du nouveau cadre organique en cours de validation, on aussi :
- La Direction des Initiatives Locales (DILOP).
- Service National de Traction Animale (SENATRA)

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. <i>Redynamiser les structures productives</i>							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
1.1	Taux de productivité rurale	ND	ND	ND	ND	ND	ND

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs

- AN-CDI : Agence National – Centre de Développement Intégré ;
- AN-CDI : Agence National – Centre de Développement Intégré.

21. COMMERCE EXTERIEUR

(Section 47)

PRESENTATION DU MINISTERE

Monsieur Jean LUCIEN BUSSA TONGBA, Ministre du Commerce Extérieur.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

Le Ministère en charge du Commerce extérieur est constitué de trois composantes, à savoir : le cabinet du Ministre, l'Administration du Commerce ainsi que les deux établissements publics sous-tutelles, l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN). Aussi, le Ministère travaille en collaboration avec certaines structures publiques et privées dont les objectifs touchent au commerce mais dépendant d'autres ministères.

La vision du Gouvernement dans le secteur du commerce est de rendre son économie plus compétitive sur le plan national, régional et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de contribuer au bien-être de la population à travers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) ainsi qu'à l'émergence de la RDC à l'horizon 2030.

En d'autres termes, le gouvernement tient à développer un environnement économique propice dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leurs essors sans entraves, désenclavant le territoire national, intégrant le marché intérieur, et renforçant les connexions aux circuits commerciaux régionaux et internationaux, l'enjeu majeur étant celui de parvenir à une croissance économique forte, durable et inclusive.

Ainsi, le Gouvernement congolais a engagé un certain nombre des réformes. Il s'agit notamment de :

- la révision du cadre réglementaire et juridique du commerce, y compris la mise en conformité du droit congolais des activités commerciales au Droit OHADA et l'actualisation du Code de commerce (loi relative à l'exercice de l'activité commerciale, loi portant réglementation du petit commerce, loi portant réglementation de la concurrence, loi relative à la protection du consommateur) ;
- le renforcement des capacités d'analyse et de négociation commerciale du Ministère en charge du commerce ;
- l'amélioration de l'information sur le commerce par l'informatisation des douanes ;
- la mise en œuvre de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges ;
- la mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS) ;
- la mise en place d'un Guichet unique intégral du commerce extérieur ;
- la signature de l'Accord instituant la Zone de Libre Echange Continentale de l'Union africaine (ZLECAF).

1.2. Organisation du ministère et domaine d'intervention

1.2.1. Domaine d'intervention

Les missions du ministère du commerce extérieur, telles que définies par l'ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, se résument comme suit :

- Promotion du commerce extérieur et étude des propositions sur les orientations générales et sectorielles de la politique du commerce extérieur ;
- Mesures susceptibles de contribuer à la restauration de la compétitivité extérieure des produits congolais exportables, notamment en identifiant toutes les entraves structurelles, administratives, financières, tarifaires ou humaines ;
- Recherche des voies et moyens susceptibles de procurer à l'industrie nationale des débouchés nouveaux à travers la rationalisation de la participation du pays à des foires et autres manifestation extérieures, l'exploitation des informations économiques relatives au commerce avec les pays étrangers, aux conventions et usages régissant les relations commerciales internationales ;

- Négociation, contrôle et suivi des Accords commerciaux ;
- Contrôle de la qualité, de la quantité et de conformité aux normes des marchandises produites localement, ainsi que des marchandises à l'import, à l'export et au transit ;
- Politique générale des importations, des exportations et de réexportation, en collaboration avec le ministère ayant l'Economie dans ses attributions.

1.2.2. Organisation du Ministère

Les structures de mise en œuvre de la politique du Ministère sont :-

- le Cabinet du Ministre ;
- le secrétariat général;
- la direction des services généraux, du personnel et des finances ;
- la Direction d'Etudes et Planification ;
- la direction de la Promotion Commerciale ;
- la direction des Accords Multilatéraux et Régionaux, Accords Bilatéraux et Frontaliers ;
- la direction de l'Import – Export et Transit ;
- la direction de Commerce des Services ;
- la direction du Contentieux et Réglementation ;
- le Centre de Référence de l'OMC ;
- la direction de Mobilisation des Ressources Extérieures ;
- l'Inspection et Contrôle des Normes ;
- la Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP) ;
- le Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) ;
- la Commission Nationale des Mercuriales des prix des produits exportés par la RD Congo « CNM ».

Les autres structures du ministère, sont :

- la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) ;
- le Guichet unique intégral.
- L'Office Congolais de Contrôle (OCC).

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi.

Cet objectif vise à compléter et améliorer le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique commerciale ; et à Renforcer les capacités des structures de mise œuvre et d'appui au commerce.

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi								
	Indicateur	Unité	Réalisation		En cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Nombre d'audits organisationnels réalisés	%	1	0	0	1	1	1
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au commerce								
Commentaire : l'audit organisationnel sera mené par un organe indépendant, à partir de l'année 2020								
	2. Nombre de textes de lois revus/réalisés	%	0	1	0	2	2	2
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au commerce								
Commentaire : il sera question de la révision et la prise de certains textes de lois								
	3. Taux de fonctionnement des organes	%	0	0	0	50	75	100
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au commerce								
Commentaire : le taux est obtenu par le rapport du nombre de structures à déployer aux structures déployées								
	4. Taux de notification de textes de lois	%	Nd	nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités du Centre de référence de l'OMC (CROMC)								
Commentaire : toutes les mesures ou décisions prises par les Autorités doivent être notifiées auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).								

Objectif 2 : Renforcer le suivi évaluation de la politique commerciale

L'objectif vise la mise en place d'un système périodique d'examen et d'évaluation de la politique commerciale ainsi que la consolidation de mécanisme de surveillance et d'alerte sur les mesures et pratiques illicites dans les échanges.

Objectif 2 : Renforcer le suivi évaluation de la politique commerciale								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Taux d'évaluation des recommandations sur les Politiques commerciales	%	Nd	nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Etudes et planification								
Commentaire : le taux d'évaluation des recommandations sur les Politiques commerciales est obtenu par le rapport entre les mesures prises aux mesures recommandées. L'Organisation Mondiale du Commerce a formulé plusieurs recommandations auprès du Gouvernement de la RDC, entre autre la consolidation de toutes les perceptions à l'import et l'export à une perception unique, la notification de toutes les mesures prises.								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2. Taux de réalisation d'enquêtes sur les mesures et pratiques commerciales illicites	%	Nd	nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Etudes et planification								
Commentaire : il sera question de la consolidation du mécanisme de surveillance et d'alerte sur les mesures et pratiques commerciales illicites, d'où des enquêtes seront menées. Ce taux est le rapport entre le nombre d'enquêtes réalisés aux enquêtes prévues.								

Objectifs 3 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux

Cet objectif vise la lutte contre les tracasseries administratives ainsi que la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Objectif 1 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Taux de fonctionnement du guichet unique	%	0	0	80	100	100	100
Source : Rapport d'activités du Guichet Unique Intégral								
Commentaire : le Guichet unique intégral est une plateforme électronique neutre, transparente et obligatoire des opérations du commerce extérieur permettant un échange intelligent et sécurité d'informations entre les acteurs privés et publics, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Ce taux est le rapport du nombre de services à intégrer aux nombres de services intégrés, multiplié par 100								
	2. Taux de vulgarisation de l'AFE	%	nd	nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction des accords multilatéraux, la DEP								
Commentaire : ce taux est le rapport du nombre d'activités organisées aux activités programmées multiplier par 100								

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- Evolution des crédits par Programme (2017-2022) Cf. Budget-programme à blanc

PROGRAMME 1 : Administration générale

Responsable du Programme : Secrétaire Général

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Périmètre du programme

Le programme comprend :

- le Cabinet du Ministre, qui est responsable du pilotage politique du ministère ;
- le secrétariat général au commerce extérieur ;
- la Direction des services généraux, du personnel et des finances ;
- la Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- la Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics (CGPMP) ;
- Le Centre de Recherche et d'Analyse des Statistiques Commerciales (CRASCOM) ;
- La Commission Nationale des Mercuriales des prix des produits exportés par la RD Congo « CNM ».

1.2. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme passe par le renforcement du cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la politique commerciale et des politiques sectorielles ainsi que le développement des capacités en Ressources humaines.

En effet, la bonne formulation, la mise en œuvre et le suivi efficaces de la politique commerciale nationale passent nécessairement par l'existence d'un cadre institutionnel approprié pour exercer le leadership requis et efficient, inspirer la confiance des acteurs et concilier le caractère transversal du commerce et son lien avec les domaines sectoriels. Aussi, ce cadre devra permettre l'adaptation aux évolutions et mutations de l'environnement tant national, régional qu'international.

1.3. Performance antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs de performance du Performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi

Cet objectif vise notamment à compléter et améliorer le cadre institutionnel de mise en œuvre de la politique commerciale et renforcer les capacités des structures de mise œuvre et d'appui au commerce.

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination et de suivi								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Nombre d'audits organisationnels réalisés	%	0	0	0	0	1	1
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au Commerce								
Commentaire : l'audit organisationnel sera mené par un organe indépendant. Le ministère envisage mener cet audit l'année prochaine et compte tenu de la contrainte budgétaire, celui va démarrer en 2021.								
	2. Nombre de textes de lois revus/réalisés	%	0	0	0	1	2	0
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au Commerce								
Commentaire : il sera question de la révision de certaines lois et la prise de nouvelles lois								
	3. Taux de fonctionnement des organes	%	0	0	0	50	75	100
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général au commerce								
Commentaire : le taux est obtenu par le rapport du nombre de structures à déployer aux structures déployées multiplier par 100. Pour un bon déploiement, il sera d'abord question de la consolidation des structures existantes avant son déploiement sur toute l'étendue du territoire.								
	4. Taux de notification de textes de lois	%	nd	nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités du Centre de référence de l'OMC								
Commentaire : toutes les mesures ou décisions prises par les autorités doivent être notifiées auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).								

Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines

L'objectif vise à développer les capacités du personnel de l'administration du commerce en matière du commerce par la formation continue. Il permettra à terme de développer un corps (vivier) d'expertise en matière de commerce au niveau national et d'améliorer leurs performances dans ce domaine.

Objectif 2 : Promouvoir une gestion performante des ressources humaines								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Taux annuel de formation du personnel	%	nd	Nd	nd	nd	75	100
Source : Direction des services Généraux, du Personnel et des Finances								
Commentaires : ce taux est le rapport du nombre d'activités réalisées aux activités prévues dans le plan de formation multiplier par 100. Compte tenu de la contrainte budgétaire, le plan de formation sera d'application en 2021.								
	2. Taux des actes de gestion de ressources humaines proposés dans l'année	%	0	Nd	nd	50	50	50
Source : Direction des Services Généraux, du Personnel et des Finances								
Commentaire : ce taux sera fonction des actes de promotion, de mutations. Le secrétariat général tient la politique du mouvement de son personnel, pour un meilleur rendement.								

Objectif 3 : Renforcer le suivi-évaluation de la politique commerciale

Cet objectif permet de mettre en place un système de suivi-évaluation ; appuyer le cadre national de coordination de la politique commerciale ; consolider le mécanisme de surveillance et d'alerte sur les mesures et pratiques commerciales illicites ; mettre en place et appuyer un système périodique d'examen et d'évaluation de la politique commerciale.

Objectif 3 : Renforcer le suivi-évaluation de la politique commerciale								
Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
1. Taux d'évaluation des recommandations sur les politiques commerciales	%	nd	Nd	nd	50	75	100	
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Etudes et planification								
Commentaire : le taux d'évaluation des recommandations mesure le rapport entre les mesures prises aux mesures recommandées multiplier par 100.								
2. Taux de réalisation d'enquêtes sur les mesures et pratiques commerciales illicites	%	nd	Nd	nd	50	75	100	
Source : Rapport d'activités de la Direction d'Etudes et planification								
Commentaire : il sera question de la consolidation du mécanisme de surveillance et d'alerte sur les mesures et pratiques commerciales illicites, d'où des enquêtes seront menées. Ce taux mesure le rapport entre le nombre d'enquêtes réalisés à celles prévues multiplier par 100.								

Objectif 4 : Développer le système de communication et d'information sur le commerce

Il sera question de développer une plateforme d'information et d'échange orientée vers les usagers et acteurs du commerce. Ceci se fera à travers la médiatisation ; l'édition d'un magazine d'informations commerciales ; la sensibilisation ; réalisation des supports promotionnels.

Objectif 4 : Développer le système de communication et d'information sur le commerce								
Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
1. Taux de publication de magazines	%	nd	Nd	nd	50	100	100	
Source : Rapport d'activités du Secrétariat général								
Commentaires : la publication des informations se fera trimestriellement, soit 4 fois l'an. Le calcul se fera de la manière suivante : (Nombre de publications faites / 4) X 100								

1.3.2. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

PROGRAMME 2 : COMMERCE EXTÉRIEUR

Responsable du Programme :

Fonction : Directeur–Chef de Service

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Périmètre du programme

Les entités couvertes par le programme « Commerce extérieur » comprennent les directions du ministère du commerce extérieur ci-après :

- la Direction de la Promotion Commerciale ;
- la Direction des Accords Multilatéraux et Régionaux, Accords Bilatéraux et Frontaliers ;
- l'Inspection et Contrôle des Normes ;
- la Direction de l'Import – Export et Transit ;
- la Direction de Commerce des Services ;
- la Direction du Contentieux et Réglementation ;
- le Centre de Référence de l'OMC ;
- la Direction de Mobilisation des Ressources Extérieures.

Deux structures sont rattachées à ce programme à savoir :

- la Foire internationale de Kinshasa (FIKIN) ;
- le Guichet unique intégral.

1.2. Stratégie du programme

Dans la perspective de rendre l'économie du pays plus compétitive sur le plan national, régional et international afin d'améliorer ses positions en matière d'intégration au commerce international, de réaliser les Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'assurer son émergence à

l'horizon 2030, à moyen terme le Gouvernement attend promouvoir le commerce extérieur à travers les axes stratégiques ci-après :

- Amélioration du climat des affaires et mise en place d'un cadre favorable à l'expansion du commerce ;
- Renforcement de la capacité de l'offre et de la compétitivité ;
- Réduction de la dépendance et amélioration de l'accès aux marchés des produits locaux ;
- Développement des infrastructures liées au commerce.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectifs 1 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux

Cet objectif vise la lutte contre les tracasseries administratives ; ainsi que la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Objectif 1 : Renforcer la facilitation des échanges commerciaux								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. taux de fonctionnement du guichet unique	%	0	0	0	75	100	100
Source : Rapport d'activités du Guichet Unique Intégral								
Commentaire : <i>le Guichet unique forme électronique neutre, transparente et obligatoire des opérations du commerce extérieur permettant un échange intelligent et sécurité d'informations entre les acteurs privés et publics, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur. Ce taux est le rapport du nombre de services à intégrer aux nombres de services intégrés, multiplier par 100</i>								
	2. taux de vulgarisation de l'AFE	%	nd	nd	nd	75	100	100
	3. Taux de vulgarisation de la ZLECAF	%	nd	nd	nd	75	100	100
Source : Rapport d'activités de la Direction des accords multilatéraux								
Commentaire : <i>ce taux est le rapport du nombre d'activités organisées aux activités programmées multiplié par 100</i>								

Objectif 2 : Diversifier l'offre nationale des biens et services

Il sera question de la réalisation des études du marché pour sélectionner les filières non traditionnelles des Biens et des services.

Objectif 1 : Diversifier l'offre nationale des Biens et Services								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. taux de réalisation de l'étude du marché	%	0	0	0	100	100	100
Source : Rapport d'activités de la Direction d'études et planification/Secrétariat Général								
Commentaire : <i>une étude sera menée afin de sélectionner les filières non traditionnelles des biens et services.</i>								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2. Nombre de filières identifiées et promues	Nbre	0	0	0	5	8	11
Source : Rapport d'activités de la Direction d'études et planification								
Commentaire : <i>le nombre de filières identifiées sera la conséquence directe de la réalisation de l'étude du marché. En dehors des filières traditionnelles, il sera question d'identifier d'autres qui peuvent faire l'Object des échanges.</i>								
	3. taux de couverture des importations par rapport aux exportations	%	13	81	ND	100	130	145
Source : Rapport d'activité de la Direction d'Etudes et planification								
Commentaire : <i>ce taux mesure la couverture des importations par les exportations. Cet indicateur peut mesurer la diversification de l'offre nationale exportable. Le taux obtenu par le rapport des importations sur les exportations multiplier par 100.</i>								

Objectif 3 : Accroître la protection de la production nationale contre les pratiques illicites et illégales

Il vise à adopter les instruments de mise en œuvre des mesures de défense commerciale (antidumping, compensatoire, sauvegarde), renforcer le contrôle et la surveillance du marché national.

Objectif 1 : Accroître la protection de la production nationale contre les pratiques illicites et illégales								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Nombre de mesures prises et appliqués contre les pratiques illicites et illégales		0	0	0	2	2	2
Source : Rapport d'activités de la Direction de l'Inspection et contrôle des normes/Secrétariat Général au Commerce extérieur								
Commentaire : les mesures prises vont dépendra du comportement des opérateurs économiques ou des pratiques sur terrain. Les autorités seront appelées à prendre différentes mesures chaque fois que ces pratiques surgissent.								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2. Taux de réalisation de contrôle		0	0	0	100	100	100
Source : Rapport d'activités de la Direction de l'Inspection et contrôle des normes/secrétariat Général au Commerce.								
Commentaire : l'administration procédera au contrôle chaque année pour surveiller ces pratiques. Ce taux est le rapport du nombre de contrôle réalisé au contrôle projeté multiplier par 100.								

Objectif 4 : Redynamiser les relations commerciales

Il vise à évaluer et actualiser les accords commerciaux ; renforcer la participation aux négociations commerciales régionales et multilatérales ; sensibiliser les parties prenantes à l'exploitation des régimes commerciaux préférentiels.

Objectif 4 : Redynamiser les relations commerciales								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Taux d'actualisation des accords commerciaux	%	0	0	0	100	100	100
Source : Rapport d'activités de la Direction des accords multilatéraux, Régionaux et Frontaliers								
Commentaires : ce taux mesure le rapport des accords actualisés à l'ensemble des accords signés multiplier 100								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2. Taux de participation aux activités de négociations	%	0	0	0	5	10	15
Source : Rapport d'activités du Secrétariat général								
Commentaires : ce taux mesure le rapport des activités participées aux activités programmées multiplier par 100. La RDC négocie les accords commerciaux au niveau bilatéral, sous régional, régional et multilatéral. Ce taux ne dépendra que des négociations en perspectives								
	Indicateur	Unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	3. Taux de sensibilisation des acteurs aux régimes préférentiels	%	0	0	0	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction des accords multilatéraux, Régionaux et Frontaliers								
Commentaires : ce taux est le rapport des activités de sensibilisation réalisées aux activités prévues multiplié par 100. Dans le cadre des accords commerciaux, certains pays bénéficient de flexibilités et préférences, en tant que Pays moins avancés.								

Objectifs 5 : Promouvoir les exportations des biens et services

Il vise à appuyer l'organisation des foires, salons et expositions; appuyer l'organisation des semaines de promotion commerciale et missions économiques et commerciales à l'étranger ; déployer les attachés commerciaux dans les ambassades de la RDC des pays cibles ; appuyer la réalisation d'une étude pour l'identification des marchés cibles.

Objectif 5 : promouvoir les exportations des biens et services								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1. Taux de participation aux manifestations foraines	%	nd	nd	nd	50	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction de la Promotion du commerce								
Commentaires : ce taux est le rapport du nombre de manifestations participées aux manifestations prévues multiplier par 100. L'organisation des manifestations foraines dépend de chaque pays, à ce titre plusieurs manifestations sont organisées à travers le monde.								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	2. Taux d'organisation des activités promotionnelle (semaines promotionnelle)	%	nd	nd	nd	75	100	100
Source : Rapport d'activités de la Direction de promotion commerciale/Secrétariat général								
Commentaires : ce taux est le rapport des activités réalisées aux activités prévues multiplié par 100. Le secrétariat général au commerce organisera les semaines promotionnelles, en collaboration avec la Foire Internationale de Kinshasa (FIKIN)								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	3. Taux de déploiement des attachés commerciaux	%	nd	nd	nd	nd	75	100
Source : Rapport d'activités de la Direction de Promotion commerciale/Secrétariat Général au Commerce								
Commentaire : la table ronde sur la promotion des exportations des produits congolais et le document de la stratégie commerciale avaient recommandé au gouvernement l'envoi des attachés commerciaux dans les ambassades de la DRC des pays cibles.								
	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	4. Taux de réalisation de l'étude pour identifier les marchés cibles et porteurs		nd	nd	nd	nd	75	100
Source : Rapport d'activités du Secrétariat Général								
Commentaires : une étude sera menée pour identifier les marchés cibles où les opérateurs économiques congolais peuvent vendre leurs marchandises avec des meilleures opportunités. Ce taux est le rapport des activités réalisées sur les activités prévues multiplier par 100.								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

22. MINES

(Section 48)

PRESENTATION DU MINISTERE

Monsieur Willy KITOBO SAMSONI, Ministre des Mines.

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités nationales

L'action gouvernementale porte sur l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources naturelles, des entreprises du portefeuille et des finances de l'Etat. Elle consistera d'une part à rationaliser, conformément au code minier, l'industrie minière, de l'exploitation à la transformation, afin de servir de support à l'industrialisation des autres secteurs de l'économie nationale et d'autre part tirer profit de l'exploitation des ressources naturelles pour promouvoir le bien-être social du congolais et faire un bon usage des revenus issus des ressources naturelles non renouvelables.

La stratégie retenue consiste à améliorer la gouvernance du secteur minier, mettre en évidence ses potentialités (par des études géologiques) et attirer de nouveaux capitaux pour accroître la production, la diversifier et élargir la chaîne de création des valeurs. Il devrait résulter de cette stratégie un accroissement de la richesse nationale, du nombre d'emplois décents et des rentrées fiscales. Une condition nécessaire pour la réussite de cette stratégie et la résorption du déficit infrastructurel et énergétique ainsi que l'accès aux innovations.

1.1.2. Politiques sectorielles

La vision du Ministère des Mines est énoncée comme suit : « développer un secteur minier compétitif et durable, socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise ». La mission allouée au Ministère des Mines et de ses services spécialisés est d'assurer la bonne gouvernance du secteur minier et de mettre en valeur de façon optimale et efficiente les ressources minières dont regorge le sous-sol de la RDC, au profit du Peuple Congolais.

Le Plan Stratégique de développement proposé repose sur les orientations ci-après :

- Renforcement des capacités institutionnelles ;
- Intensification des recherches géologiques et minières ;
- Développement d'une industrie minière compétitive pour un développement durable et création d'emplois ;
- Promotion de l'image de la RDC en tant que lieu propice aux investissements miniers.
- Développement des infrastructures d'appui au secteur minier et environnement ;

1.2. Organisation du ministère et domaine d'intervention

1.2.1. Domaine d'intervention

Conformément à l'Ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères spécialement son article 1er B point 19 ; les attributions du Ministère des Mines se présentent de la manière suivante :

- Application de la législation minière ;
- Elaboration des cartes géologiques et minières ;
- Gestion du domaine minier et informations y relatives ;
- Promotion de la mise en valeur des ressources minérales ;
- Octroi des droits et titres pour les gisements miniers ;
- Suivi et contrôle technique des activités de prospection, de recherche et d'exploitation des ressources minérales ;
- Suivi et contrôle de commercialisation des produits miniers ;
- Police des exploitations des ressources minérales en matière d'hygiène, de salubrité et de sécurité ;
- Etablissement de la politique de transformation locale des produits miniers ;
- Gestion des questions environnementales liées à l'exploitation minière, en collaboration avec le ministère ayant l'Environnement dans ses attributions.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de Mines est un cadre institutionnel organisé comme suit :

- le Cabinet du Ministre des Mines ;
- l'Administration des Mines au niveau central et provincial ;
- les Services spécialisés non personnalisés : la Cellule Technique de Coordination et de Planification Minière (CTCPM) et le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Petite Echelle (SAEMAPE) ;
- les Services spécialisés personnalisés ou les établissements publics : le Cadastre Minier (CAMI) et le Centre d'Evaluation, d'Expertise et de Certification des substances minérales précieuses et semi-précieuses (CEEC).
- les Entreprises Minières Publiques : La Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES), Société Minière de Kilo-Moto (SOKIMO), Minière du Bakwanga (MIBA), Congolaise d'Exploitation Minière (COMINIÈRE), Société de développement industriel et minier du Congo (SODIMICO).

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

Objectif 1. Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Couverture de la cartographie minière du territoire Congolais	Taux	12	15	18	21	24	27
<i>Source : Direction de la Géologie</i>								
1.2	Connaissance du potentiel géologique du Congo	Taux	32	35	38	41	44	47
<i>Source : Direction de la Géologie</i>								
1.3.	Connaissance du potentiel minier du Congo	Taux	27	30	33	36	39	42
<i>Source : Direction de la Géologie</i>								
Objectif 2. Accroître et diversifier la production minière								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1.	Quantité des Produits Miniers Marchands Commercialisés	Nombre			674.015,09			
	- cuivre (tonne)		1.141.376,11	923.555,55	37.539,47			
	- cobalt (tonne)		90.319,41	115.190,73	-			
	- zinc (tonne)		12.337,32	830,99	17.392,04			
	- or (kg)		31.585,56	36.776,93	6.335.887,60			
	- diamant (carat)		18.891.458,08	15.131.209,75	8.044,39			
	- cassitérite (tonne)		18.892,89	16.273,06	901,51			
	- coltan (tonne)		2.174,23	1.838,77	420,73			
	- wolframite (tonne)		251,69	310,34				
- Plomb								

2.2.	Substances minières exploitées et commercialisées	Nombre	9	9	9	11	13	15
Commentaire : les données de la production des produits Miniers marchands de 2019 ne concernent que le 1 ^{er} semestre.								
Source : Commission interministérielle d'harmonisation et de consolidation des statistiques minières								
Objectif 3. Améliorer la gestion de l'environnement minier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1.	Attestation portant libération des obligations environnementales	Nombre	ND	ND	ND			
Source : Direction de Protection de l'Environnement Minier								

Remarque : L'attestation portant libération des obligations environnementales est délivrée par la Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM) à une entreprise minière pour sanctionner la conformité de cette dernière aux obligations environnementales édictées par le Règlement minier (Annexe 2) et ce, à la suite d'une mission d'audit environnemental in situ par les experts de la DPEM.

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

- **Evolution des crédits par Programme (2017-2022)**
Cf. budget-programme à blanc

Programme 1. Administration générale

Responsable de programme : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Périmètre du Programme

Sous le pilotage du Ministre des Mines, ce programme sera mis en œuvre par le Secrétariat Général aux Mines ainsi que les directions et structures d'appui rattachées. Il s'agit notamment de :

- la Direction des Ressources Humaines,
- la Direction Administrative et Financière,
- la Direction des Etudes et Planification,
- la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l'information,
- la Cellule Technique d'Appui et de la Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics.

1.2. Stratégie du Programme

Pour remplir efficacement sa mission de promouvoir et de garantir la mise en valeur optimale des ressources minérales, le ministère des Mines doit se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficiente. Les hommes qui la composent doivent être compétents, maîtrisant bien leurs techniques, bénéficiant des conditions logistiques et matérielles garantissant leur performance.

Pour y parvenir, le programme comporte les actions ci-dessous :

1. Pilotage ministériel et Promotion du secteur minier
2. Coordination des services
3. Gestion des ressources humaines
4. Gestion des ressources matérielles et financières
5. Développement des NTIC
6. Planification programmation budgétisation

2. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : assurer la coordination des services

Le renforcement des capacités institutionnelles est important pour rendre les prestations du secteur efficaces et efficientes. Il s'agit, notamment, d'améliorer la gestion des ressources du Ministère, de réorganiser les structures du ministère, de renforcer le cadre légal et réglementaire et aussi de mettre en œuvre les réformes prioritaires conditionnant la performance du secteur, *en l'occurrence la poursuite de l'exécution du programme de la réforme des sociétés minières du portefeuille de l'État.*

Objectif 1. Assurer la coordination des services								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
Libellé			2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Réunions de coordination tenues	Nombre	-	12	12	12	12	12

Mode de calcul : Nombre de réunions programmées – Nombre de réunions réalisées

Source : Direction des Ressources Humaines

Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines

La gestion performante des ressources humaines est un des gages de l'atteinte des résultats attendus dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par le Ministère.

A cet effet, les indicateurs suivants doivent être élaborés :

- **Proportion des Agents et Cadres formés ;**
- **Taux de mise en œuvre du plan de formation.**

Objectif 2. Renforcer les capacités humaines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Proportion des Agents et Cadres formés	Taux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)								
1.2	Mise en œuvre du plan de formation	Taux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mode de calcul des Indicateurs								
<ul style="list-style-type: none"> - (Nombre des agents et cadres ayant bénéficiés d'une formation / Total Agent) x100 - (Nombre des agents ayant suivi la formation x Nombre des Modules dispensés / Total agents) 								

Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)

Objectif 3 : Garantir une bonne exécution budgétaire

A l'instar de la gestion des ressources humaines, la bonne exécution budgétaire doit contribuer à la performance des programmes et, partant, à celle du Ministère.

Ainsi, les indicateurs suivants contribuent à mesurer l'atteinte de l'objectif :

- **Taux d'exécution des crédits du ministère » ;**
- **Nombre de livrables de la chaîne PPBS produits (stratégie sectorielle, CDMT, PAP, RAP)**

Objectif 3. Garantir une bonne exécution budgétaire								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Exécution des crédits du Ministère	Taux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Sources : Loi de Finances et Direction Administrative et Financière								
1.2	Livrable de la chaîne de planification produits	Nombre	-	3	3	3	4	4
Source : Direction Etudes et planification et Direction Administrative et Financière								

Objectif 4 : Promouvoir le secteur des Mines

La vulgarisation des réformes initiées dans le secteur des mines et des divers autres avantages législatifs et réglementaires est une exigence pour attirer des nouveaux investisseurs. Les indicateurs élaborés quant à ce sont repris dans le tableau ci-dessous.

Objectif 4. Promouvoir le secteur des Mines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Conférences et séminaires miniers organisés	Nombre	-	4	4	8	10	
Sources : Direction Etudes et planification, CTCPM,								
1.2	Revue du ministère publiés	Nombre	4	2	3	3	4	
Source : Direction Etudes et planification								
Commentaires								
Les conférences et séminaires ont pour objet : vulgariser le Code et Règlement miniers qui accordent certains avantages aux investissements dans le domaine.								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. Budget-programme à blanc)

Programme 2. RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES

Responsable de programme : Directeur de la Direction de Géologie

Fonction : Directeur

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Périmètre du Programme

Ce programme est piloté par la Direction de Géologie appuyé par un opérateur public (le Service Géologique National).

1.2. Stratégie du Programme

La maîtrise des informations sur la structure du sol et du sous-sol est logiquement un préalable pour une activité minière efficiente. Il est donc impérieux de disposer des nouvelles connaissances de la structure géologique de la RDC grâce aux procédés beaucoup plus modernes et de le tenir constamment à jour. Cela permettra au pays de convertir ses potentiels géologiques en richesse minière.

Pour y parvenir, le Gouvernement entend poursuivre les objectifs suivants :

1. Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol ;
2. Assurer le suivi et le contrôle des activités de recherche minière et des carrières ;
3. Assurer le contrôle et l'inspection des activités des laboratoires d'analyses des substances minérales ;
4. Centraliser les données géologiques et minières.

2. Objectifs et Indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol

Cet objectif sera assuré par le Service Géologique National du Congo. Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte de cet objectif sont :

- **Taux de couverture de la cartographie géologique du territoire Congolais,**
- **Taux de connaissance des potentiels géologique et minier Congolais.**

Objectif 1. Améliorer la connaissance du sol et du sous-sol								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Couverture de la cartographie géologique du territoire Congolais	Taux	12	15	18	21	24	27
Source : Service Géologique National du Congo (SGNC)								
1.2	Connaissance du potentiel géologique du Congo	Taux	32	35	38	41	44	47
Source : Service Géologique National du Congo (SGNC)								
1.3.	Connaissance du potentiel minier du Congo	Taux	27	30	33	36	39	42
Source : Service Géologique National du Congo (SGNC)								

Objectif 2. Assurer le suivi et le contrôle des activités de recherche minière et des carrières

Cet objectif vise, au regard des attributions de la Direction de Géologie, à suivre, contrôler et inspecter toutes les opérations de recherche dans les périmètres couverts par des Titres minier et des Carrières ; à s'assurer de la constitution et de l'utilisation, par les titulaires des droits miniers, de la provision pour la reconstitution du gisement ; ainsi qu'à instruire les demandes d'agrément des bureaux d'études géologiques.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, les indicateurs suivants doivent être construits :

- Nombre de missions d'inspection ;
- Taux d'utilisation de la Provision pour reconstitution de gisement ;
- Nombre de bureaux d'études géologiques agréés.

Objectif 2. Assurer le suivi et le contrôle des activités de recherche minière et des carrières								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Missions d'inspection	Nombre	ND	ND	18	30	34	36
<i>Source : Direction de Géologie</i>								
1.2	Utilisation de la provision pour reconstitution de gisement	Taux	ND	ND	ND	30	60	90
<i>Source : Direction de Géologie</i>								
1.3.	Bureaux d'études géologiques agréés	Nombre	ND	ND	3	5	10	13
<i>Source : Direction de la Géologie</i>								
Mode de calcul des indicateurs								
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inspection des opérations de recherche dans les entreprises minières se fait deux fois par an et par entreprise par la Direction de Géologie. (Règlement Minier article 503 alinéas 1) ; - Taux d'utilisation de la provision pour reconstitution de gisement : Montant de la provision affectée aux activités de recherches sur le montant totale de la provision constitué (Code Minier article 257) ; - Le nombre total des bureaux d'études inscrits dans le registre des bureaux d'études géologiques agréés que la Direction de Géologie tient à ce jour. (Règlement Minier article 93 septies). 								

Objectif 3. Assurer le contrôle et l'inspection des activités des laboratoires d'analyses des Substances minérales

Cet objectif vise à contrôler et à inspecter les activités des laboratoires d'analyses des produits miniers marchands agréés par le Ministre, ainsi qu'à assurer l'instruction technique des demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément, au titre de laboratoire d'analyses des substances minérales.

Pour mesurer l'atteinte de cet objectif, les indicateurs suivants doivent être construits :

- Nombre de missions d'inspection ;
- Nombre de laboratoire d'analyses des substances minérales agréés.

Objectif 3. Assurer le contrôle et l'inspection des activités des laboratoires d'analyses des substances minérales								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Missions d'inspection	Nombre	ND	ND	12	16	16	16
Source : Direction de Géologie								
2.2.	Laboratoire d'analyses des substances minérales agréés	Nombre	6	6	6	8	10	13
Source : Direction de la Géologie								
Mode de calcul des indicateurs								
<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'inspection des laboratoires d'analyse se fait quatre fois par an et par laboratoires par la Direction de Géologie. (Article 14 et article 16 litera c de l'arrêté ministériel n° 3164/CAB.MIN.MINES/01/2007 du 11 aout 2007 portant réglementation des activités de laboratoire d'analyse des produits miniers marchands). - Le nombre total des laboratoires d'analyses inscrits dans le registre des laboratoires d'analyses des substances minérales agréés que la Direction de Géologie tient à jour. (Règlement Minier article 9). 								

Objectif 4. Centraliser les données géologiques et minières

L'enjeu pour cet objectif, au vu de volume des informations géologiques et minières existantes et à obtenir, et au regard des attributions de la Direction de Géologie à pouvoir se faire communiquer tous documents et renseignements d'ordre géologique, géotechnique, hydrologique, topographique, chimique ou minier, est de parvenir à les centraliser afin de constituer une banque de données.

Objectif 4. Centraliser les données géologiques et minières								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Missions de collecte de données	Nombre	3	6	20	40	45	52
Source : Direction de Géologie, DRH								
3.2.	Constitution de la banque de données	Taux	5	8	25	60	70	75
Source : Direction de la Géologie, DANTIC								
Mode de calcul des indicateurs								
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de missions de collecte de données se fait conformément à l'article 9 alinéa 12 du Règlement minier. Les agents de la Direction de géologie sont appelés à inspecter et contrôler tous sondages, ouvrages souterrains, travaux de fouilles, travaux de terrassement et travaux d'utilité publique ainsi que se faire remettre tous échantillons et se faire communiquer tous documents et renseignements d'ordre géologique, géotechnique, hydrologique, topographique, chimique ou minier ; ▪ Nombre des documents, rapports et cartes effectivement centralisés sur le nombre potentiel à centraliser. 								

3. Evolution des credits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateur

- Le Service Géologique National du Congo (SGN-C) dont le processus d'opérationnalisation est en cours.

Programme 3. Gestion et contrôle des activités minières

Responsable de programme : Directeur de la Direction des Mines

Fonction : Directeur

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Périmètre du Programme

Ce programme sera mis en œuvre par la Direction des Mines, la Direction des carrières, la Direction de Protection de l'Environnement Minier ainsi que la Direction de l'Inspection Minière. Elles seront appuyées par les Opérateurs des politiques publiques suivants : SAEMAPE, CAMI et CEEC.

1.2. Stratégie du Programme

L'apport du secteur minier au développement de la RDC est crucial pour maximiser les recettes en vue du bien-être des populations. C'est pourquoi, les actions de ce programme visent à augmenter la production minière. De même, l'intensification de la lutte contre la fraude et la contrebande minière assureront à la fois de nouvelles recettes et leur évolution positive. Enfin, l'amélioration de la gestion de l'environnement minier doit aboutir à la définition intégrée des actions de développement durable au profit des communautés affectées par les projets miniers.

Les actions du programme sont les suivantes :

- Contrôle des activités minières et des Carrières
- Environnement Minier et Contrôle Technique des activités minières
- Réglementation de la lutte contre la fraude et la contrebande minière

2. Objectifs et Indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Contribuer à l'accroissement des recettes minières

Le secteur minier étant le secteur clé, de par sa contribution à l'exécution du programme du gouvernement, l'objectif a pour rôle de veiller à l'accroissement des recettes minières. Afin de mieux suivre l'atteinte de cet objectif, les indicateurs suivants doivent être construits :

Objectif 1. Accroître les recettes minières						
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations	En cours	Cibles	
No	Nom de l'indicateur		2018	2019	2020	2021
1.1	Réalisation des recettes minières	Taux		86	96	ND
<i>Sources : Loi des Finances et Rapport de la Direction des Mines et la Direction des Services Généraux, du Personnel et Finances</i>						
1.2	Part des recettes minières dans le Produit Intérieur Brut (PIB)	Nombre	431 313 891 268	462549321564	457921679898	ND
<i>Sources : Loi des Finances et Rapport de la Direction des Mines et la Direction des Services Généraux, du Personnel et Finances</i>						
1.3	Elucidation des fraudes et contrebande	Taux	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Loi des Finances et Rapport de la Direction des Mines et la Direction des Services Généraux, du Personnel et Finances</i>						
Mode de calcul des Indicateurs						
- Proportion des recettes minières recouvrées/Niveau attendu des recettes minières						
- Proportion des recettes minières recouvrées/PIB en valeur						
- Hauteur des amendes transactionnelles/Assignations budgétaires						

Objectif 2 : Améliorer la gestion de l'environnement minier

Le but de l'objectif est de veiller à ce que l'exploitation minière se fasse dans le respect des obligations environnementales (normes et règles).

Objectif 2. Améliorer la gestion de l'environnement minier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Proportion des rapports périodiques déposés par rapport aux plans environnementaux déposés	Taux	122	65	24	-	-	-
2.2.	Missions d'inspection	Nombre	28	8	4	-	-	-
2.3	Attestation portant libération des obligations environnementales	Nombre	01	13	12	-	-	-

Source : Direction de Protection de l'Environnement Minier (DPEM)

Mode de calcul des Indicateurs

- La proportion des rapports périodiques déposés est le rapport de tous les rapports périodiques déposés à la DPEM (rapport d'activités environnementales annuelles, audit environnemental annuel...) par rapport au plan environnemental déposé lors du début des activités de l'entreprise.
 - L'attestation portant libération des obligations environnementales est délivrée par la Direction de Protection de l'Environnement Minier à une entreprise minière en phase de fermeture pour sanctionner la conformité de cette dernière aux obligations environnementales édictées par le Code et Règlement minier (Annexe 2 page 233) et ce, à la suite d'une mission d'audit environnemental in situ par les experts de la DPEM.
- Le nombre d'inspection des entreprises minières se fait deux fois par an et par entreprise pour celles qui sont en exploitation et une fois pour celle en exploration ou en phase de recherche. Elle se fait à deux niveaux : au niveau local et au niveau national suivant le principe de l'administration de proximité et conformément au Code et Règlement minier

Objectif 3 : Assurer le contrôle technique des activités minières

L'activité minière comporte des risques qui doivent être pris en compte afin de minimiser les accidents. L'enjeu pour cet objectif est, non seulement, de prévenir les risques d'accidents, mais également de viser la performance des artisans qui opèrent dans le secteur.

Objectif 3. Assurer le contrôle technique des activités minières								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		En cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Respect des obligations techniques	Taux	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction des Mines								
1.2	Performance de l'artisanat minier	Nombre	678	802	ND	842	884	928
Sources : Direction des Mines et SAESSCAM								
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>								
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'obligations respectées par Entreprise/Nombre total d'obligations existantes ; - Nombre de coopératives agréées liées aux ZEA 								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs

Ce programme sera appuyé par les établissements et entreprises publiques suivants : SAEMAPE ; CAMI ; CEEC.

23. HYDROCARBURES

(Section 49)

PRESENTATION DU MINISTERE

Monsieur Rubens MIKINDO MUHIMA, Ministre d'Etat, Ministre des hydrocarbures

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. Priorités nationales

Au regard de ses ambitions, le Ministère des Hydrocarbures s'appuie sur les axes ci-dessous pour la mise en œuvre de sa politiques Sectorielles du s'articulent autour des axes ci-après :

La transparence dans la gouvernance du secteur des Hydrocarbures est une condition indispensable de son développement. Le respect des normes de l'Initiative de la Transparence dans les Industries Extractives (l'ITIE), l'ouverture à la concurrence du secteur, la publication relative aux conditions d'Exploration-Production, Transformation, Transport, Stockage, Distribution et Commercialisation sont des incitations pour les investisseurs et des gages de sécurité pour jeter les bases de l'accroissement de la production des hydrocarbures.

1.1.2. Politiques Sectorielles

L'accès des populations de l'arrière-pays aux produits pétroliers est une mission du service public indispensable à leur bien-être économique et social. Cette amélioration de l'accès passe par l'amélioration des infrastructures de stockage, de transport, de distribution et de commercialisation des produits pétroliers.

1.2. Organisation du Ministère et Domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Pour réaliser sa mission, le Ministère des hydrocarbures s'est proposé un plan stratégique reposant sur les orientations suivantes:

- Elaboration de la Législation générale sur les Hydrocarbures et veiller à son application dans le secteur pétrolier et gazier tant public que privé ;
- Elaboration de la politique pétrolière et gazière du pays à court, moyen et long terme ;
- Gestion du patrimoine national des hydrocarbures à partir des gisements en passant par les unités de production industrielle et de distribution ;
- Suivi et contrôle de toutes les activités du secteur des hydrocarbures de l'amont à l'aval conformément à la Loi 015/12 du 1er août 2015 sur les Hydrocarbures.

1.2.2. Organisation du Ministère

- ❖ Cabinet du Ministre
- ❖ Secrétariat Général
 - Le Secrétaire Général
 - La Division unique ;
 - La Direction des Services Généraux et du Personnel ;
 - La Direction d'Exploration-Production, Raffinage et Pétrochimie ;
 - La Direction de Transport, Stockage et Distribution ;
 - La Direction d'Etudes et Planification ;
 - La Direction de la Législation et Normes ;
 - La Direction des Projets Pétroliers ;
 - La Direction de l'Inspection ;
 - La Cellule APPA (Association des Pays Producteurs de Pétrole Africain) ;
 - La Cellule de Gestion, des Projets et des Marchés Publics ;
- ❖ Les Sociétés Opératrices :
 - SONAHYDROC ;
 - SEP-CONGO ;
 - SOCIR ;
 - COBIL.

1.3. Performances Antérieures et Perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

La vision du Gouvernement est de hisser la RDC d'ici 2022 parmi les pays producteurs d'Hydrocarbures dans le continent. Pour matérialiser sa vision dans ce secteur, le Gouvernement s'est fixé des objectifs stratégiques visant à :

- (i) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines ;
- (ii) Développer durablement le secteur des hydrocarbures ;
- (iii) Appuyer le développement des biocarburants.

La transparence dans la gouvernance du secteur des Hydrocarbures est une condition indispensable de son développement. Le respect des normes de l'ITIE, l'ouverture à la concurrence du secteur, la publication relative aux conditions d'Exploration-Production, Transformation, Transport, Stockage, Distribution et Commercialisation sont des incitations pour les investisseurs et des gages de sécurité pour jeter les bases de l'accroissement de la production des hydrocarbures.

Aussi l'accès des populations de l'arrière-pays aux produits pétroliers est une mission de service public indispensable au bien-être économique et social des populations. Cette amélioration de l'accès passe par l'amélioration des infrastructures de stockage, de transport, de distribution et de commercialisation des produits pétroliers.

Objectif 1. Améliorer la gouvernance et la transparence du secteur des hydrocarbures								
Indicateurs		Unité de mesure	Historique		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Niveau de publication des conventions, lois et textes réglementaires du Ministère	%	60	60	70	80	90	100
<i>Source : Direction de la Législation et Normes</i>								
<i>Mode de calcul : (Nombre des documents publiés x 100)/nombre total des documents à publier</i>								
1.2.	Taux de Vulgarisation de la loi portant régime général sur les hydrocarbures ; et règlement d'hydrocarbures et annexes.	%	0	20	20	50	70	85
<i>Source : Direction de la Législation et Normes</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre des provinces vulgarisés x 100/26 provinces</i>								
1.3.	Taux de l'élaboration des annexes de la loi 015/12 du 1 ^{er} août 2015 sur les Hydrocarbures ;	%	0	0	20	50	100	100
<i>Source : Direction de la Législation et Normes</i>								
<i>Mode de calcul : nombre des annexes élaborés x 100/nombre total des annexes à élaborer</i>								
1.4.	Niveau d'élaboration du projet de loi sur les Biocarburants et Annexes	%	0	0	10	50	100	100
<i>Source : Direction de la Législation et Normes</i>								
<i>Mode de calcul :</i>								

Objectif 2. Améliorer la Production Nationale en hydrocarbures								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1.	Taux des explorations des bassins sédimentaires	%	10	11	11	50	80	100
<i>Sources : Direction d'Exploration, production et raffinage</i>								
<i>Mode de calcul :</i>								
2.2.	Part des recettes pétrolières et gazières dans le Produit Intérieur Brut (PIB)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Direction d'Etudes et Planification</i>								
<i>Mode de calcul : Quantité consommée x 100/Nombre de la population</i>								
2.3.	Taux du personnel formé	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Direction de Service Généraux et du Personnel</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre des personnes forméesx100/Nombre total du personnel</i>								
2.4.	Taux d'élucidation des fraudes et contrebande	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : Direction de l'Inspection, Contrôle et Suivi</i>								
<i>Mode de calcul :</i>								
Objectif 3. Améliorer l'approvisionnement de l'arrière-pays en produit pétrolier								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1.	Taux de desserte des provinces en réseau de distribution (stations-services, dépôts, pipelines, barges, ...)	%	25	30	50	70	80	90
<i>Source : Direction de Transport, Stockage et Distribution</i>								
<i>Mode de calcul : nombre des stations-services, pipe-line, dépôts, bargesx100/nombre total</i>								

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

Evolution des crédits par Programme (2017-2022)

Cf. Budget-programme

Programme 1. Administration générale

Responsable du Programme : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Périmètre du programme

Sous le pilotage du Ministre des Hydrocarbures, ce programme sera mis en œuvre par le Secrétariat Général aux Hydrocarbures. Les actions de coordination et de pilotage des Services en charge des Ressources Humaines, de la Législation et des Normes, des Etudes et Planification, de l'Inspection et de Contrôle reposent sur le Secrétaire Général.

1.2. Stratégie du programme

Les actions se focalisent sur la Conception, la Planification, l'organisation, la coordination, le suivi et le contrôle des activités de l'Administration du Ministère en charge des hydrocarbures conformément aux attributions globales, aux directives du Ministère et des agents économiques intervenant dans le secteur.

Pour y parvenir, le Ministère entend poursuivre dans le cadre de ce programme les objectifs spécifiques suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique ;
- Promouvoir une gestion performante des ressources humaines (notamment accroître la formation des techniciens spécialisés et des cadres qualifiés) ;
- Garantir une bonne exécution budgétaire ;
- Assurer des ressources matérielles utiles à la réalisation du Programme.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Les objectifs et indicateurs de performance pour ce programme sont au nombre de 2 :

- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines ;
- Améliorer la coordination et le pilotage.

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles et humaines								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Nombre de personnels formés	Nbre	120	50	130	150	200	200
Source : Direction des Services Généraux du Personnel								
Mode de calcul : somme de personnes formées par module au courant de l'année								
1.2.	Nombre des textes d'application élaborés	Nbre	2	20	75	100	100	100
Source : Direction de la Législation et Normes								
Mode de calcul : somme de personnes formées par module au courant de l'année								
1.3.	Taux de couverture de la campagne de vulgarisation des textes relatifs au secteur des hydrocarbures	%	5	10	50	70	100	100
Source : Direction des Services Généraux et du Personnel								
1.4.	Taux d'exécution des travaux de construction de l'immeuble du Ministère	%	0	20	50	60	70	100
Source : Direction de Législation et Normes								
Mode de calcul : (nombre des provinces vulgarisés x 100) / nombre total des provinces								

Commentaire : *Le Ministère des Hydrocarbures a bénéficié d'une Loi qui a été promulguée et publiée le 1^{er} août 2015 (Loi n°15/012 du 1^{er} août 2015 portant régime général sur les Hydrocarbures). Cette Loi dispose du Règlement d'hydrocarbures publié le 19 avril 2016 (Décret n° 16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'hydrocarbures) qui nécessite une vulgarisation, malheureusement, il reste la publication des annexes.*

Objectif 2. Améliorer la coordination et le pilotage								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2016	2017		2019	2020	2021
2.1.	Nombre des réunions à tenir par an	N	5	12	12	12	12	12
Source : Direction des Services Généraux du Personnel								
Mode de calcul : somme de réunions tenues au courant de l'année								
2.2.	Proportion de la disponibilité des rapports d'activités.	N	5	12	12	12	12	12
Source : Direction des Services Généraux et du Personnel								
Mode de calcul : $Rapports\ disponible \times 100 / rapports\ total$								
2.3.	Niveau d'élaboration de la politique et stratégie du Ministère des Hydrocarbures	%	0	2	12	12	12	12
Source : Direction de Législation et Normes								
Mode de calcul : $(niveau\ d'élaboration \times 100 \times 100) / réalisation\ total\ de\ travaux\ d'élaboration$								

Commentaires : *L'Administration du Ministère des Hydrocarbures a eu à organiser des réunions trimestrielles en 2017. Les tenues des réunions ont été renforcées en 2018 suite à l'abondance des matières et en 2019 avec une prévision de tenues des réunions mensuelles jusqu'en 2021.*

Le Secrétariat de l'Administration des Hydrocarbures dispose de différents rapports d'activités

Programme 2 : Amont pétrolier

Responsable : Directeur d'Exploration-Production et Raffinage

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Périmètre du programme

Ce programme concerne deux Directions qui sont :

- Exploration-Production et Raffinage ;
- Projets Pétroliers.

1.2. Stratégie du programme

Les atouts du secteur en amont sont nombreux :

- Les 2/3 de la superficie de la RDC sont couverts par les bassins sédimentaires ;
- Les indices d'hydrocarbures sont signalés dans tous ces bassins sédimentaires ;
- Le système pétrolier est avéré dans ces bassins ;
- La promulgation de la loi portant Régime Général sur les Hydrocarbures et la publication du règlement des Hydrocarbures ;
- L'existence dans les contrats de partage de production « CPP » des fonds destinés à l'effort à l'exploration des bassins sédimentaires ;

- L'existence des experts qualifiés du Ministère des Hydrocarbures dans le secteur de l'amont pétrolier ;
- La réalisation des travaux des levés géologiques et géochimiques dans les différents bassins sédimentaires ;
- L'existence du corps des inspecteurs des Hydrocarbures pour réaliser des audits dans les entreprises en phases d'exploration-production et des sociétés de raffinage ;
- L'existence des experts pour le Suivi et contrôle des activités d'exploration-production pétrolières au sein des sociétés en phase de production ;

2. Objectifs et Indicateurs de performances du Programme

Objectif 1. Certifier les réserves pétrolières et gazières des bassins sédimentaires du pays								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre d'aires sédimentaires identifiés et valorisables (cartographie des Blocs)	%	13	15	18	20	20	20
2.2	Nombre d'aires sédimentaires valorisés (63 blocs)	%	13	20	40	63	0	0
<i>Source : Direction de la Géologie</i>								
<i>Mode de calcul : somme des blocs valorisés</i>								
<i>Source : Direction de la Géologie</i>								
Objectif 2. Suivre et contrôler les activités d'exploration-Production								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de missions de suivi et contrôle	Nbre	2	7	7	12	12	12
<i>Source : DEPR</i>								
<i>Mode de calcul : somme des réunions</i>								
2.2	Taux d'exécution des travaux d'exploration-production des sociétés	%	10	10	10	45	75	90
<i>Source : Direction de l'Explo-Production et Raffinage</i>								
Objectif 3. Assurer la promotion des produits bio carburants								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Nombre de contrat signé dans le cadre du PPP	Nbre	0	0	1	3	5	5
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul : somme des contrats signés</i>								

Objectif 4. Exploiter, dégazer et valoriser les gaz								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Taux de contrat signé dans le cadre du PPP	%	00	00	1	2	4	8
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre de contrats signés x100 /4 (nombre de blocs gaziers)</i>								
4.2	Taux de réduction du risque d'explosion gazeuse du gaz carbonique du Lac Kivu	%	0	0	0	15	20	25
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul : nombre de centimètre de la couche d'eau dégazée x100/50m</i>								
4.3	Niveau d'étude Bathymétrique de Lac Kivu	Nbre	0	0	0	1	2	3
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul : somme des contrats signés</i>								
4.4	Nombre de contrat signé par bloc attribué	Nbre	1	0	0	1	2	2
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul : somme des contrats signés</i>								
4.5	Taux de valorisation du gaz associé	%	10	10	10	15	30	50
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul : quantité de gaz valorisé x100/ la quantité de gaz produit</i>								
4.4	Taux de révision du document MPs	%	0	05	10	20	40	60
<i>Source : Direction des Projets Pétroliers</i>								
<i>Mode de calcul :</i>								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 3 : Aval pétrolier

Responsable : Directeur-Chef de Service de la Direction de Distribution Transport et Stockage (DTS).

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Périmètre du programme

Ce programme ne concerne qu'une seule Direction, à savoir la Direction de Distribution, Transport et Stockage.

1.2. Analyse stratégique du programme

Le programme en aval repose sur les actions ci-dessous :

- Suivi et contrôle des activités de Raffinage et de l'Industrie Pétrochimique, Fourniture, d'Importation-Commercialisation, de Distribution et de Transport – Stockage des produits pétroliers ;
- Suivi de l'application des règles d'Hygiène, de Sécurité, de l'Environnement et de Qualité (HSEQ).

Le programme s'articule autour d'un certain nombre de tâches :

- L'Etude des réseaux d'approvisionnement du pays en produits pétroliers ;
- L'Examen et la préparation des éléments constitutifs des structures des prix ;
- La détermination du Prix Moyen Frontière (PMF) ;
- L'inspection et le suivi des activités d'avitaillement et de ravitaillement ;
- Le suivi de consommation des produits pétroliers ;
- La Coordination des Etudes et solutions relatives à l'amélioration des conditions d'approvisionnement, de distribution, transport et stockage ;
- Le suivi et l'expertise des infrastructures de distribution, de transport par canalisation (pipelines, ...) et de stockage ;
- L'examen et l'analyse des conditions d'entrée des nouveaux opérateurs dans le secteur, conformément aux dispositions légales en vigueur ;
- Le contrôle de la mise œuvre des normes environnementales, sécuritaires et sanitaires des installations pétrolières ;
- L'étude de préfaisabilité d'implantation d'une raffinerie et une d'industrie pétrochimique ;
- L'étude de préfaisabilité de la construction des réseaux de transport par canalisation.

Pour y parvenir le programme se fonde sur un certain nombre d'atouts :

- Existence d'un Cadre Institutionnel ;
- Existence d'un personnel qualifié dans les missions de suivi, contrôle et évaluation des activités de l'Aval pétrolier ;
- Existence du CPI (Comité professionnel des Importateurs), cadre de régulation et de maîtrise des approvisionnements ;
- Existence des normes et spécifications des produits pétroliers de la RD Congo ;
- Existence d'un Corps pour le marquage moléculaire des produits pétroliers.

2. Objectifs et Indicateurs de performances du programme

Les objectifs et indicateurs de performance pour ce programme sont au nombre de 2 :

- Sensibiliser, accompagner, faciliter et inciter l'approvisionnement des produits pétroliers;
- Suivre et contrôler les activités de raffinage, de l'industrie pétrochimique, de fournitures, de l'importation- commercialisation, transport–stockage et de la distribution des produits pétroliers.

Objectif 1. Sensibiliser, accompagner, faciliter et inciter l'approvisionnement des produits pétroliers								
Indicateurs		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom							
1.1.	Taux de réalisation de la cartographie des dépôts, des entrepôts et des stations-services des Produits Pétroliers en RDC.	N	0	10	15	20	20	20
Source : Direction de Transport et Stockage								
Mode de calcul :								
1.2.	Taux des travaux de suivi-évaluation de construction des dépôts, entrepôts et stations-services des P.P. en RDC.	N	2	2	5	5	6	6
Source : DTS								
Mode de calcul :								
Objectif 2. Suivre et contrôler les activités de Raffinage, de l'Industrie pétrochimique, de Fournitures, de l'Importation-Commercialisation, Transport-Stockage et de la Distribution des produits pétroliers.								
Indicateurs		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom							
1.1.	Taux de réalisation des Missions de Suivi, d'évaluation et de Contrôle des Infrastructures de Stockage, de Réception et de Commercialisation des Produits Pétroliers ainsi que de la Logistique	N	8	30	35	35	40	40
Source : DTS								

Commentaires :

Le nombre de mission de suivi et de contrôle s'effectués de la manière suivante : 8 missions en 2017, 30 missions en 2018 avec des prévisions de 35 missions pour les années 2019 et 2020, ainsi que 40 missions en 2021. De même avec les taux d'exécution des recommandations des missions de suivi et de contrôle : 60% en 2017, 75% en 2018 avec des prévisions de 87.5% pour les années 2019 et 2020 ainsi que 100% en 2021.

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

24. RESSOURCES HYDRAULIQUES ET ELECTRICITE (Section 50)

PRESENTATION DU MINISTERE

Eustache MUHANZI MUBEMBE, Ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du ministère

1.1.1. *Priorités nationales*

Le Plan National Stratégique du Développement (PNSD) est le document qui traduit la vision pour le développement de la RDC à l'horizon 2050.

Pour relever le défi du développement, le Gouvernement fixe sept principales orientations à l'action publique dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD.

Pour ce qui est du Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, nous avons retenu les orientations suivantes :

Orientation 1 :

Le Gouvernement vise à renforcer la gouvernance tant politique qu'économique et améliorer l'efficacité des institutions publiques

Orientation 6 :

Le Gouvernement vise à développer des infrastructures pour une mobilité quasi parfaite et un accès large et permanent à l'énergie, il sera également lancé des programmes d'électrification et de desserte en eau potable dans tout le pays.

Orientation 7 :

A travers cette orientation, le Gouvernement vise à mettre un accent sur la protection de l'environnement, l'accès à l'eau potable et l'adaptation au changement climatique pour un cadre de vie meilleure. C'est ainsi que le Gouvernement cherchera à répondre à ces deux principales préoccupations. Cela permettra l'optimisation de l'exploitation des ressources naturelles afin de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations, notamment grâce à un meilleur accès à l'eau potable.

1.1.2. *Politique sectorielle*

▪ **Objectifs stratégiques pour le Secteur Energie**

Sur la période 2018-2022, le gouvernement entend poursuivre son objectif consigné dans le Programme d'Action du Gouvernement 2012-2016, celui d'assurer une plus grande accessibilité de toutes les couches sociales et communautés nationales de base à une énergie électrique fiable par l'augmentation de la puissance disponible de plus de 600 MW à travers la réhabilitation, la modernisation, l'extension et la construction de nouvelles infrastructures afin de relever le taux d'accès à l'électricité estimé à 18% pour atteindre 30% en 2022 comme recommandé dans le plan national stratégique de développement.

L'atteinte de cet objectif permettra d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'électricité afin de : (i) garantir, à l'horizon 2022, un accès fiable à l'électricité pour tous les groupes sociaux, en mettant l'accent sur l'électrification rurale ; (ii) restructurer la SNEL en vue de transformer le secteur de l'électricité en un pilier de revitalisation et de croissance de l'économie congolaise ; (iii) développer l'interconnexion sous-régionale pour faciliter l'exportation de l'électricité ; (iv) favoriser toutes les sources d'énergies renouvelables autres que l'hydroélectricité, incluant l'utilisation rationnelle et durable du bois pour remplacer le diesel dans les centrales thermiques des réseaux isolés.

▪ **Objectifs Stratégiques pour le Secteur Eau potable**

Dans le Plan national stratégique de développement, l'objectif principal du Gouvernement dans ce secteur est d'améliorer l'accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable. Dans ce cadre, il s'agira : (i) de renforcer la réglementation du secteur, le rendre plus accessible aux opérateurs privés et casser le monopole inefficace de l'entreprise publique REGIDESO ; et (ii) de développer les

centres de production et les installations de transport et de distribution de l'eau potable dans toutes les agglomérations urbaines, périurbaines et rurales.

1.2. Organisation du ministère et domaine d'intervention du ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Conformément à la Constitution de la RDC telle que modifiée et complétée à ce jour par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, et suivant la loi n°014/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, à la loi 015/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau, à l'ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères et en rapport avec les différents textes réglementaires et le cadre organique, le Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques gère deux principaux sous-secteurs, à savoir : l'eau potable et l'électricité.

Ses principales missions sont :

- Politique de l'énergie sous toutes ses formes notamment l'élaboration de la stratégie de l'énergie électrique, la mise en place d'un plan directeur d'électricité et des mécanismes de régulation ;
- Développement du potentiel de production, de transport et de distribution de l'eau et l'électricité ;
- Développement des capacités d'exportation de l'énergie électrique et des fournitures domestiques ;
- Réformes et restructurations afférentes nécessaires pour améliorer l'efficacité du secteur, en collaboration avec le ministère ayant le Portefeuille dans ses attributions ;
- Application de la législation en vigueur et, au besoin, son adaptation ;
- Octroi d'agrément pour la fourniture des biens et services en matière d'énergie électrique ;
- Octroi des droits, par convention, en matière de construction des barrages hydroélectriques et des lignes de transport ;
- Suivi et contrôle technique des activités de production, transport et distribution d'eau et de l'électricité ;
- Politique de distribution d'eau et d'électricité ;
- Contrôle technique des entreprises de production, de transport et de commercialisation d'eau et d'électricité ;
- Gestion des ressources énergétiques.

1.2.2. Organisation du Ministère

Outre, le Cabinet et le Secrétariat Général, le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité est organisé comme-suit :

- Direction des ressources humaines
- Direction des Etudes et Planification
- Direction d'Electricité
- Direction Administrative et Financière
- Direction de l'Inspection
- Direction Energie renouvelable
- Direction Combustibles et matières énergétiques
- Direction grandes et moyennes unies de production et distribution d'eau
- Direction petites unités unies de production et distribution d'eau
- Direction archives et nouvelles technologies d'information et de communication
- Cellule Technique d'appui
- Cellule de Gestion de Passation des Marchés Publics
- Administration du Secrétaire Général
- 11 divisions provinciales
- 15 bureaux provinciaux
- Autres services rattachés

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'exécution des stratégies du Ministère	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Taux de pénétration des opérateurs privés dans le secteur de l'énergie public	%	40,0	43,3	46,7	50,0	53,3	ND
3	Taux de » pénétration des opérateurs dans le secteur de l'Eau	%	19		23	26	30	ND
<p>Source: DEP/MIN ENERGIE</p> <p>Mode de calcul: Taux d'exécution des stratégies du Ministère : (*nombre de stratégies exécutées*100) /nombre des stratégies élaborées Taux de penetration des opérateurs privés dans le secteur de l'énergie: Puissance disponible des privés *100)/puissance totale</p>								
Objectif 2 : Accroître l'accès à l'électricité								
N°	Libellé	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'accès à l'électricité	%	18,5	18,8	19	19 ;5	23	26
<p>Source: Snel</p> <p>Mode calcul: (nombre de territoires desservis*100) /Nombre total de territoires</p>								
Objectif 3 : Accroître l'accès à l'eau potable								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'accès à l'eau potable	%	54	57	60	62	65	67
<p>Source : Min/Energie</p> <p>Mode calcul : (nombre de territoires desservis*100) / nombre total de territoires</p>								

Objectif 4 : Promouvoir les énergies renouvelables								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux de desserte en énergie renouvelable dans le mix énergétique	%	10	15	16	17	19	ND
Source : Min/Energie								
Mode de calcul: (puissance énergie renouvelable*100)/Puissance totale								

Objectif 5 : Promouvoir l'utilisation de gaz dans les ménages								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'accès au gaz (cuisine)	%	0,3	0,5	0,8	1	>2	ND
Source : Min/Energie								
Mode de calcul : (nombre de ménages utilisant le gaz*100)/ nombre total de ménages								

1.3.2. Evolution des crédits par Programme et ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

Evolution des crédits par Programme (2017-2022)

(Cf. Budget-programme à blanc)

Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère

Programme 1 : Administration générale

Responsable du Programme :

1. Présentation stratégique du programme

L'Administration Générale reconnu sous le code 097 pour le Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, est un programme support qui est transversal à tous les ministères. Il permet aux programmes métiers de lubrifier leurs activités pour l'atteinte des objectifs du ministère.

1.1. Stratégie du Programme

La stratégie du programme Administration générale consiste à mettre en place des profondes réformes institutionnelles et des nouvelles politiques de gestion du secteur de l'Energie et de l'eau pour une gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme "Administration générale" est composé des structures suivantes :

- Cabinet du ministre
- Administration du Secrétaire général
- Direction des Ressources humaines
- Direction Administrative et financière
- Direction Archives et nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC)

- Direction Etudes et Planification
- Direction Inspection
- Cellule technique d'appui
- Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics.

2. Objectifs et Indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Améliorer l'exécution des politiques et stratégies du ministère								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Taux de mise en œuvre des stratégies du Ministère	%	ND	ND	79	80	82	84
Source : DEP								
Mode de calcul : (nombre de stratégies exécutées*100)/nombre de stratégies élaborées								
Objectif 2 : Assurer une gestion efficace des Ressources Humaines, financières, matérielles et d'équipement								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre d' agents formés	nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2	Nombre d'agents ayant un bureau de travail	nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3	Taux d'utilisation des crédits décaissés par rapport aux besoins exprimés	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
4	Nombre de services équipés en outil informatique	nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DEP/énergie								
Objectif 3: Rationaliser la gestion et sécuriser les archives								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2020
1.	Taux de numérisation des documents classés	%	ND	ND	40	45	55	60
Source : DEP								
Mode de calcul : (nombre de documents numérisés*100)/nombre total de documents								

Objectif 4 : Assurer la bonne gouvernance								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre ds missions de contrôle effectuées	nombre	123	ND	140	140	160	175
2	Taux de mise à jour des statistiques du ministère	%	ND	ND	40	50	65	67

3. Evolution des credits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 098 : ENERGIE

Responsable du Programme :

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Périmètre du Programme

Le programme ENERGIE englobe en son sein les structures suivantes :

- Direction de l'Electricité
- Direction des énergies renouvelables
- Direction des combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques
- Projet Gestion de la construction des centrales de Katende et Kakobola (GCK).

1.2. Stratégie du Programme

La stratégie du programme ENERGIE consiste à mettre en place une politique basée sur la création des nouvelles infrastructures, la réhabilitation des celles qui existent, le développement des réseaux de production, de transport et de distribution de l'énergie électrique et le développement des énergies renouvelables protectrices et respectueuses de l'environnement selon l'esprit de la conférence de Paris sur le changement climatique.

Ce programme a comme objectif global d'accroître le taux d'accès de la population Congolaise à l'énergie électrique à 23 % et promouvoir l'utilisation de l'énergie gazière à plus de 2 % d'ici 2021.

2. Objectifs et Indicateurs de performance du Programme

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre du programme ENERGIE sont les suivants :

Objectif 1 : Répondre aux besoins énergétiques du pays

Objectif 2 : Accroître le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain et péri-urbain

Objectif 3 : Accroître l'accès à l'électricité en milieu rural

Objectif 4 : Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution

Objectif 5 : Promouvoir les combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques

Objectif 6 : Veiller à l'application de la réglementation

Objectif 1 : Répondre aux besoins énergétiques du pays								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Projection		
No	libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre de centrales hydroélectrique en marche	Nombre	ND	64	ND	ND	ND	ND
2	Nombre de centrales thermiques en marche	Nombre	ND	46	ND	ND	ND	ND
3	Taux de pénétration des opérateurs privés dans le secteur public	%	43	47	50	53	ND	ND
4	puissance de production	MW	2 821	2 942	3 064	3 186	3 307	ND
5	Puissance disponible	MW	1 633	1 701	1 785	1 898	2 067	ND
6	Ligne de transport Très haute tension	Km	ND	3 385	ND	ND	ND	ND
7	lignes de distribution MT/BT	km	ND	38 823	ND	ND	ND	ND

Objectif 2 : Accroître le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain et péri-urbain								
N°	Libellé	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'accès à l'électricité en milieu urbain et péri-urbain	%	17	19	20	22	23	27

Source: Min .Energie
mode calcul: (nombre villes alimentées*100)/nombre villes

Objectif 3 : Accroître le taux d'accès à l'électricité en milieu rural								
N°	Libellé	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'accès à l'électricité en milieu rural	%	1	1	2	4	6	8

Source : Min. Energie
mode calcul:(nombre territoires alimentés*100)/nombre de territoires

Objectif 4 : Promouvoir les énergies renouvelables et de substitution								
N°	Libellé	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique	%	10	ND	17	18	20	ND

Objectif 5 : Promouvoir les combustibles autres que les hydrocarbures et matières énergétiques								
N°	Libellé	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	taux d'accès au gaz de cuisson	%	0,5	0,8	1	1,5	> 2	ND

Source: Min .Energie
mode de calcul:(nombre de ménages utilisant le gaz*100)/nombre de ménages

Objectif 6 : Veiller à la l'application de la réglementation								
N°	Libellé	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	taux d'application de la réglementation	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

3. Evolution des credits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs

1. Agence Nationale de Service Energétique d'électrification rurale (ANSER) ;
2. Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) ;
3. Commission nationale de l'énergie (CNE) ;
4. La Société Nationale d'électricité (SNEL)

PROGRAMME 099 : EAU POTABLE

Responsable :

Fonction :

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Périmètre du Programme

Le programme Eau potable englobe en son sein uniquement la Direction Eau et Hydrologie.

1.2. Stratégie du Programme

La stratégie du programme EAU POTABLE consiste au développement des unités de production, de transport et de distribution d'eau potable dans tous les milieux ; ruraux, urbains et péri urbains par la construction de nouvelles unités, la réhabilitation et la modernisation de celles qui existent.

Le programme "EAU POTABLE" a comme objectif principal d'accroître le taux d'accès de la population congolaise à l'eau potable en vue de l'éradication des maladies hydriques.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre du programme EAU POTABLE sont les suivants :

Objectif 1 : Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et péri urbain

Objectif 2 : Accroître le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural

Objectif 3 : Encadrer les différents opérateurs intervenant dans le secteur de l'eau potable

Objectif 1 : Accroître la desserte en eau potable le taux de desserte en eau potable en milieu urbain et péri urbain								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et périurbain	%	54	57	60	62	65	68
Objectif 2: Accroître le taux d'accès en eau potable en milieu rural								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	libellé		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	%	1,2	1,3	1,4	1,5	2	4
Objectif 3 : Encadrer les différents opérateurs intervenant dans le secteur de l'eau potable								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018	2019	2020	2021	
1.	Nombre d'opérateurs audités et contrôlés	Nbre	15	20	25	30	35	37

25. TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION (Section 51)

Présentation du Ministère

Didier MAZENGU MUKANZU, Ministre des Transports et Voies de communication.

1. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

a. Priorités Nationales

Le système de transport de la RDC comporte un réseau multimodal d'infrastructures routières, ferroviaires, aériennes et fluviales, caractérisé par une absence d'intégration harmonieuse des différents réseaux. Il l'a été conçu, à l'origine, pour assurer l'exportation des matières premières vers la métropole. Il connaît actuellement plusieurs points de ruptures des charges dus à l'hétérogénéité de standards dans un même mode, et/ou de l'inexistence des chaînons d'interconnexion. Dans la plupart des provinces, les infrastructures de transport connaissent une vétusté avancée, ce qui traduit les délais d'acheminement trop long des personnes et biens.

Le réseau routier comprend au total 153.209km de routes (soit 0,06 Km au Km²) dont 58.509 km de routes d'intérêt général (soit 0,02 Km au Km²). Il comprend 3500 ponts de portée de 4 à 750 m pour une longueur totale de 68.000 m, 175 bacs (à moteur, à traîlle et à pirogues), 400 km de voiries urbaines ; 87.300 km de routes d'intérêt local ou de desserte agricole. Le réseau prioritaire est long de 23.140 km et s'articule sur trois corridors : Ouest/Nord-est, Nord/Sud et Ouest/Sud-est. Il relie les provinces et principaux centres administratifs, draine 91% du trafic routier, fait jonction avec le réseau ferré et fluvial, et dessert toutes les zones à fortes potentialités économiques.

L'hydrographie du pays oriente naturellement une large partie du trafic vers la côte occidentale par le port de Matadi. Toutefois, le fleuve Congo est considéré comme une autoroute naturelle puisque traversant le pays de l'Est à l'Ouest et du Sud au Nord. Les rivières Oubangui et Kasai qui servent d'axes principaux pour connecter les provinces du pays au fleuve Congo, sont navigables sur toute l'année. Le lac Tanganyika permet un accès à la Tanzanie et au Burundi.

En ce qui concerne les chemins de fer, ils furent développés en complément des voies navigables dans leurs sections non-praticables et apparurent comme un service public qui n'est pas facile à offrir par le secteur privé. Ainsi, les provinces qui ont le plus souffert furent celles qui dépendaient du transport ferroviaire, comme l'ex-Katanga, le Maniema et l'ex-Province orientale. Desservies par des bateaux privés, les provinces accessibles par le fleuve virent une chute abrupte des cargos de transit, mais furent moins éprouvées en termes de connectivité. Les provinces liées à d'autres pays purent avoir accès à des marchés en utilisant uniquement les infrastructures des autres pays ou en utilisant le transport aérien pour déplacer leurs produits vers Kinshasa.

Pour moderniser l'ensemble de son réseau de transport, la RDC se trouve encore confrontée à plusieurs problèmes, notamment : (i) la vétusté et obsolescence des équipements et infrastructures ferroviaires ; (ii) l'occupation anarchique de l'emprise des voies ferrées ; (iii) la vétusté des installations portuaires et l'obsolescence des matériels et équipements des chantiers navals ; (iv) la vétusté des engins de dragage et des équipements et matériels d'exploitation ; (v) l'état de délabrement très avancé des infrastructures et équipements aéroportuaires, y compris les équipements d'aide à la navigation aérienne. Pour relever tous ces défis et développer un système de transport intégré capable de relier tous les pôles économiques du pays, le gouvernement devrait moderniser les grands corridors de transport multimodaux interprovinciaux, le cadre institutionnel, légal et réglementaire et remettre à niveau tous les acteurs du secteur des transports.

Il sied de noter que le gouvernement a déjà engrangé des résultats probants au cours de la période 2012 – 2015, grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets tels que : (i) la construction d'abris et l'aménagement d'arrêts de bus ; (ii) la création de l'entreprise Transco ; (iii) l'acquisition des minibus dans le cadre du programme d'appui aux exploitants privés de transport en commun ; (iv) l'acquisition des locomotives et wagons pour la SNCC ; (v) la réhabilitation de la ligne Kinshasa-Matadi de la SCTP ; (vi) la réhabilitation des bateaux ITB/Kokolo et MB/Gungu ; (vii) la construction de la tour de contrôle, du CCR et bloc technique, de la centrale et de la caserne anti-incendie de l'aéroport de N'djili/Kinshasa ; (viii) le renforcement de 2000 m de la piste de Goma ; (xi) la création de la compagnie Congo Airways.

b. Politiques Sectorielles

Aux termes de l'ordonnance n° 15/15 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, l'organisation et la gestion du réseau de transport, constitué des voies routières, ferrées, maritimes, fluviales et lacustres ainsi qu'aériennes, relèvent du Ministère des Transports et Voies de Communication.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

Pour assurer la sécurité des personnes et de leurs biens, l'ordonnance précitée confère au secteur des transports la mission ci-après: (i) l'organisation et gestion des transports (transport aérien, terrestre, fluvial, lacustre et maritime); (ii) la Météorologie ; (iii) la Marine marchande ; (iv) l'Aéronautique civile ; (v) l'exploitation des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes, fluviales, lacustres, aéroportuaires, et de météorologie ; (vi) l'équipements des transports routier, ferroviaire, maritime, fluvial, et lacustre et de l'aviation civile ; (vii) la qualification du personnel technique en transport routier, ferroviaire, maritime, fluvial, lacustre et de l'aviation civile ; (viii) l'élaboration de la politique nationale des transports ; (ix) le développement coordonné de tous les moyens et équipements des transports publics ; (x) la promotion de l'intermodalité des transports et ses plateformes ; (xi) l'étude pour l'organisation et le développement des activités du sous-secteur des auxiliaires des transports (commissaires en transports, transitaires, courtiers, affréteurs, agents de fret, consignataires, groupeurs, emballeurs, manutentionnaires, agents de voyage, agents portuaires etc.) ; (xii) l'étude et élaboration des normes en matière de conditionnement et d'emballage des marchandises pour le transport, la manutention et le stockage ; (xiii) l'octroi des titres d'exploitation et de sécurité de transport et auxiliaires.

1.2.2. Organisation du Ministère

Aux termes de l'ordonnance n° 15/15 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, l'organisation et la gestion du réseau de transport, constitué des voies routières, ferrées, maritimes, fluviales et lacustres ainsi qu'aériennes, relèvent du Ministère des Transports et Voies de Communication. Les actions du ministère sont mises en œuvre par les structures suivantes :

- Cabinet du Ministre,
- Secrétariat Général et les directions normatives,
- Services spécialisés (GET, CNPR, OEBK),
- Etablissements publics (OGEFREM, RVF, TRANSCO, AAC, METTELSAT) et.
- Sociétés Commerciales (SCTP, SNCC, RVA, CVM, CFUF, LMC, CONGO AIRWAYS).

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

1. Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens;
2. Moderniser le réseau maritime, fluvial et lacustre;
3. Moderniser le réseau routier, ferroviaire et aérien

Objectif 1. Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1.	Taux d'accident routier	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 2 : Moderniser le réseau maritime et fluvial								
1.2	Tonnage transporté	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Objectif 3 : Moderniser le réseau routier, ferroviaire et aérien								
1.3.	Tonnage transporté	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

1.3.2. Evolution des crédits par programme (2017-2022) et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (Cfr.Budget-Programme à blanc)
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

Programme 101 : Administration Générale

Responsable de programme : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Périmètre du programme

Le programme relatif à l'Administration Générale comprend : le Cabinet du Ministre, le Secrétariat General aux Transports et Voies de Communication, la Direction des Services Généraux, la Direction des Etudes et Planification, et la Cellule de Passation des Marchés Publics.

Le programme comprend aussi les structures techniques spécialisées rattachées directement au Cabinet du Ministre notamment : le Groupe d'Etudes des Transports (GET), la Cellule d'appui au Programme des Corridors (CEPCOR), et la Commission Nationale des Préventions Routières (CNPR) et l'Organisation pour l'Equiperment de Banana à Kinshasa (OEBK).

1.2. Stratégie du programme

Le programme de l'Administration Générale a pour but de concevoir, planifier, coordonner et contrôler les activités de l'Administration du Ministère des Transports et Voies de Communication conformément aux attributions globales et directives du Ministère.

La mise en œuvre de ce programme fait face aux défis suivants : (i) le vieillissement et la sous-qualification d'une bonne partie du personnel, (ii) la multiplicité des acteurs dans la gestion du secteur des transports entraînant des dysfonctionnements qui atténuent ou neutralisent l'effet catalyseur du secteur sur la compétitivité de l'économie nationale, (iii) la caducité de certaines dispositions des textes légaux et réglementaires du secteur, (iv) l'insuffisance ou non application des normes recommandées par les organisations internationales et régionales auxquelles la RDC a adhéré ; (v) l'insuffisance des données statistiques, et (vi) la crise permanente des entreprises publiques du secteur ayant comme principale cause la mauvaise gestion de celles-ci (la plupart d'entre elles étant en faillite visuelle).

Le programme précité vise à renforcer le secteur par les éléments suivants :

- Mise en place d'un comité de pilotage et de suivi des stratégies des projets de performance au sein du Ministère des Transports et Voies de Communication qui regroupe toutes les parties prenantes (Experts/DEP, Etablissement public et société commerciale).
- Création d'un centre de documentation des données statistiques et site internet.
- Renforcement du cadre réglementaire et institutionnel.

Pour résoudre ces défis susmentionnés ce programme poursuit les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles,
- Objectif2 : Améliorer la publication des statistiques, et
- Objectif3 : Améliorer la gestion budgétaire.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre de personne jours de formation	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
1.2	Rapport liquidation/assignation des recettes	%	ND	ND	70%	60%	60%	ND
Source : Division budget et finances								
Mode de calcul des Indicateurs								
<ul style="list-style-type: none"> - L'indicateur 1. se calcule en multipliant le nombre de personne formé par le nombre des jours de formation en vue d'obtenir le volume de formation. - L'indicateur 2. se calcule en divisant le montant de liquidation par le montant des assignations ou prévisions des recettes. Cet indicateur vise à suivre l'effort du Ministère dans l'amélioration de la gestion des recettes. 								
Objectif 2 : Améliorer la publication des statistiques								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Nombre de bulletins produits	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : GET/Direction des statistiques								
2.2	Taux de publications publiées- vendues	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : GET/Direction des statistiques								
Mode de calcul des Indicateurs								
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bulletins produits : le bulletin statistique sera produit deux fois par an, en raison d'une publication par semestre ; - Taux de publications publiées vendues se calcule en divisant le nombre des bulletins vendus par le nombre de bulletins publiés. 								
Objectif 3 : Améliorer la gestion budgétaire								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Délai moyen de passation des marchés	Nbre Jour	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : travaux prévisionnels de la DEP/ MIN TVC								
Mode de calcul de l'Indicateurs : écart moyen entre les dates de passation des marchés et les dates prévues dans le plan de passation des marchés.								

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

Programme 102 : Réglementation et développement des plateformes de transports multimodales

Responsable de programme : Le Directeur-Chef de Service des Transports Terrestres

1. Présentation stratégique du projet de Performance

1.1. Périmètre du programme

La mise en œuvre de ce programme couvre toutes les directions et structures métiers du ministère qui sont : la Direction des Transports Terrestres, la Direction de la Normalisation et d'emballage, la Direction de la marine et voies navigables, la Direction de l'inspection de transport. A côté de ces directions s'ajoutent les établissements publics et sociétés commerciales ci-après comme opérateur : le TRANSCO, la SCTP, la SNCC, le Chemin de fer des Uéles Fleuve (CFUF), la RVA, l'AAC, le Congo Airways, l'Agence de Métrologie et de Télédétection par Satellite (METTELSAT), Bureau Permanent d'Enquête d'Accident et incident Aérien (BPEA), LMC.

1.2. Stratégie du programme

Le programme a pour but d'assurer la sécurité et la modernisation du transport routier, ferroviaire, aérien, maritime et lacustre des personnes et des biens, dans le but du désenclavement du territoire national et le développement des axes de transport prioritaires.

Le programme doit surmonter les problèmes majeurs suivants :

- **Transport routier :** (i) la dégradation très avancée de l'ensemble du réseau routier existant ; (ii) le non-respect de la charge à l'essieu par les transporteurs entraînant une dégradation précoce des routes ; (iii) la vétusté et l'obsolescence de l'ensemble des équipements et de l'outil de production entraînant des graves problèmes de pollution ; (iv) le déficit en ouvrages de franchissement nécessaires pour un réseau routier traversé par de multiples cours d'eau ; et (v) la multiplicité des ruptures de charge entraînant de longs délais d'acheminement consécutif à l'état délabré des ponts et à l'immobilisation des bacs.
- **Transport ferroviaire :** (i) la vétusté et obsolescence des équipements et des infrastructures ferroviaires (les voitures et locomotives du Chemin de fer Urbain datent pour la plupart d'avant l'indépendance) ; (ii) l'insuffisance de locomotives, des wagons et des voitures par rapport à la demande ; (iii) l'instabilité de la plate-forme à la suite de mauvais drainage des eaux ; (iv) l'occupation anarchique de l'emprise des voies ferrées surtout dans les milieux urbains ; (v) la faiblesse de la vitesse commerciale ; (vi) l'ensablement fréquent de la voie ferrée pendant la saison des pluies et (vii) l'obsolescence des équipements de signalisation et télécommunication.
- **Transport aérien :** (i) l'état de délabrement très avancé des infrastructures et obsolescence des équipements aéroportuaires ; (ii) la vétusté et obsolescence des équipements d'aides à la navigation aérienne ; (iii) le recours au personnel sans qualification conforme aux normes de l'OACI ; (iv) le non-respect des normes aéronautiques face aux exigences de sûreté et de sécurité de l'OACI ; (v) l'insuffisance de stations synoptiques opérationnelles et absence de station radiosondage et de sondage pilote en altitude pour la météorologie ; (vi) menace des érosions sur certains aéroports ; et (vii) la non adaptation des installations terminales aux caractéristiques des avions modernes.

- **Transport maritimes et voies navigables**, la mise œuvre de ce programme permettant de résoudre les problèmes suivant : (i) la vétusté des installations portuaires et obsolescence des matériels et équipements des chantiers navals (exemple : le ravitailleur KIRUNGU de la CVM mis en service en 1918 est toujours opérationnel) ; (ii) la vétusté des engins de dragage handicapant le maintien d'une calaison minimale ; (iii) la vétusté et l'obsolescence des équipements et matériels d'exploitation (tous les remorqueurs de la RVF sont en mauvais état) ; (iv) le délai de manutention et de traitement des navires très long ; (v) Manque des navires pour l'armement national ; (vi) le vieillissement du dock flottant de la CVM (mise en service en 1925), occasionnant des difficultés pour la mise à sec des unités flottantes ; (vii) l'insuffisance de baliseurs (la CVM ne dispose que de 3 baliseurs dont seulement 2 sont opérationnels : baliseurs KONGO et NGOLE ELIKI), de dragues et équipements d'aide à la navigation (la configuration actuelle du chenal nécessite un besoin supplémentaire de 4 aides fixes et 20 aides flottantes. Au niveau de la RVF 60% des baliseurs sont non opérationnels) ; (viii) l'insuffisance des pousseurs et autres matériels d'exploitation sur les cours d'eau de desserte agricole ; (ix) l'inexistence des magasins et équipements de manutention dans plusieurs ports fluviaux et lacustres; (x) la spoliation des bateaux appartenant à la SCTP et (xi) le non-respect des normes de construction des équipements et matériels de navigation.

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- Objectif1 : Assurer la sécurité des personnes et des biens, et
- Objectif 2 : Moderniser le réseau terrestre et aérien ;
- Objectif 3 : Moderniser le réseau maritime et fluvial.

Objectif 1. Assurer la sécurité des personnes et de leurs biens									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles			
N°	Nom		2017	2018		2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre d'accidents routiers	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
1.2	Nombre d'accidents maritimes/fluviaux	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CNPR, PCR									
1.3	Nombre d'accidents ferroviaires	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : SNCC et SCTP									
1.4	Nombre d'accidents aériens	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : BPEA									
Objectif 2 : Moderniser le réseau terrestre et aérien									
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles			
N°	Nom		2017	2018		2019	2020	2021	2022
1.	Fréquence des trains voyageurs et marchandises	Tour /Mois	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : SCTP, SNCC, CFUF									
2.	Tonnage transporté par train	Tonnage	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : SCTP, SNCC, CFUF									
3.	Nombre des passagers par train	Personne	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : SCTP, SNCC, CFUF									
4.	Nombre des passagers aériens	Personne	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : AAC, RVA									
5.	Nombre des passagers par les autobus publics	Personne	ND	ND	ND	ND	ND	ND	
Source : TRANSCO									

Objectif 3 : Moderniser le réseau maritime et fluvial											
3.1	Personnes transportées (réseau maritime et fluvial)	fluvial	Nombre Nbre	ND ND	NB	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND
	Source : <i>Source : SCTP, CVM, RVF et LMC</i>										
3.2	Tonnage transporté (réseau fluvial)		Tonne	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND
	Source : SCTP, RVF										
3.3	Tonnage traité dans les ports Maritimes (réseau maritime)		Tonne	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND ND	ND
	Source : SCTP, CVM, et LMC										

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (cf. budget-programme à blanc)

**26. POSTES,
TELECOMMUNICATION ET
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION (Section 52)**

Présentation du Ministère

Monsieur Augustin KIBASSA MALIBA, Ministre des Postes, Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

1. PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

a. Priorités Nationales

La Constitution du 18 février 2006 de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution du 13 février 2006, spécialement à ses articles 78 alinéa 4, 93 et 202 point 20, dispose que les postes et télécommunications, y compris les téléphones et télégraphes, la radiodiffusion, la télévision, et les satellites sont des matières relevant de la compétence exclusive du pouvoir central.

b. Politiques sectorielles

Le secteur de PTNTIC est porté par une évolution rapide des technologies et des services innovants.

Pour ce faire, il faudra mettre en place une politique consistant à :

- Réactualiser les textes légaux et réglementaires ;
- Implémenter les infrastructures haut débit terrestres et satellitaires ;
- Réhabiliter et moderniser le réseau postal.

A ce jour, le secteur détient deux documents de politique sectorielle.

Il s'agit de :

- Document de politique sectorielle des Télécoms (2009) ;
- Déclaration de politique sectorielle Postale (2014).

Aussi, le Ministère possède deux feuilles de routes et un chronogramme d'actions adoptés par le gouvernement de la République.

1.2. Organisation et domaine d'intervention du ministère

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

En vertu de l'Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, les missions spécifiques dévolues au Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sont les suivantes :

- Conception, élaboration et mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;
- Préparation de projets de traités, conventions et accords Internationaux, de lois, d'ordonnance-Lois, de décrets et d'Arrêtés d'exécution en rapport avec les attributions du Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;
- Tutelle des établissements publics et contrôle des services du secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;
- Approbation des marchés conclus par les entreprises et établissement publics à l'issue des appels d'offres nationaux ;
- Gestion des relations avec les organisations internationales s'occupant des matières du secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;

- Représentation de l'Etat dans les rencontres nationales et internationales en rapport avec les matières relevant du secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;
- Gestion du secteur d'activités en collaboration avec les autres Ministères ;
- Gestion des agents de carrière des services publics de l'Etat en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique ;
- Mise en œuvre de la politique du Gouvernement pour la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption et les antivaleurs ;
- Mobilisation des recettes assignées aux services du secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;

Il s'occupe entre autres des missions suivantes :

- Engagement de dépenses prévues au budget de l'Etat suivant le crédit alloué au Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information ;
- Avis préalable à l'agrément des ONG du secteur des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'Information.

1.2.2. Organisation du Ministère

En attendant la mise en œuvre du nouveau cadre organique, le Ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication se compose d'un Cabinet et ses services annexes, d'un Secrétariat Général ainsi que des entreprises Publiques concourant à la politique du secteur.

a. Cabinet du Ministre et les services annexes dont :

- le Plan Intégral de la Réforme et du Développement Postal (PIDEP) ;
- la Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale(COPTAC) ;
- le Réseau Africain de Communication par Satellite(RASCOM) ;
- Le Bureau Technique de Coordination Portail Electronique du Gouvernement (BTCPEG).

b. Le Secrétariat Général aux PTNTIC et Directions normatives rattachées dont :

- Direction des Services Généraux ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction de la Règlementation Postale ;
- Direction de la Règlementation de Télécommunications ;
- Direction de l'Inspection ;
- Direction des Affaires Internationales ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

c. Entreprises *Publiques concourant à la politique du Ministère* :

- Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC).
- Société Congolaise des Postes et Télécommunications (SCPT) ;
- Réseau National de Télécommunications par Satellite (RENATELSAT) ;

Les actions du Ministère sont regroupées dans les programmes suivants :

- Administration générale ;
- Développement du secteur des Postes et ;
- Développement du secteur des Télécommunications / TIC.

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1.	Opérateurs ou assujettis recensés	Nbre	623	882	901	1000	1100	1200
<i>Source : Direction de la Réglementation Télécoms, Direction de la Réglementation Postale</i>								
2.2	Missions de contrôle effectuées	Nbre	0	0	ND	11	7	8
<i>Source : Direction des Services Généraux</i>								
2.3.	Participation aux rencontres internationales	Nbre	ND	23	26	39	42	50
<i>Source : Direction des Affaires Internationales</i>								
2.4.	Textes élaborés et/ou révisés appliqués	Nbre	ND	5	3	10	5	5
<i>Source : Direction de la Réglementation Télécoms, Direction de la Réglementation Postale</i>								
2.5.	Personnels mutés et/ou rapatriés	Nbre	ND	ND	ND	80	95	175
<i>Source : Direction des Services Généraux</i>								
Objectif 2. Moderniser et étendre les infrastructures postales								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1.	Infrastructures postales modernisées ou non modernisées recensées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : la SCPT</i>								
2.2.	Construction des nouvelles infrastructures postales	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : la SCPT</i>								
Objectif 3. Moderniser les infrastructures des Télécommunications et TIC								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	Proportion des Services centraux, provinciaux informatisés	%	0	0	0	3,8	42,3	53,8
<i>Source : Direction de la Réglementation des Télécommunications</i>								
2	commerce et transaction électronique implanté et/ou développé	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Direction de la Réglementation des Télécommunications</i>								
3	Extension du réseau haut débit satellitaire et terrestre de territoire couvert							
	- Proportion de satellite	%	100	100	100	ND	ND	ND
	- proportion de station terrienne à implanter	%	ND	ND	ND	35,2	35,2	29,6
	- terminaux satellitaires multi médias à implanter	%	ND	ND	ND	35,4	35,4	29,2
	- Fibre optique déployée (back bone)	%	1,25	6,34	3	5	5	5
	Total							
<i>Source : Direction de la Réglementation Télécoms</i>								

4	Stations mobiles de contrôle de fréquences acquises	%	0	0	0	40	30	30
5	réseaux métropolitains et d'accès en fibre optique équipée	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6	Migration à la TNT réalisée (voir comité de pilotage de la TNT)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : comité de pilotage								

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)
-

Programme 1 : Administration Générale

Responsable de programme : Secrétaire Général

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Porté par l'évolution rapide des technologies et par la multiplication de services innovants, le secteur des Postes, Télécommunications/TIC a connu sa première réforme du cadre légal et institutionnel avec l'adoption et la promulgation de la loi N° 012/2002 sur la poste, la loi cadre N° 013/2002 sur les Télécommunications et la loi N° 014/2002 créant l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.

Cette réforme a permis d'actualiser et d'améliorer l'ancien cadre de 1940 sur les Télécommunications et celui de 1968 portant sur la poste.

Au terme de ce cadre, le Ministre et l'Autorité de Régulation ont été institués comme instance de régulation.

Cependant, elle s'est avérée inadaptée à la structure du marché et révèle en ce jour de lacunes qui nuisent à la fois au bon fonctionnement du marché et au bénéfice de toutes les parties prenantes (Etat, Opérateurs, Fournisseurs, Prestataires, et consommateurs de services etc.).

Ainsi, pour combler ces défaillances, une deuxième réforme dudit cadre est en cours d'élaboration.

La loi cadre des Télécommunications a été votée par le deux chambres du parlement et transmise au Président de la République pour promulgation.

En outre, le secteur dispose, à ce jour, de deux documents de politiques sectorielles à savoir :

- Document de la politique sectorielle des Télécommunications/TIC
- Document de Déclaration de politique sectorielle postale.

Le Ministère dispose à ce jour d'un effectif de 1200 agents et cadres de diverses formations.

Compte tenu de sa spécificité, des innovations technologiques, des formations permanentes de mise à niveau doivent être préconisées tant au pays qu'à l'étranger.

Comme l'on peut s'en rendre compte au regard des statistiques de trois dernières années (2016, 2017, 2018), le Ministère des PTNTIC grand pourvoyeur des recettes administratives, domaniales et participatives pour le compte du Trésor Public, se range après les Mines.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme est mis en œuvre par les structures ci-après :

- a) **Le cabinet du Ministre** et services rattachés dont :
- le Plan Intégral de la Réforme et du Développement Postal (PIDEP) ;
 - la Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale (COPTAC) ;
 - le Réseau Africain de Communication par Satellite (RASCOM) ;
 - le Bureau Technique de Coordination Portail Electronique du Gouvernement (BTCPEG).
- b) **Le Secrétariat Général et les directions normatives** qui sont :
- la Direction des Services Généraux ;
 - la Direction d'Etudes et Planification ;
 - la Direction de l'Inspection ;
 - la Direction des Affaires Internationales.

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer la Gouvernance du secteur

L'amélioration des conditions de travail et la qualité du personnel est un atout majeur pour accomplir les missions dévolues au Ministère.

En effet, depuis la réinstauration de l'administration en 1982, des crédits successifs tombent en annulation.

Ainsi, le Ministère ne dispose pas à ce jour d'un répertoire fiable des assujettis faute de missions de contrôle et de recensement des opérateurs. Cet état des choses ne permet pas aussi de participer aux rencontres internationales.

La mesure des actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme sera assurée par les indicateurs suivants :

- Opérateurs ou assujettis recensés ;
- Missions de contrôle effectuées ;
- Participation aux rencontres internationales ;
- Textes élaborés et/ou révisés appliqués ;
- Personnels Mutés et/ou rapatriés.

Objectif 1. Améliorer la Gouvernance du secteur								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1.	Opérateurs ou assujettis recensés	Nbre	623	882	901	1000	1100	1200
Source : Direction de la Réglementation Télécoms, Direction de la Réglementation Postale								
1.2	Missions de contrôle effectuées	Nbre	0	0	ND	11	7	8
Source : Direction des Services Généraux								
1.3.	Participation aux rencontres internationales	Nbre	ND	23	26	39	42	50
Source : Direction des Affaires Internationales								
1.4.	Textes élaborés et/ou révisés appliqués	Nbre	ND	5	3	10	5	5
Source : Direction de la Réglementation Télécoms, Direction de la Réglementation Postale								
1.5.	Personnels mutés et/ou rapatriés	Nbre	ND	ND	ND	80	95	175
Source : Direction des Services Généraux								
Indicateur 1 : Opérateurs ou assujettis recensés								
<u>Définition</u> : ce nombre représente les différents assujettis (opérateurs, prestataires de service, fournisseurs d'internet, etc...) exerçant les activités dans le secteur des Postes et Télécommunications/TIC conformément à la loi N° 012/2002 sur la Poste et la loi cadre N°013/2002 sur les Télécommunications.								
<u>Mode de calcul</u> : la sommation des assujettis par catégorie recensés.								
<u>Commentaire</u> :								
Partant de l'état de lieux, il a été constaté par notre Ministère que certains opérateurs sont implantés sans autorisation préalable. Pour permettre la mise à jour des fichiers d'assujettis, une action relative au recensement et à l'identification des détenteurs des titres et équipements des prestataires de services des Postes et Télécommunications /TIC devrait être menée.								
Indicateur 2 : Missions de contrôle effectuées								
<u>Définition</u> : ce nombre représente la projection des missions de contrôle à effectuer sur l'étendue du territoire national pour la mise à jour du répertoire des assujettis.								
<u>Mode de calcul</u> : (Nombre des jours x Nombre des missionnaires x taux) + Coût du billet/missionnaire.								
<u>Commentaire</u> :								
Pour permettre au Ministère d'atteindre ses assignations budgétaires, il est important de procéder aux contrôles réguliers des assujettis pour la maximisation des Recettes.								
Indicateur 3 : Participation aux rencontres Internationales								
<u>Définition</u> : ce nombre représente la participation aux rencontres internationales								
<u>Mode de calcul</u> : (Nombre des jours x nombre de missionnaires x taux) + Coût du billet /missionnaire.								
<u>Commentaire</u> :								
Etant donné que nos textes légaux découlent de ceux pris par les organismes sous régionaux, régionaux et internationaux, la participation de notre Ministère aux différentes rencontres internationales permet d'améliorer notre prestation et rendement.								
Indicateur 4 : Textes élaborés et/ou révisés appliqués								
<u>Définition</u> : Ce nombre représente les différents textes pris dans le secteur et projets des lois à élaborer ainsi que leurs mesures d'application.								
<u>Mode de calcul</u> : la sommation de recensement par catégorie de texte.								
<u>Commentaire</u> :								
Compte tenu de l'évolution technologique, l'adaptation de textes légaux et réglementaires est un impératif et cela de manière régulière.								
Indicateur 5 : Personnels mutés et/ou rapatriés								
<u>Définition</u> :								
Les années 2017,2018 et 2019 représentent le nombre d'agents et cadres mutés, tandis que les projections représentent les personnels à rapatrier.								
<u>Mode de calcul</u> : Nombre d'agents et membres de famille x (taux + coût du billet +coût de bagage)								
<u>Commentaire</u> :								
La mise en place générale du personnel opérée en novembre 2017, a permis l'affectation de certains agents dans des Divisions provinciales et le rapatriement d'autres aux services centraux. Les projections ont pris en compte les agents et leurs membres de famille à rapatrier.								

Objectif 2 : Renforcer les capacités matérielles et humaines du Ministère.

La spécificité du Ministère requiert un personnel qualifié. De ce fait, le recyclage et la formation continue du personnel s'avèrent indispensables notamment pour palier à l'insuffisance de connaissances adaptées à l'évolution technologique du secteur.

Aussi, les renforcements des capacités matérielles et humaines permettront d'accroître notre rendement dans la mobilisation des recettes.

C'est pourquoi, les indicateurs ci-après ont été retenus afin de mesurer de degré de résorption du déficit constaté tant en matériel qu'en ressources humaines :

- personnels formés et / ou recyclés ;
- proportion des Bureaux Réhabilités et équipés ;
- matériels roulant acquis.

Objectif 2 : Renforcer les capacités humaines et matériels								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Nom							
1	Personnels formés et / ou recyclés	Nbre	0	0	ND	319	319	319
2	Proportion des Bureaux Réhabilités et équipés	%	0	0	ND	100	ND	ND
3	Matériels roulant acquis	Nbre	0	0	ND	4	8	13
Source : Direction des Services Généraux								
Précision méthodologique								
Indicateur 1 : Personnels formés et/ou recyclés								
<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition : cette projection représente le nombre d'agents et cadres à former et/ou à recycler par année. ○ Mode de calcul : Nombre agents x taux (organisme de formation) ○ Commentaire : dans le souci d'améliorer, d'accroître les capacités tant intellectuelles que professionnelles des Agents du Ministère des PT&NTIC, des formations de mise à niveau sur les innovations technologiques peuvent être organisées au pays comme à l'étranger. 								
Beaucoup de candidats n'obtiennent pas de bourses faute de connaissance approfondie en anglais.								
Indicateur 2 : Proportion des Bureaux Réhabilités et équipés								
<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition : Ce taux représente le ratio des bureaux à réhabiliter et à équiper. ○ Mode de calcul : Ce taux présente la proportion des bureaux réhabilités et équipés sur le total des bureaux prévus X 100. ○ Commentaire : Cette action vise l'amélioration des conditions de travail des Agents, dont la plupart sont confinés dans les locaux sans équipements adéquats. 								
Le renforcement des capacités en matériels est un atout majeur pour atteindre les objectifs assignés au Ministère.								
Indicateur 3 : Matériels roulant acquis								
<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition : l'indicateur représente le nombre de matériels roulants acquis au cours de l'année. il vise l'amélioration de la mobilité des agents et la distribution du courrier, factures, etc. en vue de maximiser les recettes pour le compte du trésor public. ○ Mode de calcul : somme arithmétique de matériels roulants acquis au cours de l'année ○ Commentaire <ul style="list-style-type: none"> • 2020, acquisition de 4 bus (Bus/56 Places) pour le transport du Personnel • 2021, acquisition de 8 voitures de fonction pour les hauts fonctionnaires • 2022, acquisition de 13 voitures de fonction pour les cadres supérieurs 								

Programme 2 : Développement du Secteur Postal

Responsable du Programme :

Fonction : Directeur de la Réglementation Postale

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

L'activité postale connaît une très forte dégradation du fait non seulement de la détérioration de ses infrastructures et équipements postaux, mais aussi de la concurrence déloyale des opérateurs privés postaux tant formels qu'informels.

Compte tenu de l'évolution technologique du secteur postal, la loi N°012/2002 est devenue obsolète. Donc, il y a nécessité d'une réadaptation.

Les bureaux de Postes dont une grande partie se trouve dans un état de délabrement et de spoliation sont disséminés à travers toute l'étendue du territoire national.

Avec 107 bureaux des Postes opérationnels sur un total de 365 qui existent, le taux de pénétration postal en RDC se situe à ce jour à 191 780 habitants par bureau de poste. Ce qui est loin de la norme de l'Union Postale Universelle(UPU) soit respectivement 10.000 et 3000 habitants par bureau des postes au niveau rural et urbain.

D'une manière générale, les services de la poste aux lettres (*lettre, carte postale, imprimé, petit paquet, journaux, etc.*) et colis postaux se caractérisent par une régression constante du trafic. S'agissant des services financiers postaux, la Poste dispose d'une très grande densité du réseau d'exploitants de services dont aucune institution financière au pays ne peut égaler ou concurrencer. Ceci constitue déjà un atout majeur pour que la Poste congolaise puisse ravir la part du marché du point de vue transfert de fond.

Eu égard à ce qui précède, il y a urgence et nécessité de réhabiliter, de moderniser et d'informatiser les services des Postes.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme est exécuté par la Direction de la Réglementation Postale et les structures annexes, dont la Société Commerciale des Postes et Télécommunications (SCPT) et l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC).

2. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer les prestations postales								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1	Opérateurs du secteur postal recensés	Nbre	57	101	101	120	150	200
<i>Source : Direction de la Réglementation Postale</i>								
2	Centres de tri et de transit sécurisés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : SCPT</i>								
3	Envois postaux distribués	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : SCPT</i>								

4	Transport des colis postaux assuré et planifié	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
---	--	---	----	----	----	----	----	----

Source : SCPT

5	Service Comptes chèques postaux réhabilités	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
---	---	---	----	----	----	----	----	----

Source : SCPT

Précision méthodologique

Indicateur 1 : Opérateurs du secteur postal recensés

- Définition : ce nombre représente les différents assujettis (opérateurs, prestataires de service, etc...) exerçant les activités dans le secteur des Postes conformément à la loi N° 012/2002 sur la Poste.
- Mode de calcul : la somme arithmétique des assujettis recensés par catégorie (opérateurs, prestataires de service, etc...).
- Commentaire : l'amélioration des prestations postales requiert la maîtrise des effectifs réels des opérateurs du secteur. De ce fait, cette opération permettra la mise à jour du répertoire des assujettis.

Indicateur 2 : Centre de tri et de transit sécuriser

- Définition : ce nombre représente les centres de tri et de transit sécurisés
- Mode de calcul : la somme arithmétique des centres de tri et de transit sécurisés au cours d'une année
- Commentaire : les centres de tri et /ou de transit permettent non seulement de classer les différents envois postaux selon leur destination, mais aussi d'éviter les pertes de colis.

Indicateur 3 : Envois postaux distribués

- Définition : cette proportion représente la part des Envois postaux distribués au cours d'une année.
- Mode de calcul : (envois postaux distribués au cours d'une année/ le total des envois postaux déposés au cours d'une année) X 100.
- Commentaire : la distribution des envois postaux dans le délai exige un personnel qualifié.

Indicateur 4 . Transport des colis postaux assuré et planifié

- Définition : ce taux représente les nombres des colis transportés.
- Mode de calcul : le nombre de colis transportés/le nombre des colis déposés) X 100.
- Commentaires : le transport des tous les colis déposés doit être assuré.

Indicateur 5 Service Comptes chèques postaux réhabilités

- Définition : ce taux représente le Service Comptes chèques postaux réhabilités au cours d'une année
- Mode de calcul : le nombre des Compte chèques postaux ouvert au cours d'une année /le nombre d'habitants) X 100.
- Commentaires : la réhabilitation du service des comptes chèques postaux permet à la population d'ouvrir un compte chèque postale pour faciliter l'épargne et le transfert d'argent.

Objectif 2. Moderniser et étendre les infrastructures postales

Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019		2020	2021	2022
2.1.	Infrastructures postales modernisées ou non modernisées recensées	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	

Source

2.2.	Construction des nouvelles infrastructures postales	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
------	---	---	----	----	----	----	----	----

Source : la SCPT

Précision méthodologique

Indicateur 1 Infrastructures postales modernisées ou non modernisées recensées

Définition : la proportion des Infrastructures postales modernisées ou non modernisées recensées au cours d'une année

- **Mode de calcul** : le nombre d'Infrastructures postales modernisées ou non modernisées recensées / (le total des Infrastructures postales prévus à recenser et à moderniser au cours d'une année) X 100.
- **Commentaire** : ce taux permet de déterminer le bureau des Postes à réhabiliter, équiper et moderniser.

Indicateur 2 Construction des nouvelles infrastructures postales

- **Définition** : Ce taux représente des nouvelles infrastructures postales construites au cours d'une année
- **Mode de calcul** : le nombre infrastructures postales nouvellement construites / (nombre d'habitant) X 100.
- **Commentaire** : la construction des nouvelles infrastructures postales permet de déterminer les nombres des nouveaux bureaux des Postes à construire par rapport à la densité.

Objectif 1. Moderniser les infrastructures des Télécommunications et TIC								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles 320		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Proportion des Services centraux, provinciaux informatisés	%	0	0	0	3,8	42,3	53,8
<i>Source : Direction de la Réglementation des Télécommunications</i>								
2	commerce et transaction électronique implanté et/ou développé	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source</i>								
3	Extension du réseau haut débit satellitaire et terrestre de territoire couvert							
	- Proportion de satellite	%	100	100	100	ND	ND	ND
	- proportion de station terrienne à implanter	%	ND	ND	ND	35,2	35,2	29,6
	- terminaux satellitaires multi médias à implanter	%	ND	ND	ND	35,4	35,4	29,2
	- Fibre optique (back bone)	%	1,25	6,34	3	5	5	5
	Total							
<i>Source</i>								
4	Stations mobile de contrôle de fréquences acquises	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5	réseaux métropolitains et d'accès en fibre optique équipée	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6	Migration à la TNT réalisée (voir comité de pilotage national de la TNT)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source</i>								
Précision méthodologique								
Indicateur 1 : Proportion des Services centraux, provinciaux informatisés								
<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition : Cet indicateur renseigne la part des services centraux et provinciaux des PT&NTIC à informatiser au cours de l'année en tenant compte de 26 provinces que regorge le pays. ○ Mode de calcul : (nombre des Services centraux et provinciaux informatisés/ le nombre total Services centraux et provinciaux à informatiser) x 100 								
Indicateur2 Commerce et transaction électronique implanté et/ou développé								
<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition : Cet indicateur renseigne la part des Commerce et transaction électronique implanté et/ou développé au cours de l'année ○ Mode de calcul : (Nombre d'utilisateurs / population totale) x 100 ○ Commentaire : Cet indicateur consiste à évaluer le taux d'utilisateurs de commerce et transaction électronique 								
Indicateur3 Extension du réseau haut débit satellitaire et terrestre de territoire couvert								
<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition : cet indicateur présente la situation du réseau haut débit satellitaire et terrestre du territoire national à couvrir. ○ Mode de calcul : (réseau haut débit satellitaire et terrestre du territoire national couverts/ réseau haut débit satellitaire et terrestre du territoire national à couvrir) x100. ○ Commentaire : <ul style="list-style-type: none"> - on va y mettre le nombre de satellite disponible par RASCOM STAR-QAF pour la couverture des pays membre de l'UA et les îles Maurice, Madagascar. Donnée à harmoniser avec la SCPT et le RENATELSAT, les opérateurs privés de satellite et de VSAT consultés. - Ce réseau permet de faire la redondance et aussi atteindre le milieu isolé afin de briser la fracture numérique. - Ce réseau permet d'implanter le back bone national pour une meilleure couverture. 								

Indicateur 4 Stations mobile de contrôle de fréquences acquises

- **Définition** : cet indicateur renseigne l'ensemble des stations mobiles de contrôle de fréquence acquises au cours d'une année
- **Mode de calcul** : (stations mobiles de contrôle de fréquence acquises au cours d'une année/ total des stations mobiles de contrôle de fréquence à acquérir) x100

Indicateur 5 réseaux métropolitains et d'accès en fibre optique équipée

- **Définition** :
- **Mode de calcul** :
- **Commentaire**

Indicateur 6 Migration à la TNT réalisée (voir le comité de pilotage national de la TNT)

- **Définition** :
- **Mode de calcul** :

Commentaire**3. Evolution des crédits par Programme (Cf. Budget-programme à Blanc)****4. Opérateurs**

Les établissements publics à caractère administratif et les entreprises publiques concourant à la politique du programme sont :

A. Établissement public à caractère administratif

- **Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC).**

Cette structure a pour missions de (i) réguler le marché de la concurrence de la Poste et des Télécommunications, (ii) préparer le cahier de charges des exploitants des Postes et (iii) d'agrèer les opérateurs économiques et techniques du secteur des Postes.

B. Entreprise publique

- **La Société Commerciale des Postes et Télécommunications (SCPT)**

Programme 3 : Développement du secteur Télécoms et TIC

Responsable :

Fonction : Directeur de la Réglementation des Télécommunications

1. Présentation stratégique du programme**1.1. Stratégie du programme**

La RDC présente un **taux de pénétration** téléphonique relativement faible par rapport à d'autres pays africains : soit **40%** pour la téléphonie, **6%** pour l'internet, et **1.3%** d'indice de développement de TIC. A tel enseigne qu'il y a urgence et nécessité de poursuivre l'implantation des infrastructures haut débit et des équipements de base, afin de réduire non seulement **la fracture numérique**, mais aussi de couvrir totalement le territoire national en produits et services technologiquement innovants.

D'où, il faut procéder à la mise en œuvre du Fonds de Service Universel pour atteindre les milieux isolés et péri-urbains.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme sera exécuté par la direction de la Réglementation des Télécommunications et

les structures annexes, dont l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC), la Société Commerciale des Postes et Télécommunications (SCPT) et le Réseau National de Télécommunications par Satellite (RENATELSAT).

2. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Moderniser les infrastructures des Télécommunications et TIC

3. Evolution des crédits du Programme par Titre (Cf. budget-programme à blanc)

4. Opérateurs

Établissement public à caractère administratif :

- **Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC).**

Cette structure a pour missions de (i) réguler le marché de la concurrence de la Poste et des Télécommunications, (ii) préparer le cahier de charges des exploitants des Postes et (iii) d'agréeer les opérateurs économiques et techniques du secteur des Postes.

Entreprises publiques:

- **Société Commerciale des Postes et Télécommunications (SCPT)**

Cette société est chargée principalement de l'exploitation et la commercialisation des Postes.

- **Réseau National de Télécommunications par Satellite (RENATELSAT)**

Cette structure est chargée principalement de l'exploitation des Télécommunications par réseau satellitaire.

27. DROITS HUMAINS (Section 54)

I. PRESENTATION DU MINISTERE DES DROITS HUMAINS

Monsieur **André LITE ASEBEA**, Ministre des Droits Humains.

1. Présentation stratégique du Ministère

▪ **Priorités Nationales**

La vision du Gouvernement pour le secteur des droits humains est de faire de la RDC un Etat de droit, respectueux des engagements tant international, régional que national en matière des droits de l'Homme. Et ce, par la promotion, protection et défense des droits de l'homme à travers tout le territoire national.

Pour concrétiser et matérialiser ladite vision, outre l'impunité des violations des droits de l'Homme dont particulièrement la corruption et les crimes internationaux, les violences sexuelles et celles basées sur le genre, le Ministère des Droits Humains s'attèlera notamment au pilotage de la stratégie ministérielle, à la redynamisation de l'Administration des Droits Humains et ses services, à l'exécution des différents projets tels que la vulgarisation du vade-mecum des droits et devoirs fondamentaux du citoyen en Français et en 4 langues nationales et autres textes réglementaires, la mise en œuvre d'un mécanisme de protection avec mission de recevoir et d'examiner au quotidien des cas flagrants de violations de droits de l'homme dénoncés par la population et de faire des plaidoyers aux institutions concernées, la mise en place d'un Corps d'OPJ des Droits Humains, le renforcement des capacités des Agents et Fonctionnaires des Droits Humains, au renforcement des capacités des Cadres et Agents pour inspecter des milieux carcéraux et autres lieux de détention ainsi que les endroits où se commettent régulièrement des violations des droits de l'homme, au plaidoyer pour la budgétisation du Comité Interministériel des Droits de l'Homme (CIDH) en vue de permettre la rédaction des rapports initiaux et périodiques des droits de l'homme à soumettre aux organes des traités, à l'élaboration d'une politique nationale de promotion et de protection des droits humains (PNPPDH), à l'élaboration d'un schéma directeur informatique des Droits Humains en vue de doter le Ministère d'un Plan directeur informatique.

▪ **Politiques Sectorielles**

La politique sectorielle du Ministère des Droits Humains s'inscrit notamment sur les points suivants:

- (1) Intensifier les échanges et impliquer les différentes couches de la population dans la dynamique de la paix et renforcer la coopération entre tous les acteurs impliqués dans l'action en faveur des droits de l'homme ;
- (2) Promouvoir et consolider un Etat de droit respectueux des droits de l'homme par la promotion et protection des libertés fondamentales et des devoirs de tout congolais ainsi que les étrangers se trouvant en RDC ;
- (3) Contribuer au développement et au renforcement des capacités nationales pour la promotion, la protection et la modernisation de la question des droits de l'homme ;
- (4) Promouvoir l'émergence et consolider une culture des droits de l'homme par l'éducation comme fondement de la paix ;
- (5) Consolider la démocratie et la sauvegarde des droits de l'homme en identifiant en concertation avec les parties prenantes des besoins en matière des droits de l'homme, les objectifs, les ressources et les paramètres d'évaluation des progrès et obstacles rencontrés.

1.2. Domaine d'intervention du Ministère et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

Conformément à l'Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères, le **Ministère des Droits Humains a pour missions** :

- promotion et protection des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- diffusion et vulgarisation des Droits de l'Homme ;
- suivi du respect des Droits de l'Homme ;
- examen des cas flagrants de violation des Droits humains par des mécanismes appropriés tels que la médiation en matière de Droits de l'Homme et la Commission de Contrôle sans se substituer aux Cours et tribunaux ni aux procédures administratives prévues par la loi ;
- collaboration avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'homme, avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, et avec d'autres Institutions Nationales, Régionales et Internationales en matière des Droits de l'Homme ;
- défense des intérêts de la République Démocratique du Congo devant les instances internationales et régionales des droits de l'homme, notamment le Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- conception et diffusion des rapports périodiques destinés aux comités de surveillance des Traités internationaux et régionaux des droits de l'homme.

1.2.2. Organisation du Ministère

- Le Ministère des Droits Humains est composé du Cabinet du Ministre et d'une Administration. En outre, le Ministère comporte en son sein le Comité interministériel des droits de l'homme, La Cellule de protection des défenseurs des droits de l'homme et La Cellule multisectoriel de lutte contre la VIH/SIDA.

1.3. Performances antérieures et perspectives

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère:

Objectif 1. Promouvoir la culture de la paix et la protection des droits de l'homme								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de dialogue de paix	Nombre	N/D	N/D		3	10	15
<i>Source : Cabinet et Secrétariat Général aux Droits Humains</i>								
1.2	Nombre de campagne de sensibilisation sur les droits humains	Nombre	N/D	N/D		10	20	30
<i>Source : Cabinet et Secrétariat Général aux Droits Humains</i>								
1.3	Nombre des documents vulgarisés	Nombre	N/D	N/D	1	5	10	20
<i>Source : Secrétariat Général aux Droits Humains</i>								
Objectif 2. Consolider l'Etat de droit								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Tenue des états généraux	Tenue / non tenue	N/T	N/T	N/T	1	1	1

2.2	Création d'un corps d'OPJ	Créé/non créé	N/C	N/C		C		
2.3	Nombre d'OPJ formés	Nombre	N/D	N/D		40	40	44
Sources : Cabinet - Secrétariat Général aux Droits Humains - Direction de l'Inspection								
Objectif 3. Promouvoir et mettre en œuvre les Instruments internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'homme								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Degré de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion et Protection des Droits Humains (PNPPDH)	%	N/D	N/D	ND	ND	ND	ND
Source : Cabinet - Secrétariat Général aux Droits Humains								
1.2	Taux de la mise en œuvre du Plan Directeur Informatique (PDI)	%	N/D	N/D	ND	ND	ND	ND
Source : Secrétariat Général aux Droits Humains								
1.3	Nombre des termes de référence ou fiches techniques quant à la prise en compte de la dimension Droits de l'homme dans les programmes d'urgence élaborés	Nombre	N/D	N/D		10	15	20
Source : Cabinet, Secrétariat Général aux Droits Humains								

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) Cfr Budget-Programme à Blanc
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère (2019-2020)

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

PROGRAMME 110 : Administration Générale

Responsable : **BANDUI SAMENE THEMBELA Joséphine**

Fonction : **Secrétaire Général**

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégie du Programme

Le Secrétariat Général aux Droits Humains a comme principale mission de « Contribuer à l'établissement d'un Etat de droit susceptible de favoriser un développement socio-économique de la RDC par la promotion et la protection des Droits fondamentaux ».

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme est piloté par le Secrétariat Général accompagné des services qui lui sont rattachés tels que la *Direction des Services Généraux et Ressources Humaines*, *La Direction d'Etudes et Planification*, *La Direction de Documentation, Archives, Publication et Diffusion* ; *Direction de Coopération*, *Direction de l'Inspection*.

2. Objectifs et Indicateurs (Tableaux)

Objectif 1. Définir, renforcer et évaluer les politiques nationale et sectorielle sur le respect de droits Humains								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre d'ateliers organisés	Nombre	N/D	N/D	N/D	2	2	2
Source : Direction des Services Généraux et Ressources Humains – Direction d'Etudes et Planification								
2.	Taux de Renforcement des capacités des Ressources Humaines	Nombre	N/D	N/D	45	90	200	420
Source : Direction des Services Généraux et Ressources Humains - Direction d'Etudes et Planification								
Objectif 2. Promouvoir et mettre en œuvre les Instruments internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'homme								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Existence d'un Plan Directeur Informatique (PDI)	Existe/ n'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	N'existe pas	E		
Source : Secrétariat Général - DEP – Direction de Documentation								
2.	Nombre des termes de référence ou fiches techniques en matière des Droits de l'homme élaborés	Nombre	N/D	N/D	ND	10	15	20
Source : Cabinet - Secrétariat Général aux Droits Humains								
3	Taux de la mise en oeuvre de la Politique Nationale de Promotion et Protection des Droits Humains (PNPPDH)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :								

PROGRAMME 111 : Promotion et Protection des droits humains

Responsable :

Fonction :

1. Présentation stratégique du Programme

1.1. Stratégies du Programme

Les directions de Promotion et Protection-Prévention des Droits Humains ont été créées en 2003 par Arrêté ministériel N°001/CAB/MDH/KBI/NM094/2003 du 24 janvier 2003 portant Règlement interne organique du Ministère des Droits Humains et agréées par l'Arrêté ministériel N°CAB.MIN/FP/JMK/PPJ/043/2003 du 28 mars 2003 portant Agrément provisoire du Cadre et des structures organiques du Secrétariat Général aux Droits Humains.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme compte deux directions : La Direction de Promotion et La Direction de Protection-prévention.

2. Objectifs et Indicateurs (Tableaux)

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la question du système de gestion de promotion des Droits Humains								
Direction de Promotion								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018		2019	2020	2021
N°	Nom							
1.1	Taux de vulgarisation de guide	%	N/D	N/D	ND	ND	ND	ND
1.2	Nombre des campagnes de vulgarisation de vademecum, des instruments internationaux et régionaux, des textes légaux et réglementaires organisés	Nombre	N/D	N/D	ND	5	10	15
1.3	Nombre des événements spéciaux organisés.	Nombre	N/D	N/D		1	2	
Source : Direction de Promotion								
Objectif 2 : Renforcer la protection et prévention des droits de l'homme								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice			
			2017	2018		2019	2020	2021
N°	Nom							
2.2	Taux de couverture du numéro vert	%	N/D	N/D	ND	ND	ND	ND
2.3	Nombre des inspecteurs formés	Nombre	N/D	N/D		20	50	100
Source : Direction de Protection								
2.4	Taux d'intégration des informations dans la Base de données nationale des statistiques	%	N/D	N/D	ND	20	25	30
Source : Direction de Protection – CIDH								

3. Evolution des crédits par titre (cf. Budget – programme à blanc)

28. AFFAIRES FONCIERES

(Section 55)

PRESENTATION DU MINISTERE

Aimé SAKOMBI MOLENDO, Ministre des Affaires foncières

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. PRÉSENTATION STRATEGIQUE DU MINISTÈRE

❖ Politiques sectorielles

Le Ministère des Affaires Foncières applique la politique du Gouvernement en matière d'affectation et distribution des terres. Il poursuit sans désespérer une série des réformes en vue de rendre ses prestations efficaces et efficientes dont les plus pertinentes sont :

- Réforme de la loi foncière pour l'adapter aux réalités et enjeux actuels voir le décret n° 15/021 du 9/12/2015 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, portant création et fonctionnement d'un Service technique : la Commission Nationale de la Réforme Foncière dont la contribution est indéniable, palpable depuis 2013.
- Numérisation du Cadastre et Sécurisation des titres immobiliers voir le protocole d'accord entre le Gouvernement et les partenaires privés.
- Création de nouvelles Circonscriptions Foncières sur toute l'étendue du territoire national en vue de rapprocher les usagers de l'administration foncière.
- Et bien d'autres réformes telles que celle entreprise par l'ANAPI (*Agence Nationale de Promotion des Investissements*) dans le cadre de DOING BUSINESS.

1.2. DOMAINE D'INTERVENTION ET ORGANISATION DU MINISTÈRE

1.2.1. Domaine d'intervention

Le Ministère des Affaires Foncières fait partie intégrante du Gouvernement de la République et en tant que tel, il fonctionne selon les prescrits des lois et textes réglementaires ci-dessous :

- Loi n° 73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier, régime des suretés telle que modifiée et complétée par la loi n°80-008 du 18 juillet 1980 ;
- Décret n° 15/021 du 9/12/2015 modifiant et complétant le décret n° 13/016/2013 du 31/05/2013 portant création, organisation et fonctionnement de la CONAREF.
- Le Document sur la Révolution de la Modernité ;
- Le DSCRP 2 et PAP – CDMT ;
- Document de programmation sur la réforme foncière élaboré en 2013 et 2015 ;
- Guide pratique pour l'acquisition des terres en RDC édicté par le Secrétariat Général avec l'appui du Royaume des Pays Bas.

L'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 portant fixation des attributions des Ministères décline les attributions du Ministère des Affaires Foncières de la manière suivante :

- Application et vulgarisation de la législation foncière et immobilière ;
- Notariat en matière foncière et cadastrale ;
- Gestion et octroi des titres immobiliers ;
- Lotissement en collaboration avec le Ministère ayant l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme et L'Habitat dans ses attributions ;
- Octroi des parcelles de terre en vue de leur mise en valeur ;
- Gestion du domaine foncier public de l'Etat.

Le Ministère des Affaires Foncières s'occupe de la gestion quotidienne d'une matière assez sensible telle la Terre, qui du reste est convoitée par tous.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère des Affaires Foncières est géré à trois niveaux :

- **1er niveau** : Cabinet ministériel sous la houlette de Son Excellence Ministre comme autorité compétente de laquelle toutes les décisions découlent selon le prescrit de l'article 93 de la Constitution.
- **2^{ème} niveau** : Administration centrale avec le Secrétaire Général pour chef et dix directions normatives et une cellule de gestion des projets et marchés publics suivantes :
 - Services Généraux et du Personnel ;
 - Etudes et Planification ;
 - Titres Immobiliers ;
 - Cadastre Foncier ;
 - Cadastre Fiscal ;
 - Inspection Foncière ;
 - Contentieux Foncier et Immobilier ;
 - Biens Sans Maître ;
 - Fonds de Promotion Foncière ;
 - Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers ;
 - Cellule de Gestion des Marchés Publics ;
 - En plus, le Ministère a dans son Budget annexe, la Commission Nationale de la Réforme Foncière « CONAREF » ;
- **3^{ème} niveau** : Circonscriptions foncières provinciales.

Contrairement aux autres Services publics de l'Etat, le Ministère des Affaires Foncières est un Service fortement déconcentré dans la mesure où celui-ci est hiérarchisé de haut en bas. La hiérarchie décisionnelle se trouve à Kinshasa (Gouvernement central) où elle exerce la prééminence sur les autorités provinciales dont elles tirent leur légitimité. C'est pourquoi, ce Ministère est représenté à travers toute l'étendue de la RDC par les circonscriptions foncières ; dans tous les chefs-lieux de 26 provinces, dans certaines cités, quelques territoires et agglomérations viables.

A ces jours, le pays compte 112 circonscriptions foncières, et il faudra davantage en vue de rapprocher les assujettis de l'administration foncière dans l'objectif d'une prestation performante et efficace.

1.3. PERFORMANCES ANTÉRIEURES ET PERSPECTIVES

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Objectif 1 : Gérer les terres en RDC								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Nom							
1.1	Taux de la gestion des terres	%	N/D	N/D	15	35	40	ND
Source : Directions : DEP, Titres Immobiliers et Cadastre Foncier via les circonscriptions foncières.								
Objectif 2 : Distribuer les parcelles								
2.1	Taux des parcelles distribuées annuellement en RDC	%	N/D	N/D	2	5	7	ND
Source : Directions : DEP, Titres Immobiliers et Cadastre Foncier via les circonscriptions foncières.								
Objectif 3 : Délivrer les titres de propriété aux requérants ayant rempli les conditions requises								
3.1	Moyenne des titres délivrés annuellement pour 26 provinces	%	N/D	N/D	25	35	60	ND
Source : Directions : DEP, Titres Immobiliers et Cadastre Foncier via les circonscriptions foncières.								

1.3.2. Evolution des crédits par programme et ventilation des effectifs et masse salariale

- Evolution des crédits par programme (2017-2022) (Cf. Budget-Programme à Blanc)
- Ventilation des effectifs et masse salariale du Ministère 2019-2020

PROGRAMME 112 : Administration Générale

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Périmètre du programme

Piloté par son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Foncières, ce programme sera mis en œuvre par le comité de pilotage sous la houlette du Secrétariat Général ainsi que les Directions et Services y rattachés ci-après :

- Secrétariat Général ;
- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Direction des Titres Immobiliers ;
- Direction de Fonds de Promotion Foncière ;
- Direction du Corps des Inspecteurs ;
- Direction du Contentieux Foncier et Immobiliers ;
- Direction des Biens Sans Maître ;
- Direction de l'Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Commission Nationale de la Réforme Foncière

1.2. Stratégie du programme

Pour accomplir de façon efficace les missions qui lui sont assignées, le Ministère des Affaires Foncières devra se doter d'une structure organisationnelle cohérente et efficace. Son personnel devra être compétent, en vue de maîtriser les tâches et bénéficier des conditions logistiques et matérielles favorables à sa performance. En plus des orientations budgétaires, les actions à mener dans ce programme, doivent s'inscrire dans la logique de 4 axes prioritaires fixés suivants :

- Bonne gouvernance
- L'homme
- La croissance économique
- La société solidaire

Pour y parvenir, les actions ci-après sont envisagées :

- Formation aguerrie et adaptée
- Acquisition des équipements et infrastructures modernes requis aux standards internationaux
- Motivation des acteurs fonciers et mise dans les conditions optimales de travail
- La planification efficiente nécessite un accompagnement efficient de la part des Opérateurs pour la réussite de ce programme très important dont dépend tout le reste.

La réussite de ce programme nécessite des réformes profondes du système foncier lequel présente des germes des conflits, ne favorisant pas du tout le développement souhaité par les nouvelles Autorités élues, afin de rendre ce secteur pourvoyeur des richesses et des opportunités pour le pays. Il s'agit de :

- La Réforme de la loi foncière en vue de l'adapter aux réalités et enjeux actuels voir le décret n° 15/021 du 9/12/2015 de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre en est une résultante plausible qu'il faut à tout prix encourager et parfaire dans un bref délai.
- La numérisation du Cadastre et Sécurisation des titres immobiliers voir l'arrêté instituant le partenariat public privé.
- La création de nouvelles circonscriptions foncières sur toute l'étendue du territoire national en vue de rapprocher davantage les assujettis de l'administration foncière.
- Et bien d'autres réformes telle que celle entreprise par l'ANAPI (Agence Nationale d'Appui aux Investisseurs) dans le cadre de DOING BUSINESS.

- Guide pratique d'acquisition d'une concession foncière en RDC élaboré par le Secrétariat Général aux Affaires Foncières avec l'assistance du Royaume des Pays Bas.

Toutes ces réformes impliquent des moyens financiers conséquents pour leur concrétisation effective et bénéfique.

1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1- Assurer une bonne gestion dans la distribution sécurisée des terres					
Indicateurs de performance	Unité	2019	2020	2021	2022
Nombre de parcelles distribuées à travers le pays pendant une année	%	214	255	300	350
Taux de conflits fonciers réglés à travers les 26 provinces en une année	%	17,2	21	35	50
<i>Source : DEP, Direction di Cadastre Foncier et Direction du Contentieux Foncier et Immobilier</i>					
Objectif 2-Assurer le bon fonctionnement des services de manière cohérente pour atteindre les objectifs escomptés					
Taux d'exécution du crédit alloué aux titres IV et V de LFI	%	17	22	50	100
Objectif 3- Assurer et soutenir la formation du personnel tant technique qu'administratif					
Nombre des Agents formés à travers l'ENACTI et ses Extensions	Nbre	350	480	600	700
Taux des Agents mis à jour à travers le pays et par an.	Nbre	55	100	150	200
<i>Source ; DEP, Direction de l'ENACTI et Extensions</i>					

PROGRAMME 113 : Accès au foncier.

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Périmètre du programme

Ce programme sera mis en œuvre par les Directions et Services ci-après :

- Direction des Titres Immobiliers ;
- Direction du Cadastre Foncier ;
- Direction du Contentieux foncier ;
- Direction des Biens Sans Maître ;
- Direction de l'Inspection Foncière ;
- Commission Nationale de la Réforme Foncière « CONAREF » ;
- Les Circonscriptions foncières.

1.2. Stratégique du programme

La stratégie de ce programme se traduit par le souci du Ministère pour modernisation son cadre juridique et le système d'archivage et de documentation par l'informatisation. C'est pourquoi, plusieurs projets sont défendus afin de doter le Ministère des équipements quant à ce, mais malheureusement, aucun projet n'a abouti jusque ces jours.

Cependant, le Ministère s'emploie à trouver des voies et moyens pour contourner ce déficit, d'où la sortie du Guide pratique d'acquisition d'une concession foncière en RDC, afin de faciliter davantage à un plus grand nombre de congolais, l'accès à la terre. A cela s'ajoute la politique de rapprochement des assujettis de l'administration foncière en vue d'écourter davantage la distance entre les deux.

La stratégie, c'est aussi l'augmentation substantielle du nombre de Techniciens du Cadastre et des Titres Immobiliers en vue de couvrir toute l'étendue de la République.

1.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Objectif 1 : Créer les nouveaux lotissements en vue de faciliter l'accès du plus grand nombre de congolais					
Indicateurs de performance	Unité	2019	2020	2021	2022
Nombre de nouveaux lotissements créés travers le pays pendant une année	Nbre	-	40	50	60
Nombre de personnes servies à travers les 26 provinces en une année	Nbre	-	10000	20000	30000
Source : DEP, Direction di Cadastre Foncier et Direction du Contentieux Foncier et Immobilier					
Objectif 2-Octroyer des titres de propriété sécurisant aux requérants ayant rempli les critères.					
Nombre de titres de propriété accordés durant un an	Nbre	-	10000	20000	30000
Nombre de conflits réglés pendant une année au pays	Nbre	-	500	600	800
Source : Direction et Bureaux en charge du Contentieux Foncier et Immobilier					
Objectif 3- Constituer une banque des données foncières fiables					
Nombre de concessions et parcelles à travers les 26 provinces	Nbre	-	30000	40000	50000
Source ; Direction des Titres Immobiliers, Circonscriptions foncières,					

PROGRAMME 114 : Domaine foncier privé de l'Etat

1. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Périmètre du programme

L'ampleur de la question est nationale puisque le domaine foncier privé de l'Etat comprend l'étendue du territoire national. Il concerne les services ci-dessous :

- Direction du Cadastre Foncier ;
- Direction du Cadastre Fiscal ;
- Direction Fonds de Promotion Foncière ;
- Direction de l'Ecole Nationale du Cadastre et des Titres Immobiliers ;
- Circonscriptions foncières.

1.2. Stratégie du programme

Les stratégies ponctuelles appuyées par le Ministère des Affaires Foncières, c'est la matérialisation de ce programme, qui permet à l'Etat congolais de jouir de son domaine foncier privé, souvent en proie à des spoliations de la part des tierces personnes mal intentionnées.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du programme

Objectif 1 : Identifier, cadastrer et expertiser le domaine foncier privé de l'Etat à travers le pays.					
Indicateurs de performance	Unité	2019	2020	2021	2022
1- Taux de garanties de risque	%	75	65	50	40
2- Taux d'expertises opérées sur le domaine foncier privé de l'Etat	%	-	26	26	26
Source : DEP, Direction du Cadastre Foncier et Cadastre Fiscal					
Objectif 2 : Mettre à jour les plans cadastraux					
Indicateur de performance					
Nombre de plans cadastraux mis à jour	Nbre	24	100	165	200
Objectif 3 : Rendre disponible les réserves foncières pour les investissements et les générations futures					
Indicateur de performance					
Nombre de réserves foncières rendues disponible	Nbre	-	26	26	26
Source ; DEP, Direction du Cadastre Foncier et Cadastre Fiscal					

29. ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (Section 56)

PRESENTATION DU MINISTERE

Son Excellence Monsieur Claude NYAMUGABO BAZIBUHE, Ministre de l'Environnement et Développement Durable.

1. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. Présentation stratégique du Ministère

❖ Priorités nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le PNSD est de la porter comme pays intermédiaire 2021, pays émergent 2030 et pays développé en 2050.

Pour la programmation 2017-2021, en matière de Changement climatique, la protection de l'environnement et conservation de la nature ainsi que l'économie forestière, les objectifs principaux ci-après ont été retenus :

- Atténuer les effets du changement climatique dans le secteur d'utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (UTCATF) ;
- Adapter les effets du changement climatique sur les secteurs impactés (agriculture, énergie et forêt) ;
- Protéger l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles afin de pérenniser leurs fonctions écologique, économique, sociale et culturelle ;
- Améliorer les revenus de l'Etat congolais, le bien-être des populations et l'équilibre écologique;
- Améliorer la gouvernance et le cadre légal du secteur ;
- Assurer une gestion durable et participative de la forêt et réduire les effets néfastes des retombées de l'exploitation forestières sur la population autochtone (Clauses sociales).

❖ Politiques Sectorielles

La mission du Ministère de l'Environnement et Développement Durable est de contribuer au développement Socio-économique du Pays en assurant avec professionnalisme la protection de l'Environnement et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du domaine de l'eau, de la forêt et de la faune. Pour mener à bien cette mission, le pays s'est doté du Programme National Environnement, Forêt, Eau et Biodiversité deuxième génération (PNEFEB-2), qui comprend cinq axes d'intervention stratégique. Il s'agit de :

- protection de l'environnement ;
- gestion des ressources forestières ;
- gestion des ressources en eau ;
- conservation de la diversité biologique ;
- renforcement institutionnel et des capacités.

Sous une coordination efficace des services, le Ministère se propose d'améliorer son cadre institutionnel de gestion par le renforcement de la législation en vigueur dans le secteur avec des ressources humaines et matérielles à la hauteur de ses attentes.

S'agissant de l'exploitation forestière et industrie du bois, les principales stratégies envisagées sont les suivantes :

- Doter le secteur forestier d'un cadre institutionnel approprié et des capacités humaines, matérielles et budgétaires à la hauteur des attentes ;
- Valoriser les ressources forestières ainsi que les services environnementaux ;

- Respecter et faire respecter les engagements internationaux en matière de conservation et de gestion durable des forêts et de la biodiversité ;
- Exploiter et transformer industriellement et/ou artisanalement le bois d'œuvre et de service ;
- Réduire au maximum l'utilisation du bois énergie ;
- Procéder au boisement et reboisement.

1.2. Domaine d'intervention et Organisation du Ministère

1.2.1. Domaine d'intervention

Ministère en charge de l'Environnement et Conservation de la Nature fut créé conformément à l'Ordonnance n°75-231 du 12 juillet 1975. L'ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, dont celles du Ministère de l'Environnement et Développement Durable.

La mission du Ministère est de contribuer au développement Socio-économique du Pays en assurant avec professionnalisme la protection de l'Environnement et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables du domaine de l'eau, de la forêt et de la faune.

Pour mener à bien cette mission, le pays s'est doté du Programme National Environnement, Forêt, Eau et Biodiversité deuxième génération (PNEFEB-2), qui comprend cinq axes d'intervention stratégique. Il s'agit de :

- protection de l'environnement ;
- gestion des ressources forestières ;
- gestion des ressources en eau ;
- conservation de la diversité biologique ;
- renforcement institutionnel et des capacités.

1.2.2. Organisation du Ministère

Les structures organiques du Ministère sont les suivantes :

- CABINET DU MINISTRE
- SECRETARIAT GENERAL
- SERVICES DU SECRETARIAT GENERAL
 - Services rattachés :
 - Cellule Technique d'Appui
 - Cellule Gestion des Projets et des Marchés Publics
- DIRECTIONS STANDARDS
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction d'Etudes et Planification
 - Direction Administrative et Financière
 - Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication
- DIRECTIONS METIERS (TECHNIQUES)
 - Direction Générale Environnement et Cadre de Vie.
 - Direction Conservation de la Nature
 - Direction Etablissements Humains et Protection de l'Environnement
 - Direction Assainissement
 - Direction Ressources en Eau

- Direction Générale Forêts
 - Direction Gestion Forestière
 - Direction Horticulture et Reboisement
 - Direction Inventaire et Aménagement Forestiers
 - Direction Promotion et valorisation du Bois
 - Direction Technologie de l'Energie Bois
- DIRECTIONS SPECIFIQUES
 - Cellule Contrôle et Vérification
 - Direction Réglementation Contentieux et Environnementaux
 - Direction Cadastre Forestier
 - Direction Développement Durable.
- COORDINATIONS PROVINCIALES
- ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE
 - Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
 - Fonds Forestier National
 - Agence Congolaise de l'Environnement
- COORDINATIONS NATIONALES SPECIALISEES
 - Commission des Forêts d'Afrique Centrale
 - Fonds Verts
 - Coordination Nationale REDD
 - Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forestiers
 - Fonds National d'Adaptation en RDC
 - Coordination Nationale de la RAINFOREST

2. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

2.1. Objectifs et Indicateurs les plus représentatifs

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

- 1) Améliorer l'environnement et le cadre de vie ;
- 2) Assurer la gestion forestière durable ;
- 3) Renforcer les capacités de l'administration générale ;
- 4) Assurer la conservation de la diversité biologique.

Objectif 1. Améliorer l'environnement et le cadre de vie								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux d'exécution de grandes orientations de l'environnement et cadre de vie	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport annuel d'activités du SG-EDD, ICCN</i>								
Objectif 2 : Assurer la gestion forestière durable								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1	Taux d'exécution de grandes orientations de la gestion forestière durable	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport annuel d'activités du SG-EDD, ICCN</i>								

Objectif 3. Renforcer les capacités de l'administration générale								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Taux de réalisation des performances de l'administration générale	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport annuel d'activités du SG-EDD, ICCN</i>								
Objectif 4 : Assurer la conservation de la diversité biologique								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
4.1	Taux d'exécution de grandes orientations de la conservation de la diversité biologique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport annuel d'activités du SG-EDD, ICCN</i>								

PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION GENERALE

Responsable de programme : **Benjamin TOIRAMBE BAMONINGA**

Fonction : **Secrétaire Général**

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du Programme

Pour remplir efficacement les missions qui lui sont dévolues, le MEDD devra se doter d'un cadre juridique et organisationnel cohérent, efficient et renforcer les capacités techniques, materielles et financières de ses ressources humaines bénéficiant des conditions garantissant sa performance.

1.2. Paramètre du programme

Sous le pilotage de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable, ce programme sera mis en œuvre par le Secrétaire Général ainsi que les directions et structures d'appui rattachées. Il s'agit notamment des Directions suivantes : Ressources Humaines, Administrative et Financière, Etudes et Planification, Archives Nouvelles Technologies de l'Information et Communication, Réglementation et Contentieux Environnementaux, Développement Durable et la Cellule Contrôle et Vérification ; le Secrétariat Administratif du Secrétaire Général, la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics et la Cellule Technique d'Appui.

1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Le programme comporte les objectifs ci-dessous :

- Renforcer des capacités humaines et institutionnelles ;
- Renforcer la gestion des ressources matérielles et financières ;
- Étudier, Planifier et régler

Objectif 1. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre d'agents formés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Direction des Ressources Humaines (DRH)</i>								
<i>Mode de Calcul : Nombre d'agents formés /effectif eligible à la formation ;</i>								
<i>Commentaire :</i>								
1.2	Nombre de textes legaux et reglementaires elaborés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : DRH, DRCE , DG For, DG ECV, DEP, CCV et CTA</i>								
<i>Mode de calcul des Indicateurs</i>								
<i>- Nombre de textes legaux et reglementaires elaborés/ Nombre de textes legaux et reglementaires projetés.</i>								
Objectif 2. Renforcer la gestion des ressources matérielles et financières								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
2.1.	Nombre des bureaux réhabilités et équipés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : DAF et DANTIC</i>								
<i>Mode de calcul : Nombres des bureaux réhabilités et équipés / Nombres des bureaux existants</i>								
<i>Commentaire :</i>								
2.2.	Taux d'exécution du budget de l'état	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Sources : DAF, CGMP</i>								
<i>Mode de calcul : Budget executé/Budget voté .</i>								
<i>Commentaire :</i>								
Objectif 3 : Etudier, Planifier et régler								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Nombre d'outils de gestion produits	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : DEP</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre d'outils de gestion produits/Nombre d'outils de gestion projeté</i>								
<i>Commentaire :</i>								
3.2	Nombre des actes juridiques produits	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : DRCE,DEP, DGFor, DGECV et CCV</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre des actes juridiques produits / Nombre des actes juridiques projetés</i>								
<i>Commentaire :</i>								

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

PROGRAMME 2 : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- Responsable de programme : David MBUSA VANGI SIVAVI
- Fonction : Directeur Général Environnement et Cadre de Vie

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

C'est en considération des effets néfastes résultant des changements climatiques sur l'environnement que la RDC a intégré la dimension des changements climatiques dans sa stratégie nationale.

Dans le cadre de cette stratégie, les missions assignées au secteur de l'environnement telles qu'elles ressortent du PNEFEB-2 visent :

- un environnement sain pour le bien-être des populations assuré de manière durable et
- une gestion durable des ressources en eau

1.2. Périmètre du Programme

Les services normatifs impliqués dans la réalisation de ce Programme sont constitués de la Direction Conservation de la Nature ; la Direction des Établissements Humains et Protection de l'Environnement ; la Direction d'Assainissement ; la Direction des Ressources en Eau et de la Direction de Développement Durable.

2. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

- Objectif 1. Assurer le respect des normes de protection environnementale
- Objectif 2 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau douce et marin
- Objectif 3 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques

Objectif 1. Assurer le respect des normes de protection environnementale								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre des normes environnementales nationales élaborées.	Nbre						
<i>Sources : DEHPE, CCV, DAF, DAS, CTA, DRE et DCN</i>								
Mode de calcul : Nombre des normes environnementales nationales élaborées /Nombre de normes projetées								
1.2	Nombre de rapports de suivi de l'état de l'environnement produits et publiés	Nbre						
<i>Sources : CCV, DAF, DEHPE, DAS, CTA, DRE et DCN</i>								
Mode de calcul des Indicateurs : Nombre de rapports produits et publiés /Nombre de rapports projetés								

Objectif 2 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau douce et marin								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre de bassins versants prioritaires aménagés par l'approche GIRE	%						
<i>Sources : DRE, DG-ECV</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre de bassins versants aménagés/Nombre de bassins existants</i>								
2	Nombre de réunions de la Task Force sur la gestion de l'espace maritime	%						
<i>Source : DG-ECV et DRE</i>								
<i>Mode de calcul des Indicateurs : Nombre de réunions de la Task Force sur la gestion de l'espace maritime tenues/ Nombre de réunions projetées.</i>								
Objectif 3 : Consolider les actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations			Cibles		
N°	Libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2021	2021	2022
6.1	Nombre d'hectares de terres dégradées restaurées							
<i>Source : DDD, DCF, DGF, DIAF et DG For</i>								
<i>Mode de calcul : Nombre d'hectares de terres dégradées restaurées/ Nombre d'hectares de terres projetés</i>								
<i>Commentaire :</i>								
6.2	Nombre d'inventaires de gaz à effet de serre effectués							
<i>Source : DDD et DEHPE</i>								
<i>Mode de calcul des Indicateurs : Nombre d'inventaires de gaz à effet de serre effectués/ Nombre d'inventaires projetés</i>								
<i>Commentaire :</i>								

PROGRAMME : GESTION DURABLE DES FORETS

Responsable de programme : **José ILANGA LOFONGA**

Fonction : **Directeur Général Forêts**

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

L'abondance et la diversité des ressources forestières donnent l'illusion générale qu'elles sont inépuisables. Cependant, en l'absence d'une politique forestière appropriée, d'un plan d'aménagement du territoire national, d'un plan de zonage forestier national et d'une stratégie sectorielle de développement, la conduite du secteur forestier fait face à un défi majeur.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme sera mis en œuvre par le Directeur Général Forêts ainsi que les Directions suivantes : Horticulture et Reboisement, Gestion Forestière, Inventaires et Aménagement Forestiers, Promotion et Valorisation du Bois, Technologie et Énergie-Bois, Cadastre Forestier ainsi que Développement Durable.

1.3. Objectifs et Indicateurs de performance du programme

Objectif 1. Assurer l'encadrement de l'exploitation artisanale et industrielle des forêts ainsi que l'opérationnalisation de la foresterie communautaire							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
1.1	Nombre d'exploitants artisanaux et industriels encadrés	Nbre					
Sources : DCF, DGF et DG For							
Mode de calcul : Nombre d'exploitants artisanaux et industriels encadrés/ Nombre d'exploitants projetés							
Commentaire :							
1.2	Nombre de concessions de forêts de communautés locales octroyées	Nbre					
Sources : DGF, DG For, DIAF et DEP							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u>							
- Nombre de forêts de communautés locales octroyées/ Nombre de forêts de communautés locales projetés							
Objectif 2. Reconstituer le capital forestier et boisier							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
2.1	Taux d'hectares de forêts constitués et/ou reconstitués	%					
Sources : DG For, DHR, DDD, DCF, FFN et coordinations provinciales							
Objectif 3. Poursuivre les inventaires forestiers nationaux et produire les données d'activités (déforestation)							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
3.1	Ressources forestières nationales inventoriées	Nbre					
Sources : DG For et DIAF							
Mode de calcul : Ressources forestières nationales inventoriées/ Ressources forestières nationales inventoriées projetées							
3.2	Nombre de cartes d'occupation du sol des données nationales et provinciales produites	Nbre					
Sources : DG For, DIAF et DDD							
<u>Mode de calcul des Indicateurs</u> : Nombre de cartes d'occupation du sol des données nationales et provinciales produites/ Nombre de cartes d'occupation du sol des données nationales et provinciales projetées							

PROGRAMME : CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Responsable de programme : **MAMBOLEO Ya Patty**

Fonction : **Directeur-Chef de Service de Conservation de la Nature**

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégique du programme

Outre les défis liés à la gestion durable de cette immense diversité biologique, la RDC doit mettre en application sa stratégie de conservation de la diversité biologique dans les aires protégées. Il lui faudra aussi mettre en place une stratégie globale de conservation de la diversité biologique applicable non seulement pour les aires protégées, mais aussi en dehors de celles-ci.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme sera mis en œuvre par la Direction de la Conservation de la Nature ; la Direction de Développement Durable et de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.

2. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le programme comporte les objectifs ci-dessous :

- Étendre les aires Protégées Nationales et transfrontalières ;
- Cogérer et Valoriser la diversité biologique ;

Objectif 1. Étendre les aires protégées nationales et transfrontalières							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
1.1	Superficie nationale d'aires protégées augmentées						
Sources : ICCN et DCN							
Mode de calcul : Superficie nationale d'aires protégées augmentées/Superficie nationale d'aires protégées projetées							
1.2	Nombre d'accords de coopération transfrontalière signés						
Sources : DEP, ICCN et DCN							
Mode de calcul des Indicateurs :							
- Nombre d'accords de coopération transfrontalière signés/ Nombre d'accords de coopération transfrontalière projetés							
Objectif 2. Cogérer et Valoriser la diversité biologique							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations		Cibles		
No	libellé de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021
2.1	Nombre d'accords de partenariat signés entre les institutions gestionnaires des AP et les acteurs locaux.	Nbre					
Sources : ICCN, DCN et DEP							
Mode de calcul : Nombre d'accords de partenariat signés entre les institutions gestionnaires des AP et les acteurs locaux / Nombre d'accords de partenariat signés entre les institutions gestionnaires des AP et les acteurs locaux projetées							
Commentaire :							
2.1	Taux d'accroissement des recettes issues de la diversité biologique	%					
Source : DCN							
Mode de calcul des Indicateurs							
- Réalisation des recettes / Assignation globale des recettes							

30. FONCTION PUBLIQUE

(Section 61)

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

❖ Priorités Nationales

Au plan global, le Ministère de la Fonction Publique a pour mission principale l'organisation des Services Publics de l'Etat et la gestion du personnel qui y travaille. Et ses priorités se résument dans les politiques publiques y afférentes qui se traduisent par les axes phares rendus par les programmes suivants : de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat.

❖ I.1.2. Politiques Sectorielles

Au plan spécifique, le Ministère a pour tâches :

- L'application de la législation sur les agents de carrière des services publics de l'État ;
- La réforme de l'Administration Publique ;
- La gestion administrative des Agents de l'État actifs et retraités ;
- Le suivi des relations avec les syndicats et organismes professionnels de la Fonction Publique ;
- L'engagement des dépenses des rémunérations des Agents de carrière des Services Publics de l'État, en vue de maîtriser les effectifs et le budget de rémunération ;
- Le Recensement périodique des Agents de carrière des Services Publics de l'État et ceux émergeant au budget annexe ainsi que les retraités et rentiers.

Aujourd'hui la Fonction Publique a la lourde tâche de redynamiser l'Administration Publique rongée par des antivaleurs et affaiblie pendant plusieurs années au point qu'elle n'a pas permis à l'Etat de réaliser ses missions essentielles et de répondre positivement aux besoins des usagers. L'efficacité de l'Etat reste largement tributaire des capacités de l'Administration Publique. La réforme de l'administration publique est nécessairement le point de départ pour la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement.

La transformation positive de l'administration congolaise reste la condition indispensable pour le pays de rejoindre le cercle des économies à revenu intermédiaire. Il s'agit de rendre les services publics sensibles aux besoins des citoyens et aux enjeux de développement. D'où le bien-fondé du vaste programme de réforme et de modernisation de l'Administration Publique dont la finalité est de mettre en place une Administration Publique d'excellence, orientée vers les résultats et la satisfaction des usagers, et surtout capable de soutenir les autres réformes structurelles qui conduiront le pays vers l'émergence.

Les chantiers en vue concernent notamment (i) les innovations qui sont introduites dans le cadre juridique, le système d'organisation et de fonctionnement des services, la gestion des Ressources Humaines, la protection sociale des agents de l'Etat (ii) le rajeunissement des agents, le développement de la culture assurance-qualité (iii), l'appui aux provinces dans la mise en œuvre de la décentralisation administrative et sectorielle, etc.

Les priorités et les résultats attendus à court et moyen termes sont :

- Elaboration, adoption et promulgation des textes de lois sur le régime de sécurité sociale (secteur public) et les textes réglementaires relatifs au statut des agents de carrière des services publics de l'Etat réforme et modernisation de l'administration publique ;
- L'implantation de la Caisse de retraite des fonctionnaires en provinces ;
- Poursuite de la mise en œuvre de nouveaux cadres organiques dans les ministères du Gouvernement ;
- La mise en œuvre du SIGRH-Paie pour la maîtrise des effectifs et de la masse salariale ;
- Poursuite de l'identification et de la mise à la retraite des agents et fonctionnaires éligibles au sein de l'Administration Publique ;

- La formation initiale et continue des agents et fonctionnaires de l'Etat et des jeunes universitaires qui doivent intégrer l'Administration Publique ;
- Implantation des guichets uniques dans les provinces démembrées.

1.2. DOMAINE D'INTERVENTION ET ORGANISATION DU MINISTERE

1.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère de la Fonction Publique telles que détaillées dans l'Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- L'application de la législation sur les agents de carrière des services publics de l'Etat ;
- La conduite de la Réforme et de la modernisation de l'Administration Publique ;
- La gestion administrative des Agents de l'Etat ;
- La collecte et planification des besoins sectoriels de recrutement des Agents de l'Etat en collaboration avec le Ministère en charge du Budget ;
- Le suivi des relations avec les syndicats et organismes professionnels de la Fonction Publique ;
- L'engagement des dépenses de rémunération des Agents de carrière des services publics de l'Etat, en vue de maîtriser les effectifs et le budget de rémunération ;
- Le recensement périodique des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat et ceux émergeant aux budgets annexes.

Outre les missions reprises ci-dessus, le Ministère de la Fonction Publique assure la programmation, la budgétisation, le suivi et évaluation des projets sectoriels en vue d'atteindre ses objectifs prédéfinis.

Deux Secrétariats Généraux composent le Ministère de la Fonction Publique, chacun avec ses attributions spécifiques :

- Le Secrétariat Général chargé du Personnel Actif dont la charge est de :
- Le Secrétariat Général chargé des Retraités et Rentiers, quant à lui, a pour missions de :

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère de la Fonction Publique est organisé comme suit :

- Cabinet du Ministre
- Secrétariat Général des Actifs
 - Cellule technique d'Appui
 - Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics
 - Direction Générale des Ressources Humaines avec ses Directions :
 - Direction Générale Organisation, Réforme et Modernisation de l'Administration Publique
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction Administrative et Financière
 - Direction des Etudes et Planification
 - Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication
 - Direction des Services Juridiques et Contentieux
 - Direction Actions Sociales
 - Service Observatoire Genre de l'Administration Publique
 - Les Divisions Provinciales ;
 - Les Antennes Territoriales.
- Secrétariat Général des Retraités et Rentiers
 - Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
 - Cellule technique d'Appui ;

- Direction des Ressources Humaines ;
 - Direction des Etudes et Planification ;
 - Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
 - Direction Gestion des Retraités Civiles de l'Etat ;
 - Direction Gestion des Rentiers de l'Etat ;
 - Direction de Contrôle des Effectifs et Éléments de Paie des Retraités et Rentiers ;
 - Direction Actions Médico-sociales des Retraités
- Inspection Générale de l'Administration Publique ;
 - Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique (OSCEP)
 - École Nationale d'Administration (ENA)
 - Cellule de mise en œuvre de la réforme de l'Administration
 - Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

I.3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

I.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Objectif 1 : Faire de l'administration publique une administration de développement								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Nombre de Ministères restructurés	N ^{bre}	10	14	11	11	11	11
Source : Direction Générale de l'Organisation, Réforme et Modernisation de l'Administration Publique								
Objectif 2 : Renforcer les capacités des Cadres et Agents								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre d'agents recrutés et formés par l'Ecole Nationale d'Administration Publique / Enarques	Nbre	90	103	100	100	100	100
2.	Nombre des Chefs de Division et Chefs de Bureau ayant suivi la formation continue à l'Ecole Nationale d'Administration Publique	Nbre	150	ND	ND	200	250	300
3.	Nombre d'agents féminins ayant suivi la formation continue à l'Ecole Nationale d'Administration Publique	Nbre	210	ND	ND	300	400	500
4.	Nombre d'Agents de collaboration et d'exécution ayant suivi formation continue à l'Ecole Nationale d'Administration Publique	Nbre	ND	500	500	500	550	600
Source : Ecole Nationale d'Administration Publique								
5.	Nombre d'ailes du bâtiment Administratif de la FP réhabilitées et équipées	Nbre de niveaux	1	1	-	1	2	3
Source : Direction Administrative et Financière (Intendance Fonction Publique) et Cellule de Passation des Marchés Publics de la FP								

Commentaire : Le personnel en âge d'aller à la retraite constitue une part importante des effectifs des administrations publiques. Cet état de fait justifie le programme de rajeunissement de la Fonction Publique appuyé par les partenaires au développement. Ce rajeunissement est essentiel dans l'amélioration des capacités des services publics.

1 Evolution des crédits par programme, titre et rubrique budgétaire, effectifs et masse salariale entre 2018 et 2022

1.4. Exécution des crédits par programme entre 2017 et 2019

PROGRAMME		2017		2018		2019	
N°	Libellé	Prévis	Réal	Prévis	Réal	Prév	Réal
071	Administration Générale	59 167 031 855	24387 833 252	97995 461 906	40 167 305 521	98 426 664 761	ND
072	Gestion des ressources humaines des services publics	1 138 343 359	-	1 275 282 251	-	2 276 517 322	ND
073	Gestion des Retraités et Rentiers de l'Etat	70 281 336 525	610 113 370	76209425744	12 448 009 699	68 418 657 312	ND
183	Réforme de l'Administration Publique	ND	ND	ND	ND	ND	ND
TOTAL		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : DPSB / Ministère du Budget							

Note 3 : Compte tenu du temps nous imparti et des données des ESB de 2018 et 2019 en notre possession, nous ne sommes pas à mesure de fournir l'évolution de l'exécution des crédits desdites années par programmes.

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 1 : 129. Administration Générale

Responsable du programme : Secrétaire Général Chargé des Actifs

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

Afin d'améliorer la qualité et la capacité des Ministères à bien fournir des services aux usagers, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont convenu de réformer complètement et de moderniser l'Administration Publique dans le but d'accroître son efficacité et sa performance.

La bonne gestion des Ressources Humaines de l'Administration Publique congolaise reste un défi majeur pour le Gouvernement. En effet, l'Administration Publique congolaise se caractérise globalement par de nombreux dysfonctionnements circonscrits comme suit :

- Inadaptation et anachronisme des textes légaux et réglementaires régissant les personnels de l'Etat ;
- Vieillesse, déqualification et sous-qualification du personnel par manque d'une véritable politique de formation ;
- Rémunération incroyablement faible avec absence quasi-totale des avantages sociaux et absence d'un véritable régime de protection sociale ;
- Inefficacité du système d'information et de communication interne et externe ;
- Non-respect des procédures et des textes légaux ;
- Non maîtrise des effectifs et de la masse salariale avec une répartition chaotique des effectifs,

- mauvaise tenue des dossiers des agents, du système de cotation et d'avancement ;
- Absence d'éthique professionnelle ;
- Lenteur dans l'exécution et traitement des dossiers.

Ceci vaut pour l'Administration Centrale que pour les Administrations provinciales.

Deux objectifs majeurs sont à prendre en compte dans ce programme :

- Assurer la bonne coordination dans la mise en œuvre des activités du ministère ;
- Renforcer les capacités des Administrations relevant des Ministères

1.2. Périmètre du programme

Sous le pilotage du Ministre de la Fonction Publique, ce programme est sous la responsabilité du Secrétaire Général chargé des Actifs. Il concerne toutes les structures du Ministère de la Fonction Publique à savoir, le Cabinet du Ministre, le Secrétariats Généraux aux Actifs et aux Retraités et Rentiers ainsi que les services sous tutelles du Ministère.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1. Assurer la bonne coordination dans la mise en œuvre des activités du Ministère								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux d'exécution du Plan d'actions (Cfr DCB)	%	30	25	15	45	60	75
<i>Source : DEP / SGA</i>								
Mode de calcul : Nombre d'actions planifiées / nombre d'actions réalisées x 100								
<i>Indicateur : L'indicateur renseigne le taux de réalisation des actions planifiées.</i>								
Objectif 2 : Renforcer les capacités des Administrations relevant des Ministères								
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom				(Au 30 /06/ 2019)			
	Taux d'exécution du budget	%	74,79	58,2	41,12	58,3	65	75
Source : DPSB (Cfr. ESB)								
Mode de calcul : Moyenne consommation annuelle								
	Taux de dotation en Equipement, mobiliers et matériels informatiques	%	15	17	10	30	50	75
Source : DAF/Fonction Publique								
Mode de calcul : Moyenne des dotations par rapport aux demandes								

Programme 2 : 130 Gestion des Ressources Humaines

Responsable de programme : Directeur Général des Ressources Humaines de l'Administration Publique

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

Pour accomplir sa mission, le Ministère de la Fonction Publique doit accomplir, entre autres, la fonction :

- L'élaboration des politiques et les stratégies relatives à la réglementation et à la régularisation de la gestion du personnel des Services Publics des Ministères et Services Spécialisés conformément aux textes légaux et réglementaires en vigueur et assurer la coordination de leur mise en œuvre ;
- L'élaboration des projets des textes légaux et réglementaires relatifs à la réglementation et à la régularisation de la gestion du Personnel des Services Publics, des Ministères et Services spécialisés ;
- La préparation des actes de gestion des ressources humaines des Services Publics des Ministères et Services Spécialisés ;
- La gestion du fichier central du personnel de l'Etat et de la paie ;
- Le contrôle des éléments de la paie ;
- La préparation de la paie du personnel de l'Etat ;
- La production des statistiques de gestion et de paie ;
- La maîtrise des effectifs du personnel de l'Etat.

1.2. Périmètre du programme

Les Structures de mise en œuvre de ce programme sont les suivantes :

- Direction Générale des Ressources Humaines et ses Directions
- Directions des Ressources Humaines SGA et SGRR ;
- Direction administrative et Financière ;
- Directions d'Etudes et Planification SGA et SGRR ;
- Inspection Générale de l'Administration Publique ;
- Direction des Services Juridiques et Contentieux ;
- Direction Actions Sociales ;
- Service Observatoire Genre de l'Administration Publique ;
- Observatoire de Surveillance de la Corruption et de l'Ethique (OSCEP) ;
- Ecole Nationale d'Administration ;
- Cellule de Mise en Œuvre de la Réforme de l'Administration Publique ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Gérer d'une manière efficace et efficiente la carrière des Agents et Fonctionnaires de l'Etat.								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Taux d'adéquation des Effectifs Organiques et Fonctionnels	%						
<i>Source :</i>								
Mode de calcul								
<p>Indicateur1. Taux d'adéquation des effectifs organiques et fonctionnels. Cet indicateur permet de s'assurer que les effectifs en fonction sont conformes aux besoins de l'organisation. Le recrutement hors concours a été la source de nombreux dérapages budgétaires et d'inefficacité de l'Administration. D'où la nécessité de tendre progressivement vers une adéquation entre les effectifs organiques et les effectifs fonctionnels.</p>								
Objectif 2 : Maitriser les Effectifs et la Masse Salariale								
Indicateur		Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
No	Nom							
2.1	Taux d'exécution de la Masse Salariale	%	69,61	89,99	56,33	70	80	90
Source : DRH								

Programme 131 : Gestion des Retraités et Rentiers

Responsable de programme : Secrétaire Général des Retraités et Rentiers

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

Le Secrétariat Général chargé des Retraites et Rentiers de l'Etat a comme mission principale, la gestion administrative et pécuniaire des Retraités et Rentiers de l'Etat congolais soumis aux dispositions de la Loi n° 81-003 du 17 juillet 1981 portant Statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat.

A cet effet, il est chargé :

- d'appliquer les dispositions statutaires et réglementaires en rapport avec les retraités et rentiers de l'Etat ;
- de rechercher et recevoir du Secrétariat Général aux Actifs les informations sur les éligibles à la retraite en vue d'élaborer les prévisions budgétaires y relatives ;
- de préparer les projets d'actes de prestations sociales en rapport avec les indemnités de fin carrière, la pension et rente de survie ;
- de procéder à la mise à jour du fichier gestion des Retraités et Rentiers Civils ;
- de procéder à la mise à jour du fichier paie des Retraités et Rentiers Civils.

Le programme est confronté aux défis suivants :

- ❖ **Abandon des Retraités et Rentiers à leur triste sort**

A part les Secrétaires Généraux retraités qui ont vu leur pension de retraite améliorée sensiblement, les autres catégories des pensionnés crouissent dans la misère à cause de la modicité de leur pension. Cette situation sème le désarroi chez les agents éligibles qui considèrent la retraite comme une punition.

❖ Identification des Retraités et Rentiers

La gestion des Retraités et Rentiers est complexe du fait que dans leur majorité ce sont des personnes de 3e âge qui éprouvent des difficultés pour leur déplacement. Ainsi l'Administration des Retraités et Rentiers est obligé d'aller vers elles en vue d'obtenir des informations dont elle a besoin. Il y a un besoin urgent d'identifier les tributaires pour la maîtrise de leurs effectifs et masses salariales.

❖ Migration du régime octroyé vers le régime contributif

A ce jour les agents en activités et / ou éligibles à la retraite n'ont pas d'information sur le régime qui sera applicable par la caisse de pension à savoir le régime contributif. Cela laisse planer un doute dans le chef de ces derniers. Il ya lieu de les rassurer.

1.2. Périmètre du programme

Ce programme est mis en œuvre par le Secrétariat Général des Retraités et Rentiers qui comprend les structures ci-après :

- Direction des Ressources Humaines ;
- Direction des Etudes et Planification ;
- Direction des Archives et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Cellule technique d'Appui ;
- Direction de Contrôle des Effectifs et Éléments de Paie des Retraités ;
- Direction Actions Médico-sociales des Retraités ;
- Direction Gestion des Retraités Civiles de l'Etat.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer le paiement régulier de la pension et rente								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Taux des Retraités et Rentiers payés au plus tard le 25 du mois Nombre de plaintes.	%	30	50	60	70	80	90
Source : SGRR/FP								
Mode de calcul :								
Indicateur L'indicateur permet d'apprécier la diligence dans le traitement de la pension compte tenu de la vulnérabilité de ce groupe social. Il sera apprécié sur la base du rapport de la Banque centre communiquée après la mise à disposition des pensions chaque mois.								
Objectif 2. Moderniser la gestion de pension et rente								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.1	Pourcentage de traitement des dossiers reçus	%	60	65	71,38	85	90	100
Source : Direction des Rentiers Civils de l'Etat (DRE)/SGRR								
1.2	Taux d'actualisation du fichier paie des Retraités et Rentiers	%	60	65	71,38	85	90	100

Source : DEP Budget, DCEE/SGRR/FP								
Objectif 3. Assurer l'encadrement des Retraités et Rentiers dans le secteur agricole, élevage								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
3.1	Taux réinsertion des retraités et rentiers	%						
Source : Direction des Rentiers Civils de l'Etat (DRE)/SGRR								
3.2								
Source :								
Unité de mesure : nombre								

Programme 132 : Réforme de l'Administration Publique

Responsable de programme : Direction Générale Organisation, Réforme et Modernisation de l'Administration Publique

1. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

La réforme comprend les axes stratégiques ci-après :

- Renforcement des mécanismes de pilotage ;
- Rationalisation des missions, des structures ; des emplois et des effectifs par la revue des cadres juridiques et organiques de l'administration publique ;
- Maitrise des effectifs et de la massa salariale par la mise en place d'un système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie et par la poursuite des opérations d'identification biométrique des agents et fonctionnaires de l'Etat ;
- Assurance-qualité, le renforcement des capacités, création de l'Ecole Nationale d'Administration ENA et mise en place du Programme jeunes professionnels JPO ;
- Promotion de la sécurité sociale des agents et fonctionnaires de l'Etat (*Mise en place de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale CNSS, Mutuelle de Santé et élaboration d'une nouvelle politique salariale*) ;
- Décentralisation administrative et sectorielle (*Création des fonctions publiques, nationales et locales ; Appui au transfert des compétences et des ressources*).

La mise en œuvre de la réforme de l'administration publique connaît un avancement majeur grâce, entre autres à la:

- mise en place d'un mécanisme de pilotage fonctionnel au niveau politique, technique et opérationnel par l'organisation de plusieurs activités de communication et vulgarisation sur la réforme (*Forum, ateliers, campagne, missions d'échanges d'expériences,...*)
- Rationalisation des missions, des structures ; des emplois et des effectifs par la revue des cadres juridiques et organiques de l'administration publique par la :
 - Promulgation de la Loi organique sur les trois fonctions publiques ;
 - Fixation et agrément du cadre organique des structures standards et spécifiques desdits ministères.
 - Maitrise des effectifs et de la masse salariale, mise en place du système intégré des ressources humaines et de la paie et finalisation des opérations d'identification biométriques des agents et fonctionnaires de l'Etat ;
- Assurance-qualité et renforcement des capacités, création de l'Ecole Nationale d'Administration « ENA » et Programme Jeunes Professionnels ;

- Organisation de la troisième promotion de l'ENA.
- Organisation de la formation continue pour les Chefs de Division et de Bureau de l'Administration Publique ;
- Promotion de la Sécurité sociale ;
 - Création de la Caisse nationale de Sécurité Sociale par la signature du Décret y relatif par le S.E Premier Ministre ;
 - Recrutement de l'assistance technique pour l'élaboration de la politique salariale.
- Décentralisation administrative et sectorielle
 - Adoption des cadres organiques des guichets uniques et préparation de la mission de sensibilisation dans les provinces démembrées ;

Les difficultés rencontrées sont :

- Résistance aux changements de la part des acteurs sectoriels ;
 - Faible niveau de mobilisation des ressources financières nationales en faveur de la réforme de l'administration publique ;
 - Lenteur dans le processus décisionnel des textes majeurs de la réforme.

Plusieurs défis sont à relever, notamment l' :

- Opérationnalisation des cellules de changement pour porter les desideratas de la base aux structures de réformes ;
 - Amélioration du niveau de mobilisation des ressources financières en faveur de la réforme.

1.2. Périmètre du programme

Ce Programme est mis en œuvre par les structures ci-après :

- Direction Générale Organisation, Réforme et Modernisation de l'Administration Publique et toutes ses Sections ;
- Direction Administrative et Financière ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Inspection Générale de l'Administration Publique ;
- Ecole Nationale d'Administration ;
- Cellule de Mise en Œuvre de la Réforme de l'Administration Publique.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Améliorer l'efficacité de l'administration publique

Objectif 2 : Appuyer les administrations sectorielles dans la mise en œuvre des réformes

Objectif 1. Améliorer l'efficacité de l'administration publique								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Nombre des mentors opérationnels dans l'administration publique	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport d'activités de l'Ecole Nationale d'Administration</i>								
2.	Taux de déconcentration des effectifs de la fonction publique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
<i>Source : Rapport d'activités du Ministère et le fichier de paie</i>								
Objectif 2 : Appuyer les administrations sectorielles dans la mise en œuvre des réformes								

Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Taux de production des bilans de compétences		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport sur l'état de mise en œuvre des réformes								
2.2	Taux d'actualisation des cadres et structures organiques des ministères		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapport sur l'état de mise en œuvre des réformes								

31. EMPLOI, TRAVAIL ET PREVOYANCE SOCIALE (Sections 62 et 63)

Gestionnaire des crédits : NKULU ILUNGA Nene

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

❖ Priorités Nationales

L'accès à la sécurité sociale et aux soins de santé sont deux droits fondamentaux de l'être humain. Les Etats ont conséquemment l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la réalisation de ces droits tels que recommandé par les instruments juridiques internationaux et nationaux.

En RDC, différentes politiques gouvernementales dans le cadre de la réduction de la pauvreté prévoyaient des mesures visant l'extension de la couverture sociale à toute les couches de la population afin d'atteindre les objectifs de l'agenda mondial de développement à l'horizon 2030, spécialement l'ODD1 cible 4.

❖ 1.1.2 Politiques Sectorielles

Depuis 2012, suivant les recommandations de la 30ème session du Conseil National du Travail (CNT), le Gouvernement de la République a entamé le processus de réforme de la sécurité sociale en réfléchissant sur le modèle d'une protection sociale à offrir à la population. Il sied de noter quelques réalisations suivantes : (i) le Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 portant création, organisation, et fonctionnement d'un établissement public dénommé Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP) ; (ii) la promulgation de la loi n° 16/ 009 du 16 juillet 2016 Fixant les règles fondamentaux du régime général de sécurité sociale ; (iii) la loi n°17/010 du 8 février 2017 Déterminant les principes fondamentaux de la mutualité ; (iv) La Loi n 18/035 du 13 décembre 2018 fixant les principes fondamentaux relatif à l'organisation de la santé publique en RDC ; (v) le processus de mise en place de la couverture sanitaire universelle en cours ; etc. Notons que malgré les avancées réalisées, il reste un long chemin à parcourir.

Conformément à l'art 36 de la constitution et aux engagements internationaux en rapport avec la couverture sociale, le document de Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) et sa stratégie (SNPS) de mise en œuvre ont été élaborés en 2016 et validés par la commission socioculturelle du Gouvernement. La concrétisation de la mise en œuvre de cette Politique exige quelques préalables importants notamment : (i) une planification stratégique sectorielle, (ii) une volonté politique inscrite dans la durée, (iii) le financement conséquent, (iv) un cadre juridique claire, (v) une coordination efficace et appropriation par les acteurs sectoriels.

1.2. ORGANISATION ET DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

I.2.1 Domaine d'intervention du ministère

L'ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des ministères dans son article 1er, énumère les différentes attributions du Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale :

- Organisation et mise en œuvre de l'Inspection en matière de travail, de la formation professionnelle et de prévoyance sociale ;
- Contrôle de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leurs fonctions ;
- Organisation du Conseil National du Travail ;
- Protection de la main d'œuvre nationale face à la concurrence étrangère ;
- Promotion de l'Emploi et organisation du marché de l'Emploi ;
- Santé et Sécurité au Travail ;
- Enseignement et gestion des Organisations Professionnelles d'Employeurs et des Travailleurs ;
- Organisation, promotion et agrément des Mutuelles de Prévoyance Sociale ;

- Conseil et recommandations aux employeurs et travailleurs en matière du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de la prévoyance sociale, le cas échéant en collaboration avec le ministère ayant la Formation Professionnelle dans ses attributions ;
- Collecte et tenue à jour des données statistiques relatives aux conditions d'emploi, de travail et aux opérations de la prévoyance sociale ;
- Gestion des relations avec les organisations régionales et internationales en matière de travail, de formation professionnelle et de la Prévoyance Sociale

L'Administration du Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale fonctionne sur base des arrêtés Ministériels n°12/CAB/MIN/FP/TPS/MK/038/2000 du 31 Juillet 2000 portant fonctionnement provisoire et n° CAB.MIN/FP/RR/LDA/01/2002 du 22 février 2002 portant agrément des cadres et structures organiques du Secrétariat Général à la Prévoyance Sociale en lui confiant comme missions :

- Garantir les moyens d'existence en cas de perte importante et involontaire, totale ou partielle du revenu du travail ;
- Assurer la réparation du dommage résultant des accidents de travail, des maladies, de vieillesse, de maternité, d'invalidité, de décès, par la conception d'une politique nationale cohérente de sécurité sociale ;
- Promouvoir une politique de prévention des risques professionnels (*accidents du travail et maladies professionnelles*) afin de renforcer les actions de leur réparation ;
- Concevoir une politique nationale en matière d'organisation et de promotion des Mutuelles et assurances ;
- Concevoir un programme national de l'action sanitaire (*organisation des formations médicales*) et sociale des institutions de prévoyance sociale (*INSS, les mutuelles, la construction des crèches ou garderies d'enfants, les écoles, les cantines pour la distribution des vivres*).
- Elaborer tous les projets des textes législatifs ou réglementaires intéressant la prévoyance ;
- Conseiller, coordonner et contrôler les services concourant à l'application de la législation et de la réglementation de la prévoyance sociale ;
- Mener les enquêtes spécifiques en vue de réunir et tenir à jour les données statistiques relatives aux opérations de prévoyance sociale ;
- Suivre les relations avec les autres états et les organisations internationales en ce qui concerne les questions de la prévoyance sociale ;
- Veiller à l'application de la législation et de la réglementation concernant les matières de la prévoyance sociale ;
- Mener les études de planification dans le domaine de la prévoyance sociale ;
- Veiller au bon fonctionnement des institutions de prévoyance sociale ;
- Eclairer de ces conseils et des ces recommandations, les employeurs et les travailleurs ;
- Elaborer la politique nationale d'action sanitaire et sociale des institutions de la prévoyance sociale ;
- Faire contrôler par l'inspection générale du travail l'application de la législation et de la réglementation en matière de la prévoyance sociale. (N.C rappel des attributions)
- Assurer l'encadrement des associations mutualistes. (N.C rappel des attributions).

I.2.2 Organisation du Ministère

Le ministère de l'Emploi, Travail et prévoyance Sociale est structurée de la manière ci-après :

a) Le Cabinet du Ministre

b) L'Administration de l'Emploi et du Travail qui est composée :

- Secrétariat Général de l'Emploi et du Travail ;
- Direction des Services Généraux (DSG) ;
- Direction d'Etudes et Planification (DEP);
- Direction du Travail (DT) ;
- Direction de l'Emploi (DE);
- Direction de Santé au Travail ;

c) Programmes rattachés au Ministère

- le Programme Cadre de Création d'Emplois et de Revenus (PROCER) créé par l'Arrêté Ministériel n°05/006 du 23 février 2005 ;
- le Programme National pour l'Emploi des Jeunes (PROYEN) crée par l'arrêté Ministère n°12/CAB.MIN/ETPS/081/2008 du 19 septembre 2008 portant création, organisation et fonctionnement dudit projet ;
- le Programme National d'Appui aux Organismes publics (PAO) créé par l'Arrêté Ministériel n°12/CAB. MIN/ETPS/RM/103/2009 du 30/10/2009 ;
- la Migration Pour le Développement en Afrique (MIDA), créé par l'Arrêté Ministériel n°12/CAB. MIN/TPS/001/06 du 13/01/06 ;
- Genre et Equité dans le monde du Travail (GET) créé par l'Arrêté Ministériel n°12/CAB. MIN/ETPS/060/2008 du 18 septembre 2008 ;
- le Programme National pour la Coopération Internationale en vue de la Promotion de l'emploi (CIPE) créé par l'Arrêté Ministériel n°12/CAB. MIN/ETPS/061/2008 du 18 septembre 2008 ;
- le Cadre de Suivi, Contrôle et Evaluation des Programmes et Entités Sous-tutelle (CASSEP).

d) Services spécialisés

- Le Comité de Pilotage des Tribunaux du Travail dont la création est évoquée par la Loi n°016/2002 du 16 octobre 2002 portant création, organisation et fonctionnement des tribunaux de travail ;
- le Bureau National pour l'Ethique Professionnel (BUNEP) créé par l'Arrêté Ministériel n°12/CAB. MIN/ETPS/011/01 du 13 octobre 2001 ;
- la Commission Nationale pour l'Emploi des étrangers (CNE);
- le Conseil National du Travail (CNT), organe consultatif

e) Organismes sous-tutelles (Etablissements Publics)

En dehors de ces Directions, Services Spécialisés et Programmes, il y'a lieu de signaler l'existence des Etablissements Publics à caractère technique et social dotés de la personnalité juridique:

- 1) L'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), crée par l'Ordonnance loi n°206 du 29 juin 1964 portant création de l'Institut National de Préparation Professionnelle ;
- 2) L'Office National de l'Emploi (ONEM), créé par Décret n°081/2002 du 03 juillet 2002 portant création et fonctionnement d'un Etablissement Public dénommé ONEM.

1.3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

1.3.1 Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les objectifs les plus représentatifs de la Prévoyance Sociale sont :

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique.

Objectif 2 : Renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant.

Objectif 3 : Etendre la couverture sociale à toutes les couches de la population.

	Indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique								
	Nombre des textes élaborés	Doc	-	-	1	2	2	0
	Nombre de personnes formées ;	Pers	-	-	0	30	30	45
	Nombre de bureaux équipés	Nombre	-	-	-	60	50	150
	Taux d'informatisation des services	%	ND	ND	10	20	30	50
Objectif 2 : Renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant.								
	Taux d'accroissement de la gamme des prestations accordées	%	-	-	0	10	30	50
	Taux d'accroissement financier des prestations sociales	%	Nd	Nd	0	10	20	30
	Nombre de textes élaborés	-	-	-	15	10	10	10
Objectif 3 : Etendre la couverture sociale à toutes les couches de la population								
	Taux d'accroissement des affiliées aux mutuelles de santé	%	ND	ND	0	10	10	10
	Taux de pénétration des mutuelles							
	Taux d'accroissement d'actifs occupés affiliés à la CNSS	%	3,9	-3,8	ND	5	10	10

Source des données : DEP/PS

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 1 : Administration Générale

Ministre : NENE NKULU ILUNGA / METPS

Responsable de programme : MASASU LUFUTU Jean/ Secrétaire Général

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

❖ Stratégie du programme

Le secteur de la Prévoyance Sociale est en plein processus de réforme ayant pour objectif l'extension de la protection sociale à toutes les couches de la population.

Ce défi majeur doit être cerné par les différents acteurs du secteur de la prévoyance sociale, principalement les cadres et agents de l'Administration qui ne doivent pas rester à l'écart de tous ces progrès.

Il y a lieu de relever quelques problèmes majeurs ci-après qui caractérisent la gouvernance de l'Administration de la Prévoyance Sociale : le déficit qualitatif du personnel étant donné le défi à relever ; Absence d'équipements indispensable au bon fonctionnement de l'Administration ; gouvernance moins efficace dans la mise en œuvre de la PNPS ; absence d'utilisation optimale des compétences ; conditions financières précaires des cadres et agents ; existence des contraintes dans l'exécution budgétaire au niveau de la chaîne des dépenses ; etc.

Ce Programme vise à renforcer le cadre de pilotage de l'Administration et améliorer la coordination entre différents acteurs et structures sectorielles. En outre, il promet une gestion efficiente d'informations. Il est articulé autour des deux objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique ;
- Promouvoir et garantir une gestion performante des ressources humaines et budgétaire.

❖ Périmètre du programme

- Au niveau du pilotage : le cabinet du Ministre
- Au niveau de la coordination :
 - Le Secrétariat Général ;
 - La Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
 - La Direction des Services Généraux (DSG) ;

1.1. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique

Objectif 2 : Promouvoir et garantir une gestion performante des ressources humaines et budgétaire

Tableau des indicateurs

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique							
Indicateur		Unité	Année 2017	Année 2018	Année courante	Année 2020	Année 2021
No	Nom						
1.1	Nombre du personnel formé	Nombre	2	0	1	30	30
	<i>Source : DSG</i>						
1.2	Nombre des bureaux équipés	Nombre	0	0	0	30	50
	<i>Source : CGMP</i>						
1.3	Rapport de suivi & évaluation	Nombre	-	-	-	2	2
Résultat attendu : les capacités institutionnelles de l'Administration de la Prévoyance Sociale en matière de pilotage, de coordination, de suivi et de planification stratégique renforcées.							
Source : DEP							
Objectif 2. Promouvoir et garantir une gestion performante des ressources humaines et budgétaire							
Indicateur		Unité	Année 2017	Année 2018	Année courante	Année 2020	Année 2021
No	Nom						
2.1	Arrêté de mise en place du personnel/SGPS	Nombre	0	0	0	1	1
	<i>Source : DSG</i>						
2.2	Grille barémique actualisé des primes permanente/SGPS	Document	0	0	0	1	1
	<i>Source : DSG</i>						
2.3	Niveau d'exécution des crédits budgétaires/SGPS	%	0	0,6	-	80	90
Résultat attendu : La gestion performante des ressources humaines et budgétaire améliorée.							
<i>Source : DSG</i>							

Programme 2 : PROTECTION SOCIALE

Responsable de programme : MASASU LUFUTU Jean/ Secrétaire Général

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

❖ Stratégie du programme

L'extension de la sécurité sociale à toutes les couches de la population est l'objectif ultime du processus de la réforme du secteur de la Prévoyance Sociale. Ce processus est marqué non seulement par l'élaboration du document de Politique Nationale de Protection Sociale et sa stratégie de mise en œuvre mais par la promulgation des deux nouvelles lois à savoir : N°16/009 du 15 juillet 2016 fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ainsi que les mesures d'applications N°17/002 du 08 février 2017 déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité. Ces dernières donnent la possibilité aux travailleurs indépendants et du secteur informel de s'affilier à la CNSS ainsi qu'aux mutuelles de prévoyance sociale.

Par ailleurs, les statistiques indiquent que seulement 11,4 % de la population active évoluant dans le secteur formel (*dont 5,7% dans l'Administration, 2,9% dans les entreprises et établissement parapublics, 2,8% dans le privé formel*) bénéficient tant soit peu de la couverture de sécurité sociale, contre 88,6% dans le secteur informel (*dont 28,9 dans l'informel non agricole et 59,7% dans l'informel agricole*), essentiellement composé de femmes et de jeunes.

En outre, il sied de constater une faible qualité des prestations sociales existantes offertes aux bénéficiaires ; éventails courtes de la gamme des prestations ; une concentration de la couverture sociale dans quelques provinces et dans une certaine catégorie de la population ; plus de 90% de la population non couverte.

Ce Programme vise à renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant ainsi qu'étendre l'offre des prestations sociales à toutes les couches de la population, principalement la couverture en soins de santé de qualité à moindre coût. Il est articulé autour des deux sous programmes suivants :

- Sécurité sociale ;
- Promotion des mutuelles ;

❖ Périmètre du programme

En ce qui concerne la couverture sociale qui vise à renforcer et consolider le système de sécurité sociale existant, nous avons les acteurs suivants :

- Direction de la Sécurité Sociale (DSS) ;
- Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS) ;
- Direction d'Etudes et Planification (DEP) ;
- Inspection Générale du Travail et de la Prévoyance Sociale (IGTPS) ;
- PRO-SECU ;

A cela s'ajoute les opérateurs suivants : la CNSS et la CNSSAP

En ce qui concerne la promotion des mutuelles qui vise à étendre la couverture sociale à toutes les couches de la population, les acteurs suivants sont concernés :

- Direction des Mutuelles et Assurances (DMA) ;
- Direction de Sécurité Sociale (DSS) ;
- Sensibilisation et prévention des risques professionnelles ;

A cela s'ajoute les opérateurs suivants : POMUCO, PNPMS, les Mutuelles de santé, les syndicats, etc.

1.1. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Objectif 1 : Renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant.

Objectif 2 : Etendre la couverture sociale à toutes les couches de la population

Résultat attendu : le système de sécurité sociale existant renforcé et consolidé.

Objectif 1. Renforcer et consolider le système d'assurance sociale existant.							
Indicateur		Unité	Année 2017	Année 2018	Année courante	Année 2020	Année 2021
No	Nom						
1.1	Textes juridiques élaborés (Lois, décrets, arrêtés, ...)	Nombre	2	23	21	15	20
<i>Source : DEP</i>							
1.2	Référentiel national sur la prévention des risques professionnels	Document	0	0	0	1	1
<i>Source : DEP</i>							
1.3	Rapports de contrôle, de suivi et évaluation	Nombre	0	0	0	2	2
<i>Source : DEP</i>							
Objectif 2 : Etendre la couverture sociale à toutes les couches de la population							
Indicateur		Unité	Année 2017	Année 2018	Année courante	Année 2020	Année 2021
No	Nom						
2.1	Document de politique nationale sur les mutuelles	Document	0	0	0	1	1
<i>Source : DMA</i>							
2.2	Plan de financement et exécution des mutuelles	document	0	0	0	1	1
<i>Source : DEP</i>							
2.3	Proportion de la population membre des mutuelles de santé	%	nd	nd	Nd	30	60
<i>Source : DEP</i>							

32. AFFAIRES SOCIALES (Section 64)

Ministre: Madame Rose BOYATA MONKAJU

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

❖ Priorités Nationales

La démarche de la vision du développement de la RDC inscrite dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) est de la porter comme pays intermédiaire en 2021, pays émergent en 2030 et pays développé en 2050.

Sur la période 2018-2022, en matière de protection sociale des groupes vulnérables, le Gouvernement s'inscrit dans la continuité de son objectif d'améliorer la couverture en interventions de protection sociale en faveur des vulnérables à travers : (i) l'amélioration du cadre juridique d'exercice de l'action sociale, de promotion et protection des droits des personnes en situation difficile ; (ii) la mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté tels que les programmes des filets sociaux dont le cash transfert et les travaux à haute intensité de main d'œuvre; (iii) le renforcement des infrastructures sociales de prise en charge des personnes vulnérables ; (iv) l'amélioration du système d'information sur les personnes les plus pauvres et ; (v) la mobilisation des ressources nécessaires au bon fonctionnement des infrastructures sociales de prise en charge.

Toutefois, dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2018-2022, le Gouvernement s'inscrit dans la continuité de son objectif d'améliorer la couverture en interventions de protection sociale en faveur des vulnérables à travers : (i) la mise en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté tels que les programmes des filets sociaux dont le cash transfert, les travaux à haute intensité de main d'œuvre, (ii) la réduction du taux d'analphabétisme des adultes de 27,1% à 15%, (iii) le renforcement des infrastructures sociales de promotion sociale tels que les centres de formation et d'apprentissage professionnel pour personnes vulnérables et handicapées, et (iv) la mobilisation des ressources nécessaires au bon fonctionnement du secteur de la protection sociale des groupes vulnérables

❖ Politiques Sectorielles

Le Ministère des Affaires Sociales « MINAS » est le principal ministère du Gouvernement de la République en charge des groupes vulnérables. Il a pour mission institutionnelle primordiale de concevoir, mettre en œuvre et coordonner la politique et les programmes visant à prévenir et atténuer la vulnérabilité des personnes et groupes sociaux défavorisés en vue de leur permettre d'une part, de faire face aux risques susceptibles de détériorer leurs conditions de vie déjà précaires et, d'autre part de renforcer leur potentiel afin de les sortir du cycle de vulnérabilité voire de la pauvreté.

Autrement dit, la mission du MINAS est de garantir à toutes les personnes en situation difficile, l'accès à des services sociaux de base et un revenu minimum par la promotion et la protection de leurs droits et des équités sociales ainsi que la lutte contre toutes formes d'exclusion, de vulnérabilité et de pauvreté pouvant entamer leur bien-être et leurs capacités de production et compromettre ainsi la dynamique et la cohésion sociales.

1.1.1. Domaine d'intervention du ministère

Aux termes de l'Ordonnance n°15/005 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, le MINAS est chargé de l'/la :

- Organisation, administration et gestion des centres d'actions sociales tels que les centres de promotion sociale, les orphelins, les homes et les auspices des vieillards, les centres d'apprentissage professionnel pour les personnes vivant avec handicap ;
- Assistance sociale aux populations nécessiteuses ;
- Tutelle et reclassement des enfants en situation particulièrement difficile ;
- Collaboration à l'élaboration des projets pilotes de lutte contre la pauvreté ;
- Protection et insertion sociale des groupes vulnérables ;
- Collaboration à l'organisation de l'enseignement spécial au profit des enfants vivant avec handicap ;
- Organisation de l'éducation non formelle en collaboration avec les Ministères en charge de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel ainsi que la jeunesse et les sports.

1.1.2. Organisation du ministère

Outre le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général et un Etablissement public dénommé, Fonds National de Promotion et de Service Social, l'Administration des Affaires Sociales compte trois (03) catégories des Services :

- Les Directions normatives ;
- Les Services d'Appui ou Unités Sociales Spécialisées ;
- Les Organismes Promotionnels à caractère social..

1. Niveau Central

▪ Services Normatifs :

- Direction des Ressources Humaines, « DSG » ;
- Direction de l'Action Sociale, « DAS » ;
- Direction des Etudes et Planification, « DEP » ;
- Direction Générale de l'Education Non Formelle, « DGENF » ;
- Direction de la Coordination des Activités de Réadaptation des Personnes Handicapées, « DICOREPHA » ;
- Direction d'Interventions Sociales pour la Protection de l'Enfance, « DISPE » ;
- Direction de l'Inspection Sociale et Contrôle, « DIC » ;
- Direction d'Encadrement des Personnes de Troisième Age « DEPTA » ;
- Direction de la Coopération avec les Organismes Sociaux Nationaux et Internationaux, « COSNI » ;
- Direction Générale de la Solidarité Nationale et Réinsertion, « DGSNR ».

▪ Services d'Appui ou Unités Sociales Spécialisées :

- Service National de Rééducation et de Reclassement Social, « SNRS » ;
- Service National Polyvalent d'Education Permanente, « SENAPEP » ;
- Centre National d'Apprentissage Professionnel pour Handicapés et Invalides, « CENAPHI » ;
- Centre d'Actions Sociales Intégrées, « CASI » ;
- Centre d'Accueil et de Passage, « CAP » ;
- Orphelinat des Enfants des Sidéens, « OES » ;

- Service National d'Actions Médico-sociales, « SENAMES » ;
- Homes des vieillards (Kabinda et Kintambo).
- **Organismes Promotionnels à caractère social**
 - Institut National pour Aveugles, « INAV » ;
 - Centre Féminin Marie Antoinette « CFMA » ;
 - Fondation Marie Antoinette « FMA»;
 - Institut National de Travail Social « INTS » ;
 - Coordination Nationale d'Encadrement et des Mécanismes d'Insertion Socioprofessionnelle pour l'Accompagnement des Groupes Vulnérables en RDC, « CEMIA – GV/RDC» ;
 - Service National de Réadaptation, Apprentissage, Placement et Reclassement socio-professionnel des Aveugles du Congo « SENARAC.

2. Niveau provincial

- **Services provinciaux normatifs**
 - Divisions Provinciales ou Urbaine des Affaires Sociales ;
 - Bureaux Urbains ;
 - Centre de Promotion Sociale « CPS » ;
 - Inspection Provinciale ou Urbaine (Division).
- **Services provinciaux d'appui ou services provinciaux spécialisés**
 - Home des Vieillards ;
 - Centre Provincial d'Apprentissage Professionnel pour Handicapés ;
 - Centre Provincial de Rééducation et Reclassement social ;
 - Centre Provincial Polyvalent d'Education permanente.

1.2. OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DU MINISTERE

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations	Exercice en cours			Cibles	
N°	Nom des indicateurs			2017	2018	2019	2020	2021
1.1	Proportion de structures du MINAS offrant de meilleures conditions de travail.	%	ND	ND	7	14	15	20
1.2	Pourcentage de prestations sociales de qualité offertes par les assistants/intervenants sociaux formés	%	ND	ND	15	20	25	30

Source : SGAS/DEP, Rapport d'activités des Services.

▪ **Indicateur 1 :**

- **Définition :** Pourcentage de structures (directions et services) du MINAS disposant des équipements modernes et appropriés favorisant des prestations de qualité.
- **Mode de calcul :** (Nombre de structures du MINAS dotées de meilleures conditions de travail/ Nombre total de structures du MINAS) * 100.

▪ **Indicateur 2 :**

- **Définition :** Pourcentage des prestations sociales offertes par les assistants /intervenants sociaux qui respectent les normes et standards produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux.
- **Mode de calcul :** (Rapport entre les prestations sociales de qualité / l'ensemble des prestations offertes par les assistants/intervenants sociaux) * 100.

Objectif 2 : Améliorer la protection sociale des personnes vulnérables								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations	Exercice en cours		Cibles		
N°	Nom des indicateurs		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Taux d'analphabétisme des adultes et des jeunes.	%	27,1	27,1	26,1	26,1	20	15
1.2	Proportion des ménages bénéficiaires des programmes sociaux qui ont vu leurs revenus augmenter.	%	ND	ND	ND	10	20	40

**Source : DGENF, Annuaire statistiques de l'AENF
DEP, Rapport d'activités des Services**

Indicateur 1 :

- **Définition :** Pourcentage des jeunes et adultes du pays qui ne savent ni lire, ni écrire ni compter.
- **Mode de calcul :** (Effectif de la population des adultes et jeunes qui ne savent ni lire, ni écrire, ni compter / Population totale des adultes et jeunes) * 100.

Indicateur 2 :

- **Définition :** Pourcentage des ménages bénéficiaires des programmes sociaux dont les revenus ont augmenté du fait des transferts et/ou autres allocations leur offerts dans le cadre des programmes sociaux mis en œuvre.
- **Mode de calcul :** (Ménages bénéficiaires des programmes sociaux dont les revenus augmenté au cours de la période, à l'issue d'une enquête menée, sur l'ensemble des ménages bénéficiaires des programmes sociaux) * 100.

Programme 1. Administration générale

Responsable : Monsieur le Secrétaire Général aux Affaires Sociales

Nom : Gervais LUBANGO KABALA

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

Comme rappelé ci-dessus, le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

Le Ministère s'inscrit dans la continuité de son objectif d'améliorer la couverture en interventions de protection sociale en faveur des vulnérables à travers (i) l'amélioration du cadre juridique propice à la promotion et protection de leurs droits, à la réduction des inégalités sociales, (ii) le renforcement du cadre d'action pour l'accès aux services sociaux et infrastructures de base des personnes en situation difficile, (iii) le renforcement des capacités du personnel de l'administration des Affaires Sociales, et (iv) l'amélioration du système d'information sur les personnes les plus pauvres.

Pour garantir l'efficacité de son action, le Ministère des Affaires Sociales s'est engagé à élaborer sa politique nationale d'action sociale et à se doter d'un dispositif de suivi-évaluation. Les termes de référence de la requête en élaboration de la politique d'action sociale sont disponibles.

Toutefois, l'action publique dans le secteur est entravée par la faible qualité de la formation des ressources humaines et leur vieillissement dû à l'absence de mise en retraite

Le programme poursuit les objectifs suivants : (i) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi, afin d'améliorer l'efficacité de la coordination des actions du Ministère ; (ii) Optimiser l'efficacité de la gestion du personnel des Affaires Sociales, et (iii) Améliorer la capacité d'absorption des ressources du Gouvernement et des partenaires par le Ministère des Affaires Sociales.

1.2. Périmètre du programme

Les activités du programme sont mises en œuvre par les structures ci-après :

- le Cabinet du Ministre,
- Secrétariat Général aux Affaires Sociales,
- la Direction des Services Généraux et des Ressources Humaines (DSG-RH),
- la Direction d'Etudes et Planification « DEP »,
- la Direction de l'Inspection et Contrôle,
- la Direction des Interventions Spéciales pour la Protection de l'Enfant « DISPE »,
- la Direction de Coordination et Réadaptation des Personnes Handicapées (DICOPEPHA),
- la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.

II. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Proportion des recommandations des réunions de coordination appliquées.	%	ND	ND	7	20	50	70
Source : DEP, Rapport d'Activités								
Indicateur :								
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition : Pourcentage des recommandations et orientations formulées au cours de différentes réunions des coordinations existantes au sein du MINAS pour l'amélioration des résultats appliquées /exécutées par les différentes structures, à tous les niveaux. ▪ Mode de calcul : (Nombre de recommandations issues des réunions de coordination appliquées par les structures du MINAS /Nombre total de recommandations des réunions) * 100. 								
Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi								
Indicateurs		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Banque de données sociales fonctionnelle.	%	ND	ND	5	15	50	70
Source : DEP, Rapport d'Activités								
Indicateur 1 :								
<ul style="list-style-type: none"> - Définition : Une masse d'informations ou de données organisées de façon à être facilement accessibles, administrées et mises à jour relatives aux activités du secteur des Affaires Sociales. - Mode de calcul : Présence d'un logiciel contenant des données à jour. 								

Objectif 2. : Optimiser l'efficience de la gestion performante du personnel des Affaires Sociales.								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom des indicateurs		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux de satisfaction de la hiérarchie relatif à la formation continue.	%	ND	ND	10	30	50	50
2	Proportion des cadres et agents du MINAS ayant bénéficié d'une cotation.	%	ND	ND	0	50	100	100
<p>Source : DSG, Rapport Activités</p> <p>▪ Indicateur 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition : Cet indicateur permet d'évaluer, au moyen d'une enquête, l'application des acquis de diverses formations organisées en faveur des cadres et agents du Ministère. ▪ Mode de calcul : Recours à une grille d'observation et à un questionnaire sur les conditions de formation. <p>▪ Indicateur 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition : Pourcentage des cadres et agents ayant bénéficié d'une cotation de la part de la hiérarchie, en fin d'année. ▪ Mode de calcul : (Nombre de cadres et agents du MINAS ayant été cotés par leurs hiérarchies respectives / Nombre total de cadres et agents du MINAS) * 100. 								
Objectif 3. Améliorer la capacité d'absorption des ressources du Gouvernement et des partenaires par le Ministère.								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	Disponibilité des rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire.	Nombre	ND	ND	ND	4	4	4
<p>Source des données : DEP, Rapport d'activités</p> <p>▪ Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition : Existence des rapports contenant des informations sur le taux d'exécution trimestrielle du budget par le secteur des Affaires Sociales. ▪ Mode de calcul : (Montant décaissé / montant prévu) * 100. 								

Programme 2. Assistance sociale

Responsable :

Fonction :

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

Comme rappelé plus haut, la mission du Ministère des Affaires Sociales sous ce programme est celle d'apporter une assistance sociale aux populations nécessiteuses, identifiées comme tel par les structures habilitées du MINAS.

Cependant, il revient des études réalisées dans le secteur que faute de financement suffisant, plusieurs défis persistent dans le secteur afin de rencontrer cette mission. Parmi les principaux, on cite: (i) l'insuffisance dans la couverture et la qualité des prestations sociales, (ii) la faible prise en charge des indigents et vulnérables du fait du vieillissement des infrastructures dédiées, (iii) la faible formation du personnel du MINAS dédié la mission dû à l'absence d'un plan de formation et/ou recyclage du personnel, (iv) la faible coordination opérationnelle des acteurs, et (v) l'insuffisance du financement et d'actions pérennes.

Le programme a deux objectifs :

- (i) Améliorer la couverture des prestations sociales aux populations – cibles et,
- (ii) Elaborer et diffuser les normes et standards, protocoles et guides de prise en charge pour les infrastructures sociales du MINAS.

1.2. Périmètre du programme

- Les structures qui concourent à la mise en œuvre des activités du programme sont : Direction de l'Action Sociale,
 - Direction d'Etudes et Planification (DEP),
 - Direction des Services Généraux,
 - Direction d'Encadrement des Personnes de Troisième Age (DEPTA),
 - Centre d'actions sociales intégrées (CASI), et Fondation Marie Antoinette (FMA).

D'autres services impliqués dans le programme sont : (i) le Centre Féminin Marie Antoinette (CFMA), l'Orphelinat des enfants Sidéens (OES), le Centre d'accueil et Passage (CAP), le Service national Médico-social (SENAMES), les Divisions urbaine et provinciales des Affaires Sociales, les Centres de promotion sociale ainsi que les homes des vieillards.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance

Objectif 1. Améliorer la couverture des prestations aux populations-cibles								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre moyen de personnes vulnérables assistées	Nombre	10000	10 000	15 000	100 000	150 000	250 000
2	Nombre moyen d'infrastructures sociales construites, réhabilitées et équipées	Nombre	2	3	ND	20	50	60
Source : DEP, Rapport d'activités								
50 <i>Indicateur 1 :</i>								
<ul style="list-style-type: none"> • Définition : Nombre total de personnes vulnérables bénéficiaires des programmes d'assistance sociale. • Mode de calcul : (Nombre total de personnes vulnérables ayant bénéficié des programmes d'assistances /Nombre total de bénéficiaires éligibles à l'assistance (potentiels)). 								
51 <i>Indicateur 2 :</i>								
<ul style="list-style-type: none"> • Définition : Nombre total d'infrastructures sociales construites, réhabilitées et équipées au courant d'une année. • Mode de calcul : (Nombre total d'infrastructures sociales du MINAS construites, réhabilitées et équipées /Nombre total d'infrastructures sociales à construire, réhabiliter et équiper). 								
Objectif 2 : Elaborer et diffuser les normes et standards, protocoles et guides de prise en charge pour les infrastructures sociales du MINAS.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Proportion des infrastructures sociales offrant un paquet d'interventions conforme aux normes et standards, protocoles et guides de prise en charge produits et disséminés.	%	ND	ND	5	20	20	30
2	Nombre de protocoles et autres standards de prise en charge des personnes en situation difficile produits et disséminés.	Nombre	6	2	0	5	5	5
Source : Rapport Evaluation								
52 <i>Indicateur 1 :</i>								
<ul style="list-style-type: none"> • Définition : Pourcentage d'infrastructures sociales du MINAS offrant un paquet d'interventions conforme aux normes et standards produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux, à l'issue d'une enquête. • Mode de calcul : (Nombre d'infrastructures sociales du MINAS respectant les normes et standards /Nombre total d'infrastructures sociales existantes et opérationnelles)*100. 								
53 <i>Indicateur 2:</i>								
<ul style="list-style-type: none"> • Définition : Nombre total de protocoles et normes produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux. • Mode de calcul : Liste des protocoles et normes de prise en charge de différents groupes vulnérables produits par le MINAS et disséminés à tous les niveaux. 								

Programme 3. Promotion sociale des personnes vulnérables

Responsable :

Fonction :

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1 Stratégie du programme

Le programme de promotion sociale s'adresse aux personnes vulnérables pour les aider, grâce à une série d'activités de formation et d'action sociale, à acquérir des compétences et connaissances nécessaires pouvant leur permettre de se prendre en charge en organisant des activités génératrices des revenus (AGR) ou en exerçant un quelconque métier.

1.2 Périmètre du programme

Le programme est mis en œuvre par :

- la Direction des Services Généraux et Ressources Humaines (DSG),
- la Direction d'Etudes et Planification (DEP), la Direction Générale de l'Education non Formelle (DGENF), la Direction de l'Action Sociale,
- le Service National Polyvalent d'éducation permanente (SENAPEP),
- l'Institut National pour Aveugles, « INAV », l'Institut National de Travail Social « INTS »,
- la Coordination Nationale d'Encadrement et des Mécanismes d'Insertion Socioprofessionnelle pour l'Accompagnement des Groupes Vulnérables en RDC, « CEMIA-GV/RDC » ;
- le Service National de Réadaptation, Apprentissage, Placement et Reclassement socio-professionnel des Aveugles du Congo « SENARAC ».

Le Programme sera exécuté par les structures à la base ci-après :

- le Centre National d'apprentissage professionnel pour Handicapés physiques (CENAPHI), les Divisions urbaine et provinciales des Affaires Sociales (DUAS/DIVAS),
- les Centres de promotion sociale (CPS),
- le Service National de réinsertion sociale (SNRS).

II. OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME

Objectif 1. Réduire le taux d'analphabétisme des adultes et des jeunes								
Indicateur		Unités de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom de l'indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux d'analphabétisme	Nombre	27,1	27,1	26,1	26,1	20	15
2	Nombre moyen d'enfants déscolarisés identifiés, insérés/réinsérés dans le système formel.	Nombre	ND	ND	ND	ND		

Source : DGENF, Annuaire statistiques de l'AENF

Indicateur 1 :

- **Définition :** Pourcentage de jeunes et adultes du pays qui ne savent ni lire, ni écrire ni compter.
- **Mode de calcul :** (*Effectif de la population des adultes et jeunes qui ne savent ni lire, ni écrire, ni compter / Population totale des adultes et jeunes*) * 100.

Indicateur 2 :

- **Définition :** Nombre total d'enfants ayant achevé les trois niveaux (1-2-3) de rattrapage scolaire de l'éducation non formelle qui ont été identifiés puis réinsérés dans le système formel d'éducation.
- **Mode de calcul :** (*Nombre d'enfants sortis de centres de rattrapage scolaire de l'éducation non formelle qui ont été identifiés puis réinsérés dans le système formel / Nombre total d'enfants formés dans les centres de rattrapage scolaire*).

Objectif 2. Mettre en place des mécanismes fonctionnels de protection sociale en faveur des ménages et personnes en situation d'extrême pauvreté

N°	Indicateur	Unités de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Proportion des ménages bénéficiaires des programmes sociaux qui ont vu leurs revenus augmenter	%	ND	ND	ND	ND	10	20

Source : DEP, Rapport d'activité

Indicateur 2 :

- **Définition :** Pourcentage des ménages bénéficiaires des programmes sociaux dont les revenus ont augmenté du fait des transferts et/ou autres allocations leur offerts dans le cadre des programmes sociaux mis en œuvre.
- **Mode de calcul :** (Ménages bénéficiaires des programmes sociaux dont les revenus augmenté au cours de la période, à l'issue d'une enquête menée, sur l'ensemble des ménages bénéficiaires des programmes sociaux) * 100.

Objectif 3 : Construire, réhabiliter et équiper les centres de formation et d'apprentissage professionnels

N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Proportion de structures du MINAS offrant de meilleures conditions de travail	%	ND	ND	7	14	15	20

Source : DEP, Rapport d'activités

Indicateur 1 :

- **Définition :** Nombre total de structures (directions et services) du MINAS disposant des équipements modernes et appropriés qui favorisent des prestations de qualité sur le nombre total.
- **Mode de calcul :** (Nombre de structures du MINAS dotées de meilleures conditions de travail/ Nombre total de structures du MINAS) * 100.

III. EVOLUTION DES CRÉDITS DU PROGRAMME PAR TITRE (Cf.budget-programme à blanc)

33. GENRE, FAMILLE ET ENFANT

(Section 65)

Gestionnaire des crédits : **S.E. Madame Béatrice LOMEYA ATILITE, Ministre d'Etat**

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

I.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

❖ Priorités Nationales

La dimension Genre est transversale et de ce fait elle intervient dans la réalisation de tous les Objectifs du Développement Durable (ODD) et plus particulièrement l'ODD5 : « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ».

Le Budget programme du Ministère du genre s'aligne sur les objectifs stratégiques définis dans le PNSD dont les axes se présentent de la manière suivante :

Axe 1 : réduction des inégalités de genre et lutte contre les violences basées sur le genre

Axe 2 : renforcement du pouvoir économique et l'autonomisation des femmes

Axe 3 : promotion et protection des droits de l'enfant, de la femme et de la famille

❖ Politiques Sectorielles

La politique Nationale du Genre élaborée en 2009 qui fera l'objet d'actualisation, est articulé autour de quatre axes fondamentaux à savoir :

- La promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté ;
- La promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;
- La promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- L'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes.

Ces quatre axes stratégiques de planification se matérialisent dans le processus de programmation à travers les trois programmes ci-après :

- Administration Générale
- Statut de la Femme et Egalité de genre
- Promotion et Protection des droits de la famille et de l'enfant

I.2. ORGANISATION ET DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

I.2.1. Domaine d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère d'Etat du Genre, Enfant et Famille sont telles que détaillées dans l'Ordonnance n°17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères, peuvent se résumer en ces termes :

- Protection et promotion du statut de la femme, de l'enfant et de la famille, en collaboration avec les Ministères concernés ;
- Etude et mise en œuvre de toutes mesures visant à mettre fin à la discrimination et à la violence contre la femme, en vue d'assurer l'égalité en droit avec l'homme ;
- Aménagement du cadre légal et institutionnel pour assurer la participation de la femme au développement de la Nation et une représentation significative au sein des Institutions nationales, provinciales et locales ;

- Collaboration avec les ministères ayant les Droits Humains, l'Enseignement tant Primaire et Secondaire, Professionnel que Supérieur et Universitaires, la Justice, la Santé, ainsi que des Affaires Sociales dans leurs attributions pour améliorer le statut de la femme et de l'enfant ;
- Promotion et vulgarisation de toutes études et recherches en rapport avec la condition de la femme et de l'enfant ;
- Intégration effective de la femme dans les politiques et programmes divers en République Démocratique du Congo.

1.2.2. Organisation du Ministère

Le Ministère du GEFAE est organisé de la manière suivante :

- Cabinet du Ministre
- Cellule d'Etudes et de Planification pour la Promotion des Femmes et des Enfants (CEPFE) ;
- Centre Régional de Recherche et de Documentation sur les Femmes, le genre et la construction de la Paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL)
- Agence Nationale de lutte contre les Violences faites à la Femme et à la jeune fille (AVIFEM) ;
- Fonds National de la promotion de la Femme et de la protection de l'Enfant (FONAFEN) ;
- Office National pour la promotion et la stabilité de la Famille (ONAF)
- Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics.
- Secrétariat Général
- Direction des Services généraux ;
- Direction d'Etudes et Planification ;
- Coopération avec les organismes internationaux et bilatéraux ;
- Inspection ;
- Direction des Services juridiques ;
- Direction de Promotion socioéconomiques ;
- Coordination, suivi et évaluation des ONG et associations ;
- Direction de Protection de l'enfance ;
- Centre de Diffusion et d'Information sur la Femme (CENADIF).
- Service National Femme et Développement (SNFD ;)
- Centre Mère et Enfant de Ngaba

I.3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

1.3.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique stratégique du Ministère sont :

Objectif 1 : Réduire les inégalités de genre et les violences basées sur le genre

Objectif 2 : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes

Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille

Objectif 1 : Réduire les inégalités de genre l'ampleur des violences sexuelles et violences basées sur le genre								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre des cas rapportés des Violences Basées sur le Genre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Base de données VBG/ Min. du Genre								
1.2	Proportion de la population victime, au cours des 12 mois précédents : a) de violences physiques ; b) de violences psychologiques ; c) de violences sexuelles	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : MICS/ EDS/Institut National de la Statistique, OCDD								
1.3	Indice d'inégalité de genre	ND	ND	0,652	ND	0,6	0,55	0,5
Source : Rapport IDH/PNUD								
Objectif 2 : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Nombre des femmes ayant créées des entreprises formelles		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières								
2.2	Taux des femmes ayant accès au financement		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières								
2.3	Nombre des femmes ayant accès à la terre arable		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières								
Objectif 3 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Pourcentage des femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans.		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Sources : MICS/ EDS/Institut National de la Statistique, Min.GEFA								
3.2	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance est enregistré		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Sources : MICS/ EDS/Institut National de la Statistique, Min.GEFA								
3.3	Nombre de femmes informés sur leurs droits		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Sources : MICS/ EDS/Institut National de la Statistique, Min.GEFA								

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

Programme 1 : Administration Générale

Responsable du Programme : (Nom ; Secrétaire Général)

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du programme

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer les capacités institutionnelles de l'administration du Min.GEFAE								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Nombre de bâtiments réhabilités et équipés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source :								
3.2	Nombre d'agents formés	Nbre	ND	15	124	30	100	110
Source : Direction des Services et du Personnel								
Objectif 2 : Améliorer la gestion des ressources budgétaires du Ministère								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Taux d'exécution du budget	%	ND	35%	20%	20 %	25 %	60%
Source :								
2.2	Disponibilité des plans des crédits dans le plan d'engagement	Nbre	4	4	4	4	4	4
Source :								
Objectif 3 : Améliorer le pilotage et la coordination des interventions en faveur de la femme, de la famille et de l'enfant.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Disponibilité d'un plan d'action du ministère	Nbre	1	1	1	1	1	1
Source : DEP / Ministère du GEFAE								
3.2	Taux de réalisation du plan d'action	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Source : DEP / Ministère du GEFAE								

Programme 2 : Statut de la Femme et égalité de genre

Responsable du Programme :

I. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

1.3. Objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Réduire l'ampleur des violences sexuelles et violences basées sur le genre.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre des cas rapportés des Violences Basées sur le Genre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Base de données VBG/ Min. du Genre								
1.1	Proportion de la population victime, au cours des 12 mois précédents : a) de violences physiques ; b) de violences psychologiques ; c) de violences sexuelles		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, MICS, EDS, Rapport IDH/PNUD								
	Indice d'inégalité de genre		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, MICS, EDS, Rapport IDH/PNUD								
1.3	Nombres des procès gagnés et nombre de Victimes indemnisées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Base de données VBG/ Min. du Genre								
Objectif 2 : Prise en charge holistique des victimes et des personnes affectées.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Nombre de victimes indemnisées et prises en charge holistique	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Base de données VBG/ Min. du Genre								
2.1	Nombres de structures d'accueil réhabilitées et construites	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : rapports des visites de terrains								
Objectif 3 : Lutter contre toutes formes de discrimination.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Indice d'inégalité de genre	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : rapports IDH/PNUD								
3.2	Nombres de structures d'accueil réhabilitées et construites	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : rapports des visites de terrains								

3.3	Nombre des femmes occupant des postes des décisions et de commandements dans les institutions et les structures publiques et Privées	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : rapports d'activités, enquêtes								
3.4	Nombre des textes juridiques harmonisés en accord avec les textes internationaux sur les droits de femmes	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : rapports d'activités, enquêtes								

Programme 3 : Promotion et protection des droits de la famille et de l'enfant.

Responsable du Programme :

I. Présentation stratégique du programme

1.1. Stratégie du programme

Le programme a pour missions de :

- Concevoir les normes relatives à la satisfaction et au respect des droits de l'enfant et de la famille tel que consigné dans les textes juridiques internationaux et nationaux dont : la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, la Charte Africaine des droits et de Bien Etre de l'Enfant ;
- Traduire ces normes en politique nationale en vue d'assurer la réalisation des droits contenus dans les conventions et chartes africaines ;
- Veiller à travers les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'engagement pris en matière de la survie, de l'éducation, de la protection, et la participation de l'enfant.

1.2. Périmètre ou cartographie du Programme

- La Direction de la protection de l'enfant et de la famille,
- La Direction des services juridiques
- La Direction des promotions socio-économiques
- AVFEN

1.3. Les objectifs et Indicateurs de performance

Objectif 1 : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.1	Nombre des femmes ayant créées des entreprises formelles		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières								
1.2	Taux des femmes ayant accès au financement		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières								
1.3	Nombre des femmes ayant accès à la terre arable		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : INS, BCC, Min. Affaires Foncières								

Objectif 2 : Contribuer à l'amélioration de la protection des droits de l'enfant.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
2.1	Nombre d'enfants et familles informés sur leurs Droits	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CENADIF								
2.2	Nombre de plaintes et dénonciations de violation des droits Enregistrés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CENADIF								
2.3	Nombre d'enfants accompagnés, réinsérés en famille, à l'école et adoptés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.4	Nombre de guide, dépliants de vulgarisation produits et distribués	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CENADIF								
Objectif 3 : Renforcer la médiation de famille et enfant en conflit avec la loi.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
3.1	Pourcentage de familles touchées par le dialogue par province	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la protection de l'enfant, LIZADEL								
3.2	Nombre des plateformes existants dans la Communauté par province	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la promotion socio-économique								
3.3	Nombre de projets élaborés et appuyés dans les familles	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la promotion socio-économique								
Objectif 4 : Renforcer la médiation dans le cadre des conflits des enfants et des familles.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
4.1	Nombre des plans d'accompagnement et d'installation des comités de médiation Produits par province	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la protection de l'enfant								
4.2	Nombre des dossiers des enfants en conflits	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la protection de l'enfant								
4.3	Transférés aux comités de médiation		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la protection de l'enfant								
4.4	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'un compromis de médiation par province	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Direction de la protection de l'enfant								

Objectif 5 : Renforcer le pouvoir économique et l'autonomisation des femmes.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
5.1	Nombre des femmes ayant créées		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								
5.2	Taux des femmes ayant accès au financement		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								
5.3	Nombre des femmes ayant accès à la terre arable		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								
Objectif 6 : Promouvoir et protéger les droits de l'enfant, de la femme et de la famille.								
N°	Indicateurs	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
6.1	Mariage précoce INS/MICS, EDS		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								
6.2	Grossesse précoce INS/MICS, EDS		ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								
6.3	Nombre d'enfants et Familles informés sur leurs droits	Nbre	221192	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Min.GEFAE								
6.4	Nombre de plaintes et dénonciations de violation des droits Enregistrés	Nbre	173	ND	ND	ND	ND	ND
Source : LIZADEEL, Rapport d'activités 2015, 2016, 2017								
6.5	Nombre des dossiers des enfants en conflit avec la loi transférés aux comités de médiation.	Nbre	577	543	577	543	ND	ND
Source : ND								
6.6	Nombre des compromis trouvés / enfants ayants bénéficié d'un compromis	Nbre	73	28	73	28	ND	ND
Source : ND								
6.7	Nombre d'enfants accompagnés, réinsérés en famille, à l'école et Adoptés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								
6.8	Nombre de guide, dépliants de vulgarisation produits et distribués	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : ND								

34. ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE

(Section 70)

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU MINISTERE DES ACTIONS HUMANITAIRES ET SOLIDARITE NATIONALE

Ministre : Monsieur Steve MBIKAYI MABULUKI

I.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

1.1.1. *Priorités Nationales*

La mission du Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires consiste à gérer et prévenir des crises humanitaires découlant des Catastrophes Naturelles et Anthropiques, Guerres et conflits multiformes ainsi que d'Épidémies et autres sinistres.

Domaine d'intervention du Ministère

Les attributions du Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires telles que déterminées par l'Ordonnance n° 17/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères se présentent comme suit :

- Coordonner, évaluer et superviser des programmes humanitaires ;
- Contrôler et suivre des activités des organismes et ONG chargés des questions humanitaires ;
- Collaborer avec les Ministères ayant en charge la défense nationale et les anciens combattants ainsi que la santé, pour appuyer la réinsertion des ex-combattants et autres groupes assimilés dans la vie civile ;
- Suivre et insérer des victimes de calamités et catastrophes naturelles en collaboration avec les autres Ministères concernés ;
- Collaborer avec les Agences Humanitaires et organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales compétentes en matière d'assistance aux réfugiés, aux victimes de la guerre et des catastrophes naturelles, aux déplacés et autres populations vulnérables en cas de crise humanitaire ;
- Coordonner la recherche des sources de financement pour soutenir la politique du Gouvernement en matière de solidarité et d'action humanitaire en collaboration avec les Ministères ayant en charge les finances et la coopération internationale ;
- Promotion de la vie associative dans les domaines de l'action humanitaire ;
- Coordonner des actions humanitaires caritatives et philanthropiques pour venir en aide aux déplacés et victimes de la guerre et des catastrophes naturelles.

1.1.2. *Organisation du Ministère*

- Le Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires est structuré de la manière suivante :
- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général ;
- La Direction des Services Généraux et Personnel
- La Direction d'Etudes et Planification ;
- La Direction d'Assistance aux Victimes des Catastrophes Naturelles et Autres Calamités ;
- La Direction d'Assistance et Appui à l'Intégration des Réfugiés, des Refoulés et Retournés ;
- La Direction de la Solidarité, Action Humanitaire et Partenariat ;
- L'Agence de Gestion des Fonds Humanitaires ;
- La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;
- Les Divisions Provinciales de la Solidarité et Actions Humanitaires ;
- Les Antennes Humanitaires

Le Cadre organique qui régit actuellement les services administratifs du Ministère en vigueur depuis 2007 est devenu obsolète et est en cours de révisation afin de prendre en compte l'évolution des effectifs du personnel qui sont passés de 200 personnes à plus de 20.000 agents à l'espace de douze ans après l'admission sous-statut des milliers d'agents au niveau central et provincial et, intégrer l'évolution des concepts des actions humanitaires et gestion des risques de catastrophes au niveau global, régional et sous – régional.

En effet, le nouveau cadre organique aura pour mérite de faire coïncider par souci de rationalité, les nomenclatures des services pour les mettre en adéquation avec le Cycle de gestion des catastrophes qui s'exprime en trois phases, à savoir : Avant, Pendant et Après la catastrophe et prendra en compte les actions de la préparation, la prévention, la réduction, la réponse et le relèvement face aux catastrophes.

1.1.3. Performances antérieures et Perspectives

Conformément aux missions dévolues au Ministère des actions humanitaires et solidarité nationale par l'Ordonnance précitée, la stratégie du Ministère se réalise autour de trois programmes, à savoir : (i) Administration Générale, (ii) Prévention et Réduction des risques des catastrophes et de déplacements internes et (iii) Préparation et organisation de la réponse humanitaire d'Urgence.

1.2. OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DU MINISTERE

Les principaux objectifs qui concourent à la mise en œuvre de la politique Stratégique du Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires, tels que décrits dans le Plan National Stratégique de Développement sont :

- Renforcer les capacités institutionnelles ;
- Réduire les risques de catastrophes et apporter la réponse holistique aux crises humanitaires ;
- Participer au relèvement communautaire des populations affectées par des crises humanitaires ;
- Redynamiser la solidarité humanitaire.

Objectif 1. Renforcer les capacités institutionnelles								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre formations de renforcement des capacités des agents	Nbre	1	2	3	5	5	5
Source : Direction des Services Généraux et Personnel								
2	Nombre mobiliers, matériels informatiques, de communication et matériels roulants	Nbre	6	4	3	100	200	300
Source : Direction des Services Généraux et Personnel								
Objectif 2. Réduire les risques de catastrophes et apporter la réponse holistique aux crises humanitaires								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre d'évaluation des vulnérabilités et des capacités (EVC)	Nbre	0	0	0	6	10	10
Source : Direction d'Etudes et Planification								
2	Nombre de provinces disposant des mécanismes de Veille Humanitaire	Nbre	6	5	4	3	3	5
Source : Direction d'Assistance aux Victimes des Catastrophes Naturelles et Autres Calamités (DAVCN)								

Objectif 3. Participer au relèvement communautaire des populations affectées par des crises humanitaires								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Nombre de ménages de personnes déplacées internes, retournés, refoulés et rapatriés assistés	Nbre	2000	3715	5000	7500	9000	10000
Source : Direction d'Assistance aux Victimes des Catastrophes Naturelles et Autres Calamités (DAVCN)								
Objectif 4. Redynamiser la Solidarité Humanitaire								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018		2019	2020	2021
1	Agence de Gestion des Fonds Humanitaires (AGFH) opérationnel	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								

Programme 1. Administration générale

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du Programme

Le programme a pour but d'assurer le pilotage et la coordination administrative de l'ensemble du Ministère.

L'action du programme est axée sur la réforme des secteurs suivants : (i) la mise en place des directions standards, (ii) la réorganisation des directions techniques, (iv) la mise en place du corps des inspecteurs.

Pour garantir l'efficacité de son action, le Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires dispose d'un Plan Stratégique 2018-2022 pour l'amélioration des Services de prévention ; réduction des risques de catastrophes et de réponse face aux crises humanitaires et, a amorcé la réforme du niveau central par la révisitation du Cadre organique dont les discussions avec le Ministère de la Fonction Publique pour entérinement sont en cours.

Ce programme a pour objectif : (1) Renforcer les capacités institutionnelles en matière de coordination et suivi, afin d'améliorer l'efficacité de la coordination des actions du ministère, (2) mettre en œuvre les réformes administratives nécessaires conditionnant la performance secteur humanitaire, (3) proposer des politiques, des lois, des règles ou des réglementations ou prendre des décisions et mobiliser et déployer les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les buts et objectifs stratégiques fixés, (4) s'assurer que les buts et objectifs stratégiques sont atteints et, enfin (5) garantir une bonne exécution budgétaire devant faciliter la réalisation des activités essentielles du programme inscrites dans le budget de l'Etat.

Pour permettre la fluidité et une bonne atteinte des objectifs assignés, ce programme est divisé en deux (2) axes principaux, à savoir :

- Le renforcement des capacités institutionnelles des services de l'administration
- L'amélioration de la gouvernance du secteur humanitaire.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme comprend le Cabinet du Ministre, le Secrétariat Général à la Solidarité et aux Actions Humanitaires, la Direction des Services Généraux et Personnel, la Direction d'Etudes et Planification et la Cellule de Gestion des Projets et de Passation des Marchés Publics.

1.3. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Renforcer les capacités des cadres et agents de l'administration								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
1.1.	Nombre d'agents formés par Direction et/ou province sur les techniques d'évaluation en situation d'urgence	Nbre	76	0	1.500	4.500	6.000	10.000
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
1.2.	Nombre d'agents sensibilisés sur le Statut des Agents de Carrière des Services Publics et sur le Code de bonne conduite des agents et fonctionnaires de l'Etat	Nbre	0	0	500	1.500	2.500	3.500
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
Objectif 2 : Equiper les services de l'administration en mobiliers, matériels informatiques et de communication ainsi que du matériel roulant								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
2.1.	Nombre d'équipements et mobiliers de bureau	Nbre	ND	ND	ND	20	50	100
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.2.	Nombre d'équipements informatiques	Nbre	6	5	10	50	150	250
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.3.	Nombre d'équipements de communication	Nbre	ND	ND	5	10	15	20
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.4.	Nombre de matériels roulants	Nbre	6	5	4	5	5	5
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
2.5.	Taux de financement	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Loi des Finances								
Objectif 3 : Construire un bâtiment devant abriter les services administratifs								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
3.1.	Location des locaux pour abriter les bureaux	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
3.2.	Bâtiments construits	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction des Services Généraux et Personnel								
Objectif 4 : Mettre en place et/ou Redynamiser des mécanismes de concertation avec les partenaires et collaboration intergouvernementale								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
1.1.	Nombre de réunions du CNCH tenues	Nbre	1	ND	1	2	2	2
Source de vérification : Groupe Technique de Travail (GTT)								
Cible : 2 réunions par an								

1.2	Nombre de réunions du GTT tenues	Nbre	2	2	2	4	4	4
Source de vérification : Groupe Technique de Travail (GTT)								
Cible : 4 réunions par an								
1.3.	Nombre de Cadres Provinciaux de Concertation Humanitaire (CPCH) installés	Nbre	0	3	3	6	10	4
Source de vérification : Groupe Technique de Travail (GTT)								
Cible : 26 provinces								
Objectif 5 : Elaborer des législations nationales et des stratégies relatives à la gestion des crises humanitaires, et des personnes déplacées internes								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
2.1.	Projet de Loi sur l'action humanitaire et la gestion de catastrophes	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.2.	La stratégie nationale sur les actions humanitaires	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.3.	Projet de Loi sur la protection et l'assistance des personnes déplacées internes	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Groupe Technique de Travail								
2.4.	La stratégie nationale sur la gestion des personnes déplacées internes et les rapatriés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
2.5.	Revue annuelle de l'action humanitaire	Nbre	ND	1	1	1	1	1
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								
Cible : 1 par an								
Objectif 6 : Opérationnaliser l'Agence de Gestion du Fonds Humanitaire (AGFH)								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
3.1.	Manuel des procédures de l'AGFH	Nbre	ND	1	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
3.2.	Mécanismes de mobilisation des ressources de l'AGFH	%	0	1	1	3	5	7
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
3.3.	Montant alloué à l'AGFH dans la ligne de crédit budgétaire	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								

Programme 2. Prévention et Réduction des risques de catastrophes et de déplacements internes

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du Programme

La réduction des risques de catastrophes occupe une place centrale au sein du Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires. Cette approche préventive est indispensable dans tous les pays en développement exposés à des risques élevés de catastrophes naturels, tel est le cas de la RDC.

Le but de ce programme est d'épargner des vies et de protéger les acquis du développement. La réduction des risques de catastrophes se concrétise par des mesures prises avant, pendant et après une catastrophe. Elle implique un engagement sur le long terme qui a pour objectif de renforcer les institutions, les ressources humaines et les infrastructures. Elle est un processus intégré qui englobe des considérations scientifiques, techniques et sociopolitiques.

Le Ministère de la Solidarité et Actions Humanitaires promeut un programme intégré en matière de prévention et réduction des risques de catastrophes et de déplacements internes s'articulant autour des objectifs ci-après : (i) procéder aux études des vulnérabilités et des capacités, (ii) mettre en place un système de gestion d'information humanitaire, à titre d'alerte précoce et (iii) participer aux fora internationaux sur la réduction des risques de catastrophes.

1.2. Périmètre du Programme

Seront pris en compte dans ce programme la Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités, la Direction d'appui à la réinsertion des retournés, refoules, rapatriés et réfugiés ainsi que la Direction d'Etudes et Planification.

1.3. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Procéder aux études des vulnérabilités et des capacités (EVC) de la R.D.Congo								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
	Nombre d'Evaluation de vulnérabilités et des capacités (EVC)	Nbre	0	0	0	6	10	10
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
Cible : 26 EVC, soit un par province								
1.2.	Cartographie nationale des zones à risque	%	0	0	0	1	1	1
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
	Libellé de l'indicateur							
1.3.	Nbre d'agents formés en techniques d'EVC	Nbre	0	0	0	150	250	500
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
1.4.	Manuel des procédures des EVC	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Etudes et Planification								

Objectif 2 : Mettre en place un système de gestion d'informations humanitaires								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
2.1.	Nombre de provinces disposant de mécanismes de veille humanitaire	Nbre	6	5	4	3	3	5
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
Cible : 26 provinces								
2.2.	Centre opérationnel de gestion et d'analyse des informations humanitaires (COGAIH) est créé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
2.3.	Nombre ménages des personnes déplacées internes (PDI) et rapatriées enregistrées et profilées	Nbre	2.000	3.715	5.000	7.500	9.000	10.000
Source de vérification : Direction d'Assistance et appui à l'Intégration des réfugiés, retournés et refoulés et Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
Objectif 3 : Participer aux Plateformes de réduction des risques de catastrophes au niveau sous-régional, régional et global, et promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans d'autres secteurs connexes								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
3.1.	Nombre de participations aux plateformes Afrique Centrale, Afrique et Mondiale des risques de catastrophes	Nbre	1	1	1	1	2	1
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes des Catastrophes Naturelles et Autres Calamités (DAVCN)								
Cible : une (1) plateforme par an								
3.2.	Nombre d'ateliers sur l'intégration des notions de réduction des risques de catastrophes dans le programme éducatif national	Nbre	ND	ND	ND	5	10	20
Source de vérification : DAVCN et Ministère de l'enseignement primaire et secondaire et celui de l'enseignement supérieur et universitaire								

Programme 3 : Préparation et organisation de la réponse humanitaire

I. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Stratégie du Programme

Le but de ce Programme est d'assurer l'assistance et la protection aux personnes vulnérables, et de répondre aux besoins fondamentaux des populations affectées par une catastrophe naturelle ou un conflit.

En effet, la préparation et l'organisation de la réponse humanitaire d'urgence consiste à permettre, aux populations affectées par n'importe quelle situation de crise à travers le Pays d'avoir accès à la nourriture, l'eau et assainissement, abris et soins médicaux, etc.

La réponse humanitaire du Gouvernement est destinée principalement aux populations les plus vulnérables. Elle s'exerce au nom de la solidarité nationale, et ne vise aucune discrimination. Elle est assurée avec des moyens pacifiques dans le seul but de préserver la vie dans le respect de la dignité humaine.

Il s'articule autour des objectifs suivants, à savoir : (i) mettre en place des plans de secours, (ii) apporter une assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles, personnes déplacées internes, refoulés, retournés, réfugiés et rapatriés, (iii) harmoniser et mettre à jour des outils d'évaluation et enfin (iv) mettre en place un stock stratégique humanitaire.

1.2. Périmètre du Programme

Ce programme comprend les Directions suivantes : d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités, d'assistance et appui à l'intégration des réfugié, retournés, refoulés et rapatriés et de la Solidarité, Action Humanitaire et Partenariat.

1.3. Objectifs et Indicateurs

Objectif 1 : Mettre en place les Plans de Secours d'urgence								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
1.1.	Plan d'organisation de secours d'urgence (Plan ORSEC) de la RDC est mis en œuvre	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
1.2.	Plans de contingence opérationnels par aléas disponibles	Nbre	4	4	4	1	1	1
Source de vérification : Direction d'Assistance aux Victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
Objectif 2 : Apporter une assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles, aux déplacés internes, aux refoulés, retournés et aux réfugiés et rapatriés à travers toute la RDC.								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
2.1.	Nombre de ménages victimes des catastrophes naturelles sont assistées	Nbre	3.000	5.000	10.000	50.000	75.000	100.000
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités								
2.2.	Nombre de ménages de personnes déplacées internes, expulsés, refoulés, retournés, rapatriés et réfugiés sont protégés et assistés conformément aux standards nationaux et internationaux selon les cas	Nbre	2.000	3.715	5.000	7.500	9.000	10.000
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes des catastrophes naturelles et autres calamités et DAIRR								

Objectif 3 : Harmoniser et mettre à jour des outils d'évaluation								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
3.2.	Nombre d'outils standardisés d'évaluation des situations humanitaires sont produits et validés	Nbre	0	0	0	1	1	1
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
3.3.	Nombre de plans opérationnels de réponse sont mis à jour.	Nbre	0	0	0	5	5	5
Source de vérification : Direction d'assistance aux victimes de catastrophes naturelles et autres calamités								
Objectif 4 : Mettre en place un Stock stratégique humanitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
4.1.	Nombre de pools de pré positionnement opérationnels.	Nbre	0	0	0	2	2	1
Source de vérification : Agence de Gestion des Fonds Humanitaires								
Cible : 5 pools (Kinshasa, Goma, Lubumbashi, Kisangani et Kananga)								
Objectif 5 : Participer aux consultations au niveau global, régional et sous-régional sur l'organisation et le développement de la réponse humanitaire								
Indicateurs		Unité de mesure	2017	2018	2019	2020	2021	2022
N°	Libellé de l'indicateur							
3.1.	Nombre participations aux consultations	Nbre rapport de participation	2	2	2	2	2	2
Source de vérification : DAVCN								
Cible : 2 consultations par an (1 consultation de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale et 1 session du Conseil Economique et Social des Nations Unies)								

35. PORTEFEUILLE (Section 74)

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU MINISTERE DU PORTEFEUILLE

Ministre : Monsieur Clément KUETE NYMI BEMUNA

1.1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU MINISTERE

1.1.1. *Priorités nationales*

La vision à long terme du Gouvernement est de faire de la RD Congo un pays émergent aux horizons 2030 et pays développé en 2050.

La stratégie du Gouvernement de la République va se focaliser sur la poursuite des objectifs prioritaires de son programme d'actions qui vise notamment, (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, (ii) l'accélération de la croissance et la création d'emplois, (iii) la poursuite de la construction et de la modernisation des infrastructures de base, (iv) la poursuite et la finalisation des réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat, (v) la diversification et l'intégration de l'économie pour concrétiser la vision de l'émergence économique.

En ce qui concerne spécialement le Ministère du Portefeuille, celui-ci est appelé à porter la vision du Gouvernement centré sur l'ouverture du marché en prenant appui sur le secteur privé, comme moteur du développement, en vue de relancer l'économie nationale. Pour ce faire, l'Etat est appelé à assumer le rôle de régulation et de facilitation.

Tirant sa vocation de cette vision, le Ministère du Portefeuille est appelé à relever ainsi le défi de restaurer l'attractivité de l'ensemble des entreprises relevant du portefeuille de l'Etat. Dans cette perspective, la vision de l'Etat-Actionnaire est de faire des entreprises du portefeuille non seulement un centre d'intérêt financier pour l'Etat dans sa dimension d'opérateur privé, mais aussi un levier de la relance économique.

1.1.2. *Politiques sectorielles*

Partant de sa mission d'administrer et de rentabiliser le portefeuille de l'Etat, de gérer les mandataires et de contrôler la gestion des entreprises du portefeuille, le Ministère du Portefeuille s'inscrit dans une dynamique de les rendre plus compétitives et performantes.

Dans cette dynamique, les Sociétés commerciales structurantes telles que la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC), la Société Nationale d'Electricité (SNEL), la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO) et la Société Congolaise des Transports et des Ports (SCTP) seront amenées à améliorer la fourniture de leurs services aux autres secteurs économiques. Ainsi, les interventions de l'Etat dans ces sociétés devront se montrer conséquentes. Aussi, le Ministère du Portefeuille veillera également sur l'apport des sociétés avec lesquelles le Gouvernement de la République a signé de contrats de joint-venture ainsi que sur les entreprises d'économie mixte afin que leur contribution renforce la croissance et les recettes publiques.

Les objectifs ci-après devront donc être poursuivis :

1. Améliorer le potentiel de production, de rentabilité et de la qualité du service rendu ;
2. Renforcer la compétitivité des entreprises, donc de l'économie ;
3. Alléger la charge du trésor public et l'accroissement de la contribution du secteur du Portefeuille au budget de l'Etat.

Par ailleurs, la redynamisation du portefeuille de l'Etat est soutenue par les principes majeurs ci-après qui sous-tendent la réforme mise en œuvre depuis quelques années :

- Le désengagement progressif de l'Etat du secteur marchand pour permettre au secteur privé de jouer son rôle moteur dans la croissance économique ;
- Le renforcement du rôle normatif et régulateur de l'Etat.

La réalisation de ces objectifs nécessite la mise en place des stratégies ci-dessous :

- Modernisation du cadre juridique et institutionnel du portefeuille de l'Etat ;
- Reformes des secteurs de l'eau, de l'électricité, des hydrocarbures, des mines, etc.)
- Restructuration au cas par cas des entreprises publiques ;
- Réforme du Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP).

Toutes ces stratégies mises en œuvre vont contribuer à l'atteinte des résultats suivants :

- La gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat est améliorée ;
- La qualité des biens et services est améliorée ;
- La compétitivité des entreprises publiques est renforcée ;
- La contribution des entreprises du portefeuille de l'Etat est augmentée dans le PIB et dans le budget de l'Etat.

1.1.3. *Domaine d'intervention du Ministère*

Outre les attributions communes reconnues à tous les Ministères, l'Ordonnance n° 17/ 025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères assigne au Ministère du Portefeuille les attributions ci-après :

- Création et transformation des entreprises publiques ;
- Administration, gestion et rentabilisation du portefeuille de l'Etat ;
- Acquisition et gestion des participations de l'Etat dans les entreprises d'économie mixte ;
- Création et participation à la création des entreprises à caractère industriel ou commercial ;
- Gestion des mandataires publics dans les entreprises du portefeuille de l'Etat (entreprises publiques transformées en sociétés commerciales et sociétés d'économie mixte) ;
- Contrôle, à travers les audits externes, de la gestion des entreprises du portefeuille de l'Etat, en collaboration avec le ministère ayant les Finances dans ses attributions.

1.1.4. *Organisation du Ministère*

Pour la réalisation de toutes ces attributions, le Ministère du Portefeuille se compose d'un Cabinet ministériel, d'une Administration et de deux structures d'appui conseil, le Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP) et le Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques (COPIREP).

1.2. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Les performances réalisées sont évaluées à travers les principaux objectifs et indicateurs les plus représentatifs de la politique mise en œuvre par le Ministère du Portefeuille.

1.2.1. Objectifs et indicateurs les plus représentatifs du Ministère

Les principaux objectifs qui concourent à la performance du ministère du Portefeuille sont :

Objectif 1 : Redonner au Portefeuille de l'Etat un rôle capital dans la relance économique du pays et ce, grâce au paiement de dividendes, à la contribution au budget de l'Etat et à la création d'emplois pour les jeunes							
Indicateurs		Unité de mesure	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux de mobilisation des recettes du secteur du Portefeuille	%	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Données du Bureau du taxateur, Tableaux synthèses, Rapports annuels DEP							
Mode de calcul : Le rapport entre les réalisations et les assignations contenues dans la loi des Finances							
2	Taux de croissance des recettes du secteur du Portefeuille	%	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Données du Bureau du taxateur, Tableaux synthèses, Rapports annuels DEP							
3	Part des recettes de participation au budget de l'Etat	%	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Données du Bureau du taxateur, Tableaux synthèses, Rapports annuels DEP							
Mode de calcul : ratio des recettes de participation réalisées sur les recettes totales du budget							
4	Emplois de jeunes créés au sein des entreprises du portefeuille	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Rapports annuels DEP/PV AGO/ Etats financiers							
Mode de calcul : Nombre des jeunes recrutés							
Objectif 2 : Améliorer sans cesse la qualité et la valeur du Portefeuille de l'Etat							
Indicateurs		Unité	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022
1	Résultat Net d'Exploitation	Tendance de la moyenne : positive, négative ou nulle	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Données CSP							
Objectif 3 : Faire des entreprises du portefeuille de l'Etat un instrument de création des richesses							
Indicateurs		Unité	Réalisations	Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2018	2019	2020	2021	2022
1	Part des recettes de participation dans le PIB	%	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Données CSP							

Programme 1. Programme : Administration Générale

Responsable :

Fonction : Secrétaire Général

I. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Présentation Stratégique du Programme

Ce programme comprend deux actions, son objectif est d'assurer au Ministère du Portefeuille les capacités institutionnelles, matérielles et humaines nécessaires à son adaptation au dynamisme de son environnement pour réaliser pleinement ses missions.

Les deux actions du programme support (Administration Générale) sont :

- Pilotage de la stratégie ministérielle du Portefeuille animé par Madame le Ministre du Portefeuille. Cette action consiste à donner des orientations stratégiques conformément au Plan d'actions de Madame le Ministre ;
- Coordination Administrative du Portefeuille assurée par le Secrétaire Général au Portefeuille Périmètre ou Cartographie du Programme.

1.2. Périmètre du Programme

Le programme « Administration générale » est constitué du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Général, de la Direction d'Etudes et Planification, la Direction Administrative et Financière (la Division des Ressources Humaines), la Direction D'Archives et de Nouvelles Technologies d'Informations et Communications, la Cellule de Gestion et de passations des marchés publics et la Cellule Technique d'Appui.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif : Assurer au Ministère du Portefeuille les capacités <i>institutionnelles, matérielles et humaines</i> nécessaires à son adaptation au dynamisme de son environnement pour réaliser pleinement ses missions.								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
No	Nom		2016	2017		2019	2020	2021
1.	Document de stratégie élaboré	Nombre	0	0	1	1	1	1
Source : DEP, DRH								
Mode de calcul :								
2.	Bureaux équipés	Nombre	ND	ND	ND	58	ND	ND
Source : DEP, DRH								
Mode de calcul :								
3.	Véhicules acquis	Nombre	0	0	4	20		
Source : DEP, DRH								
Mode de calcul :								
4.	Cadres et Agents formés	Nombre	42	48	130	130	130	130
Source : DEP, DRH								
Mode de calcul :								

Programme 2 : Gouvernance des entreprises du Portefeuille de l'Etat

Responsable :

Fonction :

I. Présentation stratégique du programme

I.1. Présentation Stratégique du Programme

Ce programme qui contient six actions, mettra en exergue le processus de finalisation de la réforme des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales, notamment celles dites entreprises structurantes. C'est à ce stade des entreprises structurantes que les phases importantes (phase de stabilisation, redressement et phase de restructuration) considérées comme les conditions nécessaire et suffisante de la réussite de la réforme.

La mise en œuvre du programme Gouvernance des entreprises du Portefeuille constitue le point de passage aux défis de l'émergence de l'économie d'une part et, de la diversification de l'économie d'autre part.

L'émergence de l'économie de la R.D.C devra être soutenue dans un premier temps par la création des Sociétés Commerciales viables et compétitives, dans un second temps par une réforme réussie des entreprises publiques transformées en Sociétés Commerciales.

La diversification devra concourir à la création de nouvelles sociétés commerciales vers les créneaux à forte propension des importations, et varier la gamme des produits destinés à l'exportation.

Dans cette perspective, le Ministère du Portefeuille s'est orienté vers l'instauration de la Revue Annuelle des Entreprises Publiques dans le cadre de suivi de la gestion des dites entreprises, laquelle se branchera sur 3 axes d'actions et d'appréciation à savoir : i) l'évaluation des rapports d'activités de chaque entreprise ainsi que le niveau d'exécution des feuilles de route, ii) l'analyse des indicateurs d'appréciation de performance de la viabilité des entreprises et, iii) la mise en place des stratégies adéquates pour l'avenir à travers la définition d'une feuille de route et du budget afférent.

I.2. Périmètre du Programme

Le programme « **Gouvernance des entreprises du Portefeuille de l'Etat** » aura comme structure normative de sa mise en œuvre la Direction Administration, Gestion et Rentabilisation ; avec comme structures techniques d'appui (opérateur) le Conseil Supérieur du Portefeuille 'CSP' et le Comité de Pilotage pour la Réforme des Entreprises du Portefeuille 'COPIREP'.

I.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Evaluer le niveau d'exécution de la réforme des entreprises publiques transformées en sociétés commerciales. (volets juridique, économique et inventaire exhaustif et évaluation du patrimoine de ces entreprises publiques sujettes à transformation).									
Indicateur		Unité :	Réalizations		Exercice en cours	Cibles			
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021	2022
1.	Monitoring de la reforme	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP									
Mode de calcul : Codification de scores du niveau de satisfaction : i) satisfait au-delà de 70 % ; ii) pas satisfait : en deca de 49 % et iii) globalement satisfait entre 50 et 69 %.									

2.	Volet juridique	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau de satisfaction : i) satisfait au-delà de 70 % ; ii) pas satisfait : en deca de 49 % et iii) globalement satisfait entre 50 et 69 %.								
3.	Volet économique passif non-assurable	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau de satisfaction : i) satisfait au-delà de 70 % ; ii) pas satisfait : en deca de 49 % et iii) globalement satisfait entre 50 et 69 %.								
4.	Volet économique finalisation du processus des dettes croisées entre entreprises publiques	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau de satisfaction : i) satisfait au-delà de 70 % ; ii) pas satisfait : en deca de 49 % et iii) globalement satisfait entre 50 et 69 %.								
Objectif 2 : Assainir et améliorer la réforme sectorielle tablée sur les entreprises structurantes								
Indicateur		Unité	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Plan de stabilisation, redressement, et structuration des entreprises	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau d'observance : i) observé au-delà de 70 % ; ii) non observé : en deca de 49 % et iii) observé entre 50 et 69 %.								
2.	Niveau de la mise en œuvre du Plan de stabilisation & redressement des entreprises structurantes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau d'observance : i) observé au-delà de 70 % ; ii) non observé : en deca de 49 % et iii) observé entre 50 et 69 %.								
3.	Niveau de la mise en œuvre du Plan de Restructuration des entreprises structurantes	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau d'observance : i) observé au-delà de 70 % ; ii) non observé : en deca de 49 % et iii) observé entre 50 et 69 %.								
• Objectif 3 : Créer de nouvelles sociétés commerciales								
Indicateur		Unité	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
No	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1	Création de nouvelles sociétés commerciales	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Cabinet du Ministre								

Objectif 4 : viabiliser la gestion des sociétés commerciales via les segments de la nouvelle revue annuelle (instaurée)								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Taux d'exécution de la Feuille de route	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Cabinet du Ministre								
Mode de calcul :								
2.	Taux d'exécution du Contrat de performance	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Cabinet du Ministre								
Mode de calcul :								
3.	Taux d'exécution du Contrat de mandat (des Mandataires pour l'avenir)	%	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Programme 3 : Désengagement de l'Etat des entreprises du Portefeuille

I. PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROGRAMME

1.1. Présentation Stratégique du Programme

Ce programme qui comporte deux actions, s'attèlera au processus du retrait partiel ou total de l'Etat dans le capital social des entreprises publiques jadis appartenant à ce dernier, devenant ainsi des canards boiteux, du fait notamment d'un rendement improductif (avec des charges d'exploitation à hauteur de 85 % de leur objet social, des résultats nets d'exploitation structurellement négatifs), ne respectant plus les critères de 3 E (Economique, Efficience et Efficacité) de la gestion de la rentabilité.

1.2. Périmètre ou Cartographie du Programme

Le programme « Désengagement de l'Etat des entreprises du Portefeuille » aura comme structure normative de sa mise en œuvre, la Direction Création & Restructuration des entreprises du Portefeuille de l'Etat ; avec comme structure technique d'appui (opérateur) le Comité de Pilotage pour la Réforme des Entreprises du Portefeuille 'COPIREP'.

1.3. Objectifs et indicateurs de performance du Programme

Objectif 1 : Procéder progressivement à l'état des lieux de la politique du désengagement au sein des entreprises du Portefeuille								
Indicateur		Unité	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé		2017	2018		2019	2020	2021
1.	Politique du désengagement de l'Etat des entreprises	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : COPIREP								
Mode de calcul : Codification de scores du niveau d'observance: i) observé au-delà de 70 % ; ii) non observé : en deca de 49 % et (iii) observé entre 50 et 69 %.								

Objectif 2 : S'assurer de l'effectivité de la gestion de la liquidation au niveau des entreprises publiques concernées								
Indicateur		Unité	Réalisations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Nom		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1.	Entreprise publique totalement liquidée	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CSP								
Mode de calcul :								
2.	Entreprise publique partiellement liquidée	Nombre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : CSP								

36. COUR DES COMPTES

(Section 85)

II. PRESENTATION DE L'INSTITUTION

I. PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE LA COUR DES COMPTES

1.1. Domaine d'Intervention et organisation du Ministère

1.1.1. *Domaine d'intervention*

❖ **Cadre institutionnel :**

- La Constitution de la RDC modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains de ses articles : articles 173 et 180 ;
- La Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances publiques : articles 123, 124 et 126 ;
- L'Ordonnance-loi n° 87 – 005 du 06 février 1987 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes : articles 21 et 22.

❖ **Les missions de la Cour des comptes :**

Aux termes de l'article 173 de la Constitution, la Cour des comptes formule des observations pertinentes sur le compte général de la République à l'intention du Parlement. En son article 180, la Constitution charge la Cour des comptes de contrôler la gestion des finances de l'Etat, des biens publics ainsi que les comptes des Provinces, des Entités Territoriales Décentralisées, « ETD » ainsi que des organismes publics. Elle lui enjoint, enfin, de publier, chaque année, un Rapport quant à ce à l'intention du Président de la République, du Parlement et du Gouvernement.

▪ **Mission de contrôler :**

«La Cour des comptes vérifie sur pièces et sur place la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques et s'assure du bon emploi des crédits, fonds et valeurs gérés par les services de l'Etat ».

▪ **Mission de Juger :**

« La Cour des comptes juge les comptes des comptables publics. »

▪ **Mission d'Évaluer :**

« La Cour des comptes assiste le Parlement et le Gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques».

▪ **Mission de Certifier :**

«La certification donne l'assurance que les comptes sont conformes aux règles comptables qui sont consignées dans le recueil des normes comptables de l'Etat ».

1.1.2. *Organisation de l'institution*

En vertu de l'Ordonnance-Loi 87-005 :

▪ **Composition :**

- La cour des comptes comprend un Président, des Vice-présidents et des conseillers ;
 - Les membres de la cour des comptes ont la qualité de magistrats et sont régis par un statut Particulier ;
 - La cour des comptes est composée de trois sections qui peuvent être divisées en chambres ;
- La première section est chargée des comptes et services de l'Etat et des entités décentralisées.
 - La deuxième section est chargée des établissements publics qui comprennent les entreprises publiques, les organismes publics et les entreprises mixtes où l'Etat ou les Entités décentralisées détiennent une participation.
 - La troisième section est chargée des fautes en matière de discipline budgétaire et financière.

1.2. Objectif et Indicateurs les plus représentatifs

Les principaux objectifs qui concourent à la réalisation des missions assignées à l'Institution sont :

Objectif 1 : Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques1								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
N°	Libellé Indicateur		2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Taux d'exécution des recommandations de la cour	%	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Source :								
Mode de calcul :								
Commentaire								
Objectif 2 : Assister les pouvoirs publics								
Indicateur		Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
1	Nombre d'avis émis	Nbre	N/D	N/D	1	1	1	N/D
Source :								
Mode de calcul :								
Commentaire								

II. PRESENTATION PAR PROGRAMME

PROGRAMME 1 : CONTROLE JURIDICTIONNEL ET DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1. PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

1.1. STRATEGIE DU PROGRAMME

La cour des comptes dispose le pouvoir juridictionnel et la compétence de contrôler les ressources publiques.

Fort est de constaté que les recommandations et les suggestions de la cour par rapport à la gestion des finances publiques sont de moins en moins prises en compte, suite au manque d'instruments explicitement coercitifs.

Sur ce, la cour des comptes se veut être une institution supérieure de contrôle indépendante, écoutée et dont le travail est suivi d'effet ; et en outre, un centre d'excellence dont la crédibilité se fonde sur le professionnalisme et la qualité de son travail.

1.2. PERAMETRE DU PROGRAMME

Le programme comprend le bureau du président et les trois sections qui composent la cour des Comptes, dont la section chargée des comptes et services de l'État et des entités décentralisées, la section chargée des établissements publics et la section des fautes en matière de discipline budgétaire et financière

1.3. Objectifs et Indicateurs de Performance

Objectif 1 : Améliorer le fonctionnement de la juridiction financière								
	INDICATEURS	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Textes organiques de la cour réélus	nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
2	Nombre de jours de formation par magistrat	Nbrejrs/m/an		15	15	15	15	15
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
3	Nombre de chambres des comptes déconcentrés	nbre		ND	6	6	6	6
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
4	Taux d'occupation des postes du cadre organique / unité de mesure %	%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
5	Taux d'exécution du budget de la cour	%	30%	30%	30%	30%	30%	30%
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
Objectif 2 : Produire le Rapport annuel sur la gestion des finances publiques								
	INDICATEURS	Unité de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Disponibilité du rapport annuel sur la gestion des finances	%	ND	ND	ND	100	100	100
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
2	Publication du rapport annuel sur le site de la Cour	%	ND	ND	ND	100	100	100
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								

Objectif 3 : Assurer le jugement régulier des comptes des comptables								
N°	INDICATEURS	Unités de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2017	2018	2019	2020	2021	2022
1	Nombre des comptes jugés par nombre des comptes déposés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
2	Nombre de quitus délivrés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
3	Nombre d'arrêt de débits délivrés	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								
Objectif 4 : Produire dans le délai les observations sur le projet de loi portant reddition des comptes et la déclaration de conformité								
N°	INDICATEURS	Unités de mesure	Réalizations		Exercice en cours	Cibles		
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
1	Délai d'examen (nombre des jours)	Nbre jrs	ND	120	120	120	120	120
Source : Programme annuel de la Cour des comptes								
Mode de calcul :								
Commentaire :								

2. EVOLUTION DES CREDITS PAR TITRE (cfr. Budget –programme à blanc)